This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

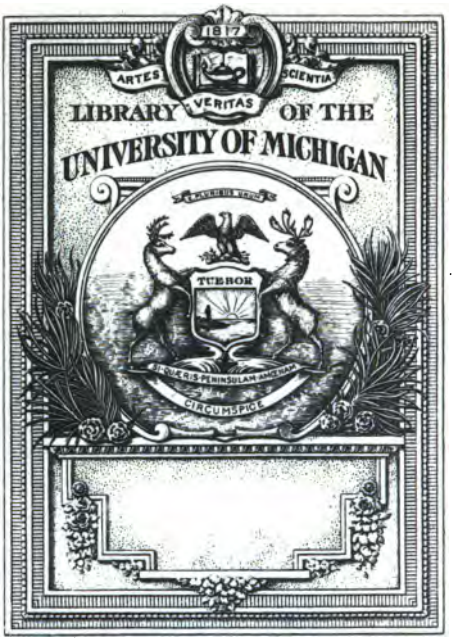

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

BX
3706
.S15
1846

HISTOIRE

DE LA

CHUTE DES JÉSUITES

AU XVIIIE SIÈCLE

1750 — 1782

PAR

LE C^TE ALEXIS DE SAINT-PRIEST

PAIR DE FRANCE

NOUVELLE ÉDITION

revue, corrigée et considérablement augmentée

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6 RUE DE LA PAIX

—

1846

BX
3706
.S15
1846

HISTOIRE

DE LA

CHUTE DES JÉSUITES

AU XVIIIe SIÈCLE

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cᵉ,
RUE SAINT-BENOIT, 7

HISTOIRE

DE LA

CHUTE DES JÉSUITES

AU XVIIIE SIÈCLE

1750 — 1782

LE C^TE ALEXIS DE SAINT-PRIEST

PAIR DE FRANCE

NOUVELLE ÉDITION

revue, corrigée et considérablement augmentée

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6 RUE DE LA PAIX

—

1846

BX
3706
.S15
1846

Gen. Lib.
Exch.
U. of M. Law Library
12-20-1932

PRÉFACE.

Réimprimée plusieurs fois, traduite dans les principales langues de l'Europe, l'*Histoire de la Chute des Jésuites*, paraît aujourd'hui sous sa forme définitive. Le texte de cet ouvrage est désormais fixé.

Malgré l'accueil favorable qu'il a reçu tant en France que dans les pays étrangers, il n'en a pas moins été l'objet de critiques nombreuses, mais contradictoires. Tantôt, on a prétendu que l'auteur avait fait, à son insu, la plus éclatante apologie de la Société de Jésus ; tantôt on lui a reproché une malveillance passionnée, une hostilité ardente. La première de ces appréciations a été portée jusqu'à la tribune ; l'autre est consignée dans des pamphlets, qui composent déjà, à eux seuls, une petite bibliothèque. Ce qu'il y a de peu compatible dans des jugements si divers,

suffit pour démontrer l'impartialité de l'historien.

Il a profité des critiques, sans égard pour l'intention qui les avait dictées, toutes les fois qu'il en a reconnu la justesse; mais il n'y a répondu qu'en modifiant son texte en quelques endroits. Il n'est entré dans aucune discussion. Une polémique de ce genre est aussi inutile pour les esprits prévenus que fatigante pour le lecteur désintéressé; elle est d'ailleurs contraire à tous les procédés de l'art; elle alourdit et entrave le récit. Dans une histoire bien ordonnée, il faut réserver une place à part pour les pièces destinées à établir et à éclairer la controverse. D'après ce principe, on trouvera ici (dans l'*Appendice*) beaucoup de documents inédits et authentiques, tirés tant des Archives des Affaires Étrangères de France que des Archives Castillanes de Simancas, et publiés pour la première fois dans cette nouvelle édition.

Un autre motif a engagé l'auteur à s'abstenir. Pour répondre directement à de gros livres, à de minces brochures et surtout à certains journaux prétendus religieux, il aurait fallu lutter avec eux de violence et d'injures. Ces représailles ne sont pas à l'usage de tout le monde. Pour parler le même langage, il faut être dans la même position.

Au surplus, l'historien de la *Chute des Jésuites* a atteint le but qu'il s'était proposé. Pendant la discussion parlementaire sur l'enseignement, dont il était appelé à s'occuper à plus d'un titre, il avait pensé qu'un intérêt particulier, quelqu'il fut, ne pouvait être utilement mêlé à un intérêt général et public ; il avait craint que le progrès si désirable et déjà si avancé, du sentiment religieux en France, ne fût arrêté ou du moins suspendu par l'introduction d'une cause étrangère, qui compte plus d'adversaires que de partisans. Ces craintes ont été partagées depuis, par ceux mêmes qui en avaient été l'occasion ; ils ont senti et reconnu le péril. Un remède héroïque y a été apporté par une main dont ils ne sauraient méconnaître ni l'autorité ni la puissance. L'effet de ce remède est infaillible, pourvu que l'application en soit sincère ; aussi, l'auteur ne peut-il se défendre de quelqu'orgueil, en se voyant d'accord avec le chef même de la corporation dont il avait raconté les vicissitudes, sans amour il est vrai, mais en même temps, sans exagération et sans colère : *Sine irâ et studio.*

Paris, le 1er Avril 1846.

AVANT-PROPOS.

DE

L'EDITION DE 1844.

Nous n'écrivons pas un livre dogmatique sur les doctrines des jésuites. Pascal a tout dit et l'on n'a plus rien à lui répondre. D'ailleurs, la Société de Jésus n'est plus telle que Pascal l'avait rencontrée, lorsque dans un accès de vive indignation et d'amère gaîté, il en fit son jouet et sa victime. Lui-même aurait peine à la reconnaître; il la reconnaîtrait d'autant moins que ce changement est son ouvrage. *Les Provinciales* ont retourné le jésuitisme. Après leur publication, il changea d'allure et de physionomie ; il ne fut point corrigé, mais transformé. Averti, sous Henri IV, par les défaites de la Ligue, contenu, sous Louis XIII, par la main de Richelieu, le jésuitisme avait pris, en France, ces formes cauteleuses et souples auxquelles les attentats désespérés de quelque enfant perdu de la faction donnaient de temps en temps un démenti terrible, mais passager. Depuis les *petites lettres*, il avait

cessé de se montrer insinuant et facile. L'esprit de persécution remplaça les restrictions mentales. Une austérité fastueuse fut substituée aux capitulations de conscience. Il n'y eut plus de jésuite ennemi des rois ; tous, au contraire, se déclarèrent les défenseurs exagérés du pouvoir suprême. C'est alors que Port-Royal fut rasé, et qu'on vit les troupeaux brouter l'herbe dans ces *Champs* sacrés où fleurissaient naguère la vertu docte et la science pieuse ; c'est alors qu'en matière d'enseignement la rivalité ne fut plus une lutte intelligente, mais une guerre à mort ; si toutefois il y a guerre, là où la force est d'un seul côté. Le plus fier des hommes, le plus indépendant des rois ne connut d'autre joug que celui des jésuites, le porta par crainte, (1) et l'imposa à son peuple, à sa cour, à sa famille. Une jeune princesse, qu'il aimait, non pas comme son enfant, ce serait trop peu dire, mais comme lui-même, osa refuser les derniers aveux à un confesseur jésuite, et n'échappa à la disgrâce que par la mort (2). Partout leur présence se fit rudement sentir. Un jésuite, la bulle *Unigenitus* à la main, devint l'arbitre de la France, et la remplit de

(1) Saint-Simon, *Mémoires ;* Paris, Sautelet, 1829, t. VII, p. 21.

(2) Saint-Simon, t. X, p. 224.

terreur (1). Des évêques dont il avait fait ses esclaves, veillaient au lit de mort du Grand Roi et lui défendaient la réconciliation et l'oubli (2); plus tard, ce moine rentra dans la poussière; mais son esprit lui survécut. Qui ne se rappelle les billets de confession? Des mourants, faute de s'associer aux haines des jésuites, succombèrent sans recevoir les consolations de l'Église. Enfin le succès rendit toutes ces violences désormais inutiles, la victoire succéda à la lutte, et dans cette période, la Société de Jésus jouit sans contestation de la conscience des grands et de l'éducation de la jeunesse. Elle obtint une exemption entière de toutes les taxes payées par le reste du clergé (3) et traversa cet âge d'or dans l'abondance de toutes choses, au milieu de l'impuissante inimitié de ses adversaires et de ses rivaux. Heureuse, si elle avait usé de tant d'avantages, non pas avec l'orgueil qu'on lui reproche souvent, et qui précipita sa chute, mais avec l'adresse et l'habileté qu'on lui accorde plus souvent encore.

Et pourtant, il n'est pas vrai que dans cette pé-

(1) Saint-Simon, t. IX, p. 128; t. X, p. 434; t. XVII, p. 302 et 305.

(2) Saint-Simon, t. XII, p. 480.

(3) Saint-Simon, t. II, p. 460.

riode de leur existence, les jésuites aient eu toute l'habileté qu'amis et ennemis leur ont si bénévolement prêtée; ou plutôt, il y a dans leur institution un singulier mélange de force et de faiblesse. La force du jésuitisme est personnelle et isolée, sa faiblesse est relative; les jésuites sont forts comme ordre, faibles comme défenseurs de cette grande Église romaine. Semblables aux Chinois qu'ils ont tant pratiqués, et dont la vanité place Pékin au milieu du globe terrestre, les jésuites se croient situés au cœur et dans les entrailles du christianisme. Oubliant leur date récente, ils n'imaginent pas que la religion catholique puisse exister en leur absence. Rien n'égale la finesse de leur instinct individuel : ce qui est restreint à l'intérêt direct, immédiat de l'ordre, ce qui a provoqué, nourri, accompli sa puissance est un prodige de persévérance et de savoir-faire. Mais autant sa vue est perçante dans une direction courte et personnelle, autant elle est faible, indécise, lorsqu'elle essaie de se fixer sur les destinées générales du catholicisme. Ce spectacle l'éblouit et l'aveugle. Habile à calculer les chances d'une intrigue prolongée, mais étroite, le jésuitisme est incapable de se créer un large horizon. L'esprit de cette Société ne peut s'élever jusqu'à l'impartialité. C'est de très-bonne foi qu'elle a

toujours vu dans sa propre conservation le gage le plus certain, la condition indispensable et unique de la durée du symbole catholique. Préoccupée de cette pensée égoïste, elle n'a jamais su la dégager de tous les menus intérêts de couvent et de confessionnal : de là, le refus obstiné de se constituer un des rayons du centre commun, la prétention incorrigible d'être soi-même le centre de l'agrégation chrétienne, l'impossibilité radicale de subordonner les moindres avantages de l'ordre à l'intérêt général de l'Église. A l'exemple des parlementaires du temps de la Fronde qui violaient des lois pour sauver des réglements les jésuites sont moins disciplinés qu'on ne le pense, ou du moins ils ne s'astreignent qu'à une discipline locale, particulière ; et, comme leur tendance est de former un État dans l'État, sans en excepter le saint-siége, ils imposent Rome à l'univers et s'imposent à Rome.

Dans ces grandes crises où l'Église, la foi, l'esprit religieux sont menacés, la misère de l'esprit jésuitique est extrême : c'est ainsi que faute de résolution, la Société de Jésus se perdit à cette période du XVIIIe siècle dont nous avons esquissé l'histoire. On sera étonné peut-être de la médiocrité de quelques-uns des motifs, qui firent chasser les jésuites de tout l'univers catholique ; on

ne pourra guère concevoir qu'un événement, jusqu'alors sans exemple, ait été amené par des causes en apparence frivoles et légères ; mais qu'on veuille bien considérer que malgré nos nombreuses révélations fondées sur des documents inédits et authentiques, plusieurs de ces causes sont encore enveloppées d'un mystère dont nous n'avons pas cherché à dissimuler les ténèbres. Le voile dont la politique du temps les a couvertes n'est pas levé tout entier.

La facilité avec laquelle un ordre si puissant disparut, non pas d'une seule contrée, mais de toutes, non pas des pays ennemis du catholicisme, mais précisément des royaumes les plus catholiques, prouve que son heure était venue et que, selon une expression populaire mais énergique, il ne fallait plus qu'une goutte d'eau pour faire déborder le vase. En effet, les rois et leurs ministres ne respiraient plus sous la pression du jésuitisme. Ils ne pouvaient concevoir un projet, faire une démarche, se livrer à une entreprise quelconque, sans trouver les jésuites comme témoins à leurs côtés, comme dénonciateurs à Rome et comme obstacle partout.

Les cours du midi, jusqu'alors si dociles et si disciplinées, rompirent les premières une chaîne devenue intolérable. En France le mouvement

contre les jésuites ne fut pas seulement un intérêt dynastique ou ministériel. Le sentiment national s'éleva contre eux plus puissamment que la politique transitoire des cabinets. Il eut pour organe les corps de l'État et à leur tête, le plus élevé de tous, le Parlement de Paris. Les griefs du Parlement étaient anciens. Déjà, à plusieurs reprises, les jésuites avaient voulu nous octroyer l'inquisition et naturaliser parmi nous le génie anti-français de l'Espagne Autrichienne dont le jésuitisme est la véritable expression. En France, la présence de ce fatal génie et de ses missionnaires naturels a toujours accompagné toutes les calamités publiques. Si on en doute, qu'on lise notre histoire du XVIe siècle au XIXe, et de la Ligue aux Ordonnances.

Point de trêve possible avec le jésuitisme : quoi qu'en disent ceux de ses adeptes qui ne le comprennent pas, il est toujours en état de guerre (1). Pour lui le repos c'est la mort ; aussi se trouve-t-il dans un désaccord complet avec le temps où nous vivons, temps de transaction et de halte.

Par un autre malheur de situation, dont nous ne voudrions rendre responsable aucun des

(1) Ce point de vue est parfaitement présenté dans le *Compte-rendu de la Constitution des Jésuites*, par Ripert de Montclar, 1763.

membres de cet ordre en particulier, toute réaction religieuse, tout retour de la généralité des esprits vers une foi sincère devient problématique en France, dès que le nom de jésuite y est mêlé. L'effroi qu'il inspire déroute le zèle et réveille la méfiance.

C'est donc avec une conviction profonde qu'on a pu dire à la chambre des pairs (1) : « Je n'accuse de rien une Société fameuse, si ce n'est d'être incompatible par son institut même avec les principes d'une éducation nationale; les jésuites ne peuvent enseigner ce qui est contraire à leur constitution. C'est une condition de leur existence à laquelle ni leurs ennemis, ni leurs apologistes, ni leurs vertus, ni leurs torts, ni leur science, ni leur ignorance ne peuvent apporter aucun changement. Les jésuites ne peuvent pas enseigner le dévouement, surtout à des Français; ce serait pousser trop loin l'abnégation et l'oubli; ce serait donner un trop violent démenti à leur histoire et à la nôtre. Ils ne peuvent pas enseigner l'amour de la France. C'est pour cela qu'ils y sont impossibles; c'est pour cela que la France n'en veut pas. »

(1) Séance du 23 avril 1844.

HISTOIRE

DE LA

CHUTE DES JÉSUITES

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE Ier.

Les jésuites en Portugal. — Leur influence. — Conspiration des Fidalgues. — Le marquis de Pombal. — Les jésuites bannis du Portugal.

Vers le déclin du XVIIIe siècle, la Société de Jésus fut bannie des principaux États catholiques et supprimée par le saint-siége. Quoique cet événement ait vivement frappé les contemporains, l'histoire n'en a pas été écrite; du moins, les faits qui s'y rattachent ont été présentés sous les plus fausses couleurs. C'est une lacune véritable dans les annales du XVIIIe siècle. Il nous a paru utile d'y suppléer. Nous l'essaierons avec d'autant plus de confiance que nous pouvons appuyer un recit impartial sur des documents authentiques. Ce n'est pas nous que

l'on va entendre, ce sont les acteurs mêmes du drame : Pombal et Choiseul, Clément XIV et Pie VI, le cardinal de Bernis et le père Ricci, Charles III et Louis XV, Frédéric et Joseph ; puis (nous le disons à regret), à côté de ces souverains et de ces hommes d'État, une femme, une favorite, la marquise de Pompadour.

Avant d'entrer dans l'examen détaillé de cette révolution singulière, il faut protester contre une erreur généralement répandue, mais répandue à dessein. Tous les partis vaincus cherchent au dehors les causes d'une défaite dont ils trouveraient le principe en eux-mêmes. Les panégyristes de la Société nous la montrent succombant à une conspiration préparée avec art, amenée de loin, rendue inévitable par des machinations très-compliquées. A les en croire, les rois, les ministres, les philosophes se sont ligués contre la Compagnie de Jésus, ou, ce qui est la même chose à ses yeux, contre la religion. Ce point de vue est inexact : pour renverser le jésuitisme, il n'y a eu dans l'origine ni préméditation, ni plan, ni concert. Sans doute beaucoup d'intérêts divers s'étaient depuis longtemps réunis contre les jésuites ; ils avaient provoqué de vives inimitiés ; mais ce qui les a perdus, ce n'est ni la philosophie ni la politique ; eux-mêmes ont donné le signal de leur chûte ; il n'est parti ni de Ferney ni de Versailles. Malgré les souvenirs de la bulle *Unigenitus*, personne en France n'avait songé à la destruction de la Société. Seuls intéressés à la proscrire, les jansé-

nistes avaient trop d'ennemis pour ne rencontrer que des auxiliaires. Quant aux philosophes, presque également éloignés des deux partis, ils ne souhaitaient pas la destruction de l'institut, parce qu'ils voulaient encore bien moins le triomphe du Parlement de Paris et la résurrection de Port-Royal. Il n'y eut donc pas en France, quoiqu'on ait soutenu plus tard le contraire, un parti pris d'avance contre les jésuites; il n'y eut point de conspiration ministérielle; le duc de Choiseul ne leur suscita point d'ennemis dans le midi de l'Europe; il ne chercha point de prête-nom pour un complot dont il ne fut point l'instigateur. Ce n'est pas la France, ce ne sont ni ses écrivains ni ses hommes d'État qui eurent le tort ou l'honneur de proscrire le jésuitisme. La philosophie elle-même ne peut en être que très-indirectement accusée. Il y a plus, cet événement s'accomplit en dehors de son influence. Les hommes qui les premiers attaquèrent les jésuites n'étaient point les adeptes de la philosophie française; ses maximes leur étaient étrangères. Des causes toutes locales, toutes particulières, toutes personnelles atteignirent la Société dans son pouvoir, si longtemps incontesté; et, pour comble d'étonnement, ce corps si vaste, dont les bras s'étendaient, comme on l'a dit souvent, jusqu'à des régions naguère inexplorées, cette colonie universelle de Rome, si redoutable à tous, parfois même à sa métropole, cette Société de Jésus enfin, si brillante, si solide en apparence, reçut sa première blessure,

non de quelque grande puissance, non sur un des principaux théâtres de l'Europe, mais à l'une de ses extrémités, dans une de ses monarchies les plus isolées et les plus affaiblies.

C'est du Portugal que partit le coup. Est-ce de là qu'on devait l'attendre? Non, si on pense à la puissance de l'ordre, qui, dans ce pays, dominait tout : le monarque et le peuple, le trône et l'autel. Oui, si on considère ce qu'une telle situation avait d'excessif, et par conséquent de peu durable; si on se rappelle surtout les circonstances qui, soit fortuitement, soit par un lien logique, quoique secret, se rattachent à l'introduction des jésuites à la cour de Portugal. Sans doute ils avaient rendu à ce royaume quelques services partiels, ils lui avaient conquis des sujets nouveaux et utiles; à la Chine et dans les Indes, ils avaient jeté sur le nom Portugais l'éclat d'une prédication consacrée par le martyre. L'établissement de la Société n'en coïncide pas moins avec le déclin de la monarchie portugaise. Pour le malheur du Portugal, les jésuites et l'influence étrangère y entrèrent en même temps. Cette décadence ne fut point lente et progressive, mais rapide et instantanée. Contre le témoignage de presque tous les historiens, nous n'avons garde de l'attribuer aux jésuites; nous constatons seulement qu'il fut triste pour eux d'en avoir été les témoins actifs. A tort ou à raison, la responsabilité des événements retourne à ceux qui exercent le pouvoir, et,

on ne peut le nier, le pouvoir leur a appartenu en Portugal, sans interruption ni lacune, dans toute cette période de deux cents ans (1540 à 1750).

Du XIVe siècle au XVIe, le Portugal présente le phénomène d'une population faible, mais vivace, qui, par l'inspiration du courage, le génie de l'aventure, par un mélange de l'entraînement chevaleresque et du calcul commercial, par une sorte de compromis entre le passé et l'avenir, entre le moyen âge et les temps modernes, s'élève subitement à la richesse, à la renommée, à la puissance, puis, arrivée à ce faîte, en redescend tout-à-coup, repoussée par le ressort qui l'avait fait monter si vite et si haut. C'est alors que les jésuites paraissent à Lisbonne. En 1540, ils sont présentés à Jean III. Dès ce moment, tout s'arrête. A peine reçus, ils dominent. L'inquisition elle-même les voit venir avec jalousie; elle leur oppose quelque résistance, mais en vain : l'inquisition leur cède et les adopte. Ils demandent le libre exercice de l'enseignement; l'université de Coimbre succombe. D'abord ils partagent avec elle ses bâtiments; au bout de sept ans, ils l'en chassent. La superstitieuse jeunesse de dom Sébastien, le règne du cardinal-roi signalent à la fois l'agonie de la monarchie portugaise et le triomphe des jésuites. Ils reçoivent les Espagnols à bras ouverts; plus tard, leur expulsion les afflige, mais ils ne tardent pas à s'imposer à la nouvelle dynastie. Ils gouvernent sous le nom de deux reines, la veuve de

Jean IV et la femme d'Alphonse VI, remariée à son beau-frère du vivant de son premier mari, qu'elle détrône et qu'elle enchaîne sur un rocher. Sous Jean V, leur domination est à son apogée; ils règnent, et le Portugal épuisé, haletant, tombe, pour ne plus se relever, entre les mains protectrices de l'Angleterre.

Le Nouveau-Monde ouvrit aux jésuites une carrière plus glorieuse. Malgré les objections qu'ils est possible de faire à leur établisssement dans le Paraguay, il faut convenir qu'ils y donnèrent un noble exemple. On vit une poignée d'hommes désarmés porter la foi et la civilisation au milieu de peuplades sauvages. Ce spectacle a frappé tous les yeux ; les jésuites ne peuvent reprocher à personne d'en avoir méconnu la singulière beauté. La philosophie elle-même leur a accordé un suffrage que leurs écrivains sont bien loin d'avoir dédaigné, car ils l'ont rappelé sans cesse et le reproduisent encore tous les jours. Nous n'ignorons pas ce qu'il y avait, sinon de tyrannique, du moins de très-absolu, dans ce gouvernement : nous savons que l'homme ne pouvait y être heureux qu'à la condition de rester toujours enfant; mais, mieux instruits encore que nos devanciers par les révolutions subséquentes de ces contrées lointaines, témoins de l'atroce dictature de je ne sais quel docteur fantastique qui a remplacé les pères dans le Paraguay, nous devons applaudir hautement à une domination qui, pouvant être à la fois despotique et cruelle,

s'est bornée à rester douce, quoique arbitraire. Il n'en est pas moins vrai que la position des jésuites en Amérique était un désordre politique. Un lien les tenait attachés en apparence aux deux monarchies péninsulaires, mais de fait, ils étaient souverains; de là leur chute inévitable dès que l'une des deux cours viendrait à se rappeler ses droits. Cela devait arriver tôt ou tard et arriva en effet. Dans l'année 1753, par un traité entre les rois d'Espagne et de Portugal, il y eut un échange mutuel de *réductions* ou provinces: on y stipula que les habitants abandonneraient les territoires cédés, et qu'ils changeraient de patrie pour ne pas changer de prince. Ces malheureuses tribus résistèrent, les jésuites appuyèrent leur résistance. Depuis, ils ont nié obstinément la part qu'ils prirent à la détermination des naturels; mais, lorsque l'on compare la docilité paisible de cette population à l'activité illimitée de ses vrais maîtres, peut-on douter de l'emploi qu'ils en firent? D'ailleurs les jésuites ont tort d'appliquer à ce fait le système de dénégation dont leurs écrivains font un constant usage. Avec plus de franchise et de hauteur d'âme, ils avoueraient leur opposition à une mesure si oppressive: ils se féliciteraient d'avoir mis généreusement obstacle à une transmigration violente. Le mode d'apologie qu'ils ont adopté les a toujours portés à tout nier dans l'intérêt du moment, même les actes courageux et honorables. Au reste, en leur rendant sur ce point particulier, une justice qu'ils n'ac-

ceptent pas, on peut se demander quel est, dans l'état actuel de l'Europe, le gouvernement qui, ayant pris, à tort ou à raison, une résolution analogue à celle des cours de Lisbonne et de Madrid, souffrirait un seul instant qu'une corporation, une association quelconque osât y apporter le moindre empêchement? Après un tel exemple, est-il donc bien difficile de trouver des motifs à l'hostilité du pouvoir séculier contre un ordre religieux assez hardi pour jeter le poids de son nom dans la balance d'un traité international? Aujourd'hui, la réponse ne se ferait pas longtemps attendre; mais avant la révolution française, dans le midi de l'Europe surtout, malgré les progrès de la philosophie, il était moins aisé de prendre contre des ennemis sacrés un parti vigoureux et decisif.

Bien que clairement indiquée, la situation avait besoin d'être comprise par un esprit net, et tranchée par une main ferme. L'énergie, dans une telle entreprise, devait aller jusqu'à l'audace. Toutes ces qualités se rencontrèrent dans Sébastien Carvalho, plus tard comte d'Oeyras, et enfin marquis de Pombal. Nous ne lui donnerons que ce dernier nom; l'histoire l'a consacré et a oublié ses autres titres. Les haines qui poursuivent la mémoire de Pombal, les hommages dont elle fut l'objet, les attaques et les apologies qui s'y rattachent encore dans sa patrie, prouvent que ce ne fut pas une intelligence médiocre ni un caractère vulgaire. Il ne faut

croire ni ses ennemis ni ses apologistes. Sa cruauté, sa jalousie, son avarice projettent des ombres trop épaisses sur son courage, sur sa patience, sur son infatigable énergie. Pombal ne fut pas un homme complet, mais jamais assurément il n'y eut de plus grand ministre dans un si petit État. « Le roi Sébastien est ressuscité, » disaient ses ennemis en faisant allusion à son prénom et à sa puissance. Ses ennemis étaient les grands et les jésuites; il les abattit les uns et les autres. Voyons pourquoi il le fit et comment il sut s'y prendre.

Issu d'une famille bourgeoise, ou tout au plus très-mince gentilhomme, Pombal s'était mis de bonne heure en hostilité déclarée avec l'aristocratie portugaise, l'une des plus exclusives et des plus superbes de l'Europe. Jeune encore, après avoir enlevé une fille du *sang bleu* (*sangre azul*), il l'avait épousée sous les yeux de la noblesse indignée. Souple et hardi à la fois, vainement s'était-il efforcé de calmer les *fidalgues* et de se faire adopter par eux : tous ses efforts avaient échoué, et c'est de ce jour qu'au fond de l'âme, il jura la ruine de ceux qu'il n'avait pu s'assimiler. Arrivé à Londres, où il était accrédité comme chargé d'affaires (1), il se fortifia dans ses sentiments à la vue d'une aristocratie qui ne repoussait personne, amenait toute illustration à

(1) Carvalho fut ensuite ministre à Vienne, où il épousa en secondes noces une nièce du feld-maréchal Daun.

s'absorber dans la sienne, et qui, certes, lui aurait ouvert ses rangs, s'il fût né Anglais. L'équilibre et le jeu des pouvoirs attirèrent peu son attention ; il se sentit faiblement touché d'un établissement qui met quelque chose à côté d'un roi et au-dessus d'un ministre. Ce qu'il envia à l'Angleterre, ce ne fut pas la liberté, mais l'espérance, cette fière et féconde espérance que, seul alors dans l'univers, un Anglais pouvait embrasser. Surtout il fut surpris de la prospérité matérielle de la Grande-Bretagne. A l'aspect de tant de merveilles, il pensa au Portugal, et, dans son intelligence, sinon tout-à-fait désintéressée, du moins éclairée, des idées généreuses, des vues nobles et hautes se mêlèrent à des projets d'un ordre plus personnel. On ne peut en douter : comme Pombal fit, dès son avènement au ministère, l'application de ces principes, c'est à son séjour de Londres qu'il faut en fixer l'origine. C'est là qu'il résolut d'être l'égal ou l'oppresseur des grands, le maître de son roi et le réformateur de sa patrie.

Joseph Ier, successeur de Jean V, était le Louis XIII du Portugal. Comme le roi de France, il avait son Richelieu : ce parallèle flattait la vanité de Pombal; il s'en faisait l'application dans ses épanchements intimes; en public, il se comparait à Sully. Joseph était dépourvu même de cet extérieur imposant et de ces grâces souveraines qui ennoblissent le désordre sans le justifier. Oisif, ennuyé, mélancolique, il abandonnait

les affaires à son ministre, satisfait de conduire, par les beaux jours d'été, sur le Tage, une barque royalement pavoisée, remplie de femmes et de musiciens. Défiant d'ailleurs et soupçonneux, il ouvrait l'oreille aux délateurs et vivait dans la perpétuelle pensée d'une conjuration. Un tel prince était facile à conduire par la terreur. Pombal se servit avec habileté d'un moyen dont le caractère même du monarque lui conseillait l'emploi. Assidu auprès de Joseph, il ne l'entourait point d'une adulation obséquieuse, mais il le faisait trembler pour ses jours. Toutefois, la faveur ne l'aveugla jamais au point de lui faire oublier le soin de sa sûreté ; jamais il ne fit la moindre démarche sans un ordre signé du roi : précaution salutaire, qui, plus tard, lui sauva la vie.

La tendance des gouvernements au XVIIIe siècle peut se traduire dans cette formule : la réforme par l'arbitraire. Tous les princes, tous les hommes d'État de quelque valeur procédèrent ainsi et marchèrent à ce but ; mais ils apportèrent plus ou moins d'hypocrisie dans l'application de leur système, et, s'ils ont eu recours au pouvoir absolu, ils se sont donné l'air d'en demander pardon à la philosophie. Pombal était peu lettré et n'entretenait pas de relations avec les encyclopédistes français (1). Il avança leur œuvre sans les consulter. Les surpassant en activité et en franchise, il ne désa-

(1) Dans l'immense correspondance de Voltaire, on ne trouve pas une seule lettre adressée au comte d'Oeyras (marquis de Pombal).

voua, n'excusa rien, n'essaya pas même de bégayer le mot liberté, et proclama la civilisation fille légitime du despotisme. Chez lui, point de réticences, point d'explications, point d'amende honorable; son esprit limité, mais opiniâtre, ne voulut admettre aucune précaution oratoire, n'entra dans aucun compromis. Il poussa jusqu'au bout l'arbitraire et lui demanda tout ce qu'il pouvait donner. Les destinées générales de l'espèce humaine ne touchaient point ce sceptique en action, son intelligence n'allait pas si loin ni si haut; mais les plaies, les souillures particulières au Portugal le frappèrent vivement : il les saisit toutes à la fois du regard et de la main. Une multitude d'édits lancés coup sur coup ne tarda pas à tirer les Portugais de leur léthargie séculaire. Nous n'apprécierons pas ces divers règlements : l'éloge, le blâme peuvent s'y appliquer tour-à-tour. Ils ne sont pas tous conformes aux principes d'une saine politique; cependant on ne saurait faire un reproche à Pombal de n'avoir pas devancé la science, et, dans les erreurs de son siècle ou de son esprit, il ne faut pas toujours voir les calculs de l'intérêt et de la cupidité. Sans doute il n'en était pas exempt; mais sur l'ensemble de son caractère vu à distance et loin des préventions contemporaines, domine une sorte de grandeur imposante, quoique brutale, qui éclata dans une circonstance mémorable. Le tremblement de terre de 1755 avait renversé les trois quarts de Lisbonne. Là

cour, éperdue, n'eut pas le temps de fuir; le peuple périssait dans les ruines, dans les flammes ou sous le couteau des assassins. Les courtisans voulaient emmener la famille royale à Porto. Pombal seul la retint. « La place du roi est au milieu de son peuple, dit-il à Joseph. Enterrons les morts et songeons aux vivants. » En pareille circonstance, l'ambition n'est pas au concours; le pouvoir est alors le monopole des âmes fortes. Pombal le prit de droit, il se déclara premier ministre, et le fut en effet. A cette époque, les fléaux s'étaient tous réunis contre ce malheureux Portugal. Seul, le ministre promit de les conjurer et de les vaincre. Il y avait dans ce courage quelque chose d'antique qui étonna le XVIIIe siècle. Les colonies nourrirent la métropole sans l'appui de l'étranger; des supplices terribles, mais nécessaires, épouvantèrent le brigandage, et trois cents potences firent raison des voleurs qui s'étaient répandus en plein jour et à main armée dans les décombres. Enfin, malgré les calamités de toute espèce, au milieu des soucis de deux procès politiques, Pombal ne perdit ni la tête ni le cœur. Des débris de l'ancienne capitale il fit sortir une Lisbonne nouvelle. Ce fut avec justice ou plutôt avec une sorte de modestie qu'en élevant la statue de Joseph Ier, Pombal plaça sa propre image sur le piédestal (1).

(1) Le médaillon du marquis de Pombal fut enlevé par dom Miguel et replacé par l'ordre de dom Pedro.

Arrivé à un crédit sans bornes, il ne songea plus qu'à exécuter ses deux grands projets : l'abaissement de l'aristocratie et l'expulsion des jésuites. Le premier était hardi, mais Ximénès en Espagne, Richelieu en France avaient montré la voie au ministre portugais; en revanche, le second était sans exemple. Pombal n'en résolut pas moins de mener ces deux affaires de front.

De quelque manière qu'on envisage la résolution de détruire les jésuites, qu'on se range parmi les amis ou les ennemis de la Société, on doit convenir qu'ici le marquis de Pombal agit non en courtisan irrité ou vindicatif, mais en homme d'État; que si, pour atteindre ce but, il suivit une marche trop souvent tortueuse, du moins il fut conduit par des considérations d'une politique élevée, plus que par la froide inspiration de l'égoïsme. Il frappa les jésuites comme dangereux au bien public, et non comme dangereux à son crédit. Les jésuites n'étaient pas ses ennemis : c'étaient eux, au contraire, qui l'avaient élevé au pouvoir. Ils comptaient sur lui, et, par une dissimulation profonde, Pombal entretint en eux cette confiance jusqu'au moment même où il se déclara leur adversaire. A l'étonnement de l'ordre et de tout le Portugal, on bannit du palais les confesseurs jésuites du roi et de la famille royale; on les remplaça par des confesseurs réguliers. En même temps, les manifestes du ministre firent peser sur l'ordre des charges terribles, que nous discuterons bientôt avec calme et im-

partialité. Pombal fit part de ces griefs au pape, lui demandant instamment l'appui de ses armes apostoliques. Benoît XIV n'avait jamais aimé les jésuites, qu'il connaissait à fond; il avait prédit leur chute; mais comme il était dans la destinée de ce sage et spirituel pontife d'éluder toutes les questions décisives, il n'eut que le temps d'ordonner la visite des maisons de l'ordre par le patriarche de Lisbonne, et, pour dernière fortune, il mourut sans avoir prononcé entre la Société de Jésus et la couronne de Portugal.

Deux familles puissantes, les Mascarenhas et les Tavora, se trouvaient alors à la tête de l'aristocratie portugaise. Pombal n'avait point de parti pris contre elles. Il s'était fait introduire par sa femme dans la société de dona Éléonor, épouse du marquis de Tavora, ancien gouverneur de l'Inde, et, à tous égards, la plus grande dame de Portugal. C'était une personne de mœurs respectables, mais d'une humeur altière; on remarquait dans ses yeux un trait fatal, présage de sa destinée (1). Pombal avait osé briguer pour son fils cette noble et inaccessible alliance. « Hélas ! dit-il un jour à un religieux du sang des Tavora, le roi a beau me combler de grâces; mon bonheur ne serait complet que si l'héritier de ma fortune devenait le gendre de l'illustre dona

(1) Ce regard, qui m'a frappé dans le portrait de Mme de Tavora, se retrouve également dans celui de Strafford.

Éléonor. — Votre Excellence, répondit le moine, lève les yeux bien haut ! » Un refroidissement subit s'éleva dès-lors entre le ministre et la marquise ; elle avait sollicité le titre de duc pour son mari, Pombal fit échouer ses demandes : enfin, de l'indifférence à la haine il n'y eut qu'un pas, et le *sang bleu* tout entier prit parti dans cette querelle. Joseph de Mascarenhas, duc d'Aveiro, accabla le ministre de ses mépris. Aveiro, homme orgueilleux et insolent, était revêtu des plus grandes charges et allié à la famille royale. Dès ce moment, l'échafaud des grands fut dressé dans l'esprit de Pombal. Entretenue dans ses ressentiments par les jésuites, cette noblesse de cour menaçait le pouvoir et même la vie du ministre, quand tout-à-coup, dans la nuit du 3 septembre 1758, les portes du palais se fermèrent ; le roi cessa de se montrer pendant plusieurs jours ; aucun bruit ne circula sur les causes de cette clôture ; tous les efforts de Pombal tendirent à inspirer la plus grande sécurité à ceux qu'il avait désignés pour victimes. Enfin, après une longue attente, le duc d'Aveiro, les Tavora, leurs parents, leurs amis, furent arrêtés dans leur demeure ; la fière dona Éléonor, arrachée de son lit, se vit traînée, à moitié nue, dans un couvent de Lisbonne, et le reste de sa famille fut enfermé dans la ménagerie de Bélem, restée vide depuis le tremblement de terre.

Qu'était-il donc arrivé dans cet intervalle ? pourquoi

ces violences et ces tortures? qu'imputait le ministre à toute cette noblesse? Voici les faits. Dona Teresa, femme du jeune marquis de Tavora, était la maîtresse du roi. En allant la voir la nuit, Joseph avait été atteint dans sa voiture de deux coups de pistolet. Blessé au bras, il s'était enfermé dans son palais, attendant l'arrestation des accusés; ces accusés étaient le duc d'Aveiro et le mari de la maîtresse du roi, regardés comme les instruments du crime, les vieux Tavora, désignés comme complices, et les jésuites, qui passaient pour instigateurs. De tous les membres de la famille incriminée, dona Teresa fut seule traitée avec indulgence; on ne sait pas encore si la découverte de la conspiration n'a pas été son ouvrage. Louis XV témoigna à son chargé d'affaires la plus grande curiosité sur le sort de cette jeune femme (1).

Pombal ne songea point à soumettre les grands à la juridiction de leurs pairs; peut-être l'état actuel de la noblesse rendait-il impossible le maintien de ce privilége; le ministre ne les déféra pas non plus aux tribunaux ordinaires: les accusés furent cités devant un tribunal d'exception dit de *l'inconfidence*, c'est-à-dire devant une commission. L'exécution suivit de près la sentence; dans la nuit du 12 au 13 janvier 1759, un écha-

(1) Dépêches du duc de Choiseul à M. de Saint-Julien, chargé d'affaires de France à Lisbonne.

faud de dix-huit pieds de haut avait été élevé sur la place de Bélem, en face du Tage. Dès le point du jour, cette place était encombrée de troupes, de peuple, et le fleuve même était chargé de spectateurs. Les domestiques du duc d'Aveiro parurent les premiers sur l'échafaud, et furent attachés à l'un des angles pour être brûlés vifs. La marquise de Tavora arriva ensuite la corde au cou, le crucifix à la main ; quelques vêtements déchirés l'enveloppaient à peine, mais tout en elle était empreint de force et de dignité. Le bourreau, voulant lui lier les pieds, souleva un peu le bas de sa robe. « Arrête, lui dit-elle, n'oublie pas qui je suis, ne me touche que pour me tuer. » Le bourreau s'agenouilla devant dona Éléonor et lui demanda pardon. Elle tira une bague de son doigt et lui dit : « Tiens, je n'ai que cela au monde ; prends, et fais ton devoir ; » puis la courageuse femme se mit sur le billot et reçut le coup de la mort. Son mari, ses fils, dont le plus jeune n'avait pas vingt ans, son gendre et plusieurs serviteurs périrent après elle dans d'affreux tourments. Le duc d'Aveiro fut amené le dernier ; on l'attacha sur la roue, le corps couvert de haillons, les bras nus, les cuisses découvertes ; rompu vif, il n'expira qu'après de longues tortures, faisant retentir la place et le fleuve d'épouvantables hurlements. Ensuite on mit le feu à la machine ; en un moment, roue, échafaud, cadavres, tout fut brûlé et jeté dans le Tage.

Les palais des condamnés furent rasés; on sema du sel sur la place où ils s'élevaient; leurs armes furent effacées de tous les lieux particuliers et publics, notamment de la salle des chevaliers au château de Cintra, où l'on voit encore leur écusson couvert d'un voile noir, comme le portrait de Faliéro au palais ducal de Venise. Enfin Pombal fit dresser, sur une des places de Lisbonne, un pilori que, par un privilége spécial, il consacra uniquement à la haute noblesse. Plus tard, à la fin de sa carrière ministérielle, il maria de force une Tavora, petite-fille de dona Éléonor, au comte d'Oeyras, son fils. Une postérité nombreuse est sortie de cet hymen tragique. Le sang du persécuteur et des victimes coule paisiblement aujourd'hui confondu dans les mêmes veines.

Les griefs de Pombal contre les fidalgues, malgré sa haine, malgré les injures qu'il avait subies, n'avaient été pour lui qu'un moyen. Il en voulait aux jésuites encore plus qu'à l'aristocratie; mais il était plus difficile de les atteindre. Leurs relations avec les conjurés n'avaient rien de douteux, ils étaient leurs conseillers et leurs amis; ils avaient pris une part certaine aux mécontentements, aux murmures, même à l'opposition des fidalgues; pouvaient-ils cependant être convaincus d'avoir trempé dans le complot régicide? Pombal n'hésita pas à les accuser. Le jour même de l'arrestation des Tavora, les maisons des jésuites furent

cernées par les troupes, on y consigna les pères, on jeta leurs chefs dans les prisons, et trois d'entre eux, Mattos, Alexandre et Malagrida restèrent sous l'accusation formelle d'avoir fomenté la conjuration.

Pombal remplit l'Europe de ses manifestes. On les lut avec avidité. La catastrophe et surtout l'événement qui l'avait amenée fixèrent l'attention de tous les cabinets. Ce régicide suivait immédiatement celui de Damiens. Un instinct secret faisait pressentir aux princes qu'un orage n'était pas loin. On pouvait croire que l'opinion en France, plus qu'ailleurs, serait disposée à bien accueillir les accusations du ministre portugais; les encyclopédistes auraient dû lui servir d'auxiliaires zélés et fidèles; pourtant il n'en fut pas ainsi. Les pièces émanées de la cour de Lisbonne parurent ridicules dans la forme et maladroites au fond. Cet holocauste des chefs de la noblesse choqua les classes supérieures, jusqu'alors soigneusement ménagées par les philosophes. Tant de cruauté contrastait trop avec les mœurs d'une société déjà frondeuse, mais encore très-élégante. On eut pitié des victimes, on se moqua du bourreau; on rit de son appel aux idées du moyen-âge, de cette période de l'histoire que la mode réprouvait alors aussi vivement qu'elle l'a réhabilitée de nos jours. Ces titres arrachés des greffes, ces écussons effacés, ces anathèmes proclamés à son de trompe, semblèrent un sacrifice insensé à des préjugés barbares. Il y eut aussi une réprobation

générale contre les maximes despotiques répandues à profusion dans les manifestes (1). Enfin, ce qui révolta surtout les philosophes français, ce fut de voir que Pombal n'acceptait point leur patronage et ne songeait pas à se donner pour leur adepte. En poursuivant la Société, il n'accusait pas les jésuites d'appartenir à un institut coupable ni de professer des maximes immorales et mauvaises : il leur reprochait seulement d'être restés moins fidèles que leurs devanciers aux principes de saint Ignace. Lui-même rappelait son dévoûment à la religion catholique, égal, selon lui, au dévoûment de ses ancêtres, qui étaient pourtant juifs, s'il fallait en croire ses ennemis. « Après le tremblement de terre de 1755, n'avait-il pas donné des preuves d'un zèle infatigable pour l'Église ? Avant toutes choses, n'avait-il pas pourvu au rétablissement du culte dans la Patriarchale ? Avec quelle sollicitude n'avait-il pas ouvert un asile aux religieuses dispersées et errantes dans les rues, sur les places publiques, au milieu de ruines enflammées ? Dans ses palais de Lisbonne et d'Oyeras, n'avait-il pas toujours donné l'exemple d'une piété fervente ? N'appartenait-il pas au tiers ordre de N.-D. de Jésus ? N'était-il pas *juge perpétuel de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement* (2) ? » Tel était le système de défense

(1) Correspondance du duc de Choiseul.

(2) *Padroeiro e perpetuo juiz do irmandade do santissimo sacramento*, —Voir l'*Apologia sobre a calumnia de irreligiaõ* adressée

de Pombal. S'il avait rompu avec la cour de Rome, s'il avait chassé les jésuites, ce n'était pas au nom de la philosophie. Les reproches qu'il leur avait adressés dans ses manifestes ne reposaient point sur des idées générales, mais sur des faits particuliers, pour la plupart contestables et mal exposés. Non-seulement le ministre portugais ne s'était point appuyé sur l'élite des philosophes de la France, mais il avait semblé prendre soin de se dérober à toute solidarité avec eux; il n'avait pas même osé s'élever jusqu'aux libertés de l'Église gallicane, courage bien facile alors, et qui pourtant lui avait manqué, ou qu'il avait dédaigné. La philosophie ne lui pardonna point de telles négligences; elle lui pardonna moins encore de s'être adressé au pape pour faire juger Malagrida et ses confrères. Voltaire s'en plaignit plus d'une fois : avec quelque décence, dans le *Siècle de Louis XV*, et ailleurs très-indécemment (1).

Pombal avait consulté le saint-siége; la réponse se fit attendre. Rezzonico régnait alors sous le nom de Clément XIII. Il venait de succéder à l'aimable et prudent Benoît XIV. Entièrement dévoué aux jésuites, Clément n'avait pas compris que, dans cette circonstance,

par le marquis de Pombal, après sa disgrâce, à la reine Marie Ire, Manuscrit de la bibliothèque de M. S....., vicomte d'Az..... à Lisbonne.

(1) *Siècle de Louis XV*, t. XXIX, p. 38, édit. Delangle. — *Sermon du rabbin Akib*, t. XLIII, p. 231.

le roi de Portugal avait rendu un dernier hommage aux antiques exigences de la papauté. En Portugal, le tribunal du nonce avait jusqu'alors conservé le droit de prononcer sur les ecclésiastiques. Décidé à les soumettre à une commission nommée par lui-même, Pombal n'avait pas cru pouvoir se dispenser de solliciter une autorisation nominale à la cour de Rome. Celle-ci avait pris la demande au sérieux; elle différa l'envoi d'un bref. L'impatient ministre ne l'attendit pas; le bref se croisa avec la loi d'expulsion. Tous les évêques de Portugal reçurent du gouvernement l'ordre d'ôter aux jésuites l'instruction de la jeunesse, de les remplacer sur-le-champ à l'université de Coimbre et partout. En quelques jours, les bâtiments de la marine royale et marchande se remplirent de ces religieux, qu'on jeta sur les côtes d'Italie. Les mêmes injonctions, parvenues au Brésil et dans toutes les colonies portugaises, y furent immédiatement exécutées. Le pape, à cette nouvelle, fit brûler en place publique le manifeste de Pombal. Pour toute réponse, le ministre portugais confisqua les biens de la Société et les déclara réunis à la couronne (1). Il fit plus : profi-

(1) Voici une anecdote dont nous pouvons garantir l'authenticité. Dans la précipitation du départ, les jésuites de Lisbonne confièrent leurs trésors à l'un de leurs serviteurs; celui-ci les conserva et les fit passer à ses maîtres avec une telle fidélité, qu'ils lui firent, par reconnaissance, une grande fortune. C'est de lui que descend un homme politique qui a beaucoup marqué dans les dernières vicissitudes du Portugal.

tant d'une démarche imprudente du nonce, il lui envoya ses passe-ports, et rappela de Rome, avec un éclat affecté, l'ambassadeur de Portugal accrédité près du saint-siége.

Peu favorables d'abord à l'administration de Pombal, les philosophes du XVIIIe siècle se rendirent-ils alors à l'excès de son zèle ? Rome humiliée, un nonce chassé, les jésuites abolis, n'était-ce pas assez pour eux ? Dans tous les pays soumis à l'esprit nouveau, en Angleterre, en France surtout, le ministre portugais ne devait-il pas être devenu l'idole de l'opinion ? Voltaire, Diderot, d'Alembert, ne devaient-ils pas porter aux nues l'ennemi déclaré des jésuites et du pape ? Ils s'en abstinrent plus que jamais. On en comprendra aisément la raison : Pombal était le destructeur des jésuites, mais le protecteur de l'Inquisition. Sûr du patriarche de Lisbonne et débarrassé du nonce, il avait trouvé dans ce corps redoutable une arme commode et prompte, une sorte de comité de salut public; aussi n'en parlait-il qu'avec enthousiasme. Il disait un jour à un chargé d'affaires de France : « Je veux réconcilier votre pays avec l'Inquisition et faire voir à l'univers l'utilité de ce tribunal ; il n'a été établi sous l'autorité du roi Très-Fidèle que pour remplir certaines fonctions des évêques, fonctions bien plus sûres entre les mains d'une corporation choisie par le souverain qu'entre celles d'un individu qui peut tromper ou se tromper. » Pour appuyer de telles maximes par un exemple, Pom-

bal trouva piquant de les appliquer aux jésuites. Il tira le père Malagrida de la prison où il languissait oublié, et le fit accuser d'hérésie par l'Inquisition, qui le livra au bras séculier, c'est-à-dire au tribunal de *l'inconfidence*, commission arbitraire établie depuis la conspiration des grands. Malagrida fut ensuite étranglé et brûlé dans un auto-da-fé solennel. Voltaire réprouva hautement cette cruauté hypocrite. Il montra que dans toute cette affaire *l'excès du ridicule était joint à l'excès d'horreur*, et, avec son sens exquis, quand il n'était pas troublé par la passion, il affirma qu'il y avait lâcheté et inconséquence à condamner pour hérésie un homme accusé de haute trahison (1). Pombal ne recueillit donc que beaucoup de dégoûts et n'obtint aucune sympathie, même parmi ceux qui croyaient les jésuites coupables. Encouragés par ce résultat, les amis de la Société poussèrent les récrimations plus loin. Ils prétendirent que la conspiration était imaginaire, que le ministre n'avait fait jouer lui-même des ressorts si criminels que pour mieux assurer son empire sur un prince pusillanime. Ils allèrent jusqu'à attribuer au pouvoir le semblant d'attentat dont il faillit tomber victime. Ce n'est pas à nous d'être étonnés de cette manœuvre de parti. Cependant, comme à cette époque on ne poussait pas la hardiesse jusqu'à nier effrontément le péril d'un roi visé par des as-

(1) *Siècle de Louis XV*, t. XXV, p. 338.

sassins, hors les jésuites et leurs affidés, personne ne douta que Joseph n'eût été blessé. Pour admettre le contraire, il faudrait, ou que, par une audace voisine de la démence, Pombal se fût exposé à tuer le roi, son unique appui, ou bien que la blessure eût été supposée, et alors la complicité de Joseph deviendrait nécessaire, mais inexplicable. Lui-même avait consacré le souvenir de cet attentat par le modèle de son bras troué de balles, déposé en ex-voto dans une des églises de Lisbonne. La connivence du roi de Portugal ne peut être admise sérieusement. Cette opinion n'en prit pas moins faveur parmi les défenseurs de la Société de Jésus, et il en reste encore beaucoup de traces en Portugal. On ne peut dissiper entièrement les ténèbres que Pombal a trop épaissies, et dont sa mémoire supporte justement la responsabilité. Il paraît certain que la vie du roi a été attaquée par quelques-uns des accusés. Tous sont-ils entrés dans le complot? voilà où le doute est permis. Observons cependant que, lors de la révolution de palais qui fit rétablir la mémoire des victimes, la réaction provoquée contre Pombal par le parti triomphant ne put appuyer d'aucune preuve les accusations qu'elle dirigea sur lui. L'histoire a donc mille raisons de croire à la légalité de l'arrêt; mais elle ne peut ni le confirmer hautement, ni en approuver les formes. Elle doit surtout repousser le choix des moyens. Si Pombal a été juste, sa cruauté a mal servi sa gloire.

Dans le nombre prodigieux de publications répandues tout récemment par les jésuites ou par leurs défenseurs, le nom du duc de Choiseul est toujours associé à celui du marquis de Pombal. On les montre alliés dès l'origine pour la destruction de la Société; on répète, d'après l'abbé Georgel et tant d'autres pamphlétaires, que de tout temps Choiseul avait haï les jésuites. Ce ministre est représenté comme l'instigateur de leur chute; on a voulu, on veut encore prouver cette erreur matérielle par des anecdotes hasardées. Les jésuites eux-mêmes y ont donné cours. Supposant une liaison entre les deux ministres, ils les ont montrés solidaires de la destruction de l'ordre. A en croire ces écrivains de parti, Pombal et Choiseul se sont partagé les rôles : le premier devait commencer, le second lui venir en aide. Rien de plus faux; les correspondances diplomatiques, les lettres les plus intimes du duo de Choiseul ont passé toutes sous nos yeux. Dans un mémoire secret adressé à Louis XV lui-même, le duc rappelle au roi qu'il n'avait point pris l'initiative de cette grande mesure : « Votre Majesté, lui dit-il, le sait bien... quoique l'on ait dit que j'ai travaillé à renvoyer les jésuites... de près ni de loin, ni en public ni en particulier, je n'ai fait aucune démarche sur cet objet (1). » Ces deux hommes d'État

(1) Papiers d'État et manuscrits du duc de Choiseul. Arch. des Aff. Etr.

n'étaient point unis, ils ne s'entendaient pas, ils ne pouvaient s'entendre. Il n'y avait rien de commun entre le lourd, le vindicatif portugais, et le brillant, le léger, le gracieux ministre de Louis XV. Jamais Choiseul n'applaudit aux procédés de Pombal; il n'en parlait qu'avec froideur, souvent même avec mépris. Sa rudesse lui semblait grossière, son emphase déplacée, son audace impertinente. Il s'en moquait souvent avec le prince Kaunitz. Comme ministre, comme favori, plus encore comme grand seigneur, le duc repoussait toute comparaison avec le marquis parvenu. Tout dans Pombal choquait Choiseul, qui le trouvait injuste, cruel, et, qui pis est, de mauvais goût.

Cependant ils se rapprochèrent un moment. Choiseul avait résolu le Pacte de famille; il espéra y entraîner le Portugal, à cause de l'origine capétienne de la maison de Bragance. D'ailleurs, une haine commune les réunissait. La France était alors en guerre avec les Anglais, et le plus vif dépit animait secrètement contre eux le marquis de Pombal. Sa conduite avec l'Angleterre avait été bizarre. Une ou deux pièces diplomatiques très-hardies lui ont valu et lui valent encore la réputation de patriote et d'ennemi des Anglais. Le parti qui s'inspire des idées de ce ministre (et ce parti existe toujours en Portugal) exalte son indépendance, qui n'était qu'apparente. Opposé en paroles à la Grande-Bretagne, Pombal lui était toujours soumis de fait. Tandis qu'il proclamait

hautement la liberté du Portugal, il soulevait la ville de Porto pour l'établissement de la compagnie qui livrait aux Anglais le monopole des vins. Il est même de tradition dans le monde politique à Lisbonne, que ces rodomontades du marquis étaient parfois concertées avec le cabinet de Londres pour servir de voile à des complaisances. Ce n'est pas que Pombal ait conçu le projet de marier l'héritière de la couronne au duc de Cumberland ; cette absurde accusation n'a jamais eu de fondement (1) ; mais il n'en est pas moins vrai que le ministre portugais était lié avec le parti whig et surtout avec lord Chatam. Depuis, il trouva beaucoup moins de sympathie dans les tories représentés au pouvoir par lord Bute. Toutefois, même avant cette époque, il y avait eu déjà un refroidissement marqué entre le cabinet de Saint-James et celui de Lisbonne. Les Anglais, qui le croirait? avaient vu de mauvais œil l'expulsion des jésuites : leur commerce en avait souffert, tant les intérêts de l'ordre y avaient été engagés. Les possessions portu-

(1) Le dernier historien de la Compagnie de Jésus l'a reproduite d'après le prétendu *Testament politique du maréchal de Bellisle*, fabriqué en 1762 par Chevrier, auteur d'une foule de pamphlets et de libelles publiés sous le voile du pseudonyme en Hollande. Chevrier s'était caché dans ce pays où il termina par des excès une vie errante et méprisée. M. Crétineau Joly, témoigne en général, une grande confiance dans les productions de ce genre. On ne saurait comparer au faux testament de Bellisle, les *Mémoires de Sully*, non moins faux, mais plus noblement rédigés. Peut-on cependant ignorer que ce livre, publié par l'abbé de l'Écluse des Loges, en 1745,

gaises d'outre-mer virent alors éclater des troubles que Pombal, dans des pièces officielles, dont nous pouvons garantir l'authencité, attribue à l'influence britannique (1).

L'union entre les cabinets de Versailles et de Lisbonne ne pouvait être de longue durée. Dans les relations du Portugal avec l'Angleterre, la plainte et l'obéissance sont également inévitables. Choiseul s'efforça d'attirer le Portugal vers le pacte de famille; ce fut là qu'il échoua. Les ambassadeurs d'Espagne et de France présentèrent simultanément, au nom de leurs cours, des notes pour engager le roi de Portugal à se déclarer en leur faveur et à fermer ses ports à l'Angleterre, sous peine d'être traité en ennemi ; ils exigeaient une réponse dans le plus bref délai. Le ton de leur demande annon-

plus de cent ans après la mort du duc de Sully, n'est qu'un abrégé très-infidèle des *Économies royales* de ce grand ministre? Si M. Crétineau Joly ne l'ignore pas, (et en sa qualité d'historiographe des jésuites, il doit le savoir mieux que personne), comment peut-il citer sans cesse comme autorité, un ouvrage notoirement apocryphe?

(1) On trouve une trace de cette singulière imputation dans les lettres de Mme du Deffand. Lady Rochford, ambassadrice d'Angleterre, passait pour intriguer avec les jésuites et avec le duc de Lavauguyon, leur protecteur. (Lettre du 13 février 1769.) — Nous avons trouvé des accusations du même genre, tant aux archives des affaires étrangères de France, qu'aux archives impériales de Rio-Janeiro, dans la correspondance du marquis de Pombal avec les vice-rois du Brésil et dans celle du cardinal de Bernis. (Voyez l'Appendice I et II).

çait qu'ils s'attendaient moins à une adhésion qu'à un refus. Pombal répondit avec noblesse et modération : il réclama la neutralité du Portugal. Tandis qu'il opposait le raisonnement au parti pris, les troupes d'Espagne franchissaient la frontière, annonçant qu'elles ne venaient pas attaquer les Portugais, mais les délivrer du joug britannique. Pombal, à cette nouvelle, se livra à un de ces mouvements de fierté qui plaisent dans l'homme d'État, parce qu'ils prouvent que la tête n'exclut pas toujours le cœur. Dénué de tout, sans moyens de défense, pris à l'improviste, il n'attendit pas le manifeste de l'Espagne ; le premier, il déclara la guerre. Malgré une dissidence plus apparente que réelle, les secours de l'Angleterre ne pouvaient lui manquer ; il les réclama. Ainsi d'un côté étaient la France et l'Espagne, de l'autre le Portugal et la Grande-Bretagne. Les mesures de la défense furent mieux prises que celles de l'invasion. Pombal déploya une grande activité, il releva l'esprit militaire qu'il avait lui-même contribué à abattre. Cette guerre, mal commencée par l'armée gallo-hispanique, n'eut qu'une assez courte durée, et le Portugal, qui depuis quelques années avait occupé l'Europe, retomba dans son silence accoutumé. L'attention publique se reporta ailleurs. (1).

(1) Manuscrits de Fr.-Em. comte de Saint-Priest, ambassadeur et ministre sous Louis XV et Louis XVI.

CHAPITRE II.

Les jésuites et Mme de Pompadour. — Procès du père Lavalette. — Louis XV renvoie les jésuites de France. — Charles III les chasse de toute la monarchie espagnole.

Au bruit de la chute des jésuites dans une contrée lointaine, leurs ennemis s'étaient partout éveillés. On s'étonna en France de la facilité avec laquelle l'ordre avait reçu son arrêt. Le défaut de résistance enhardit l'inimitié. Jusqu'alors la réputation d'habileté des révérends pères avait été pour eux en France la plus puissante des protections : personne n'avait voulu ouvrir la brèche : mais lorsqu'on les vit se rendre sans combattre, lorsque la rupture d'une petite cour avec le saint-siége se fut bruyamment déclarée à leur occasion sans amener aucun trouble, sans avoir même causé aucune sensation profonde, il arriva ce qu'on remarque souvent dans les choses humaines : la probabilité du succès doubla le nombre des adversaires. Il ne fallait qu'une occasion, et, par une autre loi de l'humanité, l'occasion ne se fit pas longtemps attendre. La ruine des jé-

suites de France devint inévitable. Une intrigue de cour l'avait préparée, un scandale public l'acheva.

Il est très-vrai qu'après avoir tenté une négociation auprès des jésuites, madame de Pompadour ne put s'entendre avec eux et résolut leur perte. Cette situation était nouvelle, pour une favorite. Celles qui précédèrent madame de Pompadour avaient eu moins à se plaindre de ces religieux. Irritée un moment contre le père La Chaise, madame de Montespan s'était bornée à un jeu de mots bien peu digne de la cour de Louis XIV et de l'esprit des Mortemart. Jusqu'alors les jésuites n'avaient pas songé un seul instant à quitter Versailles. Cette fois ils en coururent la chance, soitqu'ils eussent enfin adopté d'autres maximes, soit que leur attachement à la personne de M. le Dauphin ne leur permit point de ménager une femme dont l'héritier du trône s'était publiquement déclaré l'ennemi. Ici le témoignage de la marquise est trop précieux, il est rédigé en termes trop singuliers, il peint trop bien l'époque où il fut rendu, pour qu'une simple transcription ne soit pas infiniment préférable à tous les commentaires. Il faut écouter madame de Pompadour. Ce sont des instructions données par elle-même à un agent secret envoyé à Rome,

« Au commencement de 1752. déterminée (par des motifs dont il est inutile de rendre compte) à ne conserver pour le roi que les

sentiments de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter les docteurs de Sorbonne, et d'écrire à son confesseur pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver des moyens de me laisser auprès de sa personne (puisqu'il le désirait) sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avais plus. Le roi, connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avait pas de retour à espérer de ma part, et se prêta à ce que je désirais. Il fit consulter des docteurs, et écrivit au père Pérusseau, lequel lui demanda une séparation totale : le roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir, que ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au public, mais pour ma propre satisfaction; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires; que j'étais la seule qui lui osât dire la vérité, si utile aux rois, etc. Le bon père espéra dans ce moment qu'il se rendrait maître de l'esprit du roi, et répéta toujours la

même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il aurait été possible de s'arranger, si les jésuites y avaient consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui désiraient le bien du roi et de la religion, je les assurai que, si le père Pérusseau n'enchaînait pas le roi par les sacrements, il se livrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trompée. Les choses en restèrent donc (en apparence) comme par le passé jusqu'en 1755. Puis de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucuns ne m'avaient manqués et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au père de Sacy, comme à l'homme le plus pénétré de cette vérité, je lui montrai mon âme toute nue. Il m'éprouva en secret depuis le

mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. Il me proposa dans ce temps d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le père me fit demander une place chez la reine pour plus de décence, il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le roi n'y entre plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observai exactement; ce changement fit grand bruit à la cour et à la ville, les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent; le père de Sacy en fut entouré, et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la cour. Je lui représentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser, etc. Il finit par me dire : « *Que l'on s'était trop moqué du confes-* » *seur du feu roi quand M. le comte de Tou-* » *louse était arrivé au monde, et qu'il ne vou-* » *lait pas qu'il lui en arrivât autant.* » Je n'eus rien à répondre à un semblable motif, et, après

avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de plus propre à le persuader de n'écouter que la religion et non l'intrigue, je ne le vis plus. L'abominable 5 janvier 1757 arriva, et fut suivi des mêmes intrigues de l'année d'avant. Le roi fit tout son possible pour amener le père Desmarets à la vérité de la religion : les mêmes motifs le faisant agir, la réponse ne fut pas différente, et le roi, qui désirait vivement de remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé, et retomba peu après dans les mêmes erreurs, dont on l'aurait certainement tiré, si l'on avait agi de bonne foi.

« Malgré la patience extrême dont j'avais fait usage pendant dix-huit mois avec le père de Sacy, mon cœur n'en était pas moins déchiré de ma situation; j'en parlai à un honnête homme en qui j'avais confiance, il en fut touché et il chercha les moyens de la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait ainsi que lui pour la juger; ils pensèrent l'un

et l'autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l'on me faisait éprouver. En conséquence, mon confesseur, après un nouveau temps d'épreuve assez long, a fait cesser cette injustice, en me permettant d'approcher des sacrements, et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder (pour éviter des noirceurs à mon confesseur), c'est cependant une grande consolation pour mon âme.

« La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le roi, à qui je suis attachée autant que je dois l'être; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions désagréables. Celle de retourner avec mon mari n'est plus proposable, puisqu'il a refusé pour jamais, et que par conséquent ma conscience est fort tranquille à ce sujet; toutes les autres ne me feront aucune peine; il s'agit de voir celles qui seront proposées au roi, c'est aux personnes habiles et désirant le bien de Sa Majesté à en chercher les moyens.

« Le roi, pénétré des vérités et des devoirs

de la religion, désire employer tous les moyens qui sont en lui pour marquer son obéissance aux actes de religion prescrits par l'Église, et principalement, Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'elle rencontre à l'approche des sacrements; le roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article, et il est persuadé que le pape et ceux que Sa Majesté veut bien consulter à Rome, étant instruits des faits, lèveront par leur conseil et leur autorité les obstaelcs qui éloignent le roi de remplir un devoir saint pour lui et édifiant pour les peuples.

« Il est nécessaire de présenter au pape et au cardinal Spinelli la suite véritable des faits, pour qu'ils connaissent et puissent apporter remède aux difficultés qui sont suscitées, tant pour le fond de la chose que par les intrigues qui les suscitent. »

Ici la marquise change de style sans en avertir le lecteur, et parle à la troisième personne comme César.

« Le roi a dans le cœur une amitié et une

confiance pour madame la marquise de Pompadour, qui fait la douceur et la tranquillité de sa vie ; ces sentiments de Sa Majesté sont totalement étrangers à ceux que la passion excite; l'on peut assurer, avec la vérité la plus pure, qu'il ne se passe depuis quatre ans et plus, dans le commerce du roi et de madame de Pompadour, rien qui puisse être taxé de passion, et, par conséquent, rien qui soit contraire à la régularité des mœurs la plus exacte.

« Il y a quelques années que les dispositions du roi et de madame de Pompadour étant telles que l'on vient de les dépeindre, avec la ferme résolution des deux parties de les maintenir dans cet état, le roi écrivit à son confesseur, qui alors était le père Pérusseau, qu'il désirait approcher des sacrements ; ce confesseur lui répondit qu'il ne pouvait pas prêter son ministère aux désirs du roi, à moins qu'il n'éloignât de lui madame de Pompadour, objet, selon le confesseur de scandale. Le roi répliqua au confesseur que madame de Pompadour n'étant, ni par sa conduite ni par sa volonté, une occasion

de péché pour lui, il ne voulait pas sacrifier le bonheur de sa vie et de sa confiance, puisque dans le fond madame de Pompadour n'était pas une raison véritable pour lui de péché ; le confesseur persista, et le roi n'approcha point des sacrements. Telle est la situation de la conscience du roi ; depuis ce temps, le père Desmarets a succédé au père Pérusseau dans la charge de confesseur. Plus borné que son prédécesseur, et entouré de même que lui des personnes qui, voulant éloigner madame de Pompadour de la cour, lui font entrevoir du déshonneur à donner l'absolution au roi, il suit les mêmes principes (1). »

Voilà ce qu'écrivait madame de Pompadour. Elle se promit d'agir en conséquence et tint fidèlement parole. Peut-être dira-t-on qu'en cette occasion les jésuites se perdirent pour n'être pas restés eux-mêmes. Nous serons plus juste : cette inhabileté passagère les honore.

(1) Manuscrits du duc de Choiseul. Nous avons publié pour la première fois dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er avril 1844) cette pièce singulière qu'on peut voir aux Archives des affaires étrangères et qui a été reproduite depuis dans beaucoup d'ouvrages pour et contre la Société.

Dans une autre occasion encore plus décisive, ils furent moins heureux. Rappelons en peu de mots une aventure trop connue. Le père Lavalette, hardi spéculateur doué de cette sorte d'esprit que son siècle proscrivit, mais que le nôtre adopte, se trouvait à la tête d'un grand établissement de l'ordre à la Martinique. Il en profita pour faire des affaires, il créa une banque. Des amis jaloux, peut-être des confrères, entravèrent ses opérations. Ses lettres de change furent protestées, tant en France qu'à la Martinique. Une maison de Lyon et de Marseille déposa son bilan, accusa hautement de sa déconfiture le jésuite négociant et incrimina la Société tout entière comme solidaire d'un de ses membres. Ici, la Société démentit encore une fois sa vieille réputation d'habileté, mais moins noblement qu'auprès de madame de Pompadour. Au lieu de payer, au lieu de faire contribuer l'ordre entier, le général livra le père Lavalette et la maison de la Martinique. Il commit encore une faute bien grave en faisant attribuer le jugement du procès à la grande Chambre du Parlement de Paris. Les jésuites, disent leurs écrivains, cédèrent à des conseils perfides. Cela se peut; mais pourquoi les écouter? A quoi bon cette adresse si renommée, si ce n'est pour éviter les piéges? Quoi qu'il en soit, s'il y eut piége, ils y tombèrent. Ce procès eut le plus grand retentissement. Les jésuites, déclarés solidaires pour dette du père Lavalette, furent condamnés à payer à la maison de Marseille *un*

million cinq cent deux mille deux cent soixante six livres, et à tous les dépens; leurs biens, mis en séquestre, devaient être vendus, si besoin était, pour le parfait paiement. Cette perte matérielle, qu'un peu de résolution et de tact aurait facilement couverte, n'était rien auprès de la blessure morale que reçut en même temps la Société. Dans le cours du procès, elle fut sommée de produire sa règle, cette règle jusqu'alors soigneusement dérobée aux regards profanes. Dès-lors, toutes les petites questions disparurent: les maîtresses, les banqueroutes, madame de Pompadour, le père Lavalette, le déficit des banquiers (qui ne furent jamais payés), tous les accidents de cette affaire s'effacèrent devant la Société elle-même. En France, une grande cause se maintient difficilement dans le cercle des personnalités. Une affaire qui n'est que particulière tombe bientôt dans l'oubli; pour y échapper il faut qu'elle se rattache aux idées générales, qui seules, quoi qu'on fasse, parviennent à nous passionner. Par un caractère d'esprit qui appartient à la France et dont rien heureusement ne pourra la corriger, la question accidentelle disparaît toujours devant la question de principe; c'est là qu'en fin de compte, aboutit tout débat, tandis qu'ailleurs, on retombe presque toujours dans les discussions individuelles. On l'a vu en Portugal : l'application pratique avait été vive et pressante; les vues premières étaient bornées et mesquines; tout était resté renfermé dans le cercle étroit

de quelques noms propres et de quelques faits isolés. En France, il n'en fut pas ainsi : les griefs de telle favorite, l'ambition de tel ministre n'occupèrent que faiblement l'opinion publique; mais on remonta à l'origine de la querelle. Ces discussions dogmatiques si oubliées reprirent toute la force de l'intéret présent, tout l'attrait de la nouveauté. Partout on voulut voir, on voulut toucher ces constitutions mystérieuses. Les femmes, les jeunes gens y portèrent l'ardeur de vieux légistes. Pascal devint le saint du moment, La Chalotais en fut le héros. Son *Compte rendu*, dont en vain les jésuites ont voulu lui ravir la gloire, ceux de l'avocat général Joly, de Fleury et du procureur général Ripert de Montclar, le rapport de Laverdy, le réquisitoire de l'abbé Chauvelin, se montrèrent sur toutes les toilettes à côté de *Tanzaï* et des *Bijoux indiscrets*. Aux foyers des spectacles, on oubliait la pièce du soir pour le factum du matin : Tartufe pâlit devant Escobar. Dans les vastes hôtels de la Cité et de l'île Saint-Louis, habités à titre héréditaire par les antiques familles de la magistrature, aussi bien que dans les sombres arrières-boutiques où des générations de marchands s'entassaient depuis des siècles, le débat, plus sérieux et plus sincère, n'était ni moins passionné, ni moins ardent. Tous les sexes, tous les âges, tous les états s'arrachaient les écrits échappés à profusion de l'officine des Blancs-Manteaux : on ne parla plus que de probabilisme, de capitulations de cons-

cience, de maximes relâchées et de restrictions mentales.

Nous le répétons ici : l'examen de la partie dogmatique de ce débat n'entre point dans notre plan; nous n'avons pas prétendu exposer en détail la doctrine des jésuites; c'est l'objet d'une foule d'ouvrages très-connus. Ce que nous nous sommes proposé avant tout, c'est de peindre l'état des esprits, le mouvement des affaires, le caractère des personnages principaux, enfin l'ensemble politique et moral de l'Europe au moment de la chute de la Société.

Les jésuites, à cet instant suprême, trouvèrent des défenseurs sur lesquels ils ne comptaient pas. Le triomphe des jansénistes déplut aux philosophes; ils dirent que les jésuites étaient justement punis de ce qu'ils appelaient leur insolence; ils sourirent à cette chute consentie par les grands et les riches, dont ces pères étaient toujours les commensaux; ils se sentirent bien aises de les voir tomber comme moines, mais, comme proscrits, ils commencèrent à les plaindre. Les jansénistes devenaient trop puissants (1). Vaine et tardive opposition! le mouvement était donné. Voltaire lui-même n'aurait pu l'arrêter, l'eût-il voulu, ce qui n'est pas sûr. Restait cependant un obstacle plus réel à surmonter, c'était la résistance du roi. Il y avait dans

(1) « Que me servirait d'être délivré des renards si on me livrait aux loups? » Voltaire à La Chalotais, 3 novembre 1762. Volt., édit. Delangle, t. LXXXII, p. 37.

Louis XV un singulier mélange d'impressions diverses et d'habitudes contradictoires. Il avait été élevé dans le respect des jésuites, mais ce respect n'était pas exempt de crainte. Les vieilles accusations de régicide n'avaient pas fait une médiocre impression sur son esprit timide. A l'exemple de tous ses prédécesseurs, depuis Henri IV, il voyait dans le maintien d'un confesseur jésuite près de sa personne non-seulement une bienséance morale, mais une garantie matérielle; en un mot, se brouiller avec les pères lui semblait hasardé et même dangereux. Il était d'ailleurs convaincu de leur aptitude à l'enseignement, mais ce motif d'utilité générale touchait peu l'égoïsme d'un tel prince. Le soin de sa sûreté l'occupait bien autrement. Né sur le trône, objet de l'adulation dès l'âge de cinq ans; arraché à la mort, au bruit des acclamations publiques, déclaré le bien-aimé de son peuple, Louis XV avait mis un prix immense à sa propre vie; il était d'ailleurs petit-fils de Louis XIV, et ne l'était pas en vain : comme son aïeul, mais non pas avec la même force d'âme, il se croyait d'une nature supérieure au reste des mortels. Telle était l'éducation de Versailles. Louis XV pensait très-franchement très-sincèrement, de la meilleure foi du monde, que le dévoûment des rois à la religion et au clergé rachetait suffisamment leurs faiblesses et les maintenait dans une sphère séparée de la foule des pécheurs. « Vous serez damné, » dit-il un jour à Choiseul. Le duc se récria, et

prit la liberté de faire observer à Sa Majesté qu'après un jugement si sévère, on pouvait aussi trembler pour elle; que, placée si fort au-dessus du reste des hommes, elle avait de plus que ses sujets le tort du scandale et le danger de l'exemple. « Nos situations sont bien différentes, reprit le roi, je suis l'oint du Seigneur. » Pour mieux expliquer sa pensée, il fit entendre au duc que Dieu ne permettrait pas sa damnation éternelle, si, comme roi, il soutenait la religion catholique. Poussant plus loin, et trop loin peut-être, le commentaire des paroles royales, Choiseul prétend qu'à cette condition, Louis XV croyait pouvoir, en sûreté de conscience, se livrer à toutes les voluptés. « Le roi, ajoute-t-il, était instruit de sa religion comme une tourière de Sainte-Marie. On ne pouvait l'en entendre parler sans dégoût, et, ce qui est incroyable, ce que je ne crois que parce qu'il me l'a dit, c'est qu'il ne s'est déterminé à s'allier avec la maison d'Autriche que dans l'intention, bien mal digérée, d'anéantir le protestantisme après avoir écrasé le roi de Prusse (1). »

La résistance de Louis XV eût été insurmontable, si la légèreté de son caractère n'avait dominé les préjugés de son éducation. Madame de Pompadour et le duc de Choiseul, pour plaire à cette favorite, circonvinrent le monarque; ils lui montrèrent les Parlements et le

(1) Manuscrits du duc de Choiseul.

peuple animés contre les jésuites, ils lui donnèrent la peur d'une nouvelle Fronde. Placé entre deux extrémités, le roi en vint à adopter celle qu'on lui présentait comme la moins périlleuse. Choiseul le mit dans l'alternative de l'expulsion des jésuites ou du renvoi des Parlements. Louis XV n'était pas encore préparé à ce coup d'État; la suppression de l'ordre lui sembla plus facile. On lui dit que la religion chrétienne avait duré quinze siècles sans les jésuites, et qu'elle subsisterait bien sans eux. Les maximes régicides de quelques casuistes furent remises sous ses yeux. Fatigué plus que convaincu, cherchant d'ailleurs en toute chose bien plus le repos que les lumières, Louis XV se rendit (1). Toutefois, par un sentiment de modération qui lui fait honneur, il ne consentit pas à la destruction immédiate de l'ordre : il fit écrire à Rome pour obtenir une réforme, mais pour l'obtenir sur-le-champ sans hésitation, sans subterfuge, courrier par courrier. N'ayant pu amener à son opinion cinquante-un évêques français réunis, non pas en assemblée régulière et authentique, mais en conférence privée chez le cardinal de Luynes, ce ministre dressa un programme sur les bases suivantes : L'autorité illimitée du général résidant à Rome est incompatible avec les lois du royaume ; pour concilier toutes les convenances, le général nommera un vicaire qui résidera en France, chose d'ailleurs conforme aux

(1) Appendice III.

statuts, car ils autorisent le général à nommer un vicaire dans les cas pressants. Le régime intérieur de la Société ne sera point changé par cette mesure; loin de là, si par hasard le général lui-même venait résider en France, il exercerait toute autorité sur son ordre, et les pouvoirs du vicaire resteraient suspendus. Ainsi seraient conciliés le maintien de la Compagnie et l'exécution des lois du royaume, notamment de l'édit de Henri IV, de 1601, dont une clause porte formellement qu'un jésuite, muni de pouvoirs, demeurerait toujours auprès du roi, comme gage et caution de la Société.

Cette transaction, proposée au pape par l'organe du cardinal de Rochechouart (1), était honorable en tout temps, inespérée dans les circonstances présentes. On sait comment elle fut acceptée par les jésuites : *sint ut sunt aut non sint;* « qu'ils soient comme ils sont ou qu'ils ne soient plus. » Leurs écrivains nient aujourd'hui cette réponse. L'impossibilité de se modifier dans le fond, tout en prenant des formes diverses, est à la fois la force et la faiblesse de cette Société; c'est là ce qui la met souvent à l'agonie, mais c'est là aussi ce qui l'empêche de mourir.

Enfin, malgré les efforts d'un parti puissant à la tête duquel étaient M. le Dauphin et Mesdames, Louis XV renvoya de France la Compagnie de Jésus (1764), en di-

(1) Dépêche du duc de Choiseul au cardinal de Rochechouart, du 16 janvier 1762.

sant pour toute oraison funèbre : « Il sera plaisant de voir le père Desmarets en abbé. »

Deux ans après, ce fut le tour de l'Espagne. Ici une obscurité impénétrable enveloppe encore les causes de la mesure. Jamais motif plus léger n'amena un résultat plus décisif. Le nom donné par l'histoire à cet événement en démontre la frivolité : on le nomme *l'émeute des chapeaux*. On portait alors à Madrid de grands chapeaux à longues ailes, semblables à celui que Beaumarchais donne à Basile. Dans l'ardeur de réformes qui alors s'appliquait aux petites choses comme aux grandes, Charles III voulut les supprimer. Il y était d'ailleurs autorisé par les nombreux abus qui résultaient de cette coiffure, jointe à l'usage de grands manteaux. Le ministre Squillace voulut défendre les *capas* et les *chambergos;* mais ce ministre était Napolitain : les Espagnols ne voulurent pas obéir, ils se révoltèrent. Squillace fut assiégé dans sa maison, qui s'écroula sous mille bras; le ministre n'échappa à la mort que par la fuite. En vain les gardes wallones marchèrent contre le peuple, en vain le roi lui-même harangua les séditieux du haut d'un balcon; ni la force armée, ni la majesté royale ne parvinrent à apaiser le tumulte; seuls, les jésuites y réussirent, avec tant de facilité qu'on les accusa d'avoir fomenté l'émeute, Le roi le crut et ne l'oublia pas (1766).

La révolte avait duré plusieurs jours. Les ambassa-

deurs étaient alors peu familiarisés avec ces épisodes populaires. Le marquis d'Ossun, qui représentait la cour de Versailles à Madrid, poussé par un zèle chevaleresque, offrit au roi d'Espagne les secours de la France. Il ne fut pas désavoué; la mode n'en était pas encore établie. Charles III, Castillan de cœur, répondit par un refus qui mit à l'aise le roi Louis XV, d'abord très-effrayé des troubles de Madrid. Curieux des moindres détails de cet événement, Louis les recherchait avec l'anxiété d'une âme faible et la prescience d'un esprit juste. A cette époque, une révolte était encore un accident, et le bruit d'une émeute dans un pays voisin avait de quoi réveiller le souverain le plus apathique. D'ailleurs, malgré son insouciance, Louis XV se sentait profondément blessé d'un si grand oubli de la majesté royale. Quelle image que celle d'un prince de son sang sommé de comparaître devant la plus vile populace! Néanmoins, et en dernier résultat, comme la paresse de Louis devait l'emporter sur son indignation, il ordonna à son ambassadeur de ne faire désormais aucune proposition au cabinet d'Aranjuez, et déclara qu'il s'en reposait aveuglément sur *la sagesse du roi son cousin.*

Abandonné à ses propres inspirations, le duc de Choiseul aurait montré moins de patience. Il porta un jugement sévère sur la faiblesse de Charles III et sur l'incapacité de son ministre Grimaldi; le retour possible aux

affaires de don Ricardo Wall et du duc d'Albe, ennemis de la France, aigrit encore son humeur. Il était indigné de l'inaction de Charles (1). Cependant le souvenir de cette émeute s'effaçait rapidement. En effet, depuis le 27 mars 1766 jusqu'au 2 avril 1767, à force d'être impunie, elle fut oubliée, et personne ne songeait plus ni aux causes, ni aux suites de ce mouvement, lorsqu'au moment où l'Espagne et l'Europe s'y attendaient le moins, un décret royal parut, qui abolissait l'institut des jésuites dans la Péninsule, et les chassait de la monarchie espagnole.

Qu'on se représente l'étonnement de l'Europe à cette nouvelle; rien n'y avait préparé les esprits : point de menaces, point d'avant-coureurs de l'orage; au contraire, un redoublement de louanges et de respects. La crédule Société s'était endormie à ce bruit flatteur : proscrite par la France, elle se vantait de l'amitié du roi catholique, et au moment même où elle s'en targuait avec le plus d'ostentation, le bras qui semblait la soutenir se leva pour l'écraser. Comment parer le coup ? comment surtout expliquer une réprobation si humiliante? Jusqu'alors l'amour-propre des jésuites s'était mis à couvert. En butte aux attaques des ministres philoso-

(1) D'Ossun à Choiseul (27 mars 1766). — Réponse officielle de Choiseul à d'Ossun (20 mai). — Lettre particulière de Choiseul à d'Ossun. — Archives des Affaires Étrangères de France et Archives de Simancas, en Castille.

phes, des Parlements jansénistes, les pères, selon leur constant usage, rendaient la religion solidaire de leurs défaites. Les maximes de leurs persécuteurs sanctifiaient leur chute. Cette fois, quel motif alléguer? D'Aranda, chef du conseil, Monino, Roda, Campomanès, ministres inférieurs, sont certainement imprégnés du venin des doctrines modernes; mais s'il est facile de reconnaître en eux quelques traits affaiblis des Pombal et des Choiseul, le roi don Carlos ressemble-t-il à un Joseph de Bragance, à un Louis de Bourbon? Est-il, comme ces deux monarques, assoupi par la paresse, énervé par les plaisirs? Il est actif, vertueux, même chaste; il n'est point soumis à ses ministres, il examine tout avec l'œil du maître, il concilie dans l'exercice du pouvoir un sens droit et une âme ardente; sa piété est d'ailleurs aussi vive que sincère. Jamais prince ne fut plus catholique dans toute la rigueur du mot; des miracles récents, contemporains, n'étonnent point sa raison. Peut-on ranger parmi les adeptes de la philosophie moderne ce roi de Naples qui, dans l'église de Bari, chantait naguère au lutrin en habit de chanoine; qui en plein XVIIIe siècle, chassait les juifs de son royaume, à l'instigation du jésuite Pépé (1)? Loin de se montrer hostile à la cour de Rome, de dédaigner ses faveurs spirituelles, il les désire, les recherche et les sollicite. La canonisation de quelque

(1) Coletta, Histoire du royaume de Naples, I, 132 et 53.

moine est toujours mise en première ligne dans les instructions qu'il donne à ses ambassadeurs près le saint-siége. Tous ces faits, bien connus du public, embarrassaient les jésuites et leurs partisans; ils ne savaient comment s'y prendre pour expliquer la conduite du roi d'Espagne, pour justifier cette flétrissure imprimée à leur Société par un prince moral, sincère et d'une dévotion exaltée. Leurs premières insinuations furent dirigées contre les dominicains, ordre rival auquel appartenait le père Osma, confesseur du roi (1). Quoiqu'il y eût une grande animosité entre les divers ordres religieux, cette explication n'était pas suffisante; il en fallait une plus plausible. Le nom de Choiseul se présenta naturellement : seul, le duc avait tout fait; ses machinations avaient soulevé la populace de Madrid pour amener l'expulsion des jésuites. Ce ministre, d'après la version jésuitique, voulant porter le dernier coup à la piété chancelante de Charles III, s'était déterminé à un faux en seing privé. Une lettre, attribuée, dit-on, par Choiseul à Ricci, et où l'écriture de ce général de l'ordre était parfaitement imitée, tendait à faire passer le roi d'Espagne pour un bâtard d'Alberoni et l'infant don Louis pour souverain légitime. Il est également impossible que Choiseul eût supposé la lettre ou que le géné-

(1) Coxe et Muriel, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. V, p. 84.

ral de l'ordre l'eût écrite. Ni l'un ni l'autre n'étaient frappés d'aliénation mentale; ils savaient qu'une pareille manœuvre n'aurait trouvé que des incrédules. L'ambition fut la seule passion d'Élisabeth Farnèse, mère du roi; jamais on ne l'accusa de galanterie. Toute absurde qu'était cette accusation, elle ne l'était pas encore assez pour l'esprit de parti ; on imagina une fable que j'aurais honte de rapporter si la maladresse des détails n'était ici le signe le plus caractéristique d'une confiance sans bornes dans une crédulité inépuisable. Voici donc ce que racontent quelques apologistes naïfs. Les ennemis de la Société qui sont toujours les plus méchants des hommes, s'avisent de fabriquer un livre ou un Mémoire contre la légitimité du roi d'Espagne et l'attribuent à un jésuite, Ces scélérats cachètent leur libelle et l'adressent au recteur du collége de Madrid; ils profitent de l'heure des offices. Le recteur, occupé d'abord à l'église, puis au réfectoire, remet l'ouverture du paquet à un moment plus opportun. Dans l'intervalle, deux conseillers se présentent de par le roi. Ils fouillent partout, s'emparent de la lettre encore cachetée et la portent à Charles III. Le jésuite portugais qui raconte ce fait n'explique pas trop bien ce que devint la lettre; mais il rapporte que, peu d'années après le bannissement des jésuites, un Grand d'Espagne, passant par Ferrare, y trouva, avec d'autres jésuites, ce père recteur si peu pressé d'ouvrir sa correspondance, et lui demanda s'il

se souvenait de certaine dépêche qu'on avait saisie dans sa chambre. Le père, que l'exil n'avait pas rendu plus curieux, ne se souvenait de rien. Alors le Grand d'Espagne lui rendit la mémoire et lui fit comprendre que la Société avait eu affaire à des machiavelistes bien raffinés, chose dont le recteur ne s'était jamais douté et qu'il apprit à Ferrare pour la première fois. Le nouvel historien des jésuites rapporte avec la même vraisemblance un fait analogue. Selon lui, une prétendue lettre d'un jésuite, non pas portugais, mais italien, pleine d'invectives sanglantes contre le gouvernement espagnol, fut envoyée par Charles III à Clément XIII comme pièce de conviction. Pie VI, alors simple prélat, jetant les yeux sur le papier, découvrit que non-seulement il était de fabrique espagnole, mais qu'il portait une date postérieure de deux ans à la lettre elle-même. On croirait qu'ici le témoignage direct de Pie VI serait du moins invoqué, mais il n'en est rien. *Le fait*, dit l'historien, *est connu de tous ceux qui ont séjourné à Rome ; c'est une tradition des catholiques* (1). Gardez-vous d'abuser de ce grand nom. La tradition catholique est une des choses les plus graves qu'il y ait au monde ; elle embrasse le

(1) M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, note de la page 292, t. V. Il faut en dire autant de la prétendue amende honorable du duc de Huescar (d'Albe) ; autre anecdocte hasardée, que personne ne croit dans la bonne compagnie de Madrid, comme j'ai pu m'en convaincre moi-même.

genre humain, et vous ne me citez que des anecdotes contestables et puériles, dans l'intérêt d'un parti. Faute de démonstration mathématique, l'histoire a recours aux inductions morales. Ici, son jury doit prononcer entre les révérends pères et le roi d'Espagne, entre une Compagnie très-ambitieuse et un prince d'une loyauté, d'une franchise reconnues. Nous avons vu les allégations de la Société; le témoignage de Charles III ne nous manquera pas; nous le trouvons dans un entretien de ce roi avec l'ambassadeur de France. Charles III jura sur l'honneur au marquis d'Ossun qu'il n'avait jamais eu d'animosité personnelle contre les jésuites, qu'il avait même, avant le dernier complot, repoussé tous les avis donnés contre eux à plusieurs reprises. Des serviteurs fidèles avaient eu beau l'avertir, que, depuis 1759, ces religieux ne cessaient de diffamer son gouvernement, son caractère et même sa foi, il répondait à ses ministres qu'il les croyait prévenus ou mal informés. Mais l'insurrection de 1766 avait ouvert les yeux au roi : les jésuites l'avaient fomentée, Charles en était sûr, il en tenait la preuve; plusieurs des membres de la Société avaient été arrêtés distribuant de l'argent dans les groupes; après avoir infecté la bourgeoisie d'insinuations calomnieuses contre le gouvernement, les jésuites n'avaient attendu qu'un signal. La première occasion leur avait suffi; ils s'étaient contentés des prétextes les plus puérils : ici la forme d'un chapeau ou d'un manteau; là les

malversations d'un intendant, les friponneries d'un corrégidor. L'entreprise avorta parce que le tumulte avait éclaté dès le dimanche des Rameaux. C'est le Jeudi Saint, pendant les stations des églises, que Charles III devait être surpris et entouré au pied de la croix. Les rebelles ne voulaient pas sans doute attenter à sa vie; ils prétendaient seulement recourir à la violence pour lui imposer des conditions. Telle est la substance des motifs exposés par le roi d'Espagne au marquis d'Ossun. Le monarque protesta une seconde fois de la vérité de ses paroles; il en appela au témoignage de tout ce que ses États renfermaient de juges intègres, d'incorruptibles magistrats; il assura même que, s'il avait quelque reproche à se faire, c'était d'avoir trop épargné ce corps dangereux. Puis, poussant un profond soupir, il ajouta : « *J'en ai trop appris* (1). »

La procédure contre les jésuites dura un an : elle s'instruisit dans un profond silence; jamais secret ne fut mieux gardé. C'est le chef-d'œuvre de la discrétion espagnole. Choiseul lui-même ne fut averti qu'un instant avant la publication de l'édit. Le comte d'Aranda craignait sa légèreté, ses indiscrétions avec les courtisans et les femmes (2). Pour mieux assurer son ou-

(1) Dépêches du marquis d'Ossun au duc de Choiseul.

(2) L'abbé Georgel (t. I, p. 120) affirme que Charles III ne fit aucune confidence au duc de Choiseul : ce fait n'est exact qu'à moitié; cependant il renferme assez de vérité pour détruire l'accusation

vrage, il ne négligea aucune précaution; il s'appliqua surtout à endormir la cour de Rome. Le roi et le ministre n'admirent à leur confidence que don Manuel de Roda, membre du conseil, jurisconsulte habile et ancien agent d'Espagne à Rome. Quant à Monino et Campomanès, magistrats très-influents, d'Aranda conférait avec eux par des moyens singuliers et presque romanesques; tous deux se rendaient séparément, à l'insu l'un de l'autre, dans un lieu écarté, une espèce de masure. Là ils travaillaient seuls, et ne communiquaient ensuite qu'avec le premier ministre. Le comte recueillait leurs avis, les transcrivait lui-même ou chargeait de ce soin de jeunes pages, des enfants dont on ne pouvait se méfier (1). Jamais les ordonnances, les Mémoires relatifs aux jésuites n'ont passé par les bureaux de son ministère. Lui-même portait les diverses expéditions au roi

dont nous avons déjà parlé, et qui se trouve quelques lignes plus loin. Selon l'abbé, ce fut le duc de Choiseul qui fomenta la révolte de Madrid, afin d'amener l'expulsion des jésuites. Un anglais, dont les écrivains jésuitiques aiment à réclamer l'autorité, et dont le livre n'est qu'un manifeste passionné contre la France, ce qui devrait du moins le rendre suspect aux jésuites français, Coxe (t. IV. Histoire des Bourbons d'Espagne), insinue le même fait, en l'attribuant à d'autres motifs. Rien n'est moins exact. On n'en trouve aucune trace dans la correspondance privée et diplomatique de M. de Choiseul avec M. d'Ossun, son ami, son allié, et l'un des exécuteurs les plus aveugles de sa politique.

(1) Georgel, t. I, p. 117. — *Souvenirs et Portraits du duc de Lévis*, p. 168; article *Aranda*.

et n'admettait en tiers ni Monino, ni Campomanès ; il contenait leur amour-propre en leur déclarant qu'il voulait être le maître, et que cela était juste, parce qu'il jouait sa tête.

Tenace, inflexible, fort de sa volonté, fort de son courage, d'Aranda alla droit au but. Par ses conseils, Charles III ne consulta point le pape et lui annonça l'expulsion des jésuites comme un fait accompli. Il n'y eut ni ambassade extraordinaire, ni démarches inusitées. Un simple courrier porta à Clément XIII une lettre autographe, et dans le même moment une pragmatique publiée par ordre du roi supprimait la Société dans toute la monarchie espagnole. D'après cette pragmatique, un ex-jésuite ne peut rentrer en Espagne sous aucun prétexte ; toute correspondance avec ce pays lui est interdite sous les peines les plus graves. Défense expresse est faite aux autorités ecclésiastiques de souffrir en chaire aucune allusion à l'événement présent ; les Espagnols de toutes les classes sont tenus de garder sur ce sujet le silence le plus absolu ; toute controverse, toute déclamation, toute critique et même toute apologie du nouveau règlement sera réputée crime de lèse-majesté, *parce qu'il n'appartient pas aux particuliers de juger et d'interpréter les volontés du souverain.*

Les ordres de la cour furent exécutés sur-le-champ. Le 2 avril 1767, le même jour, à la même heure, en Espagne, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en

Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les gouverneurs-généraux des provinces, les alcaldes des villes ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur en était uniforme : sous les peines les plus sévères, on dit même sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement, à main armée, dans les maisons des jésuites, de les investir, de les chasser de leurs couvents, et de les transporter comme prisonniers dans les vingt-quatre heures à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient s'y embarquer à l'instant même, laissant leurs papiers sous le scellé, et n'emportant qu'un bréviaire, une bourse et des hardes.

Au premier bruit de cette mesure, le gouvernement pouvait craindre quelque émotion populaire, en Europe comme en Amérique, où l'arrestation des pères ne se fit point sans résistance, du moins dans quelques localités (1) ; mais le flegme espagnol reprit son empire, le peuple resta spectateur indifférent, les nombreux

(1) Dépêches du marquis de Croix, vice-roi du Mexique, du 6 juin 1767, Archives de Simancas, n° 5062, fol. 18, et dépêches du comte d'Aranda au marquis de Grimaldi, 17 octobre 1767, n° 5062, fol. 10. On trouve aux mêmes Archives beaucoup de dépêches avant et après l'expulsion des Jésuites, qui les accusent d'intrigues contre l'autorité royale dans les colonies espagnoles. On peut citer dans le nombre une dépêche de D. Manuel de Roda au marquis de Grimaldi, écrite par l'ordre exprès de Charles III, d'Aranjuez à la date du 14 juin 1767, par laquelle les jésuites sont formellement accusés d'avoir voulu sou ever les Iles Philippines et d'y avoir fait passer des armes, ainsi que dans la Californie et à Buenos-Ayres. Archives de Simancas, n° 5062, fol. 8.

clients que les jésuites comptaient dans la grandesse, dociles aux ordres du roi, renfermèrent leur déplaisir au fond de leurs palais, et mirent toute leur espérance dans la fermeté de la cour de Rome. Clément XIII, infirme vieillard, versa des larmes abondantes. Le cardinal Torrigiani qui le dominait, quoique frappé au cœur, laissa pleurer le pape et résolut d'agir. Torrigiani gouvernait Clément XIII et subissait lui-même un joug très-dur. Secrétaire d'État, il ne fut jamais que le fondé de pouvoirs des jésuites; accablé de maladies, il voulait depuis longtemps quitter le ministère; mais le père Ricci, général de l'ordre, le retenait despotiquement au pied du trône. Il imposait à Torrigiani le devoir de mourir pour la Société; le cardinal obéissait. La souplesse tant reprochée aux jésuites était bien étrangère à leur chef. Il leur importait d'ailleurs de paraître cruellement persécutés. Pour eux, point de milieu entre le rôle de souverains et celui de martyrs; un malheur médiocre n'eût fait que les dégrader. Ricci résolut de sacrifier les individus à la communauté. Déjà il n'avait accueilli qu'avec froideur et dédain les émigrés portugais et français; il voyait dans l'exil, dans la proscription, un opprobre réel pour une Compagnie qui, en grande partie, avait fondé sa gloire sur un bonheur constant. La chute des jésuites d'Espagne, de cette terre nourricière des ordres monastiques, lui semblait encore plus humiliante. Charles III les envoyait dans

les ports de l'État romain ; Ricci résolut de les en rejeter. Docile à ses suggestions, ou plutôt à ses commandements, Torrigiani fit dire au ministère espagnol que le pape ne recevrait pas les jésuites. Charles méprisa cet avis et ordonna de les débarquer de gré ou de force.

Il faut en convenir, l'arrestation des jésuites et leur embarquement se firent avec une précipitation nécessaire peut-être, mais barbare. Près de six mille prêtres de tous les âges, de toutes les conditions, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise. Après quelques jours de navigation, ils arrivèrent devant Civita-Vecchia. On les y attendait; toutes les gardes étaient redoublées sur la côte, avec ordre de repousser le débarquement à coups de canon (1). Traités de la sorte, les jésuites partirent furieux contre leur général; ils lui reprochèrent sa dureté et l'accusèrent de tous leurs malheurs. Le commandant espagnol, bravant les faibles défenses du pape, pouvait débarquer, mais il s'en abstint, et cingla vers Livourne et Gênes. Là un nouveau

(1) Comme ce récit a été l'objet des plus vives dénégations, nous avons réuni dans l'appendice IV, toute la correspondance diplomatique relative à cette affaire.

refus accueillit ces malheureux. La diplomatie entama des négociations qui échouèrent. Quel parti prendre ? Restait l'île de Corse. Nous l'occupions alors; le roi d'Espagne pria Choiseul d'ouvrir cet asile aux fugitifs. Marbeuf, commandant français, s'y opposa, parce que l'île était dénuée de toutes ressources ; à peine y avait-il la place nécessaire pour l'armée d'occupation ; de villes nulle part, de villages presque point ; partout des rochers stériles et des repaires de brigands. Les troupes elles-mêmes tiraient leur subsistance du dehors. L'envoi de quelques vaches maigres ou de quelques chèvres n'était qu'un effet de la courtoisie de Paoli. La pénurie était telle que l'entretien de trois mille hommes coûtait à la France un million par an, outre la solde. Marbeuf ne pouvait recevoir un surcroît de deux mille cinq cents jésuites, il s'y refusa ; Choiseul le soutint; Charles III s'en irrita ; enfin, vaincu par les instances du roi d'Espagne, ne voulant pas le mécontenter pour des moines (1), Choiseul ordonna leur débarquement en Corse. Ce fut ainsi qu'après avoir erré pendant six mois sur les mers, sans secours, sans espérance, accablés de fatigue, décimés par la maladie, repoussés par le pape lui même, les jésuites espagnols trouvèrent dans des case-

(1) Lettre confidentielle de Choiseul à Grimaldi, datée de Saint-Hubert, 24 juin 1767.

mates un asile misérable et un sort peu différent de leur détresse (1).

(1) C'est en vain qu'on chercherait aux archives espagnoles des pièces décisives à l'appui des motifs qui firent agir Charles III. En 1814, les papiers les plus importants, relatifs aux jésuites, furent enlevés de Simancas, probablement par leur parti triomphant; mais on y trouve encore les *chemises* ou enveloppes de ces papiers, avec l'indication du contenu. C'est ainsi par exemple, qu'à la liasse 5053 (leg° 5053 Negociado Estado-Roma) correspondance de Rome on lit ces mots : *Nuestra negociacion empezo en 6 de x^re de 1768, remitiendo à D. Tomas Azpuru la primera memoria que yo hize para pedir la estincion de man comun con los ministros de Francia y Napoles. En 14 dé Julio de 1774 entragué en el archivio los legajo 1 — 2 y 3, que contienen todos los fechos hasta que llego D. José Monino à Roma.* — Et quand on cherche les papiers indiqués avec tant de soin, à leur date et dans leur série, on ne trouve rien. Les exemples en sont très-nombreux.

CHAPITRE III.

Portrait du duc de Choiseul. — Affaire de Parme. — Mort de Clément XIII. — Conclave. — L'empereur Joseph II à Rome. — Élection de Ganganelli. — Clément XIV.

Las de ces querelles monastiques, étonné, indigné de leur importance, Choiseul voulait en finir avec elles ; il le voulait à tout prix. Ses premiers efforts pour établir une réforme dans la Compagnie de Jésus ayant été repoussés, les suites qu'il avait voulu prévenir s'étaient trop étendues à son gré ; elles le détournaient d'occupations plus graves. Il résolut donc de trancher le lien qu'il n'avait pu dénouer. Profitant de l'accès de colère du roi d'Espagne il lui proposa une démarche audacieuse, mais définitive ; il l'engagea à demander au saint-siége, d'accord avec la France et Naples, l'abolition complète et générale, en un mot la suppression de la Société. Les historiens attribuent cette démarche à une passion invétérée, à d'implacables ressentiments. Pour justifier leurs conjectures, ils remontent jusqu'à l'ambassade du duc

près de Benoît XIV. Ils se trompent les plaintes des jésuites les égarent. Choiseul ne daignait accorder à des religieux ni amour ni haine. Rien de bas, mais rien de profond ne pouvait pénétrer dans cette âme aussi noble que légère. Choiseul n'aurait pas sauvé le royaume, mais il savait jeter un voile brillant sur sa décadence. Il n'était qu'un homme du monde; à la vérité il en était l'idéal. La responsabilité l'aurait perdu dans un gouvernement constitutionnel; une république n'aurait vu en lui qu'un fat présomptueux et prodigue. Pour vivre, pour respirer, pour être, il lui a fallu l'air de Versailles. Qualités, défauts, grâces, travers, tout dans ce ministre était de son rang, de sa société, de son époque. Ses actions, ses discours, ses pensées, portèrent toujours cette empreinte, mais il sut la marquer d'un grand caractère. Le premier, il associa dans sa personne le *talon-rouge* à l'homme d'État; le premier, le seul peut-être, il éleva l'indiscrétion jusqu'à la franchise, l'insolence jusqu'à la dignité, la légèreté jusqu'à l'indépendance. Cependant cet esprit plus fin que ferme comprit son siècle à merveille et ne le domina jamais. Les philosophes avaient sur lui une influence qu'il tâchait de se dissimuler. Fatigué de précepteurs si exigeants, il les éloignait, les évitait et retombait toujours sous leur tutelle. Pourtant, ce ne fut pas la philosophie qui le contraignit à s'occuper des jésuites, ce fut la politique : la nécessité de plaire à Charles III. Ce prince les poursuivait avec acharne-

ment. Trop de tiédeur pouvait brouiller le duc avec le roi d'Espagne. Dans cette hypothèse, les jésuites devenaient un obstacle qu'il écarta sans colère, sans passion, comme le voyageur pousse du pied le caillou qui embarrasse sa route. Il proposa donc la suppression par lassitude. Qu'on en juge sur un seul exemple. L'ambassadeur de France travaillait au renvoi du cardinal secrétaire-d'État. Il en écrivit au duc de Choiseul, dont voici la réponse *officielle* : « Vous êtes embarrassé, monsieur, du choix d'un Secrétaire-d'État si le cardinal Torrigiani venait à manquer, et moi, je suis excédé d'un sot nonce que vous m'avez envoyé, et qui certainement ne peut être bon dans aucun temps en France : unissons nos deux embarras, et travaillez là-bas pour que le nonce soit Secrétaire-d'État : il vaudra à coup sûr autant et aussi peu qu'un autre, et j'en serai débarrassé ici. (1). » Certes, ce n'est pas là le langage d'un persécuteur fanatique. Ce ne fut donc point par un sentiment profond dont les jésuites lui font honneur, que Choiseul suggéra au roi d'Espagne la demande de la suppression de l'ordre ; il céda à de nouvelles instances du Parlement de Paris dont il avait épousé les intérêts. « Qu'importe, disaient ces magistrats, que nous ayons chassé les jésuites de France, s'ils ne disparaissaient pas à jamais ? Leur retour parmi nous reste toujours possible. Que faut-

(1) Choiseul à d'Aubeterre, Versailles, décembre 1768.

il pour cela? un changement de règne ou de ministre, peut-être moins, le caprice d'une maîtresse, un accès de dévotion dans un roi dont l'âge décline. Louis XIV n'en a-t-il pas donné l'exemple? Et alors, que n'a-t-on pas à craindre du retour de prêtres ulcérés et triomphants? » Ainsi pensait le Parlement; Choiseul, indifférent, le laissa faire. Avec sa légèreté naturelle, il s'imagina rendre service aux jésuites en demandant l'abolition définitive de la Societé. Il les persécuta par pitié, et sollicita leur perte par humanité. Il vit avec peine le traitement infligé par des rois puissants à des vieillards désarmés. Leurs courses sur les mers, leur pénurie en Corse, l'affligeaient sincèrement. Selon lui, la mesure proposée était dans l'intérêt des jésuites eux-mêmes. Délivrés de toute préoccupation, à l'abri de la haine des gouvernements, ils retrouveraient la paix dans l'intérieur de leurs familles; ils vivraient sans crainte, soumis aux lois de leur patrie, et seraient trop heureux de rentrer dans la vie commune.

Charles III et le duc de Choiseul tendaient au même résultat, mais par des moyens que leur caractère respectif rendait très-différents. Il y avait un singulier contraste entre ce ministre insouciant qui immolait une société religieuse à l'esprit du jour, et ce roi, franc catholique, persécuteur avec toute la partialité, tout le zèle, tout le sérieux d'un dominicain. On devait se préparer à voir la proposition du duc avidement accueillie à Madrid.

Il n'en fut pas ainsi : contre l'attente du ministre, Charles III recula devant la suppression systématique de l'ordre. Sa conscience lui représenta l'expulsion des jésuites d'Espagne comme une mesure de simple police, et l'abolition complète de la Compagnie comme un holocauste à la philosophie voltairienne. La proposition de Versailles fut donc reçue très-froidement à l'Escurial. Pour comble de surprise, Naples, Venise, le Portugal même, s'arrêtèrent tout court devant un projet si vaste et une résolution si tranchée. Ces cabinets objectèrent l'impossibilité d'obtenir un bref de sécularisation sous le règne de Clément XIII : ils prièrent Choiseul d'attendre au prochain conclave ; mais tous ces délais irritaient sa pétulance. Le duc avait proposé de supprimer l'ordre uniquement pour ne plus en entendre parler. Il représenta avec force que laisser vivre une corporation si puissante et si offensée, c'était exposer l'existence de la maison de Bourbon. On croit entendre le langage exagéré de la haine ; ce n'était que celui de l'impatience ; les lettres confidentielles du duc de Choiseul nous l'attestent. Encore une fois, il ne haïssait pas les jésuites, mais il en était fort ennuyé.

Néanmoins, le moment favorable n'était pas encore venu ; il fallait une occasion nouvelle pour décider cette grande affaire : le saint-siége lui-même la fit naître. Clément XIII provoqua une explosion que Benoît XIV avait prévue, mais qu'il mit toute son industrie à éviter.

Naples et Parme avaient suivi l'exemple de l'Espagne. N'osant frapper le roi de Naples, Clément XIII crut pouvoir tirer vengeance de l'infant de Parme, très-petit prince sans doute par l'étendue de ses États, mais puissant par son origine et ses alliances. Le pape ne sut voir qu'un Farnèse dans un petit-fils de France, infant d'Espagne; il crut n'attaquer qu'un ancien fief du saint-siège, et s'en prit à une des annexes de la grande monarchie bourbonnienne. La déchéance du duc de Parme fut promulguée par une bulle. Ni Charles III ni Louis XV ne s'étaient attendus à cet éclat. Ils en furent également étonnés, chacun dans le sens de son caractère. Livré à lui-même, Louis n'aurait pris aucune part à ce débat ecclésiastique; ce n'était pas assez pour son apathie; c'était trop pour la vivacité de Choiseul. Indigné, hors de lui, le ministre courut chez le roi; il représenta toutes les conséquences de l'entreprise du pape et flétrit éloquemment cette résurrection des projets de Grégoire VII et de Sixte V. Louis XV montrait plus de chagrin que d'indignation. Élevé par les molinistes, il craignait Rome; il ne voulait pas se brouiller avec elle; il était flottant, irrésolu, et d'une faiblesse qui excluait tout sentiment, hors l'orgueil. Nous l'avons vu; jamais prince ne se crut plus que lui du sang des dieux. Choiseul l'attaqua par là; d'une main sûre il toucha cette corde : il montra un Rezzonico, le fils d'un marchand de Venise, insultant un petit-fils de saint Louis. Les rai-

sons politiques n'étaient rien auprès d'un pareil tableau. Cependant le ministre ne crut pas devoir les négliger : « Si le pape avait quelques démêlés à régler avec l'infant, n'était-il pas de son devoir de s'adresser à la cour de France ? Après une pareille injure. Louis XIV aurait fait venir le cardinal Torrigiani pour lui demander pardon au milieu de la galerie de Versailles ; son successeur emploiera des moyens plus doux, mais non moins efficaces. il sommera Clément XIII de révoquer son monitoire, et si, après un délai de huit jours, le pape répond par un refus, les ambassadeurs des deux rois quitteront Rome, les nonces seront renvoyés de Versailles et d'Aranjuez (1). » C'est ainsi que Choiseul faisait parler l'honneur national dont il était l'interprète dévoué et sincère ; le Parlement de Paris lui prêta son appui accoutumé en supprimant le nouveau bref.

Charles III n'était ni moins ardent ni moins pressé que Choiseul. Tous deux se hâtèrent de se consulter. Leurs courriers se croisèrent en route. A peine le roi d'Espagne eut-il reçu les nouvelles de Parme qu'il se déclara personnellement offensé. Il réunit son conseil extraordinaire, composé de laïcs d'un caractère grave et de plusieurs évêques. Comme le ministre français, il opina au rappel des ambassadeurs accrédités près du saint-siége. Le comte d'Aranda s'opposa à cette mesure ;

(1) Lettre du duc de Choiseul à MM. d'Ossun et Grimaldi. — Lettres de Grimaldi au comte de Fuentes.

il prouva que le départ des plénipotentiaires étrangers mettrait le pape trop à l'aise; leur présence était d'ailleurs indispensable dans le cas d'un conclave; en attendant cet événement que la santé et l'âge du pape rendaient très-prochain, eux seuls pouvaient exiger le rapport du monitoire; enfin, si le saint-père résistait encore, il fallait le menacer de l'occupation d'Avignon par les troupes françaises, de Benévent et Castro par celles du roi de Naples. Choiseul adopta le plan du ministère espagnol (1). En matière ecclésiastique, il déférait toujours à l'avis du roi d'Espagne, réservant son influence pour des occasions qu'il jugeait plus importantes. Il ordonna au marquis d'Aubeterre, notre ambassadeur à Rome, de se concerter avec l'archevêque de Valence, Azpurù, chargé d'affaires d'Espagne, et avec le cardinal Orsini, ministre de Naples. Leurs instructions reçues, tous les trois demandèrent une prompte audience au pape. Cet incident était dangereux pour les partisans des jésuites; le vieux Rezzonico pouvait faiblir, il fallait le préparer à soutenir ce choc. Torrigiani et les cardinaux *zelanti* ne le perdirent pas un moment de vue jusqu'à l'instant décisif. Ils lui montrèrent dans une résistance victorieuse la gloire du martyre souvent désiré par le pieux Clément XIII; ils lui dirent que Benoît XIV avait abaissé la tiare devant

(1) Consultation du conseil extraordinaire d'Espagne au sujet du bref du pape contre l'infant duc de Parme, rédigé par Monino. Madrid, 21 février 1768. Arch. des Aff. Étr.

les souverains, et que Dieu le prédestinait à la relever. Des moyens matériels vinrent encore à l'appui de ces excitations. Rezzonico trouva dans ses appartements plusieurs estampes d'après Raphael, qui représentaient saint Léon marchant à la rencontre d'Attila. Enfin, les jésuites n'oublièrent ni les images ni les discours; ils dictèrent au pape déjà affaissé par l'âge les réponses les plus violentes. Clément se ressouvint parfaitement de leurs leçons dans les premières phrases de son entretien avec d'Aubeterre; il daigna à peine jeter un regard sur le Mémoire que lui présentait l'ambassadeur, et lui déclara qu'il mourrait mille fois plutôt que de révoquer son décret; qu'en reconnaissant la légitimité des droits de l'infant de Parme, il commettrait une grande faute envers Dieu; qu'il contreviendrait à ce que lui dictait sa conscience dont il était le seul juge et dont il n'avait à rendre compte qu'au tribunal divin. Mais cette fermeté ne put se soutenir longtemps. Lorsqu'en poursuivant sa lecture, le vieillard fut arrivé au mot de représailles, il se mit à trembler de tout son corps, une sueur froide couvrit ses joues, et il s'écria d'une voix entrecoupée : « Le vicaire » de Jésus-Christ est traité comme le dernier des hom» mes! Il n'a sans doute ni armées ni canons; il est fa» cile de lui prendre tout, mais il est hors du pouvoir » des hommes de le faire agir contre sa conscience. » Cette protestation s'acheva au milieu d'un torrent de larmes.

La ville cependant ne partageait point la sécurité des conseillers du pape. Loin de là, elle était remplie de crainte sur l'issue de ce conflit. Rome blâma le saint-père, elle l'accusa d'avoir imprudemment rejeté la médiation des grandes puissances, moyen honorable qui aurait sauvé son amour-propre. Les terreurs des Romains ne tardèrent pas à se réaliser. Ils apprirent que les Français s'étaient emparés d'Avignon; les Napolitains, de Bénévent et de Ponte-Corvo. Satisfaites d'avoir infligé ce grand châtiment, les trois cours remplacèrent leur première vivacité par une froideur dédaigneuse. Leurs ministres déclarèrent qu'ils ne voulaient plus conserver aucune relation avec le cardinal Torrigiani; elles s'opposèrent même à ce qu'il correspondît avec les nonces de France et d'Espagne (1).

En ce moment, les embarras du pape se multiplièrent. La république de Venise, le duc de Modène, l'électeur de Bavière tentèrent aussi d'imiter l'exemple de l'infant de Parme. Le pape, lassé d'un long combat, feignit d'ignorer ce nouvel échec. Il n'avait plus d'espoir que dans la maison d'Autriche; mais l'habile Marie-Thérèse, sans mêler son nom à la publicité de pareils débats, savait merveilleusement en tirer parti. Le prince Kaunitz parut d'abord très-irrité contre le pape, il annonça même hautement le projet de l'attaquer par

(1) D'Aubeterre à Choiseul; Rome, 23 novembre 1768.

un Mémoire. Au fond, la cour de Vienne avait envie de s'emparer de la direction exclusive de cette affaire pour faire renaître, sur les ruines des prétentions pontificales, ce qu'elle appelait ses droits à la suzeraineté de Plaisance. Sitôt que les rois de France et d'Espagne se furent vivement interposés entre Clément XIII et l'infant, Kaunitz se refroidit beaucoup, joua l'indifférence et ne reparla plus de son Mémoire. Tandis que l'impératrice-reine prêtait l'oreille aux plaintes du vieux pontife, qu'elle ne lui épargnait ni les attentions flatteuses, ni les messages consolants, le comte de Firmian, son ministre en Lombardie, forçait au silence le cardinal Pozzo-Bonelli, archevêque de Milan, et défendait sous les peines les plus graves l'usage de la bulle *in cœna Domini*. La voix de l'impératrice ne s'élevait point au milieu des cris de Rome et de Parme : mais à Versailles, à l'Escurial comme au Vatican, ses agents diplomatiques distribuaient à tout le monde les assurances d'une sympathie générale.

Cependant Clément XIII refusait toujours de révoquer son bref. L'irritation des rois Bourbons devint extrême; celle de leurs plénipotentiaires la surpassait encore. Il s'établit même entre eux une lutte, une émulation de violences contre la cour pontificale. On trouve avec quelque surprise, dans les dépêches du marquis d'Aubeterre, le conseil de bloquer et d'affamer Rome (1).

(1) Dépêche du 30 novembre.

Cet ambassadeur propose froidement au duc de Choiseul de faire passer par mer une dizaine de bataillons français, de l'île de Corse à Orbitello et Castro, d'engager l'Espagne à imiter cet exemple en adjoignant à ces dix bataillons quatre ou cinq mille Napolitains, et de porter toutes ces troupes sur les bords du Tibre, autour de Rome, pour empêcher l'arrivage des vivres. Il ajoute que, réduit à la famine, le peuple se soulèverait nécessairement et forcerait le pape à céder à l'exigence des couronnes. C'est, dit-il, *le seul moyen d'obtenir l'expulsion des jésuites.* Qu'étaient donc les jésuites pour qu'on essayât contre eux l'insurrection populaire? et combien était grande l'inexpérience des hommes de ce siècle qui osaient penser à réveiller le peuple pour repousser des moines! A la vérité, cette opinion ne prévalut pas au conseil; mais, ce qui est déjà bien surprenant, elle n'y parut pas ridicule. Choiseul crut devoir recourir à un moyen moins brutal et plus concluant. Il ne différa plus la demande impérieuse de l'abolition totale et de la sécularisation des membres de la Société de Jésus; le 10 décembre 1768, l'ambassadeur de France l'exigea par un Mémoire présenté à Sa Sainteté au nom des trois monarques.

Ce coup était inattendu, du moins par sa promptitude. Le pape, en le recevant, resta anéanti, sans parole et sans regard. Il ne se remit plus d'un choc aussi violent. Peu de jours après, à la suite d'un léger rhume et d'une

fatigue excessive essuyée dans une cérémonie, il se trouva mal, et mourut subitement (1769). Sa mort, disent les écrivains jésuites (1), ne sembla pas naturelle : insinuation gratuite et dénuée de toute vraisemblance. Qu'un pape doué d'une santé robuste, d'une force supérieure à son âge, brave les menaces d'un parti puissant, signe la ruine de ce parti, et n'éprouve qu'alors les premières atteintes du mal auquel il finit par succomber, le doute devient raisonnable et le soupçon permis; mais qu'un vieillard de quatre-vingt-deux ans, assailli d'humeurs apoplectiques, toujours assoupi, toujours malade, à tel point que les dépêches diplomatiques sont remplies de conjectures sur sa mort prochaine et sur un futur conclave; que ce vieillard meure enfin à la suite d'une forte secousse, ce fait si simple doit paraître naturel à tout le monde. D'ailleurs personne n'avait intérêt à frapper Clément XIII. Ses infirmités calmaient suffisamment l'impatience des couronnes qui n'avaient rien à gagner à sa mort, car lui-même aurait

(1) Mém. de l'abbé Georgel, t. I, p. 123. —Tristement connu par ses relations avec le cardinal de Rohan par la haine qu'il avait vouée à Marie-Antoinette, et par les calomnies dont il a poursuivi la mémoire de la malheureuse reine, Georgel fait tenir au pape un langage qui semblerait confirmer ces imputations par le témoignage de la prétendue victime : mais c'est un faux matériel. Clément XIII, tombé en apoplexie, ne fut pas secouru à temps, n'eut la force d'appeler personne, et dès le premier moment perdit la parole sans retour.

cédé à leurs vœux. Secoué par la main de l'Europe, l'arbre du jésuitisme devait tomber.

Rezzonico s'était efforcé de retarder cette chute. Les historiens philosophes ne lui ont pas épargné le blâme, les amis de la Société lui ont dressé des autels. De part et d'autre on s'est trompé. Pour sauver l'autorité de Rome, la temporisation était désormais impuissante. Clément XIII était un pape du XIIe siècle égaré dans le XVIIIe. Sous son pontificat, la puissance du saint-siége finissait dans l'ombre. Ce vieillard n'a pu supporter cette humiliation. Il a essuyé l'insulte, il ne l'a pas acceptée. Au lieu de se borner à la résistance, il a été assez aveugle pour donner le signal de l'attaque, et dans la résistance même, il n'a montré ni prévoyance, ni intelligence, ni adresse; mais, à défaut de talent, il avait du cœur; il fut toujours médiocre, jamais méprisable. Il ne protégea point les arts, et les arts l'ont protégé. Le mausolée de Clément XIII, érigé par ses neveux dans la basilique de Saint-Pierre, reproduit son attitude pieuse et ses traits vénérables. Des lions sont à ses pieds : flatterie posthume, symbole d'une force que le pontife rêva toujours et ne réalisa jamais. La statue de la Religion qui le soutient présente une image plus fidèle. Canova lui a donné des formes lourdes et gothiques comme les priviléges surannés que Clément voulut en vain ressusciter et défendre.

Clément XIII à peine expiré, les ambassadeurs de

France et d'Espagne résolurent de se rendre maîtres du conclave. Ils proclamèrent à haute voix la nécessité d'élire un pape agréable aux couronnes, et n'admirent pas même la possibilité d'une résistance (1). Leur projet n'était pourtant pas d'une exécution facile. La vacance du saint-siége venait les surprendre au moment où ils s'y attendaient le moins. A force de prévoir et d'annoncer la mort de Clément XIII, ils avaient fini par n'y plus arrêter leur pensée. Cet événement dérangeait tous leurs plans d'attaque. L'ambassadeur de France surtout se trouvait dans une situation embarrassante. Les instructions de sa cour, dans le cas qui se présentait alors, ne manquaient ni de clarté, ni d'énergie : elles prescrivaient au marquis d'Aubeterre une action immédiate et positive sur le sacré collége ; mais ce diplomate n'avait aucun moyen pour l'exercer. Si la France comptait à Rome plusieurs pensionnaires, elle n'y avait pas un ami. Ceux qui puisaient le plus largement dans son trésor prenaient à peine le soin de déguiser leur aversion. Honteux de voir leur vote à l'enchère, et trop avides pour renoncer à se vendre, ils croyaient se réconcilier avec l'honneur en trahissant l'étranger qui les achetait. D'un autre côté, le général des jésuites possédait toutes les ressources dont le représentant de Louis XV était entièrement dépourvu ; il ne tenait qu'à lui de s'en servir

(1) Appendice V.

pour précipiter l'élection. Un seul moment pouvait tout décider, la victoire devenait le prix de la ruse ou de l'audace. Lutter d'habileté avec des prélats italiens, c'était combattre à armes trop inégales. Les délégués des Bourbons s'en aperçurent aisément. Un langage hardi, résolu, presque arrogant, pouvait seul dominer l'adresse jésuitique. Rome dégénérée ne pouvait être vaincue qu'à l'aide des vieilles armes de Rome triomphante. Faute de pouvoir la séduire, il fallait lui faire peur. Les instructions de l'ambassadeur de France étaient conçues dans cet esprit. Il les exécuta à la lettre; il se plut même à les exagérer. Affichant la plus étroite union avec les ministres d'Espagne et de Naples, d'Aubeterre déclara qu'il ne prétendait pas créer le pape futur, mais que ni lui ni ses collègues ne permettraient jamais qu'un nouveau pontife fût nommé sans l'assentiment des trois cours. Il exigea ensuite, en termes précis, qu'on ajournât l'élection jusqu'à l'arrivée des cardinaux français et espagnols. Ces injonctions, jetées dans le public, furent répétées d'un ton menaçant à chacun des membres du sacré collége. Les ministres représentèrent à leurs éminences qu'une élection hostile amènerait une rupture entre le saint-siége et les princes de la maison de Bourbon; que leurs représentants refuseraient de reconnaître le pape élu, quitteraient Rome avec éclat, et se retireraient à Frascati jusqu'à la réception d'ordres ultérieurs. Voilà le langage hautain que

les envoyés des puissances tenaient alors aux héritiers du sénat romain. Les cardinaux soumis promirent d'attendre leurs collègues étrangers, et, après avoir achevé les obsèques de Clément XIII, ils se formèrent en conclave (1).

La lutte suspendue par Clément XIII, et décidée par sa mort, présentait un intérêt réel, et ne manquait ni de gravité, ni d'importance. Il n'y allait pas seulement de la destinée d'un ordre religieux, il s'agissait pour le saint-siége de vaincre les maximes gallicanes adoptées par l'Espagne et Naples, ou d'abandonner à jamais ses antiques prétentions ; en un mot, de ressaisir l'omnipotence ou de l'abdiquer sans retour. Les jésuites n'étaient qu'une occasion. En eux résidait la forme et non le fond du débat. Dans l'état des affaires, à cette époque, il n'y avait plus de transaction possible. La fierté des Bourbons ne leur permettait pas de renoncer à l'entreprise commencée. Après avoir banni les jésuites de leurs propres États, ils se croyaient engagés d'honneur à les effacer de la terre. Malgré la faiblesse du pontificat, cette tâche ne laissait pas d'être compliquée, car enfin, c'est au saint-siége lui-même qu'il fallait arracher ce sacrifice, c'est lui qui, de bonne grâce, devait licencier cette milice que le XVIe siècle vit naître tout armée pour combattre l'esprit nouveau. Fallait-il la laisser pé-

(1) D'Aubeterre à Choiseul, février 1769.

rir sous les coups d'une philosophie menteuse? Fallait-il reconnaître les droits de cette fille de la réforme, plus dangereuse que sa mère? Les princes ennemis des jésuites n'avaient qu'un moyen d'y réussir : il ne leur restait qu'à intimider le conclave et à nommer le pape. Quoique occupée d'objets plus immédiats, l'Europe fut attentive à ce débat ecclésiastique. Notre génération ne s'en étonnera pas.

Qu'on juge de l'anxiété des jésuites! Ce n'était pas pour eux un simple intérêt de curiosité, c'était la vie ou la mort. La présentation du Mémoire de Parme avait glacé de terreur la Compagnie de Jésus. Le père Delci était parti précipitamment pour Livourne, entraînant les trésors de l'ordre, qu'il voulait transporter en Angleterre; le général, moins pusillanime, l'arrêta dans sa fuite. Ricci sentit, dès l'ouverture du conclave, que désormais il fallait mesurer l'audace au danger. Son activité se multiplia comme par miracle. Rome, pendant la vacance du saint-siége, présente toujours un spectacle singulier. Le comique, le burlesque même abonde dans ses rues, dans ses places, et se glisse jusque dans les corridors du Vatican. En 1769, la situation des jésuites prêta quelques traits nouveaux à la physionomie de ces jours d'ivresse. A travers l'escorte pompeuse des repas des cardinaux qui traversent la ville, portés dans de riches litières; au milieu de la foule grave des Transteverins, de la tourbe bigarrée et

curieuse des conducteurs de buffles, des bergers, des contadines accourus de la Sabine, de Tivoli, d'Albano, du fond des Marais-Pontins, pour voir la grande cérémonie, l'attention générale s'arrêtait sur le père Ricci, qu'on rencontrait partout, inquiet, essoufflé, hors d'haleine. Dès la pointe du jour, il parcourait les quartiers de Rome depuis le Ponte-Molle jusqu'à la basilique de Latran. A l'exemple de leur supérieur, les jésuites *de considération* (ainsi les désigne un document contemporain) (1) ne cessaient de faire des visites aux confesseurs, aux amis des éminences. Les mains pleines de présents, ils s'humiliaient devant les princes et les dames romaines. Ce soin n'était pas superflu. Déjà on s'éloignait des pères, déjà (fatal pronostic !) le prince de Piombino, partisan de l'Espagne, venait de retirer au général le carrosse que sa famille allouait depuis un siècle pour ce pieux usage. Introduit auprès des cardinaux pendant le peu de jours qui précèdent la clôture du conclave, Ricci embrassait leurs genoux qu'il mouillait de larmes; il leur recommandait, à haute voix, cette Société approuvée par tant de pontifes, confirmée par un concile général; il rappelait ses services, il les vantait, sans inculper aucune cour, aucun cabinet. Puis, à voix basse et dans la liberté d'un entretien se-

(1) Mémoire sur le conclave. Archives des affaires étrangères, correspondance de Rome.

cret, il représentait aux princes de l'Église l'indignité du joug que les princes du siécle voulaient leur imposer. Il leur faisait sentir qu'ils ne pouvaient s'y soustraire que par une élection précipitée (1). Au lieu d'attendre ces Français et ces Espagnols, il fallait les contraindre à baiser les pieds du pape nommé sans leur aveu. Ces conseils violents, soutenus par Torrigiani et par l'ancien cardinal patron, ne restaient pas sans écho au Vatican. Les *zelanti* furent même sur le point de les faire prévaloir. L'élection de Chigi, un des leurs, n'avait échoué que faute de deux voix. D'Aubeterre, averti à temps, déjoua ces intrigues par une attitude noble et calme. En public, dans les salons de l'aristocratie romaine, il refusa d'y ajouter foi, ne pouvant croire, disait-il, que le saint-siége *voulût se perdre*. En même temps il écrivit à sa cour pour presser l'arrivée des cardinaux français (2).

La politique du cabinet de Versailles, si compliquée à Rome, ne pouvait se passer d'intermédiaires habiles. Les conclaves ont toujours été notre écueil. La confiance poussée jusqu'à l'indiscrétion est parmi nous un trait national, et dérive de nobles qualités; à Rome, c'est une faute irrémissible. Entraînés par la vivacité de leur imagination, nos négociateurs s'égarent sans cesse dans un labyrinthe de finesses qu'ils ne compren-

(1) D'Aubeterre à Choiseul, février 1769.
(2) *Idem*.

nent pas. Les cardinaux italiens se tiennent en bataillon serré : ceux de France, au contraire, sont constamment désunis ; ils s'entourent de conclavistes jeunes, ambitieux, avides d'informations, plus avides encore de paraître informés. Ces éléments de publicité ne peuvent lutter avec avantage contre une dissimulation continuelle, inspirée par la nécessité et l'amour-propre, car la dissimulation est à Rome la mesure des talents d'un homme d'État ; sans cette base, les dons les plus heureux seraient généralement méconnus. En effet, qu'on examine la situation d'un prélat romain à cette époque. Il est placé entre le besoin de plaire à sa cour, presque toujours compromise avec les puissances, et la nécessité non moins impérieuse de ménager ces puissances, dont le *veto* pourrait l'anéantir. Aussi, dès que son ambition voit poindre le chapeau, même dans un lointain obscur, son visage se couvre d'un masque, que le sommeil, dernière expression de la lassitude, parvient seul à lui arracher. A-t-il atteint le prix de cette patience prodigieuse, l'habitude s'est changée en tempérament, et les vieux *porporati*, étayés de conclavistes méfiants et spirituels, ne sont occupés qu'à deviner, à tromper, à dérouter les *barbares*, qu'ils sont forcés d'accepter pour collègues.

Le choix du ministère français devait naturellement tomber sur le cardinal de Bernis. Retiré dans son diocèse d'Albi après sa chute, il avait déployé des vertus

épiscopales dont sa jeunesse n'avait pas donné l'espérance. La plus grande partie de ses revenus passait en aumônes, le reste suffisait au maintien de sa dignité extérieure. Charitable et magnifique, Bernis jeta plus d'éclat du fond de son évêché qu'au faîte du pouvoir. Louis XV s'en aperçut. Il exprima son approbation devant les amis du cardinal. Ceux-ci se souvinrent que Bernis avait déjà été ministre ; Choiseul les comprit : il résolut d'éloigner son ancien protecteur qui pouvait devenir un rival. Trop habile pour le déprécier, il s'arma contre lui de son mérite même, vanta au roi ses talents diplomatiques, et se plut à exhumer les souvenirs de son ambassade de Venise, si agréable à Benoît XIV. L'assentiment d'un tel pape recommandait fortement Bernis à la cour de Rome. Choiseul, pour l'engager à s'y rendre, lui promit la place du marquis d'Aubeterre, et Bernis promit à Choiseul de créer un pape dévoué à la France. Il arriva à Rome convaincu qu'il tiendrait parole. Son amour-propre lui disait que le choix du chef de l'Église n'était réservé qu'à lui ; son collègue, le cardinal de Luynes, homme assez médiocre, devait à peine lui sembler un collaborateur. Bernis ne doutait donc pas du succès ; mais, quoiqu'au fond du cœur il regardât son entrée au conclave comme une prise de possession, il eut le bon goût de tempérer l'éclat d'un triomphe certain par un langage modeste. Loin d'affecter l'arrogance d'un dictateur, il redemanda à ses vieilles habitudes

toutes les grâces d'un homme de cour aimable et conciliant. Il se plut à les prodiguer. S'il laissa percer un peu sa supériorité, il ne l'étala jamais, et si sa prétention d'exercer une influence sans bornes ne fut pas un seul instant douteuse, du moins il eut le soin de l'indiquer avec tant de mesure qu'elle pouvait être aperçue sans donner prise au reproche : « La France, disait-il à ses confrères, ne forme qu'un vœu, celui de voir élever sur le trône un prince sage, modéré, pénétré des égards dus aux grandes puissances. Le choix du sacré collége ne peut s'arrêter que sur la vertu, puisqu'elle brille dans chacun de ses membres; mais la vertu ne suffit pas. Qui pourrait surpasser Clément XIII en religion, en pureté de doctrine? Ses intentions étaient excellentes; cependant, sous son règne, l'Église a été troublée jusqu'au fond des entrailles. Que vos éminences rétablissent la concorde entre le saint-siége et les États catholiques, qu'elles ramènent la paix dans la chrétienté, la France sera contente. » Cette bienveillance générale servait de voile à des instructions plus précises. Bernis était chargé de négocier secrètement le retour du comtat d'Avignon à la France (1); mais toutes ses démarches étaient subordonnées à un accord parfait avec les représentants de l'Espagne. Ceux-ci ne se montraient

(1) Mémoire pour servir d'instructions à MM. les cardinaux de Luynes et de Bernis, 19 février 1769.

pas encore. Bernis profitait de leur éloignement pour s'assurer un ascendant fondé sur la dignité et le charme des manières. Son affabilité un peu théâtrale, mais toujours séduisante, transportait la cour de Louis XV au milieu des tristes cellules du Vatican. Pour rendre ses succès universels, il n'oublia pas l'opinion publique qui siégeait à Ferney, et s'empressa d'y adresser quelques billets prétentieux.

Toutes ces grâces prodiguées à une assemblée de faibles vieillards eurent bientôt un témoin plus jeune et plus illustre. Joseph II arriva subitement à Rome. Ce fut là un grand événement. Par un souvenir mal éteint, par un faux reflet des temps antiques, Rome accordait encore aux empereurs une sorte de suprématie idéale, et depuis plus de deux siècles, aucun César n'avait reparu dans ses murs. Charles-Quint fut le dernier; il s'y était montré dans la pompe de son triomphe de Tunis, bardé de fer, entouré de ces mêmes bandes qui, sous le connétable de Bourbon, avaient porté naguère la désolation et le deuil dans la métropole du christianisme. Joseph dédaigna le faste. Un contraste étudié, mais frappant, le présenta aux Romains sous la modestie d'un incognito dont il était l'inventeur. Son costume, ses manières, l'absence de toute décoration, le petit nombre des personnes de sa suite semblaient appartenir au comte de Falkenstein, possesseur d'un petit fief immédiat en Alsace. Son frère Léopold de Toscane, l'accompagnait

sous un déguisement semblable. Cette bonhomie monarchique, alors presque inconnue, produisit un effet merveilleux. Trop nouvelle pour être soupçonnée d'artifice, on l'accepta comme candide et sincère. Le contraste de tant de simplicité avec une telle puissance étonnait et charmait à la fois ; c'était comme la réalisation inattendue des utopies du *Télémaque*. Une si douce impression réagit sur l'âme de Joseph, et l'heureux résultat de cet essai l'engagea dès-lors dans un système que depuis, il poussa si loin. Après le premier tribut accordé à l'enthousiasme, les Romains se demandèrent quelle part l'empereur allait prendre dans la querelle du moment. Ses moindres paroles allaient être saisies, commentées avec avidité. Joseph se plut à déjouer toutes les conjectures. Déjà rempli de ses projets de réforme, mais retenu par les scrupules de sa mère, il se dédommageait de cette contrainte en frondant également les amis et les ennemis des jésuites. Il affectait de ne pouvoir comprendre l'importance que de grands souverains prêtaient à une question monacale, il laissait entrevoir que leur préoccupation naissait de craintes pusillanimes. En même temps il affichait un mépris extrême pour les jésuites et ne leur permettait pas d'espérer son appui. Ces pères s'en étaient pourtant flattés. Joseph dissipa leur illusion dans la visite qu'il fit par curiosité au *Gran-Gesu*, maison professe de l'ordre, miracle de magnificence et de mauvais goût. Le général alla au-devant de

l'empereur et se prosterna devant lui avec une humilité profonde. Joseph, sans attendre qu'il eût pris la parole, lui demanda froidement quand il quitterait son costume. Ricci pâlit, se troubla, murmura quelques mots inarticulés, convint que les temps étaient bien durs pour ses frères, mais qu'ils mettaient leur confiance dans Dieu et dans le saint-père, dont l'infaillibité serait à jamais compromise s'il détruisait un ordre approuvé par ses prédécesseurs. Ici l'empereur se prit à sourire, et presque aussitôt, fixant ses regards sur le tabernacle, il s'arrêta devant la statue de saint Ignace, tout entière d'argent massif et ruisselante de pierreries. Il se récria sur la somme prodigieuse qu'elle devait avoir coûté. « Sire, balbutia le père général, cette statue a été faite avec les deniers des amis de la Société. — Dites, reprit Joseph, dites plutôt avec les profits des Indes. » Après ces paroles sévères, il quitta les pères et les laissa livrés au plus morne abattement. Dans la double intention d'humilier à la fois et le pape et les Bourbons, Joseph ne cessa de se récrier sur le prix que mettaient les princes de cette maison à l'élection d'un nouveau pape ; selon lui, ce choix n'avait aucune importance, il n'était pas digne d'occuper la pensée d'un monarque au XVIIIe siècle, et, pour mieux prouver son désintéressement à cet égard, il avait défendu au cardinal Pozzo-Bonelli, son ministre, de porter ni d'écarter aucun candidat.

Une indifférence si offensante ne pouvait échapper à la

sagacité du sacré collége. Seuls parmi les puissances catholiques du premier ordre, Marie-Thérèse et Joseph n'avaient eu encore aucun démêlé sérieux avec Rome. Pour donner le change sur l'intimité précaire de leur cour avec l'empereur, les cardinaux résolurent de lui rendre des honneurs inusités : malgré l'étiquette séculaire qui ferme le conclave aux plus grands princes, Joseph fut supplié d'y paraître. Il s'y rendit accompagné du grand-duc Léopold. Les cardinaux allèrent tous processionnellement à leur rencontre. L'un des membres les plus distingués du sacré collége que l'opinion publique portait au rang suprême, le cardinal Stoppani, prit Joseph par la main et l'introduisit au conclave. Quand l'empereur, selon l'usage, voulut déposer son épée, un cri général l'engagea à garder cette arme, proclamée le soutien du saint-siége. Tous les cardinaux l'entourèrent alors avec les témoignages d'un tendre respect. Albani, dévoué à l'Autriche, feignit même de pleurer de joie à sa vue. Joseph reçut ces avances extraordinaires avec une froide politesse. Il caressa l'amour-propre de Bernis par un accueil flatteur ; en revanche, lorsque Torrigiani lui fut présenté, il se contenta de lui dire : « J'ai beaucoup entendu parler de vous. » Mais son premier soin fut de demander le cardinal d'York : « Le voici, lui répondit le petit-fils de Jacques II ; voici le cardinal que Votre Majesté Impériale veut bien honorer de son souvenir. » Joseph salua le dernier des Stuarts avec une

nuance d'égards très-marquée ; il le pria de lui montrer sa cellule : Elle est bien petite pour votre altesse, dit-il après l'avoir visitée. En effet, Whitehall était plus grand.

Au moment où l'empereur se disposait à prendre congé de leurs éminences, les démonstrations devinrent plus impétueuses. « Sire, s'écriait-on de toutes parts, que Votre Majesté impériale protége le nouveau pape, afin qu'il puisse mettre un terme aux troubles de l'Église. » Les cardinaux obtinrent pour réponse que c'était à eux d'y pourvoir, en choisissant un pape qui sût imiter Benoit XIV, et ne vouloir rien de trop ; que l'autorité du saint-père était incontestable dans le spirituel, et qu'il devait s'en contenter ; que surtout, en traitant avec les souverains, il ne devait jamais s'oublier au point de violer les règles de la politique et *de la bonne éducation.* Après cet avis, l'auguste voyageur prit congé de ses hôtes, refusa les fêtes déjà préparées, et partit la nuit même pour Naples (1).

(1) Tous les détails relatifs à la visite de l'empereur au Vatican et au *Gran-Gesu*, ont été donnés par ce prince lui-même au marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France. Joseph s'étendit avec complaisance sur sa politique dédaigneuse à l'égard du saint-siége, déclara en propres termes *qu'il connaissait trop la cour de Rome pour ne pas la mépriser,* et apprécia très-légèrement son admission au conclave. *Ces gens-là*, dit-il en parlant des cardinaux, *m'ont fait valoir cette distinction, mais je n'en suis pas la dupe. Ils ont voulu m'examiner curieusement, comme ils auraient fait du rhinocéros.*

Certes, c'était avec désespoir que le sacré collége se courbait ainsi devant les princes, mais la nécessité qui l'y forçait l'exposait à toutes les humiliations. Le conclave durait depuis près de trois mois. Ces vieillards, enfermés dans d'étroites cellules, ne pouvaient supporter une réclusion si longue et jusqu'alors si infructueuse; ils se rappelaient avec effroi que Lambertini n'avait été élu qu'après six mois révolus. Quelques-uns d'entre eux touchaient à la décrépitude, car, dans ce combat décisif, ni l'âge ni les infirmités n'avaient refroidi l'ardeur des partis. On vit transporter au conclave le fanatique évêque de Viterbe, Oddi, âgé de quatre-vingt-dix ans, et Conti, ennemi des jésuites, déjà frappé d'une maladie mortelle. L'impatience gagnait les cardinaux. Tous les matins, ils se rendaient au scrutin avec la ferme résolution de le clore; mais La Cerda et Solis, plénipotentiaires de l'Espagne, avaient retardé leur marche. Pour abréger leur voyage, ils avaient d'abord annoncé qu'ils le feraient par mer. A cette nouvelle, la joie s'était répandue au Vatican; elle fit place à un dépit non moins violent lorsqu'on apprit qu'au port de Carthagène, Solis et La Cerda, puérilement effrayés du bruit de la mer, étaient retournés sur leurs pas et se rendaient à Rome par la voie de terre. La chaleur commençait à se faire sentir. Les maladies menaçaient de s'introduire dans les cellules. On n'avait pas même la ressource des intrigues politiques pour tromper l'ennui des heures. Les

cours bourbonniennes avaient insinué plus de trente arrêts d'exclusion ; le cercle des choix possibles se resserrait chaque jour. Ces exclusions si nombreuses étaient illégales, chacune des puissances ne pouvait en indiquer qu'une seule et perdait son droit en l'exerçant ; mais les cardinaux (tel était alors l'état de la cour de Rome) se croyaient obligés de les respecter en masse. Les délais des Espagnols paralysaient tout ; leurs collègues les attendaient au milieu d'inconvénients de tout genre et dans l'irritation provoquée par un affront d'autant plus sanglant qu'il n'était pas possible de le dissimuler.

La France, dans cet intervalle, aurait pu dicter des lois au conclave et satisfaire le roi d'Espagne sans le concours de ses agents. D'Aubeterre le conseillait ; mais Bernis, esprit plus fastueux qu'énergique, se contentait d'hommages extérieurs qu'il préférait à la réalité du pouvoir. D'ailleurs, il ne faut jamais perdre de vue que cette affaire semblait secondaire au duc de Choiseul, et que, par une complaisance aveugle pour les opinions théologiques du roi d'Espagne, il achetait la docilité absolue de ce monarque dans toutes les questions de paix ou de guerre européenne. Le plan de la cour de Madrid était d'enchaîner le pape futur par la promesse *écrite* et *signée* d'abolir l'ordre des jésuites ; elle invoquait l'antique exemple de Clément V et des Templiers. L'élection du candidat était à ce prix. Pressé par d'Aubeterre de prévenir les vœux de Charles III, Bernis recula ; sa cons-

cience était alarmée ; il déclara une telle entreprise non seulement impraticable, mais inutile. Selon lui, rien ne garantissait l'exécution d'un pareil engagement ; le cardinal capable de signer d'avance un tel marché déshonorait son pontificat futur, parce qu'à la fin, tout devient public. D'Aubeterre, ambassadeur de France, le prélat Azpurù, ministre d'Espagne, s'efforcèrent en vain de vaincre ses scrupules ; ils lui déclarèrent que leur projet avait obtenu l'approbation des casuistes les plus éclairés : Bernis, frappé de leur insistance, ne voulut pas s'attirer leur inimitié ; il promit de réfléchir, de consulter quelque canoniste consommé, quelqu'une des lumières du sacré collége : il nomma le cardinal Ganganelli.

Arrêtons-nous devant ce nom et jetons un regard en arrière sur cette vie obscure encore à l'ombre de la pourpre, mais qui pour quelque temps du moins, va occuper le monde. Laurent Ganganelli naquit au bourg de San Arcangelo, le 31 octobre 1705, d'une famille plébéienne. Son père était laboureur, d'autres disent chirurgien de campagne (1). Il s'engagea de bonne heure dans l'état monastique ; sa vocation était sincère. Tout son être se trouva facilement en harmonie avec la vie contemplative. Corruptrice pour beaucoup de cœurs, la solitude fut bonne à Ganganelli. Le cloître ne façonna

(1) Caraccioli, copié par la *Biographie universelle*, fait descendre Ganganelli d'une famille noble. Rien de plus faux : Ganganelli était réellement plébéien.

pas son caractère aux habitudes d'une misanthropie chagrine. Quoiqu'il se livrât exclusivement à l'étude de la théologie, quoiqu'il fût ferme dans la foi, très-solide sur le dogme, on ne le vit jamais fanatique. Son caractère plus que son esprit, l'avait élevé jusqu'à la tolérance. L'âme de l'anachorète, discrètement repliée sur elle-même, s'ouvrait à toutes les sensations naïves et calmes ; ses traits, un peu communs, mais pleins de douceur, en étaient le miroir. Il connut l'amitié ; son attachement à un pauvre cordelier, nommé Francesco, ne se démentit jamais. Il connut aussi les charmes de la nature : la botanique, l'histoire naturelle surtout, occupaient tous ses loisirs ; il passait souvent des heures entières à analyser un insecte ou une fleur. Un livre à la main, il se perdait volontiers dans les bois. Ganganelli était à la fois candide et ambitieux. Son ambition était ardente, profonde, invétérée, mais en même temps pleine de bonhomie, empreinte d'une confiance mystique dans l'avenir. Qu'on ne s'en étonne pas ; ce qui est contradictoire n'est pas toujours contraire, et le nier c'est méconnaître l'homme. Ganganelli se croyait appelé par la Providence à des destinées merveilleuses. Dès l'enfance, un but éblouissant se plaça devant ses yeux ; il eut toujours foi en lui-même et marcha d'un pas ferme, appuyé sur la prédestination. Quand ses parents le détournaient de la vie monastique, il leur rappelait que le froc avait souvent précédé la pourpre, et que les deux derniers Sixte

étaient sortis de l'ordre de Saint-François. Le nom de Sixte-Quint, sans cesse présent à sa pensée, le poursuivit dans toutes les phases de sa carrière. C'est que rien en Italie n'égale la popularité de ce nom, rien ne flatte à un plus haut degré l'orgueil démocratique. Le chevrier de l'Abruzze, le laboureur de la Sabine se souviennent avec orgueil que le plus fier des pontifes naquit paysan, mendiant, gardeur de pourceaux. Ganganelli fut toute sa vie un moine, un homme du peuple. Dans aucune tête le sillon de Sixte-Quint ne s'était gravé si profondément.

Des prédictions, des présages auxquels Ganganelli fut toujours accessible, entretinrent ses vagues espérances ; et, quoiqu'en disent ses panégyristes dont les aveux mêmes nous serviront de preuves, il résolut d'arriver au faîte des grandeurs. La dignité de général de son ordre se présenta à lui : tentation vulgaire ! il la repoussa sans peine, et l'humilité servit de voile à des calculs d'une bien autre portée. Faut-il l'avouer ? dans l'origine, Ganganelli accepta même la protection des jésuites. Le général de cet ordre le recommanda au neveu du pape ; Clément XIII le revêtit de la pourpre, et ce seul fait atteste l'influence de la Société, car Clément ne fit jamais un pas sans la consulter. A la nouvelle de sa promotion, Ganganelli se jeta aux pieds de Rezzonico, il le supplia de choisir un plus digne, mais il eut le plaisir de se voir refusé avec colère. Parvenu au cardinalat, il conserva

la simplicité de ses habitudes. C'était sincèrement qu'il préférait à de vaines cérémonies une table frugale, de longues promenades à cheval dans le désert de Rome, l'amitié de Francesco, les visites de quelques étrangers instruits, et surtout l'entretien paisible des pères du couvent des Saints-Apôtres. Touché de la réalité du pouvoir, il n'en aima jamais la pompe; mais ces joies douces et uniformes ne le détournaient pas des soins d'une politique assidue et même assez tortueuse. Son intérêt, d'accord avec sa prudence, le portait à blâmer les résistances de la cour de Rome; il exaltait la puissance des souverains. « Leurs bras sont bien longs, disait-il souvent, ils passent par-dessus les Alpes et les Pyrénées. » Ganganelli ne tarda pas à abandonner les jésuites et à se ranger sourdement du parti des couronnes. Dans les congrégations, il émit (avec précaution pourtant) des opinions favorables aux princes. Le duc de Parme trouva en lui un appui discret, mais sûr. Une correspondance étendue et mystérieuse suppléait à la timidité de ses démarches politiques. Ganganelli écrivait secrètement au père Castan, religieux de son ordre, retiré à Avignon, et livré à l'intrigue. Ce moine l'avait recommandé à Jarente, évêque d'Orléans, qui tenait alors en France la feuille des bénéfices. Cependant, au moment du conclave, les instructions de Versailles n'appuyèrent pas Ganganelli. Les historiens, qui l'affirment tous, sont tous dans l'erreur. A la vérité, ce cardinal fut inscrit sur la

liste *des bons sujets*, c'est-à-dire des sujets qui ne seraient pas désagréables aux Bourbons ; mais son nom, mêlé à beaucoup d'autres, est accompagné de notes restrictives. La France, loin de le préférer au reste des candidats, le soupçonnait de manége et de duplicité. Son attitude dans le conclave n'était pas propre à dissiper ces préventions. Familier jusqu'alors avec les Français, il avait paru attaché à leurs intérêts; pendant toute la durée du conclave, il affecta de les fuir. En outre, Ganganelli était peu aimé des cardinaux. Toujours renfermé dans sa cellule, il évitait ses collègues. On put aisément attribuer tant de réserve à une ambition latente. Aussi, personne, dans les premiers jours du conclave, ne pensa qu'il pût être élevé au trône. On ne sait si Bernis le pressentit sur le pacte mystérieux proposé par l'Espagne. Étant lui-même contraire à cette mesure, le cardinal français ne pouvait pas la présenter sous un point de vue séduisant; peut-être même laissa-t-il percer sa répugnance, ce qui força l'Italien à la rejeter avec indignation. Quoi qu'il en soit, Bernis et Luynes persistèrent dans leurs scrupules, et les firent partager à Louis XV qui accordait toujours au dogme le respect qu'il refusait à la morale.

Le temps s'écoulait, et la négociation n'avançait pas. Les Espagnols pouvaient seuls l'entreprendre et la terminer : ils arrivèrent enfin; ils laissèrent à Bernis tous les dehors de l'influence, ils flattèrent son amour-pro-

pre par des marques de déférence, mais ils résolurent d'agir à son insu. Guidés par d'habiles conclavistes, ils devinèrent sur-le-champ l'ostentation et la mollesse du caractère de leur collègue; ils surprirent aussi dans son cœur une secrète pitié pour les jésuites; ils virent que ce sentiment n'avait pas échappé aux regards perçants des *zelanti*, et que leur audace s'en était accrue. En conséquence, ils résolurent d'endormir et de jouer Bernis. D'abord ils traversèrent sourdement sa négociation pour assurer Avignon à la France, et prétendirent que la question jésuitique devait être traitée à part; toute autre affaire nuisant à la principale. Ensuite, ils laissèrent Bernis chercher un candidat, et, munis de renseignements particuliers sur les dispositions de Ganganelli, ils entamèrent avec lui directement une négociation mystérieuse. Solis, du fond de sa cellule, correspondit en secret avec Ganganelli, qui ne quittait jamais la sienne. Celui-ci, de son côté, se mit en rapport avec Albani, chef de la faction des *zelanti*, et tandis que ces deux reclus tenaient dans l'ombre le fil de cette grande intrigue, le cardinal-poète étalait sa bonne mine, ses airs de cour, recevait les hommages du sacré collége, et, dans l'effusion de sa vanité, s'écriait assez plaisamment : « Jamais les cardinaux de France n'ont eu plus de pou» voir que dans ce conclave! »

Comme, après tout, il avait beaucoup d'esprit, Bernis finit par se douter de quelques menées souterraines;

mais les adroites réponses des Espagnols déroutaient sa frivolité : ils l'amusaient par de fausses confidences et négociaient toujours. Ganganelli de son côté, tous les monuments authentiques l'attestent, aspirait à la tiare avec ardeur. Bon, facile, conciliant, il admirait Benoît XIV et voulait faire revivre cette mémoire chérie ; il aimait les arts et voulait les protéger. Bénir le monde du haut de Saint-Pierre, quelle séduction pour un prêtre ! vivre au milieu des chefs-d'œuvre du Vatican, quel charme pour un Italien ! Clément XIII avait failli provoquer un schisme, Ganganelli allait réconcilier Rome avec les princes. Ce dessein était noble, il pouvait toucher une âme telle que la sienne ; mais, pour l'accomplir, les moyens qu'il employa furent-ils tous également dignes de lui ? Est-il vrai qu'il ait pris des engagements formels contre les jésuites ? est-il vrai que, pour gage de son élection future, il ait remis aux Espagnols, sur leur sollicitation, un écrit *signé de sa main*, qui, sans impliquer formellement la promesse de la destruction de l'institut, eut permis de l'espérer ? est-il vrai que ce billet ait été conçu en ces termes : *Je reconnais que le souverain pontife peut en conscience éteindre la Société des jésuites en observant les règles canoniques ?* Nous ne prononcerons pas.

Cependant l'unanimité des suffrages qui allait se réunir sur Ganganelli donna de violents soupçons à Bernis. Le cardinal français ne tarda pas à les éclaircir ; sûr

d'avoir été joué, il voulut du moins sauver les apparences. Les Espagnols lui laissèrent volontiers ce rôle spécieux qui convenait si bien au faste de ses manières. Bernis se rendit auprès du pape futur ; il espéra lui donner le change en se vantant d'avoir disposé tous les suffrages en sa faveur. Ganganelli se prêta volontiers à cette fiction et s'épuisa en protestations de reconnaissance pour la France et pour son ministre. On peut croire que cet excès de dissimulation lui causa un peu d'embarras ; il éprouva sans doute quelque peine à exprimer sa prétendue gratitude, car il eut recours à des paroles bizarres et d'un goût équivoque : « Je porte, dit-il, Louis XV dans mon cœur et le cardinal de Bernis dans ma main droite. » Il accompagna cette déclaration d'un retour étudié sur son indignité, et balbutia même une espèce de refus. Bernis ne prit pas la peine de répondre à ces protestations d'humilité : avec le ton d'un homme qui va décider du destin de l'Église, il demanda nettement au cardinal ses intentions à l'égard des jésuites et de l'infant de Parme. Sur ce dernier point, Ganganelli répondit de la manière la plus satisfaisante ; il promit non-seulement de se réconcilier avec l'infant mais de bénir lui-même son prochain mariage dans la basilique de Saint-Pierre. Quant aux jésuites, instruit sans doute des secrètes pensées de son interlocuteur, il reconnut l'abolition utile, mais il insista sur la nécessité d'y procéder avec prudence et réserve ; puis, pressé

par Bernis, qui se croyait obligé de demander la destruction immédiate de la Société par un coup d'État, il le pria de garder son âme en repos et de bien croire qu'une fois intronisé, le pape futur ne s'en tiendrait pas aux paroles. Enfin, Ganganelli promit à Bernis tout ce qu'il voulut; il lui laissa même entrevoir la possibilité du retour d'Avignon à la France, et il s'engagea à nommer aux premières places de l'État ecclésiastique les sujets qu'indiquaient la cour de Versailles.

Bernis, se croyant sûr d'avoir tout obtenu, courut à l'instant chez le cardinal Pozzo-Bonelli, chargé du secret de l'Autriche. Cette puissance avait témoigné une indifférence affectée pour le résultat d'une si longue lutte. Son représentant adhéra sur-le-champ au nouveau choix. Albani et Rezzonico, chefs du parti des jésuites, Orsini, cardinal napolitain, s'étaient également rendus chez Pozzo-Bonelli, et à peine Bernis eut-il parlé, que les cardinaux réunis en collége allèrent baiser la main du pape désigné. Ganganelli accepta leurs hommages, et, après un scrutin de pure formalité, Clément XIV fut proclamé souverain pontife.

Par suite du culte superstitieux que Ganganelli portait à la mémoire de Sixte-Quint, il voulut s'imposer le nom de Sixte VI; mais ses amis lui firent sentir ce qu'un tel rapprochement avait d'ambitieux, et l'engagèrent à continuer le nom de Clément, porté par l'auteur de sa fortune.

Ainsi se dénoua un conclave mémorable, qui, faute de documents officiels, n'a cessé d'être présenté sous un faux jour.

CHAPITRE IV.

Négociations. — Le cardinal de Bernis. — Le comte de Florida Blanca. — Bref de suppression. — Clément XIV meurt empoisonné.

Ganganelli était enfin arrivé au but éclatant de ses vœux secrets (1769). Son avènement donna le signal de l'enthousiasme le plus vif et le moins contesté. La France et l'Espagne s'attribuaient l'honneur de l'avoir élu. Satisfait de sa popularité, fort de l'appui des puissances, Ganganelli put alors se croire appelé à fermer les plaies de l'Église. Aussi, de l'aveu de tous les spectateurs, le jour de son couronnement, il fut radieux; il se livra avec abandon à sa gaîté naturelle. Au moment d'entrer dans la basilique Vaticane, il reconnut une borne sur laquelle, simple moine encore, il avait voulu voir défiler le cortége du pape Rezzonico. « Voilà, dit-il en la montrant, voilà la pierre d'où on m'a chassé il y a dix ans. » Un des biographes de Clément XIV, Caraccioli, prétend qu'il s'endormit si profondément la nuit

de son exaltation, qu'on eut beaucoup de peine à le réveiller. C'est vanter son humilité aux dépens de sa raison. Dans une telle situation, ce sommeil eût été stupide. En effet, quel emploi d'une nuit solennelle! Cette nuit ne dut-elle pas être troublée par des réflexions amères? Arrivé à ce trône si désiré, quel parti prendre? Comment tenir une parole imprudente, mais obligatoire? Comment supprimer les jésuites, comment les conserver? Faut-il braver la colère des plus grands princes de l'Europe, les pousser au schisme, peut-être à l'hérésie? Faut-il exposer le saint-siége à perdre non seulement la propriété de Bénévent et du comtat, mais encore l'obédience filiale du Portugal très-fidèle, de la France très-chrétienne, de l'Espagne très-catholique? D'un autre côté comment rayer de la liste des choses vivantes un odre approuvé par tant de papes, réputé le boulevard de l'Église, le bouclier de la foi? Telles étaient les réflexions qui devaient empêcher Clément XIV de dormir, sous peine de folie; elles l'assaillirent sans doute à l'issue même de son adoration, car bien loin de déployer cette obstination, cette fermeté inébranlable dont ses ennemis et ses panégyriste lui font également honneur, il résolut de temporiser, d'amuser les princes par des promesses, de contenir les jésuites par des hésitations concertées, en un mot, d'éluder le péril au lieu de le braver. Des ce jour, il voua son pontificat à toutes les ressources, à tous les artifices d'une faiblesse laborieuse.

Des obstacles insurmontables s'opposaient à l'exécution de ce projet, qui cependant n'était que l'absence de tout projet. L'Espagne et la France à sa suite demandaient avec autorité la suppression immédiate de l'ordre. Pour parer une attaque si vive, Clément redoubla d'égards et de flatteries envers les deux couronnes : surtout il n'épargna rien pour satisfaire la vanité des diplomates français. Quand d'Aubeterre, remplacé définitivement par Bernis, vint faire sa cour à Clément XIV avant de quitter Rome, le pape le combla d'égards. « Je suis resté, » écrit l'ambassadeur, « près d'une heure avec lui. Il n'y a sorte d'amitiés qu'il ne m'ait faite; il s'est levé d'abord, ne voulant pas se laisser baiser les pieds, et m'a lui-même approché un tabouret qui n'est dû à l'ambassadeur du Roi que lorsqu'il est en public, et dont je n'ai eu garde de faire usage. Il m'a présenté du tabac dans sa tabatière et a voulu absolument que j'en prisse; enfin il voulait être avec moi comme lorsqu'il était cardinal, en me disant toujours : *Nous sommes seuls* » (1).

Quelques jours plus tard, Bernis présenta au pape une lettre de Louis XV, Clément la saisit, la baisa avec transport, et s'écria : « Je dois tout à la France ! la Providence m'a choisi parmi le peuple, comme Saint-Pierre,

(1) D'Aubeterre à Choiseul, 21 mai 1769.

elle s'est servie de la maison de Bourbon pour m'élever sur la chaire du prince des apôtres. Elle a permis que vous fussiez le ministre du Roi auprès du saint-siége: toutes ces circonstances inespérées semblent m'assurer la protection du ciel, qui m'a ménagé celle de si grands princes. J'aurai en vous, mon cher cardinal, une confiance sans bornes. Point de voies indirectes, point de mystères entre nous. Je vous communiquerai tout, je ne ferai rien sans vous consulter. Ne craignez pas que je suive l'exemple de quelques-uns de mes prédécesseurs, que j'emploie d'autres moyens que ceux de la bonne foi et de la vérité. Vous en serez constamment juge, car je ne vous renverrai jamais à mon secrétaire-d'État, et je vous prie d'avance de vous adresser toujours directement à moi-même. Vivons ensemble dans la vieille égalité du cardinalat : frère Laurent vous prouvera qu'il mérite votre confiance et celle de votre cour. » En congédiant Bernis, Clément XIV l'assura de *son respect*, formule dont il ne se départit jamais, à l'étonnement et surtout à la satisfaction du cardinal français.

Tant de déférence exaltait Bernis ; il se croyait maître de Rome. Le pape entretenait soigneusement une telle illusion ; il se servait de la vanité du cardinal pour le rendre complice de son système dilatoire. Aussi Bernis ne cessait-il d'écrire à sa cour pour la prier d'approuver des délais nécessaires à la dignité du saint-père et iné-

vitables, selon lui, en des matières qui touchent à la discipline ecclésiastique (1). Charles III était toujours ardent, toujours impatient; Louis XV, au contraire, semblait se refroidir. Ses velléités de dévotion, ses remords intermittents, lui inspiraient beaucoup d'indulgence pour le pape. Le duc de Choiseul à son tour, dégoûté d'une négociation longue et fastidieuse, sentait son zèle se ralentir : il ne se trompait pas, comme Bernis, sur les motifs de Clément XIV, il s'exagérait même ses artifices qu'il attribuait à la perfidie; mais, devenu très insouciant sur l'issue d'une affaire qu'il avait jadis provoquée, il semblait oublier la part qu'il y avait prise, et ne cachait plus dans ses dépêches sa lassitude ni son dédain. « Je finirai l'histoire des jésuites, écrivait-il à Bernis, en mettant sous vos yeux un tableau qui, je crois, vous frappera. Je ne sais s'il a été bien fait de renvoyer les jésuites de France et d'Espagne; ils sont renvoyés de tous les États de la maison de Bourbon. Je crois qu'il a été encore plus mal fait, ces moines renvoyés, de faire à Rome une démarche d'éclat pour la suppression de l'ordre et d'avertir l'Europe de cette démarche. Elle est faite, et il se trouve que les rois de France, d'Espagne et de Naples sont en guerre ouverte contre les jésuites et leurs partisans. Seront-ils supprimés, ne le seront-ils pas? Les rois l'emporteront-ils,

(1) Bernis à Choiseul, dans un très-grand nombre de dépêches.

les jésuites auront-ils la victoire? Voilà la question qui agite les cabinets et qui est la source des intrigues, des tracasseries, des embarras de toutes les cours catholiques. En vérité, l'on ne peut pas voir ce tableau de sang-froid sans en sentir l'indécence, et si j'étais ambassadeur à Rome, je serais honteux de voir le père Ricci l'antagoniste de mon maître (1). » C'est ainsi que, par une légèreté incroyable, Choiseul blâmait une démarche dont il était l'auteur! Le pape, en demandant du temps, trouva donc quelque appui à la cour de Louis XV; le roi de France se chargea de tempérer la fougue de son cousin d'Espagne, qui, par déférence pour le pacte de famille, permit à regret un ajournement.

Clément XIV respira; il s'applaudit au fond du cœur de son adroite politique et compta bien y trouver de nouvelles ressources pour des délais indéfinis. Cette trêve fut le plus heureux moment, le seul moment heureux de son pontificat. Il en jouit avec délices. La gaîté de son caractère reparut sans contrainte; ceux qui l'approchèrent alors ne virent en lui ni un moine morose, ni un parvenu ébloui de sa puissance, mais un bon prêtre, de mœurs irréprochables et d'un commerce rempli d'agrément. Le rang suprême n'avait rien changé à ses manières. Il mesurait avec le calme d'un

(1) Lettre du duc de Choiseul au cardinal de Bernis; Compiègne, 20 août 1769.

témoin désintéressé l'espace immense qu'il avait franchi. Il se rappelait l'humilité de ses premières années, ses commencements si pénibles; il en parlait souvent, trop souvent peut-être, ce qui donnait à sa conversation plus de charme que de dignité. Bienveillant pour tous en apparence, il n'accordait sa faveur à personne. Le sacré collége, accueilli avec bonté, n'avait aucune part à sa confiance. Clément était d'une discrétion à toute épreuve. La justice qu'on lui rendait sous ce rapport le flattait singulièrement. Il portait cette vertu jusqu'à l'excès. Croyant pouvoir suffire à tout, il n'appelait personne à partager ses travaux: aussi perdait-il le temps en détails trop minutieux pour un souverain. Toutefois, comme l'homme ne peut vivre seul, il accordait aux subalternes la confiance qu'il refusait à des personnages considérables. Les impressions du cloître avaient beaucoup d'empire sur lui. Il les cherchait auprès du frère Francesco. Au bord du lac d'Albano, sous les berceaux de Castel-Gandolfe, le souverain pontife passait des heures entières avec le vieux témoin de son jeune âge. Francesco était à la fois son ami, son majordome et son cuisinier; Clément ne touchait qu'aux mets grossiers apprêtés par ses mains. Francesco n'avait ni lettres, ni connaissance des hommes; néanmoins d'accord avec un autre religieux, le père Buontempi, il exerçait un grand ascendant sur son maître. Il l'entourait de gens inconnus, mais dévoués à son crédit. Gan-

ganelli aimait à vivre parmi eux. Peu habitué au monde, imbu d'une aversion plébéienne pour les grands, il s'en défiait et les écartait avec soin. Il n'était heureux qu'entouré de ceux qu'il avait vus jadis ses égaux. On sent que les jésuites ne devaient pas négliger ce canal secret. Le sacré collége et la haute noblesse les secondaient dans leurs efforts. Les cardinaux et les princes étaient privés de tout moyen direct de communiquer avec le pape. Pour arriver jusqu'à lui, ils mettaient leur espoir dans le savoir-faire de la Société, car elle avait toujours eu l'art d'associer les hautes classes à ses intérêts particuliers. Dans les palais de Rome, les jésuites étaient les intendants des maris, les précepteurs des enfants, les directeurs des femmes ; à toutes les tables, dans toutes les *conversazioni*, régnait despotiquement un jésuite. Leur triomphe assurait celui de la noblesse. Le pape cependant se prêtait peu à leurs avances ; il ne les recevait pas en public, et leur répondait secrètement par des paroles évasives. Il les faisait passer sans relâche de la confiance à la crainte et du découragement à l'espoir. Ganganelli essayait le même jeu avec les couronnes. Cette sécurité trompeuse lui donna quelques moments de bonheur ; elle embellit encore à ses yeux cette nature d'Albano déjà si belle et dont son âme sensible appréciait si bien les charmes ; mais son illusion n'eut que la durée des beaux jours d'automne. A peine rentré dans Rome, Ganganelli sentit qu'il s'était

flatté en vain de couler le reste de sa vie sur les bords d'un lac enchanté, dans l'oisiveté d'un équilibre puéril, tenant la balance entre les jésuites et les rois, et les endormant tour-à-tour par des promesses renouvelées sans cesse, mais jamais accomplies.

Incapable d'une plus longue attente, le roi d'Espagne redoubla d'instances ; il s'emporta même jusqu'à la menace. Les jésuites, de leur côté, eurent recours à de semblables moyens. La séduction ne leur avait pas réussi, ils firent de la terreur. Ils n'avaient pas besoin de toute leur perspicacité pour connaître Ganganelli ; un coup-d'œil leur avait suffi pour le pénétrer. Le jour de son avènement devait être celui de leur ruine, ils s'y étaient attendus, ils s'y étaient résignés ; Ganganelli hésita, dès-lors la Société méprisa un ennemi qui la laissait vivre. Les jésuites n'épargnèrent rien pour infiltrer par degrés la peur dans l'âme de Clément XIV. D'abord on lui représenta le danger d'irriter le sacré collége et la noblesse ; on lui allégua ensuite la nécessité de ménager les cours d'Autriche et de Sardaigne, qui honoraient les pères de leur protection ; mais comme les menaces de l'Espagne, soutenues par la France, dominaient ces considérations secondaires, il fallut recourir à des arguments personnels. Il fallut effrayer Ganganelli, non pas sur sa politique, mais sur sa vie. Obsédé par un entourage perfide, il ne put résister à ces impressions. Bientôt sa gaîté disparut, sa santé s'altéra, les traces

d'une inquiétude extrême s'imprimèrent sur son visage, il rechercha la solitude avec une nouvelle ardeur, et veilla plus que jamais à ce que les mets de sa table fussent tous préparés par le vieux moine, son compagnon d'enfance.

Cependant les messages de Charles III se multipliaient, Choiseul, par complaisance pour l'Espagne, les appuyait avec force. Placé entre deux écueils également dangereux, Clément essaya de calmer la colère des princes ; il mit tout son espoir dans le cardinal de Bernis, qui avait acquis beaucoup de considération à Rome par la noble affabilité de ses manières et l'éclat presque royal de sa représentation. Le pape, dès l'origine, lui témoigna des égards qui depuis se changèrent en confiance, et Bernis y répondit par une vive sympathie. Ganganelli s'était étudié à prévenir les moindres désirs du cardinal français ; il lui avait accordé, sans hésitation, une foule de petites grâces, telles que dispenses, sécularisations, diminutions de droits à la daterie, etc. Cette condescendance réclamait quelque retour ; le moment était venu pour Bernis de témoigner sa reconnaissance. Le pape prenait tous les tons pour se concilier les Bourbons, sans s'associer à la vengeance qu'ils voulaient tirer des jésuites. Tantôt il insistait sur la dignité du souverain pontife, qui ne peut, qui ne doit jamais céder à la force ; tantôt il alléguait la nécessité de réflexions profondes avant d'en venir à une mesure de cette importance. En-

fermé avec Marefoschi et d'autres canonistes consommés, il compulsait les livres, les Mémoires relatifs à la Société; il faisait même venir d'Espagne, pour gagner du temps, la correspondance de Philippe II avec Sixte-Quint. Puis, après avoir épuisé tous les moyens de ce genre, il se perdait dans un labyrinthe de motifs frivoles. Il feignait de craindre le ressentiment de Marie-Thérèse et du roi de Sardaigne; il en appelait même à des gouvernements séparés de l'Église romaine, à la Prusse, à la Russie; enfin, il promettait de chasser les jésuites dès qu'il aurait obtenu le consentement de toutes les cours sans exception. Ce procédé, d'une longueur extrême, d'une difficulté inouïe, souriait à sa faiblesse, parce qu'il espérait se sauver à travers ces mêmes longueurs, ces mêmes difficultés. Son embarras lui suggérait d'autres expédients, également inacceptables. Il promettait de ne point donner de successeur à Ricci, de ne plus admettre de novices. Il parlait même d'assembler un concile pour se décharger sur lui du soin de juger cette haute question. Toutes ces propositions finissaient par le mot de *réforme*. Telles étaient les angoisses de Clément dans ses entretiens avec Bernis. Le cardinal cherchait à ranimer son courage, et lui faisait quelques tendres reproches. « Hélas ! s'écriait alors le pape dans sa détresse, je ne suis pas né pour le trône. Je m'en aperçois tous les jours. Pardonnez à un pauvre moine des défauts contractés dans la solitude. » Il ajoutait même avec naïveté :

» Je crois impossible à un religieux de se défaire entièrement de l'esprit attaché au capuchon (1). » Bernis n'avait la force de rien répondre; à travers le voile de ces paroles, il sentait le cœur de Ganganelli frappé d'une émotion vive et intime. Tandis que le pape s'épuisait en raisonnements politiques, l'idée du poison le glaçait de crainte. Alors Bernis, ému de compassion, flatté surtout de voir un souverain pleurant dans ses bras, un pape presque à ses pieds, Bernis unissait sa propre faiblesse à celle de Clément XIV. Il le plaignait au lieu de le rassurer, il entrait dans ses vues et les justifiait auprès du ministère français. Ravi d'exercer une sorte de patronage sur le saint-père, il priait Choiseul de l'abandonner à ses soins, et promettait de prodiguer, dans ses entretiens avec Clément XIV, ces grâces, cette persuasion qu'il croyait irrésistibles. C'était, selon lui, le seul moyen d'obtenir quelque chose du pape. En le heurtant, on ne parviendrait qu'à l'avilir, à compromettre sa santé, peut-être sa vie. En le livrant aux séductions du cardinal de Bernis, on était sûr de l'y voir céder tôt ou tard. C'est ainsi que le bon cardinal servait l'indécision du pape en croyant la dominer. Il est vrai que dans le même moment, il donnait à sa cour le conseil de renoncer à la demande de suppression, en exigeant en revanche le retour

(1) Dépêches de Bernis du 9 septembre, 20 novembre 1769, 31 janvier, 29 avril, 26 juin 1771.

d'Avignon à la couronne. Cet expédient était peut-être indiqué par Clément XIV lui-même. Les engagements de la cour de Versailles avec celle d'Aranjuez s'opposèrent à l'exécution du projet. Choiseul riait de la pusillanimité du pape, il traitait ses scrupules de *moineries*, ses terreurs de lâchetés ; il refusait de croire que les jésuites fussent capables d'un homicide, et répondait que personne ne serait sûr de mourir dans son lit, si tous les intrigants devenaient des assassins. Charles III, plus sérieux et plus ardent, opposait la même incrédulité aux allégations du saint-père, mais il ne s'amusait pas à de froides railleries. Excité par le ministre Roda, par Monino, par le duc d'Albe, afin d'ôter tout prétexte à Clément, il offrit de faire débarquer six mille hommes à Civita-Vecchia, pour le défendre contre ses ennemis ; puis, suspectant la bonne foi de Bernis dans cette négociation, il le dénonça à la cour de France, et sollicita son rappel.

Bernis sentit la secousse qui avait failli le renverser. Pour détourner le péril, il changea de procédé avec le pape. De facile qu'il avait été, il devint exigeant. Faute de mieux, il l'engagea à apaiser Charles III par une lettre. Les amis de Bernis lui avaient conseillé cette démarche comme l'unique moyen de regagner les bonnes grâces du monarque espagnol. Ganganelli ne sut pas éviter le piége ; il ne sentit que la joie d'échapper à un mal présent, et ne vit pas qu'en s'engageant par écrit, il grevait son avenir d'un obstacle invincible. Pressé de cal-

mer le roi d'Espagne, il donna à ses promesses un caractère positif et irrévocable. Dans sa lettre, il refusait le secours offert par Sa Majesté Catholique, il demandait du temps pour opérer la suppression des jésuites ; mais en même temps il la reconnaissait indispensable, et convenait en propres termes que *les membres de cette Société avaient mérité leur ruine par l'inquiétude de leur esprit et l'audace de leurs menées* (1770). C'est là cette lettre que tous les historiens ont confondue avec l'engagement, beaucoup plus vague, signé, dit-on, par Ganganelli avant son élection. Guidés par des notions imparfaites, ils ont transporté ce dernier écrit à une date antérieure.

Nous rétablissons ces faits d'après les papiers d'État les plus authentiques. Voici le texte même du cardinal de Bernis dans sa dépêche du 29 avril 1770 : il est de la plus haute importance et ne peut être réfuté :

« La question n'est pas de savoir si le pape ne désirerait pas d'éviter la suppression des jésuites, mais si, *d'après les promesses formelles qu'il a faites par écrit au roi d'Espagne*, Sa Sainteté peut se dispenser de les exécuter. *Cette lettre que je lui ai fait écrire* au roi catholique le lie d'une manière si forte, qu'à moins que la cour d'Espagne ne changeât de sentiment, le pape est forcé malgré lui d'achever l'ouvrage.

Il n'y a que sur le temps qu'il puisse gagner quelque chose ; mais les retardements sont eux-mêmes limités. Sa Sainteté est trop éclairée pour ne pas sentir que, si le roi d'Espagne faisait imprimer la lettre qu'elle *lui a écrite*, elle serait déshonorée, si elle refusait de tenir sa parole et de supprimer une Société de la destruction de laquelle elle a promis de communiquer le plan, et dont elle regarde les membres comme dangereux, inquiets et brouillons. »

Certes, il ne peut y avoir rien de plus clair. Quand les jésuites affirment l'existence d'une lettre, ils n'ont pas tort, mais ils se trompent sur l'époque. Le cardinal-ambassadeur est encore plus explicite, ou du moins plus fécond en démonstrations dans une dépêche du 21 août de la même année :

« On croit communément que le pape est très-fin et très-habile ; cette opinion ne me paraît nullement fondée. S'il avait été si fin et si habile, il ne se serait pas engagé par écrit à détruire les jésuites ; il aurait évité

de peindre ces religieux, dans sa lettre au roi d'Espagne, comme ambitieux, brouillons et dangereux. D'après ce jugement, on peut lui démontrer qu'il est obligé en conscience de supprimer cet ordre. En prenant un engagement par écrit (si le pape avait été fin et habile), il l'aurait subordonné à la restitution de Bénévent et d'Avignon, et il n'aurait pas manqué de raisons plausibles pour établir cette condition. Quelle a donc été l'intention du pape en se liant par écrit? celle de calmer l'impatience des cours, de se procurer de la tranquillité, de gagner du temps par sa correspondance avec le confesseur de Sa Majesté Catholique, et de supprimer enfin les jésuites, si les souverains de la maison de France persistaient à l'exiger. Cette suppression dépend donc essentiellement de la volonté des trois monarques, et le moment en sera accéléré ou retardé par la vivacité ou la longueur de leurs instances. Si le pape n'avait voulu qu'amuser nos cours, il n'aurait pas promis par écrit. »

Ne semble-t-il pas que, par cette répétition du même

argument, Bernis ait voulu détruire une objection sérieuse qu'il avait prévue ?

Maître d'un pareil écrit, Charles III le devenait dès-lors de toute la négociation. Il ne craignait plus rien, Ganganelli s'était fait son vassal. Jamais conduite ne fut plus maladroite. Il fallait ou ne point s'enchaîner par des termes aussi positifs, ou procéder sur-le-champ à la dissolution de l'ordre ; mais Clément XIV n'avait pas cette vigueur qui sauve les grandes mesures par une prompte décision. Il avait éloigné pour quelque temps le calice d'amertume ; cette trêve lui suffisait. Avant d'en venir à une guerre ouverte, il voulait, disait-il, s'accoutumer au bruit du canon. Aussi, pour donner un premier gage aux couronnes, il prit une résolution sans exemple dans les annales du souverain pontificat. La lecture de la bulle *In cœna Domini* bulle si contraire aux droits des souverains, fut omise le jeudi saint ; Clément XIV la supprima, non sans crainte. En effet, quoique commandée par les circonstances et sollicitée par toutes les cours, une résolution si grave causa beaucoup d'étonnement dans Rome. Il y eut des plaintes dans le parti *zélante*, mais au bout de huit jours ces murmures tombèrent. Clément XIV, très-agité jusqu'au moment décisif, éprouva une agréable surprise en apprenant qu'aucune manifestation fâcheuse n'avait suivi cet acte de vigueur.

Un autre succès plus important rassura le pape et releva son âme abattue. Dès son avénement, il avait noué une correspondance secrète avec le Portugal. Rétablir les anciennes relations de ce royaume et du saint-siége était l'un de ses vœux les plus chers. Pombal avait essayé vainement de prolonger la rupture ; une telle situation avait fini par devenir impossible. La haute noblesse du Portugal était, on ne l'ignore pas, la plus inabordable, la plus exclusive de l'Europe, les seigneurs portugais ne s'alliaient qu'entre eux et ne formaient qu'une famille. Le pape cependant n'envoyait plus de dispenses, et toutes celles qui n'émanaient pas de Rome passaient pour autant de sacriléges. L'archevêque d'Évora, pour plaire à Pombal, essaya d'en distribuer ; les dons du prélat courtisan furent repoussés avec mépris. D'abord sourdes et timides, les plaintes, éclatèrent générales et publiques (1). Le roi de Portugal lui-même en fut ému ; il eut des scrupules, il conçut des doutes et traita son ministre avec froideur. Un jour Joseph 1er ne répondit à ses arguments contre le saint-siége qu'en lui tournant le dos à la vue de toute sa cour. Pombal effrayé, s'aperçut qu'il avait été trop loin ; il redoubla de zèle pour l'inquisition. Jusque-là elle n'avait porté que le titre d'excellence ; un édit la titra de majesté. Le peuple de Lisbonne soupirait

(1) Dépêches de MM. de Merle, de Saint-Priest et de Clermont d'Amboise, ambassadeurs de France à Lisbonne pendant le ministère du marquis de Pombal.

après un auto-da-fé légitime ; celui de Malagrida, déjà ancien d'ailleurs, n'avait pas réjoui les âmes pieuses : un nouvel auto-da-fé, accordé avec grâce par Pombal, fut célébré avec magnificence. Les Portugais de toutes les classes demandèrent une reconciliation complète avec le pape, et l'admission immédiate d'un nonce à Lisbonne. Ce n'était qu'un cri, poussé à la fois par le peuple, la bourgeoisie et les fidalgues. Tout inflexible qu'était Pombal, il céda. La douce tolérance de Clément XIV ne lui laissait plus, auprès de Joseph Ier, la ressource de l'accusation. Ganganelli suppliait et ne menaçait pas. Le roi parla avec autorité pour la première fois. Pombal obéit ; il accorda la paix au pontife, mais à deux conditions : le chapeau pour un de ses frères, et la promesse formelle de supprimer la Société de Jésus. Les deux conditions furent acceptées, la seconde seulement resta secrète.

Rome applaudit avec transport aux talents de Clément XIV. La nouvelle de l'accueil fait par le roi de Portugal au nonce Conti, l'apparition de ce prélat dans le Tage sur la galère royale chargée de soixante-dix rameurs richement vêtus, les acclamations du peuple répandu sur le rivage, tous ces détails, grossis par les gazettes, exaltèrent la vanité romaine. Clément XIV n'était plus le vassal des couronnes ; c'était un pontife habile qui mûrissait ses plans dans le silence. Lui-même parut enivré de son succès. Il fit frapper une médaille,

ordonna des réjouissances, annonça le retour de la brebis égarée au giron de l'Église. Dans l'excès de son enthousiasme, de sa reconnaissance pour Pombal, Clément vanta les vertus de ce ministre et même *son attachement au saint-siége*. L'illusion dura peu. Ces démonstrations, accordées à la conscience intimidée du roi et à la piété des peuples, n'avaient point changé les projets de Pombal. Le nonce vivait à Lisbonne environné d'hommages extérieurs, mais il réclamait en vain le rétablissement du tribunal de nonciature. La malveillance fut même poussée au point que plus d'une fois ce prélat demanda son rappel. A des refus décisifs Pombal joignit une foule de mortifications journalières (1).

Tanucci, ministre principal de Ferdinand IV, roi de Naples, résolut de vaincre Pombal en mauvaise grâce. Ennemi personnel de Ganganelli, Tanucci ne lui avait su aucun gré de l'omission de la bulle *In cœna Domini*, et tous les jours sa haine se signalait par des insultes qui ne se bornaient pas aux hostilités théologiques. Un jour, à l'improviste, il donna l'ordre d'enlever les marbres qui depuis plus d'un siècle décoraient le palais Farnèse. Le grand-duc de Toscane

(1) Nous n'avons plus à parler du marquis de Pombal. Exilé par Marie Ire, princesse dévouée aux jésuites, il mourut dans un âge très-avancé en 1782. On avait essayé de lui intenter un procès criminel, mais on ne trouva jamais de preuves suffisantes. Ce fut par le même motif que le parti triomphant renonça à faire reviser le procès des Tavora et du duc d'Aveiro.

imita cet exemple ; il fit dépouiller la villa Médicis. Tous deux agissaient dans leur droit, mais l'indignation des Romains n'en fut pas moins profonde lorsqu'ils virent l'Hercule et le Taureau Farnèse s'acheminer vers Naples, la Famille de Niobé prendre la route de Florence. Les affronts de ce genre sont les plus sensibles, parce qu'ils visent plus directement à la partie délicate de l'amour-propre national. Pour la France, les arts ne sont pas toute la vie, et cependant, lorsqu'elle perdit à la fois des provinces et des chefs-d'œuvre, on ne sait laquelle de ces pertes fit battre son cœur d'une plus généreuse colère. L'irritation des Romains ne connut plus de bornes. Le séquestre prolongé de Bénévent et d'Avignon en augmentait la violence. Clément XIV tomba dans le mépris de ses sujets. Le peuple s'indignait de voir un pape prosterné aux pieds des princes, et prosterné sans espérance ; il demandait à quelle époque Avignon, Bénévent, ces conquêtes chères à l'orgueil romain, seraient enfin le prix de l'avilissement de Ganganelli. Sa pauvreté volontaire, qui jadis l'avait rendu si populaire parmi les Transteverins, devint un sujet de railleries ; elle lui fut imputée à crime comme une honteuse avarice. Il n'avait ni favoris ni neveux, il n'enrichissait pas sa famille ; on ne lui en savait aucun gré. Par suite d'une administration négligente, la disette régnait dans Rome. Les cardinaux de leur côté, ne pouvaient supporter l'éloignement du pontife pour leurs avis. Les

grands seigneurs, les dames romaines n'avaient ni crédit ni influence. Tous confièrent leur vengeance aux jésuites. Ceux-ci s'étaient ranimés ; ils étaient revenus d'un premier étourdissement, ils portaient la tête haute. Pour endormir ou pour compromettre Ganganelli, ils répandirent les bruits les plus hasardés. A les en croire, le roi d'Espagne, mieux éclairé, ne songeait plus à les persécuter ; la France les soutenait : une des filles de Louis XV, Madame Louise, devenue religieuse, plaidait leur cause auprès de ce monarque, et Bernis leur avait promis son appui. Ils s'efforcèrent d'éblouir tous les regards par l'étalage de leur prétendue victoire. Dans la réalité, le pape se voyait menacé par les trois cours de la maison de Bourbon, par le Portugal, dont la froide réconciliation était au prix du bannissement des jésuites, par le grand-duc Léopold et l'empereur Joseph, qui essayaient déjà la réforme qu'ils poursuivirent depuis avec tant de persévérance. Rome n'avait plus de protecteur dans le monde catholique. Charles-Emmanuel lui restait fidèle ; mais en présence de l'hostilité des deux premières cours catholiques, l'appui du roi de Sardaigne n'aplanissait guère les obstacles sous les pas du saint-père.

Clément XIV était bien digne d'intérêt, et si on ose le dire, de commisération. Dieu n'avait point créé son âme pour de si rudes tempêtes. Doux et humain, il était aimable dans l'intimité, non comme Benoît XIV par un

tour d'idées originales ou des aperçus très-fins, mais par une bonhomie spirituelle, par une humeur égale, sans fadeur ni monotonie. Il ne sortait jamais des bienséances de son état de prêtre et de son rang de souverain pontife, mais il ne réprouvait pas une raillerie innocente. Seulement, c'est à tort qu'on a voulu lui faire une réputation d'écrivain. Jamais on n'a pu produire les originaux des lettres publiées sous son nom par le marquis Caraccioli. D'ailleurs, authentiques ou supposées, ces lettres sont assez médiocres, et le goût du paradoxe peut seul expliquer la popularité d'une fiction moderne très-ingénieuse, mais tout-à-fait romanesque, qui établit une correspondance suivie entre Clément XIV et Arlequin (1).

Ganganelli admettait les dissidences d'opinion toutes

(1) Clément XIV savait très-mal notre langue, voici un échantillon de son style en français; c'est le commencement d'une de ses lettres à Louis XV qu'on trouve en original aux Archives des Affaires Étrangères : « *Le dernier projet nous manifeste au nom* » *de Votre Royale Majesté par le cardinal de Bernis, touchant le* » *commun connu affaire a été par nous avec agrément accueilli.* « *Nous semblant beaucoup à propos pour le bien conduire à sa fin* » *avec satisfaction réciproque. Cependant nous serons en attention* » *de recevoir par le même cardinal ces monuments, lesquels sont nécessaires pour cela, etc., etc.* Voilà l'homme auquel Caraccioli prête des jugements, à la vérité ridicules, sur Voltaire, Rousseau et les autres grands écrivains de la France au XVIIIe siècle. C'est une preuve de plus de la fausseté des *Lettres de Clément XIV.*

les fois que l'expression en était décente. A l'exemple de ses prédécesseurs, il avait fulminé des bulles contre les livres philosophiques, mais il ménageait les philophes sans les flatter, et quoiqu'il n'eût jamais permis à Voltaire de correspondre avec lui, comme l'avait fait Benoît XIV, il en recevait avec bonté quelques compliments indirects. Il riait de ses plaisanteries et faisait dire au patriarche de Ferney par son vieil ami, le cardinal de Bernis, qu'il oserait l'aimer, s'il finissait par devenir un bon capucin. Une autre fois, Voltaire avait chargé un voyageur de lui rapporter les oreilles du grand inquisiteur. Clément le sut, et fit répondre au joyeux patriarche que, depuis quelque temps, le grand inquisiteur n'avait plus d'yeux ni d'oreilles. Dans un moine qui ne connaissait d'autre science que la scholastique et qui surtout ignorait la science du monde, ce ton était gracieux et devait plaire. Tout Italien aime les arts : Clément XIV n'était pas connaisseur, mais il savait que les arts sont une gloire du souverain pontificat. Il ordonna des fouilles dans la ville, dans la campagne et même dans le lit du Tibre. Il acquit des chefs-d'œuvre, réunit des collections éparses et forma le musée nommé depuis Pio-Clémentin. Cependant l'honneur de cette association de noms des deux pontifes est justement resté au successeur de Ganganelli. Nous verrons Pie VI accomplir ce que Clément XIV avait commencé. Nous ne reviendrons pas sur la simplicité de sa vie privée qui te-

nait de l'anachorète et de l'homme du peuple. Il n'aimait pas les grands et les jugeait avec une sévérité extrême. Loin de les mettre dans sa confidence, il châtiait sans pitié leurs déportements. La noblesse le haïssait. Les étrangers, en revanche, éprouvaient pour lui une haute estime et lui témoignaient un respect sincère. Il exerçait très-dignement à leur égard la noble hospitalité qui fait encore de Rome le rendez-vous de l'Europe entière. Par un de ces hasards dont cette ville offre seule l'exemple, le prince Charles-Édouard y rencontra le duc de Glocester, frère de George III. Leurs voitures se croisèrent sur la place Navonne. Rivaux, mais surtout gentilshommes, ils se saluèrent avec une froide courtoisie. Ganganelli, dévoué aux gouvernements de fait, était, comme tous les papes, peu curieux de légitimité. Il n'accorda jamais le traitement royal au prétendant; en agissant autrement, il aurait trop offensé l'Angleterre. Clément XIV la ménageait; il laissa même éclater son penchant pour elle avec une franchise qui donna beaucoup d'ombrage à l'Espagne. Ayant découvert l'envoi secret du prélat Caprara à la cour de Londres, Charles III s'en plaignit amèrement et accusa le pape de menées avec le cabinet britannique. Ganganelli s'excusa en alléguant qu'il devait veiller sur les intérêts de ses fils d'Irlande : et, en effet, il paraît que le gouvernement anglais avait promis quelques concessions aux catholiques de ce pays dans le cas où leur clergé

consentirait à souscrire à la déclaration de l'Église gallicane. Clément XIV conduisit secrètement cette affaire avec Hervey et d'autres évêques irlandais ; mais une telle négociation dévait nécessairement échouer. Malgré cet échec, Clément traitait toujours les Anglais avec sympathie. Ceux-ci renouvelèrent en sa faveur l'honneur décerné jadis à Benoît XIV ; on vit ses portraits et ses bustes dans les châteaux de plusieurs lords connus par leur influence politique. Cet accord ne pouvait échapper aux jésuites ; ils résolurent d'en profiter, ils flattèrent les Anglais, s'étayèrent de leur protection auprès du pape et se vantèrent de l'envoi d'une escadre britannique à Civita-Vecchia, dans le cas où l'Espagne demanderait la dissolution de l'ordre à la pointe des baïonnettes (1).

Au milieu de ce conflit bizarre d'intérêts si divers et si opposés, un événement plus décisif ranima les espérances de la Société ; le duc de Choiseul venait de tomber (25 décembre 1770). Dans ce premier moment, l'exaltation de la Société passa toute mesure ; elle rêva, non pas son rétablissement, mais son triomphe, et se

(1) Les détails secrets et curieux des relations du pape avec les Irlandais et de l'appui prêté par l'Angleterre aux jésuites se trouvent dans les dépêches de Monino, ministre d'Espagne à Rome, adressées au marquis de Grimaldi. Ces dépêches sont très-intéressantes, mais malheureusement en petit nombre. Nous donnons à la fin du volume celles qui se trouvent aux Archives des Aff. Etr. Voir l'Appendice VI.

prépara à la vengeance. Bien instruite de la haine du duc d'Aiguillon pour son prédécesseur, elle résolut de l'exploiter. Un Mémoire fut immédiatement présenté à Louis XV. Les jésuites s'y exprimaient en termes très-respectueux pour le roi ; il se *prosternaient en esprit à ses pieds*, mais ils n'épargnaient ni le dernier ministère ni le pape lui-même ; ils peignaient Sa Sainteté *entourée d'une cabale et entièrement subjuguée par ses prestiges.* Après avoir vanté leurs services et protesté contre l'iniquité de la persécution qu'ils enduraient, ils demandaient la mise en jugement d'un abbé Béliardy et d'autres agents subalternes du duc de Choiseul ; ils cherchaient à arriver jusqu'à l'ancien ministre lui-même, dans l'espoir de lui faire intenter un procès criminel (1). D'Aiguillon s'y serait prêté avec joie, mais la nécessité de ménager le roi d'Espagne le fit renoncer à toute tentative de ce genre. Déjà, à la nouvelle du changement de ministère, Charles III, profondément affligé de la disgrâce d'un ami, n'avait pas caché ses défiances sur les intentions de son successeur. Loin de chercher à irriter ce monarque, d'Aiguillon avait besoin de le rassurer. Une conduite claire et nette dans l'affaire que le roi catholique poursuivait avec tant d'ardeur pouvait seule apaiser un prince si absolu. D'Aiguillon se rendit à cette nécessité qui contrariait à la fois son penchant et ses

(1) Ce mémoire existe aux Archives des Aff. Etr.

projets. Il était attaché aux jésuites ; leur cabale l'avait porté au ministère. En protégeant la Société, en lui rendant le pouvoir qu'elle avait perdu, madame Du Barry, sa protectrice, s'assurait d'ardents défenseurs. Que d'éloges ! quels panégyriques ! le jésuitisme, comme l'Encyclopédie, allait avoir sa Pompadour. C'était mieux : grâce à des plumes complaisantes et sacrées, la favorite devenait une Maintenon. Ce plan flattait à la fois l'ambition du ministre et l'amour-propre de madame Du Barry. Cependant les exigences du roi d'Espagne dominaient ces considérations. Tout successeur de Choiseul lui semblait suspect ; il fallait désarmer sa défiance, le gagner, lui donner des gages. En conséquence, le nouveau ministre débuta par une de ces lâchetés qui rendirent depuis son administration si fameuse. Bernis, trop tiède au gré du roi Charles III, lui déplaisait depuis longtemps. D'Aiguillon livra les dépêches du cardinal au comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne. Ces dépêches accusaient la mollesse des poursuites du cardinal contre les jésuites. D'Aiguillon promit d'y mettre un terme par des ordres sévères ; mais en même temps il demanda un profond secret à l'égard de Bernis. Telle est l'allure des gouvernements faibles, et par conséquent perfides.

Tous les doutes des Charles III furent dissipés. Dès ce moment, il oublia Choiseul, et, pour témoigner sa reconnaissance à d'Aiguillon, il traita directement avec lui la négociation relative aux jésuites. L'ambassadeur de

France à Madrid et celui d'Espagne à Versailles poussèrent même la confiance jusqu'à s'envoyer mutuellement leurs dépêches (1).

A cette époque, la situation de Clément XIV devint très-malheureuse. Tous les délais étaient épuisés; les menaces des jésuites grondaient autour de lui avec une nouvelle énergie, et, pour mieux frapper son imagination, prenaient une forme fantastique. Sa mort prochaine était annoncée par des fourbes dont les prédictions trouvaient du crédit parmi le peuple. Une paysanne du village de Valentano, nommée Bernardina Beruzzi, s'érigea en prophétesse; elle annonça la vacance du saint-siége par un assemblage d'initiales mystérieuses, P. S. S. V., ce qui signifiait : « Le saint-siége sera bientôt vacant; » *presto sarà sede vacante*. Le pape était trop éclairé et trop religieux pour admettre la possibilité de lire dans la destinée; mais il pouvait croire qu'il était facile à certains devins de prédire un avenir dont ils se rendraient les maîtres : il craignait que le fer ou le poison ne vînt à leur secours. C'est dans les cercles de Rome, c'est presque en public et à haute voix que les partisans des jésuites accusaient Clément et qu'ils flétrissaient son nom. L'idée de sa déposition, de son remplacement, n'effrayait pas leur audace. Des images insultantes, des

(1) Ces copies jettent un grand jour sur les négociations de Clément XIV, et corrigent, par une utile controverse, les éloges emphatiques que s'accorde le cardinal de Bernis. Appendice VI.

tableaux hideux, annonçaient une catastrophe prochaine sous la forme d'une vengeance providentielle. Bien loin de repousser l'appui d'un mensonge honteux, le père Ricci ne recula pas devant une entrevue avec la sorcière de Valentano (1). Encore si le pape n'avait à combattre qu'une seule crainte, si les princes lui rendaient le repos que lui enlevaient les théologiens! mais leur colère assoupie pendant deux ans se réveillait plus violente que jamais. Charles III perdit entièrement patience; il menaça le pape de le déshonorer en imprimant sa lettre. Clément, frappé de terreur d'une part, et de l'autre accablé de honte, n'osait plus lever les yeux sur les ministres étrangers; il évitait de les rencontrer. Sous prétexte de soins nécessaires à sa santé, il leur refusait les audiences ordinaires et se retirait à Castel-Gandolfe, seul avec son fidèle Francesco. Bernis lui-même ne trouvait plus d'accès auprès de lui. Un incident nouveau redoubla son embarras. Azpuru, archevêque de Valence, était mort. Charles III résolut de le remplacer à Rome par un homme ferme et nomma Monino. Aucun choix ne

(1) Il la vit chez l'avocat Achilli. Il faut des preuves pour de pareils faits. Le lecteur impartial ne les révoquera pas en doute lorsqu'il verra ces accusations articulées positivement dans une lettre très-longue et très-détaillée, adressée par Florida Blanca au pape Pie VI, n'être ni réfutées ni niées dans la réponse de ce pontife (février 1775). Au reste, dans plusieurs pamphlets publiés récemment, on a voulu réhabiliter la sorcière de Valentano.

pouvait être plus significatif ; ce nom était déjà une hostilité.

François-Antoine Monino, depuis comte de Florida Blanca (1), était un magistrat déjà célèbre en Espagne. Comme *fiscal* ou procureur-général, il défendit toujours avec force les droits de l'empire contre les empiétements du sacerdoce, et son zèle pour cette cause fut si vif qu'on l'attribua à une animosité personnelle. Il partageait avec d'Aranda, Roda et Campomanès le danger d'avoir provoqué le bannissement des jésuites d'Espagne. Rien ne devait donc sembler plus formidable à Clément XIV que le choix de cet ambassadeur. A son arrivée, les jésuites furent consternés. Bernis, de son côté, ne se sentit pas plus tranquille. Averti de la réputation de Florida Blanca, que le duc d'Aiguillon lui avait ordonné de suivre pas à pas, le cardinal essaya de gagner la confiance de son collègue, et déploya dans leur première entrevue toute la grâce de son esprit et de ses manières. Il se plaignit avec douceur des préventions de la cour de Madrid, et, n'oubliant jamais ses propres louanges, il s'embarrassa dans une apologie plus spécieuse que solide. Florida Blanca l'écouta avec politesse ; mais, après les premières civilités, il lui fit sentir que le temps de la faiblesse était passé, que désormais elle deviendrait suspecte, et que le roi son maître voulait absolu-

(1) Il fut ensuite premier ministre pendant tout le règne de Charles III et pendant les premières années de Charles IV.

ment une conclusion. Bernis entendit ce langage. Il aimait sa place, qu'il remplissait avec beaucoup d'agrément et d'éclat; il la voyait entre les mains du roi d'Espagne : pour la conserver, il devait se livrer aveuglement à Charles III ; aussi, dès cette entrevue, renonçant à tous les petits artifices, à tous les subterfuges de l'Œil-de-Bœuf, il assura le ministre espagnol d'une franche coopération. Même, pour mieux le convaincre, il tomba d'accord, de très-bonne grâce, des fautes du pape; il se moqua de ce *ton d'oracle* qu'il affectait depuis longtemps, insista sur la nécessité de le forcer à s'expliquer, et alla même jusqu'à jeter quelque doute sur la bonne foi du saint-père. Florida Blanca n'en demandait pas tant.

Cependant Clément XIV était en proie à des transes inexprimables. S'il posséda jamais cette fermeté d'âme, ce grand caractère que plusieurs historiens lui accordent, il ne le prouva guère en cette occasion. L'approche de Florida Blanca l'avait frappé d'une crainte puérile. Vainement il affectait du calme; ses traits, sa contenance, la pâleur de son front révélaient aux moins clairvoyants son trouble intérieur. Des actes firent bientôt connaître ses véritables sentiments; il recula de huit jours l'audience de l'envoyé d'Espagne; enfin, après un délai si inutile, il consentit à le voir. L'embarras du pape frappa cette première audience d'une complète nullité. Florida Blanca se retira mécontent, et ne tarda

pas à solliciter une seconde entrevue. Le pape essaya encore une fois de le faire attendre. Sans projet, sans conviction, flottant entre les jésuites et les cours, n'osant ni affronter ses ennemis ni servir ses amis, il crut caresser l'amour propre de Florida Blanca en traitant Bernis avec froideur; mais l'Espagnol, ardent dans ses passions, quoique flegmatique dans ses formes, n'acceptait pas ce léger sacrifice. Un crédit apparent ne lui suffisait pas; le succès complet de son plan pouvait seul le satisfaire. Ne pouvant arriver jusqu'au pape, il tourna en ridicule cette fuite subite, ces maladies feintes, ces eaux prises hors de saison. Il déclara hautement qu'il mettrait obstacle à un voyage d'Assise projeté par le saint-père. Il affecta de demander si Sa Sainteté s'enfermait pour jouer aux quilles avec le père Buontempi et le frère Francesco; puis, faisant succéder la menace au sarcasme, il s'adressa aux familiers du pape, et leur donna à choisir entre les piastres de l'Espagne et la colère de Charles III. Séduits, intimidés, les favoris lui promirent une audience. Ganganelli, pressé de toutes parts, implora la protection de Bernis. Le cardinal-ambassadeur, surveillé lui-même de très-près, n'essaya pas de le consoler : il l'exhorta à la soumission.

Florida Blanca reparut alors devant Clément; les entrevues se multiplièrent; elles furent toutes humiliantes pour la tiare. Le successeur des apôtres tremblait devant un fiscal castillan, et, si le respect fut maintenu dans les

formes du langage, l'exigence la plus impérieuse en dicta l'esprit. Tantôt, malgré la résistance du pape, Florida Blanca le forçait d'entendre la lecture d'un projet d'abolition ; tantôt il annonçait que l'Espagne pourrait bien cesser d'être pays d'obédience, et deviendrait, comme un État voisin, pays de libertés. Il lui présentait dans l'avenir les libertés castillanes établies fraternellement à côté de celles qui leur auraient servi de modèle. Pour Rome, l'hérésie eût été moins effrayante. Ganganelli tâchait de ressaisir le temps qui fuyait sous lui ; il s'efforçait de prouver que, menacés d'une dissolution, les jésuites étaient moins redoutables que jamais ; il suppliait Florida Blanca d'attendre la mort prochaine de leur général, le père Ricci ; mais le fougueux ministre rejetait avec mépris ces nouveaux délais. « Non, saint-père, s'écriait-il ; c'est en arrachant la racine d'une dent qu'on fait cesser la douleur. Par les entrailles de Jésus-Christ, je conjure Votre Sainteté de voir en moi un homme plein d'amour pour la paix ; mais craignez que le roi mon maître n'approuve le projet adopté par plus d'une cour, celui de supprimer tous les ordres religieux. Si vous voulez les sauver, ne confondez pas leur cause avec celle des jésuites.—Ah ! reprenait Ganganelli, je le vois depuis longtemps, c'est là qu'on en veut venir ! On prétend plus encore : la ruine de la religion catholique, le schisme, l'hérésie peut-être ; voilà la secrète pensée des princes ! » Après avoir laissé échapper ces plaintes dou-

loureuses, il essayait sur Florida Blanca la séduction d'une confidence amicale et d'une douce naïveté. L'objet de tant de soins y résistait avec une inflexibilité stoïque. Forcé de renoncer à cette ressource, Clément cherchait à éveiller la pitié de son juge; il parlait de sa santé, et l'Espagnol laissait percer une incrédulité si désespérante que le malheureux Ganganelli, rejetant en arrière une partie de ses vêtements, lui montra un jour ses bras nus couverts d'une éruption dartreuse. Tels étaient les moyens employés par le pape pour fléchir l'agent de Charles III. C'est ainsi qu'il lui demandait la vie (1).

Cependant, au milieu d'un abaissement si profond, Clément XIV retrouvait par accès la dignité d'un pontife et d'un prince. Un jour, Florida Blanca appuya ses instances d'un argument intéressé : il garantit au pape la restitution d'Avignon et de Bénévent aussitôt après la promulgation du bref; mais le vicaire de celui qui chassa les vendeurs du temple lui répondit avec courage : « Apprenez qu'un pape gouverne les âmes et n'en trafique pas. » Après ces mots, il rompit la conférence, et se retira indigné. Rentré dans ses appartements, sa douleur éclata en sanglots, et il s'écria : « Dieu le pardonne à l'Espagne catholique ! »

L'heure était sonnée : plus de délais possibles, mais promesses acceptables. Vainement les jésuites

(1) Monino à Grimaldi, 16 juillet 1772, App. VI.

recommencèrent à semer la terreur ; la fantasmagorie des prophétesses eut beau renouveler ses prestiges : il fallait que Ganganelli cédât. Pourtant une faible lueur d'espoir lui restait encore : la cour de Vienne s'opposerait peut-être à la destruction de la Société ! — Elle envoya son consentement. Cette négociation est racontée de plusieurs manières différentes. Selon le récit le plus accrédité, le roi d'Espagne dissipa la confiance que portait Marie-Thérèse aux révérends pères en lui faisant parvenir sa confession générale transmise par son directeur à la Société. Cette version est invraisemblable ; il y a pourtant un fait positif : on ne peut révoquer en doute les instances de Charles III auprès de l'impératrice-reine pour obtenir son adhésion. La détermination de Marie-Thérèse est due surtout aux importunités de Joseph qui prenait peu de part à l'affaire des jésuites en elle-même, mais qui convoitait leurs biens avec une avidité impatiente. Une clause particulière trahit ici les principes, les intérêts et l'influence occulte du jeune empereur. La cour de Vienne ne consentit à faire cause commune avec les Bourbons qu'à la condition expresse de disposer arbitrairement des biens des jésuites, sauf à compenser les pertes des individus par des pensions. Au reste, si le vœu de la France et de l'Espagne fut accueilli par cette cour, on ne saurait en accuser notre ambassadeur, car d'après le témoignage formel de l'abbé Georgel, son secrétaire et son ami, le prince

Louis de Rohan oublia son mandat au point de recommander la Société à l'impératrice (1).

Après avoir subi une dernière épreuve, Clément XIV, prit enfin son parti. La publication du bref fut décidée; mais avant d'arriver à ce grand acte, le pape, selon sa propre expression, voulut annoncer la foudre par quelques éclairs. Pensant que la déconsidération des jésuites devait précéder et justifier leur chute, il usa de cette influence étrange que la cour pontificale exerce sur les tribunaux. On permit aux particuliers de suivre les actions intentées depuis longtemps à la Compagnie, et suspendues jusqu'alors par autorité supérieure. Les Romains apprirent avec étonnement que les jésuites relevaient aussi de la loi. Jusqu'alors les révérends pères n'avaient jamais perdu de procès à Rome; c'est ce que le pape lui-même apprit au cardinal de Bernis (2). Leurs dettes, la mauvaise administration de leurs séminaires, dérobées jusqu'alors avec un soin religieux, furent enfin livrées au grand jour. Trois visiteurs nommés pour exa-

(1) Le prince Louis de Rohan au duc d'Aiguillon; Vienne, 11 septembre 1773. — On voit dans une autre partie de cette correspondance que le prince Kaunitz méprisait le sacré collége et engageait Leurs Majestés Impériales à ne plus répondre à ses lettres de bonnes fêtes, *comme perte de temps inutile.*

(2) Bernis à d'Aiguillon, 21 janvier 1775. Arch. des Affaires Étrangères. Les apologistes de la Société l'ont nié à tort; mais alors qu'ils s'en prennent à Clément XIV, ou au cardinal de Bernis. Un pape et un prince de l'Église, nous semblent pourtant aussi croyables pour le moins, que les jésuites ou leurs historiographes.

miner leur fameux *Collegio Romano* confisquèrent les propriétés de cet établissement au profit des créanciers. Ils déposèrent les meubles précieux au mont-de-piété, et vendirent à l'encan les provisions qui y étaient accumulées. On s'empara également des maisons de l'ordre à Frascati et à Tivoli. La rigueur fut plus grande encore dans les légations. Le cardinal Malvezzi, archevêque de Bologne, visita les instituts de la Société dans son diocèse, y blâma tout avec une sévérité extrême, et quitta les pères en emportant leurs clefs et en laissant des menaces pour adieu. Ces menaces ne tardèrent pas à se réaliser. Les élèves et les novices furent renvoyés à leurs parents, l'enseignement public, l'assistance des prisonniers, interdits aux ignatiens, et plusieurs d'entre eux jetés dans les prisons.

Ces préliminaires achevés, Ganganelli n'hésita plus; il se fit apporter le bref, le relut, leva les yeux au ciel, prit la plume et signa; puis, regardant son ouvrage, il dit en soupirant : « La voilà donc cette suppression! Je ne me repens pas de ce que j'ai fait!.... je ne m'y suis déterminé qu'après l'avoir bien pesé!... Je le ferais encore, mais cette suppression me tuera, *questa suppressione mi darà la morte.* »

Enfin, le 21 juillet 1773, le bref *Dominus ac Redemptor* parut. Aussitôt après sa promulgation, les prélats Macedonio et Alfani se rendirent à la maison professe du *Gesù*. D'autres prélats prirent en même

temps la route des nombreux établissements qui dépendaient de l'ordre. Les soldats Corses qui les suivaient s'en emparèrent dedans et dehors. On assembla les religieux de la Société ; le bref qui les dissolvait leur fut lu par l'organe des notaires. Les scellés étant mis sur les maisons de l'ordre, les députés en confièrent la garde à la force armée et se retirèrent. Le jour suivant on ferma les écoles, les jésuites cessèrent leurs fonctions, et leurs églises furent immédiatement desservies par des capucins. Le même jour, on transféra l'ancien général de la maison professe au collége des Anglais. Il fut gardé à vue, avec un frère lai pour le servir. La dissolution de son ordre l'avait frappé d'une douloureuse surprise ; de son propre aveu, il ne s'attendait qu'à une réforme. Son procès fut commencé ; une commission l'interrogea ; il répondit avec simplicité. Cet interrogatoire est dénué de tout intérêt. Ricci s'étendit sur l'innocence de la Compagnie, protesta qu'il n'avait ni caché ni placé d'argent, mais il convint de ses rapports avec le roi de Prusse. Les commissaires traînèrent l'instruction en longueur ; enfin, après avoir épuisé toutes les ressources d'une procédure subtile, on incarcéra l'ex-général au château Saint-Ange. Il fut traité avec une rigueur que les ennemis mêmes des jésuites n'attendaient ni n'exigeaient d'un pape (1). Les

(1) Processo fatto al sacerdote Lorenzo Ricci, già generale della compagnia di Gesù.

encyclopédistes exaltèrent le courage, la philosophie de Clément XIV; apothéose intéressée et factice qui n'était qu'une tactique de parti. Ils ne prenaient pas leur grand homme au sérieux, et plus d'une fois, dans ses épanchements secrets avec le roi de Prusse, d'Alembert se moqua de ce qu'il appelle *la maladresse du cordelier*. Ce langage n'était pas public, mais ce fut très-hautement que, dans les cercles philosophiques, on blâma le pape d'avoir exproprié les jésuites sans assurer leur existence, de n'avoir pas su concilier l'humanité avec la justice; dureté d'autant moins excusable qu'on ne pouvait l'attribuer à la passion.

Clément s'étonna du succès de son audace. Il en jouit, il en fut enivré; jamais son humeur n'avait été plus gaie; sa santé même redevint florissante (1). Quoique mécontents, la noblesse et le sacré collége gardèrent le silence. Les Transteverins, dont Ganganelli craignit la colère, le reçurent avec enthousiasme; une diminution adroite sur le prix de quelques denrées avaient préparé cet accueil. La prompte restitution d'Avignon par la France, de Bénévent par la couronne de Naples mit le sceau à la popularité du pape. Un essai de sédition fomenté par le parti vaincu avorta dès sa naissance, et

(1) *Sa santé est parfaite et sa gaîté plus marquée qu'à l'ordinaire.* — Expressions textuelles du cardinal de Bernis à la date du 3 novembre 1773.

Rome entière semblait avoir oublié le bref *Dominus ac Redemptor*. Ganganelli était heureux, les moindres indices trahissaient sa joie; comme son caractère, elle était naïve et enfantine. Un jour, suivi du sacré collége et de toute la prélature romaine, il se rendait à cheval à l'église de la Minerve. Une grosse pluie survint à l'improviste; *porporati*, *monsignori*, tout disparut : les chevau-légers eux-mêmes cherchèrent un abri; seul, le pape, riant des terreurs de son escorte, continua bravement sa route à travers l'orage. Le peuple, enchanté, l'applaudit beaucoup. Ce n'étaient pas là des prouesses de malade, et cette mauvaise santé, dont les amis des jésuites gratifiaient Clément XIV, avait encore échappé à tous les yeux. Hors une éruption cutanée qui le soulageait plus qu'elle ne lui était nuisible, Clément XIV n'avait jamais éprouvé aucune infirmité, et on peut en croire l'abbé Georgel, qui nous apprend, dans un accès de distraction, *que la forte constitution de Ganganelli semblait lui promettre une plus longue carrière* (1). Néanmoins, en dépit des apparences, de sourdes rumeurs circulèrent. Tandis qu'aux cérémonies publiques, dans les rues, dans les églises, partout enfin, on voyait le pape plein de force et de vie, le bruit de sa mort était généralement répandu. La pythonisse de Valentano l'annonçait avec une persistance très caracté-

(1) Georgel, *Mémoires*, t. I, p. 160.

ristique. Ces nouvelles étaient prématurées, on se hâtait trop de préparer les esprits. Tout-à-coup, vers la semaine sainte de l'année 1774, tous ces bruits semblèrent se réaliser. Le pape se renferma brusquement dans son palais; le corps diplomatique même ne put pénétrer jusqu'à lui. Enfin, le 17 août, les ministres des grandes puissances furent admis à l'audience. La vue du pape les frappa de surprise : un squelette se dressait devant eux. Clément les devina, et s'empressa d'affirmer que jamais sa santé n'avait été meilleure; le respect seul fit accepter ce présage, démenti par la conviction. Dès ce jour même, les membres du corps diplomatique disposèrent leurs cours à l'idée d'un prochain conclave. Comment en si peu de temps Clément XIV était-il passé de la force à la décrépitude et de la vie à la mort? Après huit mois d'une santé parfaite, le pape, se levant de table, sentit une commotion intérieure suivie d'un grand froid. Il en fut troublé; cependant il se remit peu à peu et finit par attribuer cette sensation soudaine au hasard d'une digestion mal faite. Tout-à-coup ses plus intimes confidents furent frappés de signes alarmants; la voix du pape, jusqu'alors pleine et sonore, fut entièrement voilée par un enrouement d'un genre singulier. Une inflammation qui se développa dans l'intérieur de la gorge le forçait à tenir la bouche constamment ouverte; des vomissements, des faiblesses dans les jambes lui rendaient impossibles ces longues promenades qu'ordinai-

rement il achevait toujours sans fatigue ; son sommeil, jusque-là profond, fut sans cesse interrompu par des douleurs cuisantes. A la fin, il ne connut plus le repos ; une prostration de forces absolue, une dissolution anticipée succédèrent subitement à une agilité, à une vigueur peu différentes de la jeunesse, et bientôt la douloureuse conviction d'un attentat qu'il avait toujours redouté rendit Clément XIV méconnaissable à ses propres yeux. Son caractère changea comme par magie ; l'égalité de son humeur fit place au caprice, la douceur à l'emportement, l'abandon à une défiance continuelle. Les poignards, les fioles empoisonnées étaient sans cesse devant ses yeux. Quelquefois, sûr d'avoir été frappé, il alimentait son mal par d'inefficaces contre-poisons : quelquefois, aussi, dans l'espoir d'échapper à un malheur qu'il ne croyait pas accompli, il se nourissait de mets échauffants mal préparés par ses propres mains. Son sang se corrompit : l'atmosphère renfermée de ses appartements dont il ne voulait plus sortir, aggrava les effets d'une nourriture malsaine. Dans ce désordre de la nature physique, le moral céda à son tour. Il ne resta plus rien de Ganganelli ; sa raison même s'égara (1).

(1) Pie VII, prisonnier à Fontainebleau en 1814, s'écriait qu'on finirait par le faire *mourir fou comme Clément XIV.* — *Il papa...* (Pie VII) *non prendeva riposo la notte.... e gustava appena tanto di cibo, quanto bastava per tenerlo in vita, onde (sono sue parole) sarebbe morte pazzo come Clemente XIV.* — Ces lignes sont tirées textuellement des Mémoires du cardinal Pacca, *Memorie storiche*

Des fantômes le poursuivaient dans son sommeil; au milieu du silence de la nuit, il s'arrachait à des songes monstrueux, il se prosternait aux pieds d'une petite image de madone qu'il avait détachée de son bréviaire, et devant laquelle, depuis quarante ans, deux cierges brûlaient nuit et jour. Là, dans l'horrible croyance de sa damnation éternelle, il s'écriait avec des sanglots : «Grâce ! grâce !.... on m'a fait violence. *Compulsus feci! compulsus feci !* » Toutefois il ne fit aucune rétractation par écrit, et c'est à tort qu'un écrivain de la Société se hasarde à l'affirmer (1).

Enfin, après plus de six mois de tortures, Clément XIV vit arriver sa délivrance; en ce moment suprême, la raison lui fut rendue. Ce fut dans la plénitude de son intelligence et de ses douleurs qu'il entra en agonie. Il voulut parler, un moine murmura quelques mots à son oreille ; aussitôt la parole se glaça sur ses lèvres et la vie dans ses veines (22 septembre 1774).

La nouvelle de sa mort fit peu de sensation. Le peuple romain l'accueillit avec indifférence. Les ennemis du pape ne rougirent pas de faire éclater une joie indécente : ils applaudissaient aux satires les plus infâmes qu'eux-mêmes colportaient de palais en palais. Cette conduite pouvait donner lieu à des conjectures étranges.

del ministero del cardinale Bartolomeo Pacca; Roma, 1830, p. 238).

(1) Georgel, *Mémoires.*

En effet, les soupçons ne manquèrent pas. La vue du cadavre de Ganganelli suffisait pour les provoquer ; il avait perdu jusqu'à cette forme humaine que la nature laisse encore à nos dépouilles au moment où elle les livre à la mort. Déjà quelques jours avant sa fin, ses os, selon l'expression énergique de Caraccioli, s'exfoliaient et diminuaient comme un arbre qui, piqué dans sa racine, se flétrit et perd son écorce. Les hommes de l'art appelés pour l'embaumer trouvèrent un cadavre au visage livide, aux lèvres noires, à l'abdomen enflé, aux membres amaigris et couverts de taches violettes. Le volume du cœur était très-diminué, tous les muscles détachés et décomposés dans l'épine dorsale. On eut beau remplir le corps d'aromates et de parfums, rien n'en put dissiper l'horrible exhalaison. Les entrailles de la victime rompirent le vase qui les contenait. Lorsqu'on dépouilla le corps des vêtements pontificaux, une grande partie de la peau y demeura collée : la chevelure resta tout entière sur le coussin de velours qui soutenait la tête, et un simple frottement fit tomber tous les ongles l'un après l'autre. Arrêtons-nous; cette hideuse esquisse suffira ; peut-être a-t-elle déjà révolté le lecteur.

Le fait était trop évident pour pouvoir être sacrifié à des intérêts particuliers. On l'essaya pourtant. Le docteur Salicetti, médecin apostolique, attesta dans un long procès-verbal que le pape n'avait pas été empoisonné ; il n'en donna aucune preuve, mais il insinua comme en pas-

sant, que *dans certains cas habituels à la santé de SS., sa tête était sujette à s'embarrasser.* C'était faire de la suppression des jésuites un cas de physiologie, ou en d'autres termes, la soustraire à l'équité pour l'attribuer à la démence ; mais le docteur prenait trop de soin : malgré son attestation et peut-être à cause de cette attestation même, personne ne douta d'une mort violente. Les funérailles avaient été plus persuasives que les médecins. Les dénégations ne vinrent que plus tard. Cet événement passe encore pour un problème historique. Selon les uns, ce ne fut pas le poison, mais la crainte du poison qui donna la mort à Clément XIV ; selon d'autres, Ganganelli fut tué par le remords. La crainte, il l'éprouva sans doute, mais elle ne l'avait pas attaqué jusque dans les sources de la vie. Le remords, il ne s'y livra que dans les accès de la démence, et il en parut tout-à-fait exempt plus d'un an après la suppression. Pourquoi des regrets si tardifs ? Quel crime avait-il commis dans l'intervalle ? Le remords admet-il un ajournement ? D'ailleurs, s'il est facile d'opposer le raisonnement au raisonnement, il est moins aisé de combattre des témoignages respectables. C'est la base de tous les procès, et dans celui-ci on ne saurait récuser Bernis. Ce cardinal a toujours été persuadé de l'empoisonnement de Clément XIV, et un tel témoin est trop important pour que ses paroles ne se trouvent pas consignées ici. Ce qu'on va lire est extrait de la correspondance officielle de Ber-

nis avec le ministère français. Le cardinal commence par le doute, mais son hésitation même, qui prouve sa franchise, le conduit d'autant mieux à la découverte de la vérité. Il y arrive pas à pas.

« 28 août. Ceux qui jugent avec imprudence ou malice ne voient rien de naturel dans l'état du pape ; on hasarde des raisonnements et des soupçons avec d'autant plus de facilité que certaines atrocités sont moins rares dans ce pays-ci que dans beaucoup d'autres. — 28 septembre. Le genre de maladie du pape et surtout les circonstances de la mort font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle... Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expliquent avec prudence, et les chirurgiens avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante et qu'il serait peut-être fâcheux de découvrir. — 26 octobre. Quand on sera instruit autant que je le suis, d'après les documents certains que le feu pape m'a communiqués, on trouvera la suppression bien juste et bien nécessaire. Les

circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier pape, excitent également l'horreur et la compassion..... Je rassemble actuellement les vraies circonstances de la maladie et de la mort de Clément XIV (1), qui, vicaire de Jésus-Christ, a prié comme le Rédempteur pour ses plus implacables ennemis, et qui a poussé la délicatesse de conscience au point de ne laisser échapper qu'à peine les cruels soupçons dont il était dévoré depuis la fin de la semaine sainte, époque de sa maladie. On ne peut pas dissimuler au roi des vérités, quelques tristes qu'elles soient, qui seront consacrées dans l'histoire. »

Quelle était donc la force de la conviction du cardinal, puisqu'elle lui arrachait ces paroles amères contre des hommes dont jusqu'alors il avait plaint le malheur? Veut-on un témoignage bien autrement imposant? on ne récusera pas celui d'un souverain pontife, de Pie VI, successeur de Clément XIV; c'est encore Bernis qui nous le transmettra. Écoutons-le parler froidement et sans passion plus de trois ans après la mort de Ganganelli. Il écrit le 28 octobre 1777 : « Je sais mieux que

(1) Nous avons vainement cherché cette relation; elle a disparu.

personne jusqu'où s'étend l'affection de Pie VI en faveur des ex-jésuites, mais il les ménage encore plus qu'il ne les aime, parce que la crainte a plus d'empire sur son esprit et sur son cœur que l'amitié. Le pape a de certains moments de franchise dans lesquels ses vrais sentiments se développent : je n'oublierai jamais trois ou quatre effusions de cœur qu'il a laissé échapper avec moi, par lesquelles j'ai pu juger qu'il était fort instruit de la fin malheureuse de son prédécesseur, et qu'il voudrait bien ne pas courir les mêmes risques. »

Fin malheureuse en effet et trop peu méritée. La faiblesse doit-elle être punie comme un crime? Si Ganganelli ne fût pas venu trop tôt après Lambertini il aurait fait une grande fortune dans son siècle. Grimm l'a dit avec raison. Arrivé au trône vers 1740 ou 1750, Clément aurait vécu parfaitement heureux. Il eût vieilli entouré de la considération publique ; il eût porté paisiblement cette triple couronne qu'il avait tant convoitée, et qui, en 1774, brûla ses cheveux blancs. Après s'être donné le tort de faire une promesse, il n'avait que deux partis à prendre, et un seul était tout-à-fait honorable. Dès le lendemain de son intronisation, il devait supprimer les jésuites qui s'y attendaient ; ou bien, si le maintien de la Compagnie lui semblait un devoir supérieur à la foi donnée, il devait affronter la colère du roi d'Espagne, laisser imprimer ses lettres, et se présenter fièrement aux princes, appuyé sur les bulles de ses pré-

décesseurs et sur les apologies audacieuses de l'ordre qu'il aurait sauvé. De toutes les résolutions il choisit la pire : la faiblesse l'emporta. C'est qu'il n'avait rien d'un grand homme. Ses panégyristes l'ont déprécié en s'efforçant de le diviniser. Leur froide rhétorique n'a pu agrandir un cadre trop rétréci. Ganganelli, quoique éclairé et spirituel, ignorait les hommes et les choses. Peu propre au maniement des affaires, il ne visa jamais qu'à les assoupir. Sa politique manqua à la fois d'élévation et d'habileté. Mais à ce tableau, trop sévère peut-être, si on oppose une modération constante, une tolérance véritable, des mœurs de la primitive Église, on conviendra sans peine que la vie de Clément XIV fut digne d'un respect sincère, sa mort d'une éternelle pitié.

Un mot avant de terminer ce chapitre. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Cet exposé de faits authentiques n'est point un réquisitoire; en affirmant de toutes les forces de notre conviction, l'empoisonnement de Clément XIV attesté par son successeur lui-même, dans un entretien solennel avec un prince de l'Église, nous n'accusons personne; nous ne cherchons pas à expliquer des mystères impénétrables. La mort a ses secrets; c'est à nous de les respecter.

CHAPITRE V.

Conséquences de la mort de Clément XIV. — Élection de Pie VI. — Son règne. — Les jésuites et Pie VI. — Le bienheureux Palafox et le vénérable Labre.

A la suite du bref de suppression et de la mort de Clément XIV, l'Europe catholique présentait un singulier spectacle. Les souverains respiraient; tant la victoire qu'ils venaient de remporter leur semblait illustre et décisive. Dans leur enfance, ils avaient vu leurs prédécesseurs plus occupés de jésuites ou de jansénistes que d'objets plus directs et plus importants. Deux intérêts avaient rempli les quarante premières années du XVIIIe siècle : la guerre et la bulle; encore dans ce partage inégal, l'attention publique s'était-elle moins attachée aux succès des généraux ou des négociateurs qu'aux billets de confession, aux refus de sacrements et aux jongleries des convulsionnaires. Élevés dans le

tumulte de ces cris théologiques, les princes tels que Charles III et Louis XV en avaient gardé une impression profonde et durable. Ces tracasseries grandissaient à leurs yeux de tout l'ennui qu'elles leur avaient causé, et comme jusqu'alors l'exercice paisible d'un pouvoir incontesté n'avait été troublé que par les discordes de l'école, on ne pouvait ni les négliger tout-à-fait ni leur opposer une neutralité dédaigneuse. Là, résidait la seule puissance visible qui n'émanât pas des rois ; c'était un fait reconnu par eux-mêmes. Placés de la sorte, ils n'avaient qu'un parti à prendre : adopter, protéger ce pouvoir comme l'avaient essayé leurs prédécesseurs, ou l'écraser. Il ne leur restait pas de tempérament à choisir entre ces deux résolutions extrêmes ; et certes amener un Bourbon à se déclarer contre les jésuites, c'est-à-dire contre des prêtres, était le dernier effort de l'ascendant de ce siècle. En face de pareils adversaires nul souverain catholique ne pouvait s'élever jusqu'au dédain. Aussi dès qu'ils eurent abattu quelques moines, ces princes éprouvèrent une grande joie. Libres de la seule crainte qui les atteignît, ils se reposèrent avec confiance sur l'avenir de leur autorité, qui, dans leur intime conviction, n'avait d'autre ennemi à combattre que le pape et sa milice.

Les ruines d'un vieux couvent leur semblaient donc désormais la base inébranlable du pouvoir suprême ! on est bien tenté de sourire d'une si étrange préoccupation

elle présente je ne sais quoi de trop naïf à notre intelligence, et, pour parvenir à la comprendre, il faut se transporter dans ces jours d'illusions et d'espérances sans limite qu'on vit précéder de quelques moments le coup de tonnerre qui les dissipa toutes.

Un bizarre contraste s'établit entre les jésuites et les philosophes. Ceux-ci, jusqu'alors ennemis du saint-siége, entonnèrent un hymne à sa louange; le pape devint le héros du *Mercure*, des *Nouvelles à la main*, et tandis que sa mémoire était célébrée par des défenseurs auxquels on ne pouvait guère s'attendre, la Société de Jésus et ses partisans lancèrent l'anathème sur Clément XIV. Il ne l'avait abandonnée qu'après un long combat; en la supprimant, il avait cédé à une nécessité invincible; mais les jésuites ne pardonnèrent pas à l'infortuné pontife un sacrifice qui, pourtant, lui avait coûté la vie. Ces pères ne lui tinrent aucun compte de sa situation; ils ne sentirent que leur propre chute. Ulcérés, ils ne craignirent pas de traiter Rome en ennemie et ne songèrent pas un instant au préjudice que la foi recevrait de leur révolte. Au lieu de se soumettre avec cette humilité dont Fénelon leur avait donné l'habile exemple, ils mirent en doute la validité du bref; ils osèrent résister; ils frondèrent, ils attaquèrent le saint-siége, sans souci du rire des philosophes et du mépris des dissidents. Leurs têtes et leurs langues, ne connurent plus de frein. Dans leurs fureurs, ils dépassèrent en hardiesse l'école

de Voltaire. Un pape vertueux fut moqué, bafoué, traîné dans la boue par des jésuites, et ce qui est plus étrange encore, par un membre du sacré collége, tant l'esprit de parti domine tout, même ce qu'il y a de plus tenace au monde, l'esprit de corps ! Le zèle pour la Société supprimée poussa le cardinal Antonelli au-delà de toutes les bornes de la modération et de la décence. Non-seulement, il accusa formellement Clément XIV d'injustice, de duplicité et de ruse ; non-seulement, il contesta la validité du bref pontifical ; devenu plus audacieux que les plus grands ennemis de la papauté, Antonelli déclara que la signature avait été extorquée à *un homme déjà trop lié par ses promesses pour oser se dédire* (1). C'est ainsi qu'un cardinal parlait d'un pape. Mais qu'importe Rome elle-même quand il faut venger la Société de Jésus ! En revanche, par cette loi, qui poussait les jésuites au scandale, ils n'oublièrent rien de ce qui pouvait améliorer leur sort. Accablés de toutes parts, ils redoublèrent d'insinuation et de constance, inépuisable trésor qui se multipliait dans leur détresse. Ils trouvèrent hors des pays catholiques une ressource inespérée. Mais avant de s'arrêter à cet épisode singulier d'une si bizarre épopée, il faut savoir quel fut le successeur de Clément XIV. Les jésuites et leurs partisans, fondèrent les plus grandes espérances sur l'élection future. Ils se

(1) M. Crétineau-Joly, T V, p. 384.

flattèrent qu'un pape détruirait l'ouvrage d'un pape; évènement possible parce qu'il est arrivé, mais qui n'était guère prochain ; ils avaient encore quarante ans à attendre.

Nous n'introduirons plus le lecteur dans l'enceinte du conclave. Il en a vu les ressorts, les ennuis et les passions. Cette fois encore l'Espagne parla avec empire ; la France appuya ses démarches ; Vienne resta neutre. Après une attente de cent trente huit jours, Florida Blanca, soutenu par Bernis, décida l'élection. Le cardinal Pallavicini, porté par ces ministres, refusa avec une modestie sincère ; il appartenait aux *modérés*. Le pape ne pouvait être choisi que dans leurs rangs ; mais, pour réunir l'unanimité des suffrages, il devait être ami des princes, sans être ennemi des jésuites. Un noble extérieur, une vie libérale, même un peu fastueuse devait d'ailleurs signaler le successeur du rustique Clément XIV. Tout, jusqu'à sa modestie, était reproché à la mémoire de Ganganelli. Par une simplicité affectée, il avait terni, disait-on, la majesté des cérémonies pontificales, il avait dérouté la foi qui a besoin de signes visibles, il avait repoussé le concours des fidèles ; dans le souverain pontife il avait montré l'homme. Ces murmures ne se bornaient pas au cercle de la prélature ou de la haute noblesse : le peuple romain, le plus artiste des peuples, s'y associait de bonne foi. Rome avait soif d'un pontificat ami du luxe et

des arts; le choix d'un autre Léon X devint la pensée dominante du conclave.

Le cardinal Braschi fut élu. En montant sur le trône, il prit le nom de Pie VI. Sous Clément XIII, le nouveau pape avait été trésorier apostolique, c'est-à-dire ministre des finances. Cet emploi est périlleux pour l'honneur dans les gouvernements mal ordonnés. Braschi l'exerça avec une intégrité qui n'a pas été contestée. Clément XIV ne l'aimait pas, mais il était juste; il lui donna le chapeau. Cependant, à la mort de ce pontife, Braschi végétait disgracié dans la foule des cardinaux. Y avait-il entre lui et Ganganelli une incompatibilité morale ou un dissentiment sur le sort des jésuites? c'est ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, ce furent précisément les relations tièdes de Braschi avec tous les partis qui le recommandèrent à leur choix. Il ne s'était inféodé à aucune faction; toutes pouvaient fonder quelque espoir sur ses antécédents. Chaque parti aimait à se souvenir qu'il avait obtenu la bienveillance de Benoît XIV, la faveur de Clément XIII, les bienfaits de Clément XIV, et la protection des jésuites. C'était un arsenal d'où chacun tirait des armes à sa portée. Ainsi, grâce au désir public d'une conciliation, et à l'espérance secrète de conquérir le pape futur, les partis se réunirent pour ouvrir à Pie VI les portes du Vatican.

Au moment si solennel de l'élection, un pape du

XIXe siècle (1), interrogé, selon l'usage, sur son acceptation ou sur son refus, répondit avec candeur : *Puisque vous voulez que je sois pape, je le veux bien aussi.* Tant de simplicité n'était pas dans le caractère de Braschi. Au moment où son nom sortit de l'urne du scrutin, il se jeta à genoux ; ses yeux se mouillèrent de larmes ; « Pères vénérables, s'écria-t-il, votre assemblée est terminée, mais que son résultat est malheureux pour moi ! » C'était comme un avertissement du ciel. On eût dit que du fond du Vatican Pie VI avait aperçu la citadelle de Valence ; mais bientôt ses craintes se dissipèrent devant la plus riante perspective qui se soit jamais ouverte pour un pape depuis les beaux jours du pontificat. Tout ce commencement du règne de Pie VI ne fut que joie et splendeur ; la Rome des Médicis semblait renaître dans sa pompe éblouissante et gracieuse.

Le nouveau pape était prédestiné à la restauration extérieure du saint-siége. S'il fut choisi dans cet esprit, jamais assemblée ne montra plus de tact et de prévoyance. Tout le portait à ce rôle : son port, son visage, ses inclinations, le genre de son éloquence. Plus d'une fois, sous le règne de son modeste prédécesseur, Braschi avait déploré l'oubli des traditions. Dès son avènement il résolut de leur rendre un lustre trop longtemps effacé. Accoutumés à la physionomie fine, spirituelle, mais peu imposante de Benoît XIV, à la dévotion de

(1) Pie VIII (Castiglioni) qui régna moins d'un an (1829 à 1830).

Clément XIII, à la bonhomie vulgaire des traits de Ganganelli, les Romains sentirent l'émotion la plus vive, lorsqu'à la cérémonie de l'Année Sainte ils virent s'avancer vers la porte mystique un vieillard d'une merveilleuse majesté. « Que c'est bien là, disait-on, le pontife-roi ! Avec quelle évidence il porte ce double caractère ! » Sa stature est haute, son visage d'une expression douce et auguste. Aucune ride ne flétrit ses traits, un reste de fraîcheur les anime encore. Son front est chauve, mais de la tiare qui le couvre s'échappent quelques touffes d'une blancheur éclatante ; elles ombragent son col et ses tempes. Il marche enveloppé d'un vêtement blanc semé d'or. Un marteau d'or brille dans ses mains. Il en touche la porte sacrée, elle tombe. Mille bras la démolissent ; le peuple se précipite sur ses débris. Ensuite suivi d'un long cortége, il se place sur le trône ou plutôt sur l'autel. Sans doute il y aurait trop de naïveté à reproduire, après tant de voyageurs et d'historiens, le tableau des cérémonies romaines, à montrer les cardinaux en adoration devant leur égal de la veille, à peindre la foule des spectateurs, les princes de l'Église et du siècle, les tourbillons d'encens, les étoupes brûlées en signe d'humilité, le balancement de longs éventails indiens, enfin le mélange du faste oriental et de la pompe catholique. Ces cérémonies fort anciennes n'ont rien de particulier au pontificat de Pie VI. Et cependant, en le voyant au milieu de ces fêtes, il semblait qu'il y eût

présidé le premier ; on eût dit qu'il les avait créées, tant il était fait pour elles, tant il y avait une harmonie secrète entre le pontife et le temple, entre Pie VI et Saint-Pierre ! Ils complétaient l'un par l'autre la grande idée du catholicisme. Le peuple romain devait accueillir un tel pape comme un bienfaiteur. Aussi, jamais de mémoire d'homme, acclamations ne retentirent plus promptes, plus animées, plus franches. On croirait que l'habitude a depuis longtemps amorti ces impressions ; loin de là, les cérémonies de l'Église les renouvellent sans cesse. La foule des étrangers que la curiosité attire à Rome ne s'en lasse pas, les Romains moins encore. C'est là qu'est à la fois leur plaisir et leur orgueil. Né pour les arts, ce peuple comprend la poésie du sol qu'il habite, il sait même qu'il y contribue, il sait que les haillons dont il se couvre prennent sur lui toute la noblesse, toute la grâce de la toge antique, et que les femmes du Transtevère montrent encore aux regards l'austère beauté de Cornélie. Dans son érudition confuse, grossière, mais fortement colorée, les triomphes des empereurs se mêlent à ceux des papes : César est populaire comme Sixte-Quint, dona Olympia comme Néron. En voyant chez soi le concours d'hommes de toutes les nations, les hommages rendus au saint vieillard qui le gouverne, le peuple romain ne se croit pas entièrement déchu de l'empire du monde. Ne soyons donc pas surpris que, dans les premiers temps de ce

pontificat, le dévouement de Rome pour Pie VI soit devenu une sorte d'idolâtrie et qu'à son aspect une femme se soit écriée avec transport : *Quanto è bello ! quanto è bello !* et qu'une autre femme ait répondu avec le même enthousiasme : *Quanto è bello, tanto è santo !*

Toutefois, s'il s'était borné à des cérémonies, l'insuffisance de ce ressort unique en aurait bientôt compromis l'emploi. Rome veut des fêtes, mais elle veut aussi des tableaux et des marbres. Pie VI partageait cette passion pour les arts. Il était né pape et, mœurs à part, pape du XVIe siècle. Michel-Ange et Raphaël lui manquaient ; il ne pouvait les faire revivre ; il ne pouvait substituer l'énergie ou le charme de ces hommes divins au froid coloris d'un Pompeo Battoni, au pédantisme maniéré d'un Raphaël Mengs, ou au faible talent d'une Angelica Kauffmann plus touchante que ses ouvrages ; mais les vues de Pie VI furent élevées, ses dépenses royales, son amour des arts éclairé et persévérant. Avant tout, c'est là sa gloire. Déjà, sous le règne précédent, il en avait jeté les fondements. Tandis qu'il occupait le poste de trésorier apostolique, il ne cessait d'exciter Clément XIV à la restauration du musée du Vatican. Ganganelli l'écoutait alors avec bonté, il lui confia le soin de présider à ce travail. Pie VI le commença ministre ; pape, il l'amena à ce degré de splendeur qui fait de la demeure pontificale le premier palais, le premier musée et le premier temple de l'univers. Par ses

ordres un peuple de statues sortit des ruines d'Antium, de Préneste et de cette villa de Tibur où l'empereur Adrien, rempli d'un enthousiasme égoïste, s'était entouré des chefs-d'œuvre arrachés aux monuments publics. Des salles immenses, ouvertes sur les paysages grandioses de la campagne de Rome, incrustées de jaspe, pavées de mosaïques, s'élevèrent pour recevoir ces trésors. L'œil se perdit dans la perspective de ces galeries, de ces escaliers, de ces portiques dont la richesse égale le nombre. L'Apollon, le Laocoon relégués jusqu'alors au fond de quelque obscur recoin, furent placés par Winkelmann au milieu d'enfoncements cintrés, à chaque extrémité d'une vaste rotonde éclairée avec art, constamment rafraîchie par des jets d'eau et des fontaines. Enfin, partout la facilité de l'abord, le charme d'une promenade studieuse, l'usage le plus commode, un goût exquis de détail et d'ensemble s'unirent à l'extrême magnificence, et quoique Pie VI pût s'attribuer exclusivement le mérite de cette noble création, son ingénieuse réserve se contenta d'associer son souvenir à celui de son prédécesseur. Il nomma *Museo Pio-Clementino*, cet édifice où l'admiration rencontrait toujours Braschi et ne cherchait jamais Ganganelli.

La littérature languissait alors. Pie VI était doué d'une éloquence trop verbeuse peut-être, mais relevée par un organe attendrissant et sonore ; il se plaisait à parler en public. Rien ne prouve cependant qu'il aimât les lettres.

Sans doute, dans l'intérêt de sa gloire, il aurait accueilli avec transport des *Gerusalemme* et des *Divine Commedie* (1) ; il n'obtint que des sonnets. Au lieu de couronner le Tasse au Capitole, il y fit monter une vieille muse médiocre, l'improvisatrice Corilla.

Malgré les défauts des entreprises de Pie VI, dans ces premiers moments elles jetèrent toutes beaucoup d'éclat. Les étrangers accoururent en foule. Le bruit courait que Rome était ressuscitée ; on vint voir ce qu'il y avait de vrai dans cette étrange nouvelle. Ce n'étaient pas de pieux pélerinages, mais des parties de plaisir formées par tout ce que l'Europe avait de plus brillant : philosophes, poètes, magistrats, hommes politiques, riches capitalistes, femmes élégantes, fortune, beauté, renommée, sans acception de religion ou de sexe, tout vint s'agenouiller au pied du trône pontifical. Des nombreux motifs qui attiraient l'Europe à Rome, la religion seule était exclue ; elle n'entrait pour rien dans cet empressement. Pie VI le comprit, il sentit qu'il ne devait ni s'en irriter ni montrer une joie trop mondaine. Il reçut ces hommages avec la dignité d'un pape et les grâces d'un homme du monde. Héritier de la tolérance de Lambertini et de Ganganelli, il la marqua d'une empreinte plus

(1) Monti n'appartient qu'aux dernières années du règne de Pie VI ainsi que Cesarotti, encore ne sont-ils ni des Dante ni même des Torquato. Le couronnement de la Corilla a donné à Madame de Staël l'idée de *Corinne*.

imposante. Il sut faire quelques sacrifices extérieurs à l'esprit du temps. Par l'emploi d'un ton, d'un langage bien nuancé, habilement varié selon les circonstances, sans être jamais contradictoire, il sut concilier la religion avec la politique. Dans les moments mêmes où du haut de son trône il assistait, avec une vénération profonde, aux solennités de la messe, la chapelle papale était, par ses ordres, remplie de dissidents. Cet auditoire n'aurait pas été celui de son choix; mais comprenant que Rome n'était plus un confessional universel, il en fit une arche d'alliance européenne. Il offrit à toutes les religions un asile assuré dans cette même enceinte qui jadis n'en admettait qu'une seule. D'ailleurs, il n'avait rien à craindre de ces opinions diverses. Elles se rencontraient à Rome sur un terrain neutre; elles s'y réunissaient dans l'amour de l'art antique. Winkelmann avait répandu, même parmi les femmes, le goût de l'archéologie; il fut de mode d'admirer les ruines jusqu'alors négligées. Pie VI profita adroitement de cette direction nouvelle, il releva ces ruines enfouies, il les conserva, et les fit expliquer dans des ouvrages publiés avec un luxe de typographie rare à cette époque. C'est ainsi qu'il intéressa l'ancienne Rome à la splendeur de la Rome chrétienne; la cause du présent fut plaidée par le passé. Cette intercession était éloquente. Les rois quittèrent leurs palais pour contempler celui des Césars; on vit paraître tour-à-tour sur cette scène instructive, l'héritier de l'empire de Russie,

les frères du roi d'Angleterre, la vertueuse mère du prince qui est aujourd'hui roi des Français, les souverains de Toscane et de Naples, Gustave III, roi de Suède, et enfin, pour la seconde fois, Joseph II, empereur.

Pie VI fut admirablement secondé par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France (1). Qu'on ne prenne point le change sur Bernis par le récit des circonstances difficiles où il s'était trouvé pendant le conclave de Clément XIV. Avec moins de droiture, il aurait mieux réussi; la nature de son esprit ne le portait pas à manœuvrer dans un si tortueux labyrinthe. Mais sous le noble Pie VI, dont le caractère était analogue au sien, il soutint à toute sa hauteur le nom français. Nous avons vu des vieillards se rappeler encore avec transport les assemblées du cardinal de Bernis. Jamais ambassadeur de France ne tint un plus grand état. Un faste prodigieux, mais du meilleur goût, présidait à la représentation vraiment royale de ce prince de l'Église. Madame de Genlis, qui vivait à la cour si brillante du Palais-Royal, dit dans ses Mémoires: « Je n'ai jamais vu de magnificence sur-» passer celle du cardinal de Bernis.... il faisait les hon-» neurs de sa maison d'une manière inimitable.... Il y » avait en lui un mélange de bonhomie et de finesse, de

(1) Nous disons *ambassadeur* pour plus de clarté, car jamais les cardinaux n'ont daigné prendre ce titre; ils se disent seulement *chargés des affaires*. Le cardinal de Bernis occupa cette place jusqu'à la révolution.

» noblesse et de simplicité qui le rendaient l'homme le » plus aimable que j'aie jamais connu. » Tous les jours une table libéralement ouverte et servie avec profusion, une livrée immense, une foule de *maestri di camera*, *di capella*, des écuyers, des pages ; et sans cesse fêtes, concerts, *conversazione ;* en un mot, une cour. De la part du maître, nulle morgue, nulle roideur ; l'accueil le plus aimable à tout le monde, proportionné sans doute au rang et à l'âge, mais non pas jusqu'à rendre la politesse insultante à force de nuances ; une galanterie noble et décente ; toujours beaucoup de femmes d'un rang élevé, d'une beauté éclatante, parfois d'une conduite légère ; mais jamais de scandale dans le palais de France ; de l'amabilité, de la grâce, et rien de plus. Enfin, partout et toujours le plus grand air, la représentation la plus imposante, et au Vatican comme à Versailles, une incontestable considération. Dans son palais du Corso, le cardinal de Bernis avait tous les honneurs de la souveraineté. Il disait souvent avec une grâce un peu précieuse qu'il tenait *l'auberge de France dans un des carrefours de l'Europe ;* auberge illustre en effet où se reposaient des rois (1).

(1) Le cardinal de Bernis, surtout depuis la publication de cette histoire, est devenu l'objet de la haine du parti jésuitique. Il avait des défauts ; nous ne les avons pas dissimulés ; sa jeunesse avait été légère, mais son âge mûr fut honoré par des vertus, et sa vieillesse courageuse fut couronnée par une mort vraiment chrétienne. Mal-

Les idées de Pie VI étaient non-seulement fastueuses, mais vraiment grandes, et, ce qui est plus rare pour un pape, d'une grandeur appliquée aux progrès de l'industrie, aux améliorations matérielles et positives. S'il se fût borné à la gloire subalterne d'un antiquaire, l'histoire laisserait son nom dans les catalogues des musées; elle passerait devant un faux et pâle Médicis qui, prenant son amour-propre pour le feu sacré, cherche en vain par d'inutiles efforts à ranimer l'Italie mourante. Mais Pie VI avait une âme plus élevée; ses yeux ne s'arrêtaient pas seulement sur les marbres de ses collections, ou sur des groupes d'adorateurs prosternés à ses pieds. Il aimait l'humanité pour la soulager, il ne se contentait pas d'une charité routinière et trop souvent exclusive; des visites d'hôpitaux, quelques aumônes distribuées au hasard ne pouvaient suffire à sa généreuse commisération. Trop de papes n'ont vu dans Rome qu'une enceinte de palais et d'églises; Pie VI s'aperçut qu'à quelques pas plus loin commençait un désert; désert admirable, désert que nul peintre, nul poète ne voudrait échanger contre le terroir le plus fertile; mais où tout homme, qui n'est ni poète ni peintre trouve la vie quelquefois, et la santé jamais. Il apprit que cette côte si belle, tant de fois célébrée, ce rivage couvert jadis de

heureusement il ne fut jamais fanatique, et ce qui est bien pis, il était zélé gallican.

cités, de *villas,* assaini par des canaux, enrichi par des ports, ces pointes, ces promontoires surmontés de môles, de phares, de temples sublimes, Laurente, Ardée, Lavinie, Antium, enfin tout le théâtre des six derniers livres de l'*Énéide,* était revenu, sous les derniers papes, aux temps sauvages de Latinus et d'Évandre. L'herbe avait repoussé sur les ruines, les chaumières chassées par les palais avaient reparu pour la seconde fois. Quelles campagnes encore et quelles chaumières!.... une terre nue, aride, des plaines onduleuses comme la mer et dépeuplées comme elle; pour tout habitant un fût de colonne isolée, quelques arches d'aqueducs brisés, et à leur pied un troupeau de buffles, que chassent des pâtres couverts de peaux, armés d'une lance, et montés sur des chevaux farouches. Plus loin sur la grève, à l'ombre d'un bouquet de liéges ou de frênes, une hutte de sauvages, repaire de quelques charbonniers, de quelques pêcheurs hâves, jaunis, desséchés par la fièvre, et qui n'ont à apporter à leurs compagnes ni le fruit de leur travail, ni celui de leur rapine. Contrées maudites où le vol même est presque impossible non pas faute d'immoralité, mais faute d'habitants; sol mouvant et pestilentiel placé aux portes de la ville de marbre, comme l'esclave chargé d'insulter le triomphateur. Au pied des Apennins, sur les frontières de l'ancienne Campanie, s'ouvre une large vallée qui s'étend jusqu'à la mer. Deux rivières, l'Ufens et l'Amasène, source d'une foule

de petits ruisseaux, la transforment, surtout dans la saison pluvieuse, en un vaste marais. De là son nom : les Marais-Pontins (1).

Pie VI résolut de les assainir. Des suggestions funestes firent malheureusement avorter de si sages projets. Supérieur en intelligence administrative à ses prédécesseurs immédiats, Pie VI tomba presque à leur niveau faute de persévérance, et surtout par un triste penchant pour cette maladie, ignorée de nos jours, mais depuis des siècles héréditaire et endémique dans la papauté : le népotisme.

A sa faveur, les jésuites essayèrent de reprendre la place qu'ils avaient perdue : le succès ne couronna point leurs efforts. Pie VI avait pour eux une pitié secrète qui n'attendait qu'une occasion pour se changer en protection déclarée; mais les circonstances en éloignaient encore les témoignages. La Société de Jésus coupée en morceaux rassemblait ses tronçons épars. Toujours âpre et actif, Florida Blanca prétendait arracher au pape une nouvelle confirmation du bref. L'envoyé d'Espagne recommençait ce fâcheux concert de prières et de menaces qui avait douloureusement retenti aux oreilles de Ganganelli. Mais ces démarches furent loin d'amener les

(1) Comte de Tournon, *Études sur Rome*, liv. V, chap. IX; cet ouvrage est le plus exact et le plus intéressant qui ait été publié sur l'État ecclésiastique au point de vue politique et économique.

mêmes résultats. Dans Clément XIV la peur avait produit le désespoir et la démence ; la peur ne coûta à Pie VI ni un jour de santé ni une heure de vie. Le choc qui brisa Ganganelli ne parvint pas même à émouvoir l'heureux Braschi, et la plaie de Clément XIV, cette plaie si large, si profonde, si envenimée fut à peine pour Pie VI une blessure superficielle et légère. C'est à d'autres épreuves qu'était réservé son courage ! Les ruses des jésuites et des diplomates n'eurent pas le pouvoir d'altérer sa sérénité. Braschi connaissait le prix de la vie et n'en prodiguait pas les émotions. Il serait donc inutile de raconter ces intrigues, image effacée, écho affaibli des négociations du pontificat précédent. Un mot doit suffire : l'Espagne n'avait rien perdu de sa vivacité, la France la suivait par habitude, et le pape opposait à ces deux cours, ajoutait-on, les artifices d'un éternel ajournement.

La destinée du général des jésuites était alors l'affaire principale. Ricci languissait captif. L'Espagne demandait son jugement. Pie VI voulait l'éviter à tout prix. Pour gagner du temps il négociait la translation de son prisonnier en Toscane ; son embarras était grand, mais la mort de Ricci vint y mettre un terme. L'ancien chef de la Société mourut au château Saint-Ange, après avoir protesté par écrit de l'innocence de son ordre et de la sienne propre. A la suite d'un simple exposé de la pureté de ses intentions, Ricci termine ainsi : *Ce que j'ai dit, je l'ai dit pour l'honneur de mon ordre et non pour autre chose.*

Que conclure de cette restriction? ne laisse-t-elle pas supposer un dernier calcul? et y reconnaîtrait-on, sans un peu de complaisance, l'expression indépendante et sincère d'un devoir accompli? Certes, il y a quelque obscurité dans ce langage, mais il n'est pas bon de chicaner les paroles des mourants. Dans un tel moment l'erreur est plus facile que le mensonge.

Le départ de Florida Blanca suivit de près la mort du père Ricci, et vint apporter au pape un nouveau soulagement. Le rude envoyé d'Espagne était appelé à la tête du cabinet de Madrid. Son prédécesseur au ministère, le doux, l'inoffensif Grimaldi lui succédait à Rome; Pie VI gagnait à cet échange. Cependant Florida Blanca ne lui laissa pas l'espoir d'échapper de loin à son inquiète surveillance; il insista vivement sur ses demandes, et sollicita avec plus de force que jamais la canonisation, si longtemps désirée, du révérend Palafox, évêque d'Osma.

L'histoire négligerait ce détail ascétique s'il ne résumait deux opinions, bien tranchées dans l'Église romaine : les partisans et les adversaires des jésuites. L'espagnol Jean Palafox, né en 1608, avait été évêque de la Puebla de Los Angeles au Mexique. Il s'était rendu célèbre par ses vertus, et surtout par ses démêlés avec la Compagnie de Jésus qu'il avait dénoncée à la cour de Rome. Le 30 septembre 1659, Palafox était mort évêque d'Osma en Castille. Les jésuites haïssaient sa mémoi-

re ; l'Espagne tout entière y était passionnément attachée. Roi, clergé, paysans de la plaine, montagnards de la Sierra Morena, tous demandaient l'apothéose de Palafox. C'était un intérêt national. On ne comprendrait pas aujourd'hui l'importance d'une telle affaire. Au XVIIIe siècle le nom de Palafox se reproduisait sans cesse dans les dépêches adressées à Rome. Le roi d'Espagne se montrait infatigable à poursuivre la canonisation. Les autres cours catholiques l'appuyaient dans ses démarches. La résistance du parti jésuitique fut aussi tenace que les sollicitations de l'Espagne étaient ardentes. Rien ne put lasser les combattants. Ce débat dura cinquante et un ans sous quatre pontificats (de 1726 à 1777), encore n'eut-il pas d'issue. Après une dernière séance tenue par Pie VI, pour la béatification du saint personnage, le pape recueillit les voix et ne décida rien.

Le roi d'Espagne exigeait une canonisation. Les jésuites voulurent aussi un saint, ils le cherchèrent longtemps : ils le trouvèrent enfin : c'était un Français ; « admirez, disaient-ils, la Providence qui tire ses élus du milieu même des Amalécites. » C'était un mendiant, rencontre plus heureuse encore : son ignorance éclipsait les fausses lumières de la philosophie. Il se nommait Labre ; son cadavre trouvé au coin d'une borne conservait la fraîcheur et la flexibilité de la vie. A cette nouvelle la ville est en rumeur, elle se précipite tout entière dans l'église où le corps est exposé pendant trois

jours. Tous se jettent pêle-mêle aux pieds du nouvel intercesseur ; on est obligé de placer des gardes, de n'admettre que les infirmes ; ils reviennent guéris. Mais ce n'était pas assez de miracles posthumes : personne jusqu'alors n'avait entendu parler de Labre ; il fallait retrograder jusqu'à sa vie. On commença par le déclarer prophète ; on se taisait encore sur ses révélations ; cependant, les esprits étaient préparés à quelque chose de grand. Un peintre français voulut profiter de la vogue ; il prétendit avoir connu le saint, il produisit son portrait, le fit graver et en vendit 40,000 en vingt-quatre heures. Bref, l'enthousiasme prit un caractère si général que le cardinal vicaire nomma une commission de douze personnes pour procéder à la béatification. Tout le monde se fit écrire chez le cardinal de Bernis et lui offrit les compliments les plus empressés sur cette nouvelle gloire de la France. Bernis les reçut poliment ; il savait vivre, il voulait surtout vivre tranquille (1).

Le zèle était dans toute sa ferveur lorsqu'au bout de quelques mois il tomba comme par enchantement. Parlait-on des vertus de Labre ? Les amis des jésuites repondaient à peine ; de ses prophéties, de ses miracles ? ils se taisaient ou changeaient de conversation : l'ex-jé-

(1) Une note de l'édition précédente ne contenait que l'extrait d'une dépêche du cardinal de Bernis, relative à Labre, mais la controverse à laquelle cet épisode a donné lieu, nous force à étendre nos citations. Voir l'Appendice VII.

suite Zaccaria chargé de rédiger la vie du thaumaturge arrêta l'impression de ce livre édifiant. Qu'était-il arrivé? ce fut d'abord un mystère ; on parvint à le découvrir : les jansénistes étaient jaloux de leurs antagonistes : ils avaient porté Clément XIV, mais sans succès. Soit maladresse, soit malice, ils ne lui trouvèrent point de remplaçant et réclamèrent le saint des jésuites. Faire de Labre un janséniste était un coup de partie. Le bruit se répandit que le bienheureux lisait les ouvrages d'un père Lejeune, élève de Quesnel. Dès ce moment Labre ne fit plus de prédictions, et ne guérit personne.

Tout semblait fini. Labre, enfant de Port-Royal, n'était plus rien. Mais les jésuites ne se tinrent pas pour battus, ils soutinrent opiniâtrement que Labre n'avait jamais lu les livres de l'école de Quesnel, et la preuve c'est qu'il ne savait pas lire.

Cette anecdote ridicule (1) semble trop indigne de l'histoire : elle le serait en effet si Labre, profondément oublié maintenant, n'avait pas alors occupé l'Europe ; son nom remplit pendant un temps toutes les correspondances diplomatiques. Pie VI ne prit point une part active à cette réaction du jésuitisme. Il ne voulut rien voir et laissa faire, préoccupé d'intérêts plus pressants et plus graves. En effet ses rapports avec la cour de

(1) Elle appartient à l'année 1783, et fut postérieure au voyage de Pie VI en Autriche.

Vienne avaient mérité toute son attention, et le lecteur connaîtrait mal l'esprit de cette époque si nous laissions ignorer ce qui se passa alors entre Joseph II et Pie VI, entre le pape et l'empereur.

CHAPITRE VI.

Joseph II. — Ses réformes en matière ecclésiastique. — Voyage de Pie VI à Vienne. — 1782 et 1804.

L'illustre Marie-Thérèse venait de descendre dans la tombe. Joseph II n'était plus sujet sous la couronne impériale ; il régnait. Son avènement aux souverainetés héréditaires de Hongrie, de Bohême et d'Autriche annonçait une ère nouvelle dans les relations du sacerdoce et de l'empire, ou plutôt elle ramenait, quoique dans une mesure bien différente, les jours de leur vieil antagonisme. Marie-Thérèse en avait arrêté l'explosion, facile à prévoir, dès qu'elle aurait fermé les yeux. Aussi tout ce qui se rattache à ces premiers temps du gouvernement de l'empereur Joseph est-il indispensable pour l'intelligence de l'histoire ecclésiastique, dans cette période du XVIIIe siècle. Qu'on nous permette de nous y arrêter.

« Jusqu'à présent, écrivit Joseph à Kaunitz la nuit même de la mort de Marie Thérèse, je n'ai su qu'être fils obéissant, et voilà à peu près tout ce que je savais. »

L'illusion était grande ; toutefois dans ce premier moment, Joseph pouvait se tromper sur le passé et se croire *fils obéissant*. Sa mère et lui ne s'étaient jamais compris. Leur vie en commun n'avait été qu'une lutte sourde et latente ; mais la mort est pacifique ; la mort est habile à réconcilier ; elle place les ressentiments dans une perspective lointaine, et substitue à l'amertume des griefs un pardon respectueux et tendre. C'est la magie de la mort ; Joseph y céda. Marie-Thérèse, expirée, tout lui parlait pour elle, rien contre elle ; l'habitude, la vénération, la reconnaissance, l'orgueil plaidaient à la fois pour sa mémoire. De toutes les couronnes que cette femme forte avait léguées au jeune César, le titre de son fils était toujours la plus belle. Jetant les yeux sur ses nombreux portraits répandus dans les palais de Vienne, Joseph se rappelait avec une fierté douloureuse tant de succès inespérés, tant d'utiles alliances, une renommée si haute et si complète, un courage si héroïque dans le malheur, une pureté sans tache et sans exemple en face des séductions de la jeunesse, de la beauté et du pouvoir. Au milieu de cette contemplation imposante, un grand souvenir dominait toute autre idée : l'enfant que Marie-Thérèse tenait dans ses bras quand elle le présenta aux Hongrois fidèles, c'était lui-même,

c'était Joseph. Son cœur ne pouvait être insensible à une telle image, car ce cœur était bien placé. Joseph n'était dur que par vanité. Distrait de sa propre contemplation, il oubliait quelquefois l'égoïsme.

Ces impressions cependant quoique fortes et graves, durent être passagères. L'empereur pleura sa mère ; mais après ce premier tribut accordé à la nature, il se sentit délivré. Ce fut un moment bien solennel pour cette tête ardente ! Plus de surveillance, plus de tutelle; il était libre, il était roi. La mort, en dénouant un lien sacré, venait aussi de briser un joug. Cette couronne impériale, qui lui pesait comme un hochet dérisoire, était désormais le symbole d'une autorité réelle. Le commandement des troupes, jusqu'alors source de chagrins et de honte, n'allait plus être un vain mot. En les appelant au combat, leur chef, leur maître, ne se sentira plus arrêté par une main devenue timide ; l'amour de la gloire ne sera plus une rébellion !..... Ces soldats sont à lui !..... à lui seul !.... C'est à un signe de sa tête qu'ils s'ébranleront désormais. L'unité d'une volonté immuable sera la loi de l'empire. Les trésors de quatre royaumes seconderont cette volonté. Pour arracher quelque obole il ne faudra plus se courber devant un ministre. Plus de querelles odieuses, plus de ruses avilissantes, plus de confidences changées en explications, et d'explications dégénérées en disputes. A la gêne, à la discorde, aux blessures toujours saignantes de l'amour-propre, à un

avortement perpétuel des plans les mieux combinés, vont succéder partout la tranquillité, la considération, l'abondance, gage de succès au dehors, conséquence de réformes au dedans. Le ministre habile qui dirigeait l'État sera conservé, mais dans son empereur il verra désormais un souverain, un ami peut-être, et non plus un courtisan. Vaste avenir! rôle magnifique, après une si longue et si douloureuse attente!

Tels furent sans doute les rêves flatteurs qui balancèrent les regrets d'un fils dans l'âme de Joseph II. Il s'y livrait avec d'autant plus d'abandon que des motifs louables, des intentions honnêtes redoublaient l'activité de son ambition. Frappé des nombreux abus accrédités en Autriche sous le règne de ses prédécesseurs, il songea dès le premier jour de son avènement non pas à les réformer mais à les détruire.

Il voulait le bien être de ses sujets, mais il le voulait uniforme. Il était entièrement dépourvu de cette faculté dramatique qui transporte par la force de l'imagination dans les mœurs, les souvenirs, les habitudes, et, s'il le faut, dans les préjugés des autres hommes: faculté plus nécessaire encore au souverain qu'au poète. Ses sujets n'étaient à ses yeux que des nombres mal arrangés. Il résolut de les soumettre à une révision générale et arithmétique, c'est-à-dire de traiter l'assemblage le plus multiple et le plus incohérent de contrées diverses, souvent opposées, comme un tout naturellement compact.

Plein de l'amour ou plutôt de la fièvre du bien public, Joseph dans son orgueil gigantesque, quoiqu'un peu naïf, ne connut jamais qu'un seul instrument de civilisation : l'arbitraire pur. Marchant droit dans une voie étroite, il ne comprit la possibilité d'aucun autre moyen ; et si, dans ces premiers moments d'infatuation suprême, sa pensée s'est portée sur une révolte populaire causée par le despotisme de ses bienfaits, s'il a pu imaginer par hasard qu'un peuple pût refuser d'être heureux malgré lui, il a dû repousser cette idée comme une absurdité chimérique. Dans le cas où il en aurait admis un instant la possibilité sa surprise a dû être égale à sa colère.

Cette préoccupation de son esprit, ou plutôt cette direction de son caractère s'exaltait des fumées d'un prodigieux orgueil. Joseph se croyait doué de tous les talents. La législation, l'administration, la guerre lui appartenaient de droit ; il embrassait cette grande tâche sans hésitation et sans crainte (1). A l'en croire, les scrupules de Marie-Thérèse avaient comprimé son omniscience, ressort universel qui s'échappait tard, trop tard, peut-être ; mais l'activité intellectuelle et physique étaient là pour vaincre le temps. Ainsi, du haut de son mépris pour toute chose, il jeta un regard obstiné et dédaigneux

(1) Joseph II disait souvent « que la Providence avait donné aux » souverains un instinct particulier pour gouverner, et que leurs avis » devaient l'emporter de droit naturel sur les conseils de leurs minis» tres. » — Dépêche du prince Louis de Rohan, 10 juillet 1773.

sur cette matière qui s'appelle homme ; il prit, pour édifier, des instruments destinés à la destruction, se mit bravement à l'ouvrage, se crut délégué de la Providence, et promit de remplir son mandat sans pitié, sans mollesse, à la sueur de son front.

Joseph II était, avant tout, bien décidé à briser la domination ecclésiastique établie depuis des siècles en Allemagne. Il rougissait de ces temps où un César se prosternait devant un jésuite. L'ordre était supprimé dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, mais son esprit y vivait encore. D'ailleurs, l'institut de saint Ignace n'était pas le seul adversaire que Joseph eût résolu de vaincre. Il en voulait à la puissance de tout le clergé ; il en voulait surtout à ses richesses. C'était un projet arrêté depuis longtemps, une détermination irrévocable ; il fut encore fortifié dans ses sentiments par son frère Léopold, grand-duc de Toscane (1), et surtout, lors de son voyage dans le midi de la France, par l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie (2), utile peut-être au frère, mais certes bien funeste à la sœur !

Depuis la réforme, et surtout depuis la guerre de trente ans, toute liberté religieuse disparut des États autrichiens. Les écoles, les séminaires tombèrent exclusivement entre les mains des jésuites, société encore dans l'enfance, mais née dominatrice. Leur doctrine s'établit

(1) Breteuil à d'Aiguillon, 26 juillet 1775.
(2) Caraccioli, *Vie de Joseph II*, p. 84.

sans contestation dans le palais des empereurs, des archiducs d'Autriche ; elle gouverna les électeurs de Bavière, et désormais aucun de ces princes ne crut son âme en sûreté si un jésuite ne veillait à sa garde.

Formés par la ferveur religieuse et par l'habitude, resserrés par une haine commune contre un protestantisme envahissant, des liens indissolubles attachaient ces monarques non-seulement au saint-siége, mais aux intérêts temporels de la papauté. Les faibles empereurs de cette époque, les Rodolphe, les Léopold, les Ferdinand portaient ce joug sans murmure. Au fond des appartements impériaux rien ne troublait leur sommeil, défendu par un triple rang de légats, de cardinaux, de princes-évêques, de jésuites ; peuple de prêtres aux hiérarchies diverses, de moines aux mille couleurs.

Malgré l'esprit novateur de l'empereur Joseph Ier, oncle de Marie-Thérèse, à l'avènement de cette princesse, le clergé allemand appartenait encore de cœur au saint-siége. A peine échappée à tant de périls et de désastres, l'impératrice-reine s'était peu occupée de réformes religieuses ; sa piété d'ailleurs l'éloignait de tentatives si hardies. Toutefois douée à un haut degré de cette perfection de bon sens, véritable génie des souverains, elle s'était aperçue, pendant ses malheurs, de l'extrême différence de civilisation qui rendait l'Allemagne catholique trop inférieure à la protestante. On ne pouvait en accuser la nature. Le sol de l'Autriche est plus fertile que

les sables de Brandebourg ; mais dans cette Autriche si féconde il y avait trop de couvents, trop peu de métairies et de fermes. Marie-Thérèse en fut frappée. Elle essaya de diminuer les uns pour multiplier les autres ; un obstacle invincible s'opposa à ce sage dessein, et cette opposition, qui le croirait ? vint de l'Angleterre alors alliée toute-puissante et impérieuse de la jeune souveraine. Nous avons déjà vu, lors de la chute des jésuites en Portugal et à Rome, l'étrange intervention des puissances protestantes dans les affaires purement catholiques (1). Ici l'Angleterre se fit l'apologiste des moines mendiants. Devenue industrieuse, l'Autriche aurait fini par se passer de subsides britanniques, et c'est là ce qu'il fallait empêcher à tout prix.

Cette situation favorable au saint-siége pouvait durer longtemps, et les papes auraient pu se contenter d'un *statu quo* paisible, garanti par les protestants. Clé-

(1) Veut-on un exemple de cette alliance singulière et caractéristique ? A la diète d'élection de Joseph, comme roi des Romains, un procès du cardinal-évêque de Spire avec le comte Styrum son coadjuteur et depuis son successeur, divisait l'Allemagne. L'électeur de Mayence se porta pour juge en concurrence avec la cour de Rome, qui voulait appeler cette affaire à son tribunal et réclamer la juridiction métropolitaine. Les nonces, pour paralyser les démarches de ce prince, travaillaient à se rendre favorables les électeurs protestants. Ils y réussirent. *Les électeurs de Brandebourg et de Hanovre* comprirent aisément que puisqu'il fallait un chef de l'Église catholique en Allemagne, il valait mieux qu'il fût établi sur le Tibre au lieu de l'être sur le Rhin. *Ils votèrent conformément aux vœux de la cour de Rome.*

ment XIII n'en donna pas moins le signal d'une lutte imprudente. Au lieu de caresser les dispositions serviles des abbés-princes et des prélats couronnés, il attaqua le premier un électeur ecclésiastique, l'archevêque de Mayence.

Après avoir imposé à ce souverain des taxes inaccoutumées, il ordonna à son nonce des entreprises outrageantes sur la juridiction de l'archevêque de Cologne; il s'opposa arbitrairement à la sécularisation de quelques monastères que cet électeur voulait ériger en chapitres nobles dans l'archevêché de Munster; enfin, par des nominations arbitraires, par l'oubli complet d'antiques transactions, surtout par une extension illégitime des prérogatives de la nonciature, Clément XIII confondit le temporel et le spirituel, attenta à la constitution germanique elle-même, et souleva contre lui les électeurs ecclésiastiques, comme Allemands, comme évêques et comme souverains.

L'archevêque de Mayence se mettant à la tête des mécontents, répondit par une attaque ouverte contre les jésuites. Il supprima par représailles deux ou trois couvents et plusieurs pélerinages. Il rédigea un mémoire très-long, très-détaillé, dans lequel il accusa le pape d'avoir violé le concordat d'Aschaffenbourg, conclu l'an 1448, entre l'empereur Frédéric III et le pape Nicolas V, d'avoir usurpé la collation des bénéfices qui donnaient des droits politiques; d'avoir osé de son chef créer

des princes de l'empire. Un résumé substantiel et acrimonieux accompagnait ce mémoire. L'électeur le présenta à l'empereur. Joseph II le reçut avec un plaisir intérieur et une froideur apparente; tout ce qu'il tenta depuis se trouva en germe dans ce mémoire de l'électeur; et comme ses propres entreprises ont servi de modèle à l'Assemblée Constituante de France, il serait possible de trouver dans l'Allemagne la source de notre grand renouvellement social, car les idées naissent quelquefois en Allemagne, mais c'est en France qu'elles apprennent à marcher.

Il était impatient de porter les premiers coups au saint-siége. Nous l'avons vu, par l'organe du comte de Firmian, gouverneur de Lombardie, interdire à Milan l'usage de la bulle *in cœna Domini*, essayer la liberté de conscience à Lemberg, capitale de la Gallicie, sa nouvelle conquête. Sa mère l'avait réduit à l'inaction; ils s'accordèrent alors; leurs motifs étaient pourtant divers; Marie-Thérèse voulait voir tous ses enfants noblement établis; Joseph, peu attaché à sa famille, préludait déjà à la dictature de l'Allemagne, le rêve de sa vie. Pour atteindre ce double but, ils forcèrent Maximilien, le plus jeune des archiducs, à entrer dans les ordres. Ce prince voluptueux éprouvait une honnête répugnance à adopter un état si peu conforme à ses inclinations. Sa résistance dura peu : Maximilien sentit que toute autre ressource lui était interdite, que là seulement il trouve-

rait l'opulence et la liberté. C'était le dernier mot d'un frère, empereur futur, et peut-être d'une mère; Maximilien comprit et céda. Dès-lors, la cour de Vienne ne songea qu'à concentrer entre ses mains tous les grands bénéfices de l'Allemagne.

Nommé coadjuteur de l'archevêque de Cologne, ce n'était pas assez pour lui de la survivance de cet électorat, on songea encore à lui procurer d'autres grands évêchés, entre autres celui de Munster. Le roi de Prusse, protecteur de l'indépendance des princes germaniques, essaya de faire échouer ce projet; il menaça les chanoines, mais l'influence de la cour de Vienne à Rome fit céder le pape.

Les cabinets de Madrid et de Versailles s'en plaignirent avec force. Le nôtre, quoique circonspect envers l'Autriche, était moins dominé qu'on ne l'a pensé par la reine Marie-Antoinette, et les documents authentiques de la diplomatie prouvent qu'en plus d'une circonstance l'opposition du ministère Vergennes à l'Autriche fut vigoureuse et persévérante. Marie-Thérèse y répondait par de tendres protestations, et Joseph amassait dans son cœur un levain amer contre la France.

Là, se bornaient les chagrins, certes bien légers, que les souverains autrichiens avaient causés à la cour de Rome. Quoique facilement disposée à la plainte, elle devait s'en applaudir. Tant que vécut Marie-Thérèse, les relations de la papauté avec la maison d'Autriche restè-

rent douces et sympathiques. En butte aux attaques de tous les souverains catholiques, ne pouvant leur opposer que l'équivoque amitié, l'humiliante protection des princes qui ne reconnaissaient point l'autorité du saint-siége, le pape ne trouva de consolation que dans la piété de l'impératrice-reine et dans le dévoûment héréditaire de l'Autriche : Rome n'attendait plus rien que de Vienne.

Rome aurait dû s'inquiéter à la nouvelle de la mort de Marie-Thérèse. Protectrice du saint-siége, elle n'avait jamais cédé à la philosophie moderne ; mais, déjà sous son règne, les esprits clairvoyants avaient pu reconnaître les symptômes d'une révolution religieuse. Pie VI, naturellement optimiste, ne voyait rien ou ne voulait rien voir. Les papes ne reconnaissent, et n'avouent que les faits accomplis.

Dans tous les cas, la prudence commandait à la cour pontificale les plus grands ménagements à l'égard du successeur de l'impératrice. Il lui importait surtout de ne donner aucun prétexte offensif à un prince dont la turbulence était connue et la philosophie devinée. Si Joseph osait attaquer les prérogatives du saint-siége, il fallait lui laisser la responsabilité de ses démarches. Peut-être de justes égards pour la piété de ses sujets l'auraient-ils engagé à différer ou du moins à adoucir ses hostilités. Au surplus, que ce raisonnement fût exact ou hasardé, pour le pape c'était le plus sûr ; le pape devait surtout se concilier la monarchie autrichienne par de

justes hommages à la mémoire de Marie-Thérèse. Cette politique si raisonnable, si naturelle, il la méprisa entièrement. Par un inconcevable oubli de toutes les notions de la sagesse la plus vulgaire, il offensa la mémoire de Marie-Thérèse et provoqua Joseph II.

A la mort des souverains catholiques du premier ordre, le pape assemble toujours les cardinaux en consistoire, leur communique la perte qui afflige l'Église et célèbre un service funèbre dans la chapelle du Vatican : c'est un usage consacré et immémorial. Pie VI refusa ces derniers honneurs à l'impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême. Ses amis lui représentèrent avec force l'inconvenance et le danger d'un procédé aussi injurieux. Pie VI prétendit que jamais de telles distinctions n'avaient été accordées aux épouses des rois; les cardinaux, Bernis surtout, eurent beau lui objecter que Marie Thérèse n'était pas simplement une épouse couronnée, mais une grande reine de son chef, indépendamment de toute alliance; Pie VI persista dans son obstination au point d'interdire le deuil à ses prélats domestiques.

Les espérances de Joseph n'auraient pas pu aller aussi loin ; il devait en effet rendre grâce au pontife qui lui procurait si gratuitement les honneurs de la piété filiale; mais comme il entrait dans les vues de l'empereur de témoigner à la cour de Rome plus de dédain que d'indignation, il se contenta de mettre au bas de la dépêche

du cardinal Herzan son ministre : *Peu m'importe que l'évêque de Rome soit poli ou malhonnête (1).* »

Ces paroles n'étaient pas sincères, il lui importait beaucoup que le pape ne fût pas adroit ; il en profita sans délai.

Si Braschi avait pris le mot d'ordre de Joseph, il n'aurait pu lui causer une plus grande joie. Sans doute, un si faible motif ne put ni faire naître ni décider les projets de réforme qui germaient dans la tête de l'empereur; mûris par la contrainte, ils devaient éclater d'eux-mêmes, et nulle cause extérieure n'avait augmenté la violence d'un tel désir : mais l'Autriche est catholique, l'Autriche est attachée à l'antique symbole ; ce culte, enraciné dans ses mœurs, ne pouvait être balancé que par son amour pour le sang de ses souverains ; jusqu'alors ces deux sentiments s'étaient conciliés et corroborés l'un par l'autre ; c'était à l'exemple de ses princes que l'Autriche s'agenouillait devant le saint-siége. De la part d'un pape, séparer ces deux religions était donc le comble de la malhabileté. Un manque de respect pour la mémoire de Marie-Thérèse blessait profondément le peuple autrichien. De tous les prétextes que Joseph pouvait saisir pour témoigner sa mauvaise humeur à la cour de Rome, celui-ci était sans doute le mieux choisi.

Un édit de tolérance générale annonça à l'empire et à la cour de Rome les plans de Joseph II.

(1) Breteuil à Vergennes, 18 février 1781.

Il était conçu en ces termes :

« Convaincue des effets pernicieux de toute violence » exercée sur les consciences, et des avantages essen- » tiels d'une tolérance véritablement chrétienne, S. M. I. » et R. Apostolique décrète que l'exercice privé de leur » religion sera permis à tous ses sujets protestants de » la confession helvétique, de celle d'Augsbourg, ainsi » qu'à tous ses sujets de la religion grecque, dans tou- » tes les parties de la monarchie autrichienne où ils se » trouvent en nombre suffisant.

» Ceux qui ne professent point la religion catholique » ne seront point astreints à prêter serment avec des » formules contraires aux principes de leur secte, ni » assister aux processions et cérémonies de la religion » dominante.

» En conférant les emplois, le souverain n'aura aucun » égard à la différence des religions, mais uniquement » à la capacité et à l'aptitude.

» Les mariages mixtes seront permis.

» Personne ne pourra être puni pour cause de reli- » gion, à moins qu'il n'ait violé la loi civile. »

Des restrictions, des explications furent introduites dans le texte de l'édit ; mais ce n'est là qu'un détail. Joseph II posa ces grandes bases.

Une autre loi suivit la première, et ne causa pas moins de surprise

L'empereur déclara que les demandes de dispense de

mariage et autres cas canoniques ne seraient plus adressées au pape ; mais dans chaque diocèse à l'évêque, qui lui-même perdrait la faculté du recours à Rome.

Bulles ou brefs du pape non avenus, à moins du *Placet* impérial.

Défense aux novices ou religieux de faire à leur couvent des donations au-delà de 1200 florins.

Couvents placés sous la discipline des évêques diocésains, soustraits à l'autorité de leurs chefs d'ordre, pour la plupart étrangers.

Bulles *Unigenitus* et *in cœna Domini* arrachées des livres d'église.

Ordinations de prêtres ajournées.

Suppression de monastères, et principalement de chartreuses. Celle de Pavie, merveille de richesse et d'architecture, subit le sort commun.

Suppression de la multiplicité des bénéfices.

Suppression de plusieurs chapitres, et application de leurs revenus au trésor public.

Suppression des écoles théologiques établies dans les monastères.

Il faut s'arrêter ici. Extraire toutes les ordonnances que Joseph II a accumulées dans l'espace d'un an serait vouloir défier, comme lui, le temps et la patience humaine. Voilà les principales. A peine eurent-elles paru que des réclamations passionnées s'élevèrent de toutes parts. Nous aurions peine à les comprendre aujourd'hui.

Accoutumés aux conséquences des principes établis par Joseph II, nous n'y trouvons plus rien qui puisse causer la moindre émotion. Mais le point de vue a changé. C'étaient alors de terribles nouveautés! Des rois s'étaient déjà ligués avec la philosophie; mais ils ne s'étaient pas encore armés pour elle; antécédent décisif, exemple d'autant plus formidable qu'il émanait du trône des Césars germaniques. Nous ne pouvons nous associer à ces étonnements chaleureux. En ce genre, tout était neuf pour nos pères; tout est vieux pour nous. Blasés sur les révolutions, nous n'en sommes plus guère émus. Eux n'étaient saturés que de repos; pour se sentir vivre, ils avaient besoin de lutter. La lutte s'engageait alors; maintenant elle est finie, irrévocablement finie. La victoire a prononcé. Ce que nous prenons de temps en temps pour une guerre n'est plus qu'un de ces petits combats partiels où des coups de pistolet s'échangent au hasard sur la brune dans quelque coin d'un champ de bataille déjà conquis.

On ne peut apprécier Joseph II qu'en se dégageant des traditions du passé et des impressions du présent. Disons-le avant tout : Joseph a fait acte de courage. Si on considère de près le principe de ses réformes en matière de religion, on le trouvera équitable, régulier, irréprochable; le premier entre les souverains, Joseph n'a pas reculé devant les idées qui, de droit naturel, par leur essence, forment aujourd'hui le droit public de l'univers.

Il a osé envisager l'avenir, mais il a cru pouvoir le devancer; il a voulu en jouir vite et seul; il a tout mis en serre chaude. C'est dans une année, c'est dans l'année de son avènement qu'il a dépensé la gloire de plusieurs règnes; aussi cette gloire a-t-elle avorté. Une autre infirmité encore : Joseph mêlait sans choix le grand au petit, et le juste à l'injuste. Il croyait légaliser les droits éternels de la conscience, et il les méconnaissait en appliquant son inquisition aux plus imperceptibles détails d'une discipline arbitraire. A côté d'un rescrit sur le libre exercice des cultes, paraissaient des réglements sur la forme, le développement et l'ordonnance des processions et des pompes funèbres. Tantôt le législateur s'abaissait à faire déshabiller les madones, ornées, selon l'usage méridional, de robes brillantes et de fleurs factices; tantôt il fixait le nombre des cierges. Frédéric, édifié de sa piété, l'appelait *mon Frère le sacristain.* Quelquefois aussi sa maladresse paralysait ses bonnes intentions. Nous le voyons réprimer la mendicité par des réglements utiles, et sa sollicitude mérite notre respect; mais nous souffrons en même temps de l'entendre annoncer dans les églises catholiques une association niaisement qualifiée de *Confrérie d'amour du prochain.* Des inconséquences altéraient d'ailleurs le prix des efforts de Joseph II, et leur donnaient l'apparence d'un capricieux entêtement. L'empereur avait supprimé la pluralité des bénéfices, il avait dépouillé le cardinal Mi-

gazzi de l'évêché de Waitzen, à cause de son incompatibilité avec celui de Vienne ; mais, en prenant cette sage mesure, il était bien loin de renoncer à l'accumulation des revenus ecclésiastiques sur la tête de l'archiduc Maximilien son frère ; aussi, lorsque l'archevêque de Vienne lui adressa indirectement cette objection, l'empereur fut contraint de répondre par un sophisme indigne de sa droiture ; il prétendit que, dans ces mots, *Viros illustres*, le concile de Trente avait fait sur la pluralité des bénéfices une exception pour les enfants des rois.

Telles furent les réformes ecclésiastiques de Joseph II ; nous les avons réunies en faisceau parce qu'elles précédèrent toutes les innovations de ce souverain, qui, souvent à sa honte et quelquefois à son honneur, ne laissa rien d'intact dans son héritage maternel.

L'Europe monarchique fut attentive à ces coups d'État. Elle s'en émut, non par intérêt pour une cause qu'elle avait cessé de défendre, moins encore par une religieuse prévoyance des résultats qu'amènerait dans l'avenir un si grand mépris de choses jusqu'alors réputées sacrées, mais par la crainte immédiate de l'ambition hardie dont tant d'innovations étaient le symptôme. Tenant compte des probabilités politiques plus que du caractère personnel de Joseph II, on crut voir dans cette ardeur de réforme un moyen plutôt qu'un but. Cependant aucun des alliés de l'Autriche n'interposa sa médiation entre le

pape et l'empereur. Breteuil, notre ambassadeur à Vienne, Bernis, chargé des affaires du roi à Rome, avaient prévenu les instructions de leur cour, et s'étaient permis quelques démarches conciliantes : le diplomate, à la sollicitation du nonce, l'ecclésiastique, par esprit de corps; mais bientôt des injonctions précises leur recommandèrent la plus stricte neutralité. Vergennes, tout en blâmant la rudesse des formes de Joseph, ne voyait rien de répréhensible dans l'esprit de ses tentatives : il pensait d'ailleurs avec raison que des remontrances, même amicales de la part d'une cour étrangère, stimuleraient son ardeur au lieu de la calmer; il craignait surtout qu'en prenant part à des affaires de cette nature, la France ne réveillât les contentions théologiques dont elle avait le bonheur d'être alors délivrée, et qui l'avaient divisée si longtemps. Tant de considérations réunies décidèrent Louis XVI au rôle de spectateur inactif.

Dès les premiers pas de Joseph dans cette carrière si nouvelle, le nonce éperdu en avait appelé à la piété, à la justice du prince Kaunitz; mais la première de ces vertus distinguait peu le ministre, et la seconde était subordonnée dans son esprit aux calculs de la politique. Il reçut le nonce avec froideur, même avec sévérité; loin de le rassurer, il redoubla son effroi en lui signifiant que l'empereur ne consulterait personnne sur l'usage de son autorité; et, comme l'envoyé du pape lui rappelait les liens constants de la cour de Vienne avec

celle de Rome, manifestés, disait-il, par tant de grâces spirituelles, et singulièrement, par l'introduction de plusieurs sujets de la monarchie dans le sacré collége, Kaunitz, insensible à cet argument, prétendit qu'il serait à désirer qu'il n'y eût plus désormais aucun cardinal autrichien.

Le nonce voulut voir l'empereur. Le prince Kaunitz empêcha cette audience. Le nonce redoubla de plaintes et d'instances. Il écrivit. Kaunitz répondit par un billet que son énergie doit préserver de l'oubli. « L'empereur » n'a pas été médiocrement surpris de trouver dans le » billet de monseigneur Garampi, nonce du pape, un » blâme jeté sur ses dernières ordonnances. S. M. Impé» riale y a lu en propres termes que *jamais aucun prince* » *demeuré dans la communion catholique romaine, ne* » *s'était avisé d'étendre si loin l'exercice de son autorité.* » Monseigneur le nonce, involontairement sans doute, » laisse tirer de ses expressions la conséquence odieuse » qu'en étendant son pouvoir jusque-là, un prince ces» sait d'être catholique; il semble même vouloir indi» quer la possibilité de circonstances assez fortes pour » dénouer les sujets de leur serment de fidélité. L'em» pereur veut bien n'attribuer qu'au zèle trop ardent de » monseigneur le nonce une pareille démarche, et la » croit faite à l'insu du saint-père. Il aurait même gardé » le silence, s'il n'était venu à sa connaissance que mon» seigneur le nonce avait communiqué son billet à des

» évêques des États héréditaires, et même à des étran-
» gers. En conséquence, S. M. ordonne au chancelier de
» répondre à monseigneur Garampi :

» Que l'abolition d'abus notoires sert la religion ;

» Que si de tels abus avaient été inhérents à la reli-
» gion elle aurait entièrement perdu son caractère véné-
» rable, et que loin d'être accueillie avec le pieux em-
» pressement que méritent la modération de ses princi-
» pes et l'excellence de sa morale, l'intérêt du genre
» humain n'aurait pas permis de l'adopter ;

» Que l'abolition d'institutions quelconques qui ne re-
» gardent pas uniquement la conduite des âmes appar-
» tient au souverain temporel. De ce nombre est la dis-
» cipline extérieure de l'Église et avant tout celle du
» clergé régulier : établissement d'invention humaine
» puisqu'il est prouvé qu'ignorés des premiers siècles
» de l'Église, les monastères doivent leur création à la
» munificence des princes.

» En conséquence de ces règles certaines, Sa Majesté
» Impériale a été non-seulement autorisée, mais obligée
» par ses devoirs, à prendre la direction de tout ce qui
» ne regarde pas spécialement le dogme et l'intérieur
» des consciences.

» Il ne s'agit donc d'aucune altération de la religion.
» Ce que monseigneur le nonce semblerait craindre pour
» la foi n'existe que dans son imagination trop vivement
» frappée.

» C'est l'ordre ponctuel de Sa Majesté Impériale que » le chancelier de cour et d'État vient d'exécuter par la » présente, afin de mettre monseigneur Garampi en état » d'y conformer sa conduite future et donner un témoi- » gnage de la considération personnelle de Sa Majesté » pour monseigneur le nonce.

» Il ne reste plus au chancelier d'État qu'à réitérer à » Son Excellence, etc., etc.

» Vienne, 9 décembre 1781 (1). »

Les démarches multipliées de l'envoyé de Pie VI attestent suffisamment les inquiétudes de la cour de Rome; elles étaient inexprimables. Attaquée dans un ordre religieux qu'elle avait élevé pour sa défense et qu'elle aimait avec tendresse, Rome avait déjà beaucoup souffert; mais qu'était cette douleur locale en comparaison de la plaie générale qui maintenant s'étendait sur elle? Sans compter la perte de son plus ferme appui, l'amitié de la maison d'Autriche, elle se voyait atteinte par cette même puissance, non-seulement dans quelques prérogatives, dans quelques démonstrations d'étiquette, mais dans sa constitution, dans son essence. Il ne s'agissait plus de cérémonies particulières, de symboles flatteurs, d'allégories plus ou moins orgueilleuses; ce n'était plus là ce qu'on lui refusait, c'était le droit de pénétrer dans l'intérieur des familles, de présider à toutes les transac-

(1) Correspondance de Vienne, 12 décembre 1781. Arch. des Aff. Étr.

tions, de saisir l'homme au berceau, de le suivre pas à pas pendant toute la vie et de ne le céder qu'à la mort. Naissance, éducation, mariage, testament, agonie, sépulture, Rome assistait à tout, enregistrait tout; les prêtres étaient les témoins légaux de l'état civil des citoyens, et, maintenant dépouillée de ce notariat universel, le sanctuaire même lui était presque interdit. Les monastères, les couvents, forteresses catholiques semées sur toute la terre pour la défense d'une patrie commune, allaient former désormais autant de républiques, autant de colonies indépendantes de la métropole. Ce n'était pas assez; frappée dans l'exercice de son autorité, elle l'était également dans la source de ses richesses, elle perdait les trésors qui affluaient de l'Amérique, les annates, les brefs d'éligibilité, les dispenses, les anathèmes et les réconciliations payés, l'un portant l'autre, argent comptant, à la daterie. Enfin il ne lui restait plus rien. La liturgie, qui dans le fond et dans les formes devait lui appartenir, la liturgie n'était plus à l'abri d'une censure profane; les chants, les prières, les invocations, l'ordre des cérémonies étaient placés sous la tutelle de l'autorité séculière. Jamais désastre plus grand n'avait atteint l'Église depuis la réforme; encore son ancienne blessure, quoique plus profonde, n'était-elle pas si dérisoire. C'est au milieu d'une guerre qu'elle avait été frappée alors; ses ennemis s'enorgueillissaient de ce titre; l'attaque et la défense étaient publiques. Ici la colère

même ne lui est pas permise, la main qui la blesse conserve une attitude respectueuse. Loin d'abjurer comme les réformateurs le nom de catholique romain, Joseph II le réclame avec instance : ce n'est pas un ennemi déclaré de l'Église. Avec un tel adversaire, le pontife suprême a besoin d'une prudence, d'une circonspection continuelles; désespéré au fond du cœur, il doit affecter la sérénité, car le moindre signe d'impatience l'exposerait au reproche d'avoir provoqué le schisme. Dissimulation pénible, mais d'autant plus indispensable que le peuple romain conserve toujours un respect héréditaire pour le grand nom d'empereur. Voilà quelle était alors la situation de Pie VI. On n'en vit jamais de plus difficile. Elle ne put abattre son courage.

Le pape accepta une lutte si inégale ; sa confiance reposa tout entière sur son talent de persuasion, dont il rendait souvent grâce à Dieu. Il résolut de subjuguer Joseph II par son éloquence. Établir une correspondance réglée avec ce prince lui sembla le seul moyen d'arriver jusqu'à lui. Il saisit avec empressement la première occasion d'exercer un ascendant qu'il croyait certain. L'empereur lui écrivit pour demander un indult qui l'autorisât à nommer à tous les évêchés et bénéfices de Lombardie. Pie VI ne donna point un consentement dont il était si facile à Joseph II de se passer ; attribuant ses réformes à un caprice, peut-être même au faible incident du service funèbre de Marie-Thérèse, il conçut

l'espérance de convaincre un homme dont la tête était de fer et le cœur ennemi des prêtres. Pie VI écrivit donc, mais il n'obtint qu'une dure réponse ; Joseph était d'autant plus inflexible que la rudesse de ses formes était à la fois une jouissance et un calcul. Il manda à Sa Sainteté que sur son refus il allait procéder, en vertu de ses propres droits, à la collation des bénéfices ecclésiastiques dans le Milanais. Les prestiges d'une correspondance persuasive ayant échoué, Pie VI changea de plan; il affecta un flegme imperturbable et la plus grande confiance dans Joseph II. Personne ne pouvait comprendre sur quoi il pouvait fonder un sentiment si peu motivé : Bernis surtout ne concevait ni cette tranquillité ni cet espoir. Admis dans l'intimité du pape, le cardinal français avait beau l'interroger, il n'obtenait qu'un silence constant ou des réponses énigmatiques. Bernis ne pouvait s'expliquer une réserve qui blessait son amour-propre ; d'ailleurs sa curiosité, son inquiétude étaient stimulées par les demi-confidences de quelques prélats affidés. « Vous apprendrez bientôt une grande nouvelle, » lui dit un jour le cardinal Conti, et, tandis que Bernis s'épuisait en conjectures sur la nature de cette nouvelle, il apprit par sa correspondance particulière que Pie VI était attendu à Vienne.

Étonné, confondu d'un bruit si extraordinaire, choqué surtout d'en avoir été informé par une voie indirecte, Bernis se rendit auprès du pape qui ne lui dissimula

point son projet. Le saint-père lui avoua qu'après avoir épuisé auprès de l'empereur tous les raisonnements, toutes les prières, il lui avait proposé une conférence dans la capitale de l'empire.

Joseph accueillit cette proposition. Son orgueil s'en était senti vivement flatté ; cependant il dissimula sa joie, il affecta l'indifférence, et représenta au pape que, si par ce voyage il espérait ébranler sa volonté, il pouvait s'épargner tant de fatigues ; mais qu'au surplus son fils respectueux et dévoué serait heureux de recevoir une grâce aussi singulière ; ainsi s'exprime l'empereur lui-même dans une lettre autographe. Dès lors ce souverain partagea les rôles avec son ministre ; il se chargea des égards et des hommages, et laissa au prince Kaunitz les dédains et les rigueurs. Consulté par le nonce, Kaunitz affecta d'étaler l'inutilité de ce voyage si vivement désiré à Vienne, et ne tempéra cette dureté par aucun ménagement.

La résolution de Pie VI faiblit un moment ; mais l'empereur, averti de son incertitude, s'en moqua beaucoup, et dit tout haut qu'après avoir annoncé son voyage, le pape se couvrirait de ridicule s'il se refusait à l'accomplir. Ce sarcasme décida Pie VI. En vain Bernis, oubliant la neutralité prescrite par sa cour, essaya de déconseiller une démarche sur laquelle lui-même n'avait pas été consulté ; en vain sa raison, que son orgueil offensé rendait plus éloquente, représenta au pape tout ce qui pou-

vait le détourner de son projet. Bernis ne fut pas écouté; Pie VI demeura inébranlable.

Dès ce moment le cardinal français se mit à la tête du parti qui blâmait le voyage de Vienne; parti nombreux, car ce déplacement du chef de l'Église désorientait la routine romaine. Il s'établit alors une sorte de petite guerre amiable, mais assez vive, entre le pape et le cardinal : l'un fier d'avoir gardé son secret, l'autre piqué de n'en avoir pas arraché la confidence. Au surplus, les remontrances ne furent pas épargnées à Pie VI; mais rien ne put l'émouvoir.

Le voyage de Vienne devait lui plaire à plusieurs titres. Déployer dans les pays étrangers ce charme extérieur dont l'effet commençait à s'user sur son théâtre ordinaire, vaincre l'empereur dans sa propre capitale, pénétrer jusqu'à ce cœur puissant et rebelle, ramener au bercail l'enfant prodigue, fils des Césars; échauffer sur son passage le zèle intimidé des évêques allemands; qui sait encore? — plaider la cause des jésuites; tous ces motifs pouvaient guider Pie VI. Il partit enfin. L'Europe, et spécialement la France, apprirent ce voyage du pape avec une surprise qui fit bientôt place à l'indifférence.

« Dans d'autres temps, écrivit Vergennes à Bernis, » peut-être, voyant l'empereur entreprendre une révo- » lution qui pût entraver tout son règne, aurait-on » trouvé ici qu'il eût été d'une bonne politique de pous-

» ser le pape à opposer toute la résistance possible aux » entreprises de ce prince. On y aurait envisagé le dou- » ble avantage d'obtenir un crédit dominant à Rome, et » de se faire des amis de tous les mécontents d'Alle- » magne. Aujourd'hui, nous écartons avec soin toutes » les idées qui peuvent troubler la paix de l'Église et de » l'État, et donner de l'aliment aux passions devenues » plus dangereuses en proportion de l'affaiblissement » des ressorts qui pouvaient les contenir. Il y aurait à » peu près autant d'inconvénient à nous charger de » prévenir l'espèce de schisme qui se prépare. Le roi » croit faire assez pour le repos du monde de maintenir » par son exemple les anciennes institutions et le res- » pect dû à la religion. L'appui que S. M. voudrait lui » donner dans ce moment de crise ajouterait peut-être » aux maux dont elle est menacée. Aussi suis-je per- » suadé que toutes les fois que V. E. sera mise à portée » de parler à S. S. sur les nouveautés qui l'affligent, elle » aura soin de ne le faire qu'à titre de prince de l'Église, » et non comme représentant de S. M., qui, jusqu'ici » s'est fait une règle de ne point intervenir dans ce qui » se passe entre l'empereur et le saint-siége. » Louis XVI d'ailleurs ne voulait pas le rétablissement des jésuites (1).

Le voyage de Pie VI fut un triomphe. Un envoyé du roi d'Espagne vint le saluer sur la route : les villes qu'il

(1) Voir dans l'Appendice VIII, la correspondance confidentielle avec Pie VI et l'étrange lettre qu'il écrivit au pape à son retour de

honora de sa présence le reçurent avec idolâtrie. Enfin, c'est au milieu d'ovations perpétuelles, porté, pour ainsi dire sur les bras des princes, des évêques et des peuples, que le successeur des apôtres arriva au but de son pélerinage sacré.

A Vienne cet enthousiasme pieux ne semblait pas pouvoir être égalé ; le pape ne devait plus s'attendre à de si vives extases. Peut-être même craignait-il au fond de l'âme l'accueil des Viennois. Cet accueil trompa ses craintes et surpassa ses espérances. Vienne entière l'attendait prosternée ; les femmes de la ville étaient toutes sur son passage, toutes depuis les princesses jusqu'aux servantes. Dès que le projet du pape fut devenu public, il n'y eut plus d'autre affaire dans la résidence impériale. La conversation ne s'établit plus que sur une seule idée commentée de mille manières : Le pape vient, le pape arrive ! Ces dispositions de sa capitale étaient un avertissement pour l'empereur. Il sentit que, dans son propre intérêt, il devait recevoir le pape avec les apparences d'une vénération filiale. Pie VI

Rome. Quant à l'opinion personnelle de Louis XVI, elle est consignée dans le passage suivant de la correspondance de Vergennes; *l'essentiel est de convaincre le pape et ce qui l'entoure, que jamais S. M. ne consentira au rétablissement des jésuites, que laisser subsister l'ombre de cette Société et la maintenir dans l'espérance de renaître dans des temps plus favorables, c'est lui déplaire ; c'est entretenir un germe de défiance entr'elle et le saint-siége dont il ne peut résulter que du mal.* Vergennes à Bernis, Versailles, 29 septembre 1778. Archives des Affaires Étrangères.

voulait descendre au palais du nonce. Joseph exigea qu'il occupât au château l'appartement même de Marie-Thérèse; choix honorable que l'empereur motiva uniquement sur la nécessité de demeurer ensemble dans la même enceinte, pour se voir plus souvent, et pour dérober aux curieux les heures et le nombre de leurs entretiens secrets.

Joseph II et l'archiduc Maximilien son frère allèrent au-devant de Pie VI jusqu'à Neustadt, à quelques lieues de Vienne. A l'approche du pape ils descendirent de voiture : Pie VI s'empressa de les imiter. Il serra l'empereur dans ses bras. Les deux souverains entrèrent à Vienne dans la voiture impériale, au milieu d'une population immense et au bruit des cloches que Joseph qualifiait *d'artillerie des prêtres.*

La voix d'un poète manquait seule à cette solennité. Au moment où Pie VI paraissait à Vienne, Métastase y rendait le dernier soupir.

Une réception si flatteuse n'engageait point le pape à se repentir de sa résolution ; il eut la malice de ne pas perdre un instant pour faire parvenir à Bernis le bruit de ses succès; ils furent complets. Si le pontife avait borné ses vues à l'effet extérieur, il n'eut pas à se plaindre du parti qu'il avait adopté. Jamais présence plus auguste n'obtint des hommages plus sincères. La haute société admira son maintien ; les grandes dames de Vienne et le baron de Breteuil, ambassadeur de France lui trouvèrent *des manières parfaites*, le plus

grand air, le *meilleur ton ;* enfin, tout ce qui constitue un pape de *qualité*, un pape de *bonne compagnie*. La bourgeoisie, le peuple étaient transportés de joie à son aspect. Leur admiration n'était ni aristocratique comme dans les salons de Vienne, ni artiste comme au Campo-Vaccino de Rome ; les bons Viennois ne prirent guère la peine de s'enquérir si le pape était pittoresque ou mondain ; mais, remplis d'une foi naïve, absorbés dans une pieuse extase, ils ne savaient comment se rassasier de cette sainte vue ; ils se pressaient dans les églises, dans les rues, sur les places où Pie VI devait passer. La police eut beau intervenir, les accidents causés par la concentration d'une foule immense sur un seul point se renouvelaient journellement sans ralentir le zèle ; vingt ou trente mille hommes suivaient le carrosse du pape, ou se plaçaient sous les fenêtres de son palais, lui demandant à grands cris sa bénédiction. Le Danube était peuplé d'embarcations chargées d'âmes pieuses. Enfin le concours des provinces les plus éloignées fut si grand dans la capitale qu'on redouta une disette momentanée (1).

Cette joie, cet enthousiasme déplurent à Joseph II : il en conçut du dépit, peut-être même de la crainte (2). Il

(1) Journaux du temps ; *Les Martyrs de la foi*, par l'abbé Guillon, t. III ; *Oraison funèbre de Pie VI*, par monsignor Brancadoro, avec des notes de l'abbé Dauribeau. Venise 1799.

(2) Breteuil à Vergennes.

sentit qu'il n'avait pas affaire à une population philosophe ; et, tout en poursuivant ses projets, il crut devoir donner des preuves convaincantes de sa catholicité. Un mal d'yeux opiniâtre le tourmentait depuis longtemps. De sourds murmures l'attribuaient à son incrédulité ; quelques voix assuraient même que s'il ne se réconciliait avec le saint-père, Dieu le frapperait de cécité. Effrayé de ces rumeurs, il envoya, en *ex-voto*, des yeux d'or au couvent de Maria-Zell, et chargea les religieuses de prier pour sa vue. Ce n'est pas tout, il crut devoir communier solennellement de la main du pape, et le servit à la Cène. Il fit plus encore : Pie VI, dans une allocution en consistoire, avait oublié de célébrer la piété de l'empereur ; oubli bien simple et bien naturel, dont Joseph exigea la réparation. Il voulut qu'une phrase favorable à cette piété problématique fut insérée dans le discours imprimé.

Il s'établit alors entre Joseph et Pie VI un mélange de bons et de mauvais procédés, situation non-seulement bizarre, mais fausse et difficile à soutenir. L'empereur traitait le pape avec les apparences de la vénération et du respect ; le saint-père professait pour Sa Majesté impériale une amitié vraiment paternelle ; et cependant au milieu de ces démonstrations touchantes les plaintes les plus amères échappaient à Pie VI : il confessait qu'il avait avalé le calice jusqu'à la lie ; plaintes que les disparates de Joseph justifiaient suffisamment. C'est au mo-

ment même où par un zèle inutile il remplissait, dans des cérémonies, les fonctions d'assistant pontifical ; c'est au milieu des hommages prodigués au saint-père, qu'il lui faisait expier tant d'honneurs, par un traitement ironique. Le pape en parcourant les rues de Vienne put lire les édits contraires à son autorité affichés avec affectation : une défense expresse fut intimée à quelques moines d'approcher Sa Sainteté et de lui demander des grâces spirituelles. Le livre de Febronius, la brochure intitulée : *Quid est papa* ? reçurent des encouragements publics. Un trait suffira pour caractériser la politique de Joseph dans cette circonstance. L'évêque de Gorice en Styrie, homme exemplaire, mais borné, était sorti de son obscurité par une vive opposition aux ordonnances impériales. Joseph irrité choisit le jour du passage de Pie à Gorice pour annoncer à des religieuses de cette ville qu'elles étaient relevées de leurs vœux et pour mander le prélat à la cour. Ce fut dans la même intention qu'il différa la réprimande de l'évêque jusqu'à l'arrivé du pape à Vienne. Il l'appela alors et le traita d'une manière humiliante et dure ; l'évêque intimidé céda ; l'empereur le renvoya aussitôt sans lui permettre de baiser les pieds du souverain pontife.

Nous l'avons déjà dit, les réformes de Joseph n'avaient rien que de louable en soi. Ses vues n'étaient pas sans justice, mais faute de génie, il ne savait pas aller au but par une route large et droite : des sentiers tortueux le

guidaient quelquefois, l'égaraient plus souvent. Dans tout ce voyage pontifical sa conduite fut petite, tracassière et même cruelle ; il n'aurait pas dû permettre au pape l'approche de Vienne, mais une fois accordée, cette permission ne devait pas être empoisonnée par de misérables chicanes, par de mesquines inquiétudes. Sans doute la démarche du pape ne devait rien changer à sa volonté ; céder sur le fond eût été faiblesse, seulement, l'inflexibilité du fond pouvait être rachetée par la grâce des formes. Dans les caractères élevés, la grâce n'est que le repos de la force, mais passer tour-à-tour de momeries ridicules et pusillanimes à un procédé brutal envers un vieillard, un pontife, envers cet *honnête Braschi, qui avait desséché les Marais-Pontins*, rien de moins noble, rien de moins impérial et l'on regrette que Joseph II n'ait pas eu une tête assez vaste pour comprendre, que sans aucun secours étranger, la seule présence d'un pape dans le chef-lieu germanique rachetait avec usure les antiques affronts des empereurs du moyen-âge. Ainsi l'avait jugé Frédéric, mais Frédéric était un grand homme.

Les hommages d'un tel prince pouvaient consoler Pie VI. Frédéric ne pouvait manquer cette occasion d'établir un contraste frappant entre l'empereur et le roi. Le baron de Riedesel, ministre de Prusse, reçut l'ordre d'entourer le pape des plus grands égards, et ces respects extérieurs servirent de voile à une négociation secrète, cou-

ronnée d'un plein succès. Frédéric II (on s'en étonnera peut-être) désirait vivement la reconnaissance de son titre royal par le souverain pontife; il l'obtint à Vienne.

La politique eut d'autres inspirations pour le prince Kaunitz; ce ministre, ce grand seigneur, cet homme éminent semblait devoir offrir un modèle des plus délicates bienséances; mais l'ivresse du pouvoir équivaut trop souvent à l'absence de toute culture. Il serait difficile de décider quel est le plus réellement grossier d'un paysan sauvage ou d'un favori gâté. L'un ignore ce que les hommes se doivent, l'autre ne s'en souvient plus.

Après avoir attendu la visite du chancelier de cour et d'État, Pie VI, ébloui de son crédit, eut la faiblesse de prévenir le ministre. Le jour pris, le pontife arrive; à la descente de son carosse, il trouve la famille du prince couverte de vêtements magnifiques et dans l'attitude d'un pieux respect; mais ses yeux cherchent en vain son hôte. Introduit dans les appartements, il traverse plusieurs pièces sans le rencontrer. Enfin, au fond d'une galerie de tableaux, Kaunitz paraît en habit négligé du matin et vient à la rencontre du pape avec un air riant. Au lieu de baiser la main que lui tend le saint-père, il la saisit et la presse familièrement. Le pape dissimule son dépit, il admire la galerie du prince, qui s'acquitte en conscience du rôle de cicerone, faisant *reculer* avancer, secouant, tiraillant le pape sous prétexte de le placer dans le jour des tableaux. Pie VI

se hâta de terminer cette scène, que le prince Kaunitz fut loin de vouloir réparer, car sa froideur insultante et moqueuse repoussa toujours les avances trop prodiguées du souverain pontife.

La patience la plus chrétienne résisterait difficilement à un tel oubli des plus simples égards. Dans l'impossibilité d'obtenir justice, Pie VI aurait dû quitter la cour d'un prince qui permettait, qui ordonnait peut-être ces affronts. Mais il était intimidé, il voulait réussir, et, chose singulière, il éprouvait un attrait assez vif pour Joseph. Cette sympathie paraissait réciproque ; naïve dans Pie VI, elle devait être moins sincère chez l'empereur. Quoiqu'il en soit, Joseph était parvenu à convaincre le pape de sa bonne foi ; Pie le croyait au fond du cœur excellent catholique, et ne l'accusait d'aucune erreur dans l'intention. L'empereur ne lui accordait rien, mais il évitait de lui ôter toute espérance ; il lui laissait entrevoir dans l'avenir une possibilité de retour sur les déterminations déjà prises ; il se l'attachait encore par une grande facilité de conversation, un luxe prodigieux de confidences. Joseph épanchait devant son hôte le fiel qui dévorait son âme jalouse : il lui traçait un portrait satirique de tous les souverains, de toutes les cours. Il lui racontait des anecdotes piquantes, et n'épargnait ni son beau-frère Louis XVI, ni les rois ses alliés. Pie VI se crut investi de la confiance de l'empereur ; il ne savait pas que ce besoin de communication

et d'épanchement était une maladie arrivée à l'état chronique. Dans ces entretiens consacrés à un bavardage superficiel, Pie VI ne put rien arracher de solide. Dupe de la simplicité étudiée de l'empereur, il lui fit même des concessions, qu'il prit ou feignit de prendre pour des victoires. Laissant dans le vague la question des bénéfices de Lombardie, ou plutôt ayant à jamais perdu l'espérance d'en disposer, Pie VI abandonna aux évêques le droit d'accorder les dispenses, sauf les cas de criminalité grave, avec la vaine ressourse de considérer alors les évêques comme légats *a latere*. Le pape *eut encore la consolation d'avoir mis des bornes à la tolérance*, c'est-à-dire qu'il obtint de l'empereur qu'après la déclaration faite de la religion dans laquelle un sujet autrichien voulait vivre, cet homme serait traité comme apostat s'il venait à changer de culte ; singulière victoire que Joseph dut accorder sans peine ; car rien n'est moins conforme à l'esprit de la religion catholique, dont la force est dans le prosélytisme. Pie VI n'obtint qu'un succès réel : il sauva le clergé de la prestation d'un serment politique, projet conçu par Joseph II, et bien malheureusement réalisé plus tard en France, non par un souverain, mais par un assemblée souveraine.

Telle fut l'issue des négociations du pape. L'espérance lui échappait de tous côtés. Il ne songea plus qu'à repartir. Des présents magnifiques, des honneurs presque divins le consolèrent de sa défaite. L'empereur,

suivi des archiducs et de toute sa cour, accompagna le pontife. Il le remercia de sa glorieuse visite, promit de la lui rendre, et le pria instamment de lui ménager *le spectacle d'une canonisation;* ils se séparèrent en pleurant au couvent de Maria-Brunn, à trois lieues de Vienne. Une inscription touchante fut ordonnée pour pépétuer le souvenir de cet événement. Joseph chargea de ce soin pieux les moines de Maria-Brunn; mais le soir même leur couvent fut séquestré.

Après s'être arraché aux embrassements ironiques de l'empereur, le pape retournait à Rome. Les défenseurs de sa politique prétendirent qu'en comparaissant au pied du trône impérial, ce pontife rendait un grand service à l'église; ils assurèrent que l'éloquence du saint-père avait prévenu la scandale d'un schisme. Néanmoins ce voyage eut peu d'approbateurs; on le trouva infructueux et humiliant.

Le même événement s'est renouvelé dans les premières années de ce siècle; il a produit des impressions différentes. De nos jours le pape fut accueilli sans malveillance et sans dérision. L'applaudissement n'a pas été unanime : des préjugés, des intérêts, des convictions ont protesté hautement; mais sans ironie, sans dédain, avec noblesse et gravité. Ce contraste si marqué vient à la fois de l'époque, des hommes et des choses. Point de parallèle possible entre les deux empereurs, et cela est trop évident pour s'y arrêter; nulle ressemblance

non plus entre les deux pontifes. Celui qu'on vit à Notre-Dame était humble et doux ; il avait des regards d'une tendresse céleste, un front placide comme son âme. Sa pâleur extraordinaire, ses traits amaigris, ses manières augustes à force d'être simples, n'éblouissaient pas les yeux, mais attendrissaient les cœurs. L'incrédulité personnifiée dans un adolescent plein d'arrogance, commença par insulter Pie VII, et finit par s'agenouiller devant lui. A Pie VI, prince avant tout, il fallait des actions éclatantes, des scènes majestueuses, presque théâtrales. Pie VI s'acheminait vers la capitale de l'Autriche, poursuivi par les sarcasmes des cours (1) et des salons philosophiques ; Pie VII s'avançait vers la France porté par toutes les forces d'une réaction religieuse. Pie VI marchait contre Voltaire, Pie VII avec Chateaubriand.

(1) Témoin ces bouts-rimés donnés par M. le comte de Provence et remplis par le marquis de Montesquiou :

C'est en vain que de Rome aux rives du *Danube*
Notre antique mufti vient au petit *galop*.
Aujourd'hui pierre ponce autrefois pierre *cube*,
Il distillait l'absinthe, à présent le *sirop*.
De son vieux baromètre en observant le *tube*
Il doit voir qu'on perd tout lorsqu'on exige *trop*.

(Grimm, *Correspondance*, t. XI, p. 61, éd. Paris.)

CHAPITRE VII.

Les jésuites refusent de reconnaître le bref de suppression. — Leur retraite en Prusse. — Le Grand Frédéric protége les jésuites et se brouille avec les philosophes. — Motifs de ce dissentiment. — Les jésuites en Russie. — Leur opposition au saint-siége. — Conduite équivoque de Pie VI. — Bulle de rétablissement.

D'après les lois de l'Église, la Société de Jésus était dissoute de droit. Tombé du trône apostolique, fulminé *ex cathedrâ*, l'arrêt était explicite, irrévocable ; il y avait crime à oser en appeler. Des églises spéciales, des corporations avaient eu beau opposer la révision des conciles à ces coups d'État du saint-siége ; une telle doctrine, quelquefois punie, toujours blâmée à Rome, surtout constamment réfutée par les jésuites, ne devait, dans aucun cas, obtenir leur assentiment. La contradiction eût été trop manifeste. Le passé ne fut pas un frein pour eux. Ils le renièrent, afin de sauver leur avenir ; ils saisirent la seule planche de salut qui surnageât dans leur

naufrage ; d'une voix hardie, plusieurs d'entre eux, niant la légalité du bref de Clément XIV (1), en appelèrent au futur concile.

Quelques jésuites, ou faibles ou lassés, consentirent à quitter le nom et l'habit de l'ordre pour se cacher sous les titres improvisés de père de *la Croix*, *de la Foi*, etc. ; mais cet artifice, encouragé depuis, blessa alors la fierté des hommes énergiques de la Société. Ils repoussèrent un subterfuge si pusillanime ; sûrs des intentions secrètes du successeur de Clément XIV, ils résolurent de porter fièrement les enseignes d'Ignace, à la face des puissances qui les avaient hautement proscrites. Persécutés par les puissances catholiques, ils regardèrent autour d'eux, et virent d'un coup d'œil que les monarques dissidents allaient devenir leurs protecteurs. Dans cet âge de sophisme, il se sentirent sauvés par la force de l'antithèse.

Ce n'était pas assez d'avoir trouvé une puissance qui négligeât toutes les sectes, il fallait encore qu'elle ne souffrît l'influence d'aucune. Il fallait qu'elle exigeât de toutes l'abjuration des liens qui les attachaient à une autorité étrangère ; il fallait que cette puissance voulût soustraire l'ordre rebelle au joug qu'il avait toujours porté avec orgueil, et qu'il venait de briser hautement.

(1) Elle est encore niée tous les jours par les écrivains jésuitiques. Ils assurent que les pères de la Foi n'ont jamais eu rien de commun avec les jésuites ! !

Les jésuites avaient alors besoin d'être protégés contre la cour de Rome. Par une étrange confusion de choses et d'idées, tout leur espoir reposait désormais sur quelque prince indifférent en matière de théologie, mais chatouilleux en matière de pouvoir.

Le grand Frédéric était ce prince. Même avant la publication du bref de Clément XIV, les jésuites s'étaient adressés à lui. Le père Ricci entretenait une correspondance réglée avec la cour de Berlin, et vainement Ganganelli avait essayé d'y mettre obstacle. Un noyau de la Société existait déjà en Silésie. Les jésuites établis en Prusse n'avaient tenu aucun compte du bref de suppression. Pour échapper à ses conséquences, ils s'étaient créé une théorie à leur usage. A les en croire, de nombreux exemples motivaient leur désobéissance. Sans remonter jusqu'à saint Paul qui avait résisté au prince des apôtres, Jean Peccador, frère de la Charité, n'avait-il pas refusé d'obtempérer au bref de Clément VIII qui avait supprimé son ordre? et cependant Jean Peccador a été canonisé par Clément XIV lui-même. D'ailleurs une bulle n'est pas obligatoire dans un État tant que le souverain n'en a pas approuvé la teneur et autorisé l'exécution, surtout quand l'écrit pontifical n'est pas de précepte, mais seulement d'exhortation comme celui de Clément XIV (1); principe très-vrai, mais seulement

(1) Relation de la mort du père Czerniewicz, vicaire général des

pour les princes relativement au pape et non pour un ordre à l'égard du saint-siége; principe d'ailleurs jusqu'alors bien étranger aux jésuites.

Ils firent prévaloir cette théologie nouvelle. Frédéric la tint pour excellente et pour suffisamment catholique. Il n'était pas difficile sur ce point; les jésuites ne le furent pas plus que lui. Leur nombre s'accrut dans ses États. Bientôt, en dépit des bulles et des brefs, les maisons furent construites et les supérieurs élus. L'évêque de Breslau tenta de réprimer cette rébellion, au nom du saint-siége. Frédéric séquestra l'évêché et déclara qu'il prenait l'ordre sous sa protection royale.

Satisfait au fond de l'âme, mais vivement pressé par la diplomatie espagnole et française, Pie VI essaya quelques réclamations timides. C'est là que l'attendait Frédéric. Les vrais sentiments du pape n'avaient pu échapper à sa pénétration. Il trouva piquant de caresser les desseins secrets du saint-père en ayant l'air de le braver en public. Forcer un pape à solliciter d'un prince protestant le renvoi des jésuites et à le solliciter en vain, était à coup sûr une bonne fortune pour le roi philosophe; une situation si originale amusait sa causticité. Résolu de pousser jusqu'au bout cette comédie politique, il envoya des agents secrets à Pie VI. Le pape, homme éclairé, mais avide de louanges, laissa échapper

jésuites, rédigée à Plocko, par les RR. PP. de la Société de Jésus, et publiée dans la *Gazette* de Varsovie du 16 juillet 1785.

des aveux peu diplomatiques. Il plaignit les jésuites, il pleura sur leur sort; les agents prussiens pleurèrent avec lui, et l'habileté germanique l'emporta sur la finesse italienne. Malheureusement pour Pie VI, le grand Frédéric n'était ni un interlocuteur naïf, ni un confident secret. Il mit une coquetterie maligne à divulguer les effusions du saint-père et à inquiéter, par ce petit manége, les cours de Madrid et de Naples. Florida Blanca, devenu premier ministre de Charles III, écrivit à Rome en termes durs. Le pape se plaignit à Berlin ; Frédéric rit tout bas de son embarras, lui répondit avec la hauteur d'un monarque indépendant et redoubla la publicité de sa tendresse pour les jésuites. A cette réponse, nouvelle explosion du cabinet de Madrid. Pie VI, cruellement gêné, demande grâce; Frédéric l'accorde. Il déclare que, « pour complaire au pape, il consent au changement d'habit des jésuites, changement nécessaire, ajoute-t-il à la conservation de leur institut, mais que, pour tout le reste, revenus, éducation, sa volonté souveraine était que l'ordre restât absolument intact. » Alors le pape, charmé au fond de l'âme, et déchargé d'une si pesante responsabilité, s'empresse d'écrire au roi d'Espagne: « J'ai fait ce que j'ai pu, mais le roi de Prusse est maître » chez lui. »

Tout cela n'était donc qu'un jeu, un amusement? Comment Frédéric n'en fut-il pas fatigué? Pourquoi mit-il cette persévérance à soutenir une telle gageure? Sa

conduite dans cette affaire ne cache-t-elle pas d'autres motifs plus importants et plus graves? Oui, sans doute, et ces deux motifs sont de deux natures différentes : il y en a d'ostensibles; Frédéric tenait trop à l'opinion publique pour ne pas se hâter de les lui faire connaître ; il les consigna dans les journaux du temps, c'est-à-dire dans sa correspondance avec les philosophes ; il écrivit à d'Alembert : « Je n'ai point protégé les jésuites tant » qu'ils ont été puissants ; dans leur malheur, je ne » vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien » de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeu- » nesse. C'est cet objet précieux qui me les rend néces- » saires, parce que de tout le clergé catholique du pays, » il n'y a qu'eux qui s'appliquent aux lettres ; aussi » n'aura pas de moi un jésuite qui voudra. »

C'étaient là les motifs publics de la protection accordée par le roi de Prusse à une société de moines, mais Frédéric ne disait pas toute sa pensée. L'intérêt qu'il prenait à l'éducation des jeunes catholiques de Silésie, le désir de gagner les cœurs dans cette province nouvellement conquise, l'habileté des jésuites à seconder les pouvoirs qui se déclaraient pour eux, enfin le besoin de ménager leur influence en Pologne, tous ces motifs réunis auraient pu engager le roi de Prusse à les tolérer : toutefois dans cet intérêt d'une politique un peu secondaire, il n'y avait rien qui dût passionner l'âme stoïque du vainqueur de Rosbach et lui arracher une

protection non-seulement éclatante, mais d'un éclat recherché et capricieux.

Les philosophes furent étonnés, affligés, indignés; Frédéric négligea leur colère et resta sourd à leurs plaintes; c'était même avec une volupté maligne que, dans une circonstance si importante pour la secte, il déjouait ses espérances. Il n'y avait pourtant là ni remords ni amende honorable. Frédéric ne se mettait point à adorer ce qu'il avait brûlé, il ne se rétractait pas; il restait fidèle au catéchisme encyclopédique, et souscrivait pieusement à la statue de Voltaire. Cependant, au milieu de ces bonnes œuvres d'une dévotion édifiante, il se montrait moins orthodoxe dans les actes d'administration intérieure, et suivait avec beaucoup d'exactitude la méthode que les philosophes eux-mêmes lui avaient enseignée naguère et que résumait cet axiome burlesque: « il faut donner des nasardes aux gens en les comblant » de politesses (1). »

D'Alembert n'était pas dupe de ce manége. Pour contraindre Frédéric à rejeter ses nouveaux auxiliaires, il en appelait au ciel, à la terre, à la philosophie, à la foi des serments, et, en désespoir de cause, aux soupçons de la politique. Il souhaitait « que le roi ou ses succes-» seurs ne vinssent jamais à se repentir de l'asile ac-» cordé à des intrigants et qu'ils fussent plus fidèles

(1) Frédéric à Voltaire, 16 mars 1770.

» qu'ils ne l'avaient été dans la dernière guerre de la » Silésie (1), » Ce moyen devenu inutile, d'Alembert chercha à piquer l'amour-propre du roi. « Il prit la li- » berté de douter que les jésuites fissent à Sa Majesté » l'honneur de l'affilier à leur ordre, comme ils l'ont fait » à notre grand Louis XIV, qui aurait bien pu se passer » de cet honneur, et au pauvre misérable roi Jac- » ques II, qui était plus fait pour être frère jésuite que » pour être roi (2). » Bref, après avoir épuisé tous les arguments personnels, il toucha à des considérations plus générales : « Ce n'est point, écrivit-il, pour Votre » Majesté que je crains le rétablissement des ci-devant » soi-disant jésuites, comme les appelait le feu par- » lement de Paris; quel mal, en effet, pourraient-ils » faire à un prince que les Autrichiens, les Impériaux, » les Français et les Suédois réunis n'ont pu dépouiller » d'un seul village? mais je crains, sire, que d'autres » princes que vous, qui ne résisteraient pas de même » à toute l'Europe, et qui ont arraché cette ciguë de » leur jardin, n'aient un jour la fantaisie de vous em- » prunter de la graine pour la ressemer chez eux. Je » désirerais que Votre Majesté fît un édit pour défendre » à jamais dans ses États l'exportation de la graine jé- » suitique, qui ne peut venir à bien que chez vous (3). »

(1) D'Alembert à Frédéric, 10 décembre 1773.
(2) D'Alembert à Frédéric, janvier 1773.
(3) D'Alembert à Frédéric, 24 avril 1774.

Frédéric se contentait de lui répondre qu'il tenait trop à conserver ses jésuites pour en donner de la graine à qui que ce soit, et que « tant de fiel n'entra jamais dans le » cœur d'un vrai sage (1). »

D'Alembert était furieux : il s'efforçait pourtant de modérer son langage. Soutenu dans une pauvreté estimable par les secours du monarque prussien, il n'osait exhaler un ressentiment d'autant plus vif qu'il succédait à l'amour. D'Alembert se contenait, mais son fiel jaillissait et débordait malgré lui. A la fois prudent et passionné, il n'épargnait ni les mots à double entente, ni les réticences calculées. Il tâchait d'associer Voltaire à ses désirs de vengeance. » Savez-vous, lui écrivait-il, à » quoi je travaille actuellement ? à faire chasser de Si- » lésie la canaille jésuitique, dont votre ancien disciple » n'a que trop d'envie de se débarrasser, attendu les » trahisons et perfidies qu'il m'a dit lui-même en avoir » éprouvées durant la dernière guerre. Je n'écris point » de lettre à Berlin où je ne dise que les philosophes de » France sont étonnés que le roi des philosophes tarde » si longtemps à imiter les rois de France et de Portu- » gal. Ces lettres sont lues au roi, qui est très-sensible, » comme vous le savez, à ce que les vrais croyants » pensent de lui ; et cette semence produira sans doute » un bon effet, moyennant la grâce de Dieu, qui, comme

(1) Frédéric à d'Alembert, 15 mai 1774.

» dit très-bien l'Écriture, tourne le cœur des rois comme » un robinet (1). « Peine inutile ! il ne réussit pas à compromettre son ami, qui ne répondait que par des phrases d'une chaleur factice, et n'agissait pas. Débarrassés du contre-poids des jésuites, les jansénistes étaient devenus trop puissants. La haine cordiale de Voltaire s'attachait surtout aux jansénistes. En face de l'omnipotence parlementaire, « son vieux sang pétillait dans ses » vieilles veines. » Le plus mobile des hommes se souvenait que les jésuites avaient été ses maîtres ; il se sentait même quelque pente à les regretter. D'ailleurs, leur chute ne lui semblait pas un événement du premier ordre ; Voltaire avait envie de quelque chose de mieux. Cette considération n'était pas la seule qui l'engageât à beaucoup de réserve. Il s'était souvent brouillé avec le roi de Prusse ; ce qui n'avait réussi ni à l'un ni à l'autre. Ne voulant plus en courir le hasard, il n'opposa aux cris de d'Alembert que des consolations assez banales. « Fré- » déric, dit-il, a ses préjugés qu'il faut lui pardonner ; » on n'est pas roi pour rien. Il faut prendre les rois et » Dieu comme ils sont (2). » Ce n'est pas tout, le rôle bizarre qu'avait choisi le Salomon du Nord réjouissait l'imagination anarchique du vieux Voltaire. Rien ne lui semblait plus plaisant que voir Frédéric général des jé-

(1) D'Alembert à Voltaire, 15 décembre 1763.
(2) Voltaire à d'Alembert, 11 juin 1770.

suites ; il espérait que cela *donnerait au pape l'idée de se faire mufti.* D'Alembert prenait l'aventure moins gaîment ; il ne s'en consolait qu'en dénonçant au roi d'Espagne les démarches de l'adroite Société auprès de S. M. Prussienne : « A propos de ces maraudslà, vous ai-je » dit ce que le roi de Prusse me mande dans une lettre » du 8 décembre ? — J'ai reçu un ambassadeur du gé- » néral des ignatiens, qui me presse pour me déclarer » ouvertement le protecteur de cet ordre. Je lui ai ré- » pondu que Louis XV avait jugé à propos de supprî- » mer le régiment de Fitz-James, que je n'avais pas » cru devoir intercéder pour ce corps, et que le pape » était bien le maître de faire chez lui telle réforme » qu'il jugeait à propos, sans que les hérétiques s'en » mêlassent. — J'ai donné copie de cet endroit de la » lettre aux ministres de Naples et d'Espagne, qui par- » tagent notre tendresse pour les jésuites, et qui ont » envoyé cet extrait à leurs cours respectives, comme » dit la *Gazette de Hollande.* J'espère que le roi d'Es- » pagne en augmentera d'amour pour la Société, et que » cette petite circonstance servira, comme dit Tacite, à » *impellere ruentes* (1). »

La protection accordée par le grand Frédéric aux jésuites signale une révolution morale dans le XVIIIe siècle. Il est important de la constater. Dès ce moment il

(1) D'Alembert à Voltaire, 9 janvier 1778.

y eut une scission entre les philosophes et les souverains. Longtemps cachée, longtemps déguisée sous des ménagements réciproques, retardée d'ailleurs par un long intervalle de guerres européennes, cette scission n'en fut pas moins profonde, et dès l'origine irréconciliable.

Frédéric devait aimer les philosophes ; la communauté de principes forma leur union ; la reconnaissance l'acheva. Les philosophes étaient ses alliés les plus sincères. Ils acceptaient sa gloire comme une chose qui leur était personnelle ; ils la célébraient avec égoïsme. Que de fois, pendant la guerre, réunis en petit comité sous les marroniers des Tuileries, Diderot, d'Alembert, Marmontel, Morellet se réjouirent des défaites de Marie-Thérèse ! On peut dire qu'une amitié véritable attachait le roi de Prusse à l'élite de l'école nouvelle. L'incident qui vint troubler cette union ne pouvait être que très-sérieux. Devenu hostile à ses anciens maîtres, Frédéric avait sans doute quelques reproches graves à leur faire. C'est une énigme curieuse à deviner. La philosophie elle-même en donnera le mot.

A cette seconde époque, l'école s'était transformée : de ses anciens axiomes elle déduisait des corollaires nouveaux. La Divinité, la religion ne suffisaient plus à son essor. Lasse de menacer les cieux, elle attaquait la terre. De religieuse, de morale, de spéculative qu'elle avait été jusqu'alors, la philosophie du XVIIIe siècle était

devenue positive, pratique, applicable, en un mot, politique.

Ses historiens n'ont pas marqué avec assez d'exactitude ses différents âges. A les en croire, on dirait qu'elle naquit un jour tout armée; et cependant elle ne s'est point soustraite aux lois communes : elle a eu, comme toute chose vivante, son berceau, son adolescence, sa jeunesse et sa virilité.

Sans chercher ses origines plus haut, on peut dire que le premier âge de la philosophie du XVIIIe siècle est représenté par Fontenelle, dont « les mains étaient » pleines de vérités, mais qui se gardait bien de les ou» vrir. » Il les ouvrit pourtant quelquefois, mais toujours avec précaution,

Voltaire vint ensuite. A une hardiesse jusqu'alors inouïe, il sut allier une sorte de circonspection. Sa charte se retrouve toute entière dans ce fragment d'une de ses lettres : « Non, mon cher marquis (M. de Ville» vieille), non, les Socrate modernes ne boiront point » la ciguë. Le Socrate d'Athènes était, entre nous, » un homme très-imprudent, un ergoteur impitoyable, » qui s'était fait mille ennemis, et qui brava ses juges » très-mal à propos.

» Nos philosophes, aujourd'hui, sont plus adroits; ils » n'ont point la sotte et dangereuse vanité de mettre » leurs noms à leurs ouvrages; ce sont des mains in» visibles qui percent le fanatisme d'un bout de l'Eu-

» rope à l'autre, avec les flèches de la vérité. Damilaville » vient de mourir ; il était l'auteur du *Christianisme dé-* » *voilé*, et de beaucoup d'autres écrits. On ne l'a jamais » su ; ses amis lui ont gardé le secret, tant qu'il a vécu, » avec une fidélité digne de la philosophie. Personne ne » sait encore quel est l'auteur du livre donné sous le » nom de Fréret. On a imprimé en Hollande, depuis » deux ans, plus de soixante volumes contre la supers- » tition. Les auteurs en sont absolument inconnus, » quoiqu'ils puissent hardiment se découvrir. L'Italien » qui a fait la *Riforma d'Italia* n'a eu garde d'aller pré- » senter son ouvrage au pape ; mais son livre a fait un » effet prodigieux. Mille plumes écrivent, et cent mille » voix s'élèvent contre les abus et en faveur de la tolé- » rance. Soyez très-sûr que la révolution qui s'est faite, » depuis environ douze ans, dans les esprits, n'a pas » peu servi à chasser les jésuites de tant d'États, et a » bien encouragé les princes à frapper l'idole de Rome, » qui les faisait trembler tous autrefois. Le peuple est » bien sot, et cependant la lumière pénètre jusqu'à lui. » Soyez bien sûr, par exemple, qu'il n'y a pas vingt » personnes dans Genève qui n'abjurent Calvin autant » que le pape, et qu'il y a des philosophes jusque dans » les boutiques de Paris.

» Je mourrai consolé en voyant la véritable religion, » c'est-à-dire celle du cœur, établie sur la ruine des » simagrées. Je n'ai jamais prêché que l'adoration d'un

» Dieu, la bienfaisance et l'indulgence. Avec ces senti-
» ments, je brave le diable qui n'existe point, et les
» vrais diables fanatiques, qui n'existent que trop. »
Cette lettre est de la fin de 1768, et cependant on n'y voit pas un mot de politique ; il ne s'agit que de religion, de tolerance, de philosophie spéculative.

C'est que l'absence de la politique est le trait distinctif de cette philosophie dont Voltaire était le grand prêtre, et d'Alembert le prévôt. Nous autres, hommes du XIXe siècle, nous avons peine à le comprendre. La politique n'était rien pour les pères de nos pères ; elle a été beaucoup pour ceux-ci ; elle est tout pour nous. Absorbé par les idées générales, planant sur un avenir immense, mais vague, le XVIIIe siècle pensait à la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, et ne daignait pas s'arrêter à la discussion des formes de gouvernement. Un intérêt si grave à nos yeux et si grand dans la réalité lui semblait tout à fait secondaire. Des hauteurs souvent chimériques où il s'était placé, l'humanité seule lui apparaissait sur le premier plan. Alors les esprits d'élite abandonnaient la politique à la foule des rois, des ministres, des commis et des maîtresses. Voltaire, en Angleterre s'occupait des papes, du déisme, de lord Bolingbrocke, de la logique de Locke, et trois ou quatre vers de *la Henriade* ont suffi pour payer sa dette au gouvernement représentatif.

Un homme, cependant, avait compris que née de la

philosophie, la politique pouvait se placer au même rang. Il ne la crut pas inférieure parce qu'elle était applicable. Par un effort de génie qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui à toute sa valeur, il sentit que le passage des généralités aux faits pratiques n'était pas une déchéance, mais un progrès. *L'Esprit des lois* parut au milieu du siècle, mais il parut seul et ne fut guère qu'un merveilleux accident. Une philosophie cosmopolite, une société distraite se trompèrent à la forme du livre ; elles prirent au mot la frivolité apparente de quelques parties du style. Ne pouvant pénétrer jusqu'à la pensée de Montesquieu, on l'accusa d'avoir effleuré son sujet. Cette inculpation qui semble étrange était sincère. Tout ce qui sortait des rêveries illimitées sur la destinée humaine paraissait médiocre et mesquin. Consulté par le président sur son manuscrit, Helvétius le plaignait de s'amuser à ces bagatelles : — « Que diable veut-il nous » apprendre avec son traité des fiefs ? Est-ce une ma- » tière que devrait chercher un esprit sage et raisonna- » ble ?... son beau génie l'avait élevé dans sa jeunesse » jusqu'aux *Lettres persanes*... Notre ami Montesquieu » ne sera plus qu'homme de robe, gentilhomme et bel » esprit. Voilà ce qui m'afflige pour lui et pour l'huma- » nité qu'il aurait pu mieux servir ! ! ! » (Lettre d'Helvétius à Saurin). Ainsi l'œuvre de Montesquieu n'éblouit pas tous les yeux à sa lumineuse apparition. Elle se manifeste trop tôt, non pour sa gloire, mais pour ses juges.

Sa renommée ne descendit pas de France en Europe, elle fut importée de l'Europe en France. La première école philosophique, l'école morale et théologique, tourna autour de cette statue colossale sans la toucher par aucun bout. *L'Esprit des lois* ne fut compris qu'après *le Contrat social*. Rousseau qui jeta dans la philosophie le positif de la politique, et dans la politique le vague de la philosophie, Rousseau appartenait encore à la première école, et fonda la seconde. Nous ne parlerons pas ici de lui. Son nom seul est tout une révolution.

Cette école politique, indirectement celle de Jean-Jacques et directement celle de Raynal, de Diderot, dévia beaucoup de Montesquieu ; elle n'en vint pas moins tout entière de lui. Cette école était pleine d'une verdeur native et âpre ; on y trouve à la fois le germe de la Constituante et celui de la Convention (1)

(1) Pour se convaincre qu'elle était encore bien neuve en politique, il suffit de lire la correspondance de Diderot avec mademoiselle Voland. « Nous nous sommes promenés seuls, le père Hoop et » moi, depuis trois heures et demie jusqu'à six. Cet homme me plaît » plus que jamais. Nous avons parlé politique. Je lui ai fait cent » questions sur le Parlement d'Angleterre. C'est un corps composé » d'environ cinq cents personnes ; le lieu où il tient ses séances » est un vaste édifice ; il y a six à sept ans que l'entrée en était ou» verte à tout le monde, et que les affaires les plus importantes de » l'État s'y discutaient sous les yeux mêmes de la nation, assemblée » et assise dans de grandes tribunes élevées au-dessus de la tête des » représentants. Croyez-vous, mon amie, qu'un homme osât, » en face de tout un peuple, proposer un projet nuisible ou s'opposer » à un projet avantageux et s'avouer publiquement ou méchant ou

Répétons-le donc, la philosophie était devenue politique. Tant que Voltaire put se maintenir à la tête des idées nouvelles, les traits lancés de toute part ne frappèrent qu'un seul but, le christianisme. Aucune autre institution n'était attaquée; toutes au contraire se voyaient ménagées et caressées. La richesse, le pouvoir, la naissance ne se croyaient pas intéressés aux défaites de la religion. Associés par la mode à la ligue antichrétienne, les souverains, les grands seigneurs trouvaient une sauve-garde dans le fait même de leur complicité. Les gens en place, les ministres en possession ou en espérance, craignaient le retour de cardinaux, de prélats, maîtres du royaume. Ainsi, loin de brider l'audace de la philosophie, les hommes opulents, nobles ou puissants se firent un point d'honneur de l'encourager, de la fortifier, de l'accroître. Jamais sans leurs secours elle n'aurait pu venir à terme; en revanche, l'appui qui avait présidé à sa naissance ne pouvait que la compromettre dans son âge

» stupide? Vous me demanderez sans doute pourquoi les délibéra-
» tions se font aujourd'hui à portes fermées? — C'est, me répondit
» le père Hoop (car je lui fis la même question) qu'il y a je ne sais
» combien d'affaires dont le succès dépend du secret, et qu'il était
» impossible qu'il fut gardé. Nous avons, ajouta-t-il, des hommes
» qui possèdent une écriture abrégée, et dont la plume devance la
» plus grande volubilité de la parole. Les discours des chambres
» paraissaient ici et en pays étrangers mots pour mots, comme ils
» avaient été tenus. Cela était d'un grand inconvénient. » Ne dirait-on pas Gulliver rendant compte du pays de Lilliput? et c'est écrit en 1770!

viril. L'élite ne lui suffisait plus alors ; les masses seules lui étaient nécessaires, et comme le nombre exclut le choix, elle dut répudier l'alliance de l'aristocratie. La séparation ne tarda pas à se déclarer. La philosophie rompit la première. Cette nouvelle direction des esprits jusqu'alors vague, inconnue à elle-même, se fit sentir bientôt impérieusement. Elle trouva sur-le-champ des interprètes qui se chargèrent de la répandre avec une ferveur de novice. L'emphatique Diderot, le déclamateur Raynal, d'Holbach, Naigeon, d'autres encore s'emparèrent de l'Encyclopédie, des Mercures, des brochures, enfin de tout ce qui suppléait alors aux journaux. Ils donnèrent à leurs attaques, jusque-là générales, un caractère de personnalité très-alarmant pour les hautes classes. Ils ne se bornèrent ni à la religion ni aux prêtres ; des basiliques chrétiennes, ils osèrent s'élever jusqu'à l'Œil-de-Bœuf. A l'étonnement de la cour et à l'amusement de la ville, un premier gentilhomme de la chambre, une très-grande dame furent travestis, insultés et chose plus inouïe, ils se virent *nommés* dans des pamphlets publics (1).

(1) Voir, dans les Mémoires du temps, le démêlé de Marmontel avec le duc d'Aumont, et le pamphlet intitulé : *la Vision*. Voltaire s'en plaignit : « On a très-mal à propos fourré la fille du maréchal de Luxembourg dans la querelle de Palissot. Les gens de lettres peuvent fort bien se jeter des pommes cuites au visage, mais il ne faut pas qu'ils en jettent aux Montmorency. Je ne me mêle point de ces querelles. Mme la marquise et M. le duc m'honorent de leurs bontés,

La Bastille s'ouvrit pour les coupables. La bonne compagnie attaquait bien le Christ et ses prêtres, mais elle ne souffrait pas de représailles ; elle oublia totalement sa qualité de philosophe, et le duc de Choiseul lui-même dut céder à l'esprit de corps. Voltaire grondé se mourait de peur : il adressait les plus vifs reproches à ses amis, et leur annonçait d'inévitables désastres s'ils persistaient dans cette voie ; mais l'âme plébéienne de d'Alembert écoutait peu les doléances du vieil aristocrate. L'enfant trouvé de Saint-Étienne-le-Rond se délectait dans ces outrages prodigués à la naissance. Voltaire avait beau demander grâce pour ses amis les gens de la cour, personne ne prenait garde à ses instances : Voltaire était dépassé.

Forcé d'abandonner les courtisans, il voulut du moins sauver les princes. Tant que l'*Œil-de-Bœuf* était seul attaqué, Voltaire ne croyait pas tout perdu. Les cours étrangères n'aimaient pas Versailles ; elles se sentaient peu de sympathie pour les dépits d'une marquise ou d'un duc français, elles voyaient même sans déplaisir l'humiliation d'une société dont elles frondaient la frivolité, parce qu'elles enviaient son élégance. Ces cours ne furent donc pas très-alarmées ; d'ailleurs, quoique réelle, la déchéance de Voltaire n'était pas encore publique.

le roi me protége, et je vis gaiment. » Voltaire au président de Brosse, p. 126, correspondance publiée par M. Foisset ; (Paris, Levavasseur, 1837.)

Sûres de lui, les têtes couronnées reposaient tranquilles; elles se fiaient au bon goût, à l'esprit de conduite à l'habileté de leur correspondant séculaire. Les princes croyaient pouvoir se dire avec confiance : l'élève de Vendôme et des Du Maine, le commensal de Frédéric, le protégé des maîtresses, saura nous ménager : il ne nous placera pas indignement à côté d'un Fréron ou de l'*âne de Mirepoix*. Le raisonnement était juste, Voltaire aurait vivement désiré maintenir les choses à ce niveau ; mais Voltaire ne pouvait plus rien. Ses disciples devenus ses maîtres, exigeaient une autre marche. L'ancienne déférence avait disparu ; ils n'imploraient plus le patriarche, ils le sommaient ; ils lui parlaient haut, sec et dur ; ils ne lui demandaient plus de conseils, mais des gages. Voltaire détestait leur joug ; il le subit pourtant. Vaincu, désarmé, il chanta les hymnes nouveaux que lui dictaient les énergumènes. D'une main faible, il se mit à frapper les heureux de la terre qu'il avait tant célébrés, et chargea ses innombrables ouvrages de tristes et lourdes variantes, démenties par ses habitudes, réfutées par ses souvenirs.

Frédéric eut pitié de tant de faiblesse. Voltaire déchu n'était pas fait pour l'alarmer ; mais, comme roi, comme chef absolu d'un état militaire, il sentit tout le danger de ses impérieux disciples. Longtemps insensible aux personnalités, le monarque prussien vit avec inquiétude les censures fréquentes dont sa politique devenait l'objet. Il

y sentit tout un changement de système et de principes, toute une révolution morale. Si les nouveaux philosophes caressaient encore sa renommée, c'était sans idolâtrie, avec restriction, en un mot, conditionnellement. Ainsi Raynal, dans son *Histoire des deux Indes*, terminait une apostrophe pathétique par cette conclusion peu flatteuse : « O Frédéric, tu fus roi guerrier; sois plus! » tu livras tes monnaies à des juifs, tes finances à des » brigands étrangers. » Diderot, usant du même procédé, faisait une double et ridicule allusion au talent du roi pour la musique et à l'aridité du sol de la Prusse: « C'est grand dommage, » disait-il, « que l'embouchure » de cette flûte soit gâtée par les grains du sable de » Brandebourg (1). » Frédéric avait été souvent attaqué ; mais toujours à la superficie ; maintenait on allait au fond. Ce n'étaient plus des accusations banales d'ambition, de despotisme, une ironie vague sur ses mœurs ou sur son caractère ; c'était l'examen sérieux de son administration, de ses moyens de gouvernement, de ses ressources financières, enfin une critique au lieu d'une satire. Profondément ulcéré, le roi de Prusse témoignait, en public, une indifférence dédaigneuse. Son dépit ne s'échappait que dans l'intimité. On a souvent répété son mot : « Si j'avais une province à châtier, je la livrerais » à des philosophes. » C'était l'énergique résumé de ses

(1) *Encyclopédie*, 1re Edition.

entretiens familiers. Un jour, dans un mouvement de rancune, il prit à part Thiébault et lui dit avec un sourire amer : « Il ne nous est pas encore arrivé de confesser entre nous deux combien les philosophes de notre » siècle sont merveilleux et sublimes ! ah ! ne soyons pas » ingrats : disons qu'il n'y a jamais rien eu de pareil, et » bornons-nous à gémir de ce qu'ils ne soient pas un » peu plus à notre portée. Quel malheur en effet que, du » haut de la sphère où ils planent, ils ne puissent descendre jusqu'à nous ; et que de cette sorte, nous autres faibles mortels, nous ne puissions guère profiter » de leurs leçons. Cependant, quand une heureuse étoile » me fait trouver quelques-uns de leurs admirables ouvrages, je fais ce que je puis pour en pénétrer le sens » et en profiter ; je n'ai rien à me reprocher à cet égard ; » je mets à les étudier autant de courage, de persévérance que je le puis.... Convenez donc que ce sont de » bien grands hommes que les philosophes de nos jours ! » s'ils ne vous paraissent qu'entortillés, obscurs ou bourouffés, croyez que c'est vous qui êtes trop petit pour » atteindre à la hauteur de ces rares génies (1). »

Ce levain ne pouvait pas être renfermé plus longtemps. Frédéric n'attendait qu'une occasion : il fallait que de personnelle l'injure devînt générale. Bientôt elle prit ce caractère, et la lutte fut décidée entre les philosophes et leur royal protecteur ; elle s'engagea d'abord par une

(1) Thiébault, *Souvenirs*, t. III, p. 153 ; Paris, Bossange.

polémique sur le lieu commun de la Guerre. Voltaire avec sa mobilité naturelle se laissa aller à cette impulsion. Le panégyriste de Fontenoy, le poète de Henri IV, se moqua de la palme militaire. A l'en croire, la guerre n'était que l'art d'égorger son prochain.

Frédéric devait être choqué de cette profanation. Il résolut de venger une science qui avait fait sa gloire, et que, de plus, il avait chantée. Voltaire le pressentit. Il crut le séduire par une de ces familiarités ingénieuses que la faveur fait si bien valoir, mais qui ne peuvent réussir sans elle. Il lui envoya des vers charmants, comme il l'aurait fait vingt ans plus tôt (1); ils furent mal reçus.

La faveur avait fait place à une sévérité calculée. Tant de légèreté et de grâces ne purent la désarmer. Le roi feignit de s'irriter d'une audace qu'il aurait récompensée autrefois. Il reprocha à la philosophie de chercher à détruire dans leur source les plus nobles sentiments : l'honneur, le courage militaire et l'amour de la patrie. Depuis l'apparition de cette malencontreuse *Tactique*, sa correspondance fut pleine de mécontentement et d'aigreur. Au lieu des remercîments qu'attendait Voltaire,

(1) A Frédéric surtout offrez ce bel ouvrage,
Et soyez convaincu qu'il en sait davantage
Lucifer l'inspira bien mieux que votre auteur.
Il est maître passé dans cet art plein d'horreur,
Plus adroit meurtrier que Gustave et qu'Eugène.

(*Poésies légères, la Tactique.*)

d'amers reproches lui furent adressés : « Votre *Tactique* » m'a donné un bon accès de goutte, dont je ne suis pas » encore relevé ; cela ne m'empêche pas de vous répon- » dre, parce que je sais que les grands seigneurs veulent » être obéis promptement. Les gouvernements laissent » brailler les cyniques, et vont leur train ; la fièvre n'en » tient pas plus compte. Il ne reste de cela que des vers » bien frappés, et qui témoignent, à l'étonnement de » l'Europe, que votre talent ne vieillit point. Autant » vaut-il déclamer contre la neige et la grêle que contre » la guerre ; ce sont des maux nécessaires, et il n'est pas » digne d'un philosophe d'entreprendre des choses inu- » tiles...

« On demande d'un médecin qu'il guérisse la fièvre, » et non qu'il fasse une satire contre elle. Avez-vous » des remèdes ? donnez-les-nous ; n'en avez-vous point ? » compatissez à nos maux. Disons comme l'ange Ituriel : » Si tout n'est pas bien dans ce monde, tout est pas- » sable, et c'est à nous de nous contenter de notre » sort.

» En attendant, vos héros russes entassent victoires » sur victoires, sur les bords du Danube, pour fléchir » l'indocilité du sultan. Ils lisent vos libelles, et vont se » battre. Et votre impératrice, comme vous l'appelez, a » fait passer une nouvelle flotte dans la Méditerranée ; » et tandis que vous décriez cet art, que vous nommez » infernal dans vos ouvrages, vingt de vos lettres m'en-

» couragent à me mêler des troubles de l'Orient. Con-
» ciliez, si vous le pouvez, ces contraires, et ayez la
» bonté de m'en envoyer la concordance (1). »

Voltaire se rétracta à moitié ; cette apologie suspendit un moment les hostilités ; mais elles recommencèrent plus vives, et devinrent implacables à la publication du *Système de la Nature.*

Jamais rien de si audacieux, de si incohérent, de plus fort dans quelques détails et de plus misérable dans l'ensemble, n'avait encore paru, même au XVIIIe siècle. Ce livre où tout était contesté : Dieu, les hommes, les choses, les institutions, les mœurs, l'âme, la Providence, la vertu ; ce livre, qui portait tant de révolutions dans ses pages, n'avait pas coûté plus de peine à ses auteurs que, de nos jours, un vaudeville projeté, conçu, achevé joyeusement par une bande d'étourdis dans un café. Un procédé absolument semblable avait donné naissance au *Système de la Nature.* C'était une espèce de *piquenique* philosophique où chacun avait apporté les arguments de son choix. Au centre du luxe et des plaisirs, sous le patronage du baron d'Holbach, qui, à la façon des chefs d'une maison de commerce, donnait son nom à l'association, trente cerveaux échauffés par la conversation et par la bonne chère, s'étaient cotisés pour ne rien laisser d'intact dans le ciel, sur la terre, et, ce qui est plus

(1) Frédéric à Voltaire, 4 janvier, 9 février, 30 juillet 1774.

coupable, dans le cœur de l'homme. Pourquoi donc ce triste zèle? ces hommes étaient-ils souillés ou méchants? Le parti opposé l'a prétendu; il n'a pas dit vrai. Aucun reproche sérieux ne pèse sur la mémoire de leur vie privée; elle ne doit être ni condamnée ni louée. C'était, comme toujours et partout, un mélange de bonnes qualités et de faiblesse humaine. D'ailleurs, aucun besoin positif, aucune haine personnelle ne les poussait à cette œuvre de destruction. Personne, dans cette société, n'était ni sombre ni atrabilaire. Diderot avait les emportements de la pythonisse, mais aussi l'incurie, le laisser-aller, la facilité d'un enfant. Le petit abbé Galiani, réputé sublime, avait tout pénétré, et ne tenait à rien. La bienfaisance des princes n'a pas surpassé Helvétius dans le noble et vertueux emploi d'une grande fortune. Grimm était à la mode, répandu dans le monde, un amphibie, mi-parti de littérateur et de diplomate, galant, plaisant, complaisant, couvert de blanc, ingénieux, instruit, remarquable dans une sphère intellectuelle un peu circonscrite. La joie s'épanouissait sans mesure sur le visage du baron d'Holbach; les contemporains l'ont défini: un homme *simplement simple*. Raynal ramassait les scories des improvisations de Diderot, et les condensait avec labeur en gros livres; il portait de l'enthousiasme dans le plagiat; mais Raynal, Naigeon, et quelques autres n'étaient qu'à la suite des coryphées; ils se mettaient au diapason et ne l'imposaient pas. C'est donc gaîment,

sans prétention, sans amertume, en bons camarades, que tous s'étaient partagé le travail. Ils l'avaient tiré au sort. Chacun eut bientôt quelque chose à défaire: celui-ci l'âme celui-là le corps, cet autre l'amour paternel, la reconnaissance, la conscience; rien n'y échappa : tout fut examiné, dépecé, contesté, nié, condamné hautement et sans appel. C'était une sorte d'*Ancien Testament*, qui annonçait le *Nouveau* par figures et par symboles, un comité de salut public intellectuel. Il ne faut point déguiser la funeste influence de tels ouvrages. N'attribuer qu'à elle les erreurs d'une réforme juste et nécessaire, c'est avoir la vue courte et faible ; l'absoudre entièrement des excès qui l'ont suivie, serait ignorance ou mauvaise foi.

Frédéric lut ce livre difforme, mais prophétique, et une lumière fatale traversa son esprit. Il comprit l'avenir; il sentit l'antique Royauté vaciller sur sa base. Trop fier pour revenir sur ses pas, il n'essaya pas une politique rétrograde et vindicative. Ses sujets ne reçurent pas le contre-coup des regrets qu'il éprouva peut-être. La Prusse resta dans l'ordre accoutumé. Frédéric se résolut à combattre les philosophes, avec leurs propres armes, non par le glaive ou par les édits, mais par le raisonnement.

Dans une âme si passionnée, cette modération avait bien de la grandeur ; car la nouvelle philosophie l'avait frappée à l'endroit sensible. L'ancienne école voltairienne avait toujours soigneusement séparé la cause de la mo-

narchie et du clergé; l'école holbachienne établissait entre eux une solidarité inflexible. Elle les dénonçait également aux peuples, et, les raillant à la fois, elle leur conseillait de faire enfin cause commune. Ce point de vue nouveau frappait d'inconséquence, presque de ridicule, l'alliance du roi avec les philosophes. Il en fit de graves reproches à Voltaire et à d'Alembert. Éblouis, subjugués, ils avaient commencé par applaudir au *Système*; plus tard, effrayés de l'effet qu'il avait produit sur Frédéric, ils se hâtèrent de le sacrifier à l'indignation de ce prince.

D'Alembert poussa l'hypocrisie jusqu'à renier le titre de philosophe (1). Voltaire n'eut garde d'épargner à l'audacieux libelle les épithètes injurieuses dont il était si prodigue; mais Frédéric ne se laissa point fléchir par ces désaveux. Il était trop initié pour n'en avoir pas pesé la sincérité. Il continua à montrer un front sévère à ses anciens amis. Son commerce avec eux se remplit même d'épines si déchirantes, que la crainte de perdre publiquement l'illustre adepte qu'ils ne conservaient plus en réalité, put seule les engager à supporter tant de mépris. On trouve dans leur propre correspondance des traces visibles de leur lassitude; c'est en vain que de vieilles déclarations d'amour remplissaient encore les

(1) D'Alembert à Frédéric, 8 juin 1770 : « Je ne veux pas de ce titre-là, il y a trop de faquins qui le portent. »

royales épîtres, une haine profonde se cachait sous les témoignages de ce fallacieux attachement.

« Point de guerre entre les incrédules, » criait Voltaire à son ami d'Alembert. « Prenez garde que les en-» nemis de la philosophie ne viennent reconnaître la » discorde dans le camp d'Agramant. Certaine disser-» tation va paraître ! ! ! » Cette dissertation si redoutée était une réfutation publique du *Système de la Nature* par le roi de Prusse. Voltaire crut parer le coup en lançant un mandement philosophique contre le même livre (1). Frédéric rejeta cette manœuvre et n'en fut que plus empressé à flétrir hautement le verbe nouveau, pris, repris et quitté tant de fois par Voltaire.

Cet écrit du roi de Prusse ne peut être ni extrait ni abrégé, il faut en examiner curieusement le tissu et en suivre la trame tout entière; il faut laisser Frédéric parler sa langue. Rude, incorrecte, souvent sans grâce, elle n'est jamais sans force. Exempte d'affectation, étrangère à la vanité, elle n'est que l'instrument simple et vrai d'un bon sens royal.

Ainsi, Frédéric-le-Grand, sur le déclin de sa glorieuse carrière, dénonçait les encyclopédistes aux défiances de

(1) Il y eut beaucoup de variations dans l'opinion de Voltaire sur le *Système de la nature*; il commença par y trouver des choses excellentes, une raison forte (lettre à d'Alembert, 16 juillet 1770). Mais cet engouement dura peu. Voltaire était encore plus ennemi de l'athéisme que du christianisme.

la génération future. Toutefois, il garda religieusement la pudeur du passé. Hostile aux philosophes, fidèle à la philosophie, il s'abstint d'une pénitence tardive. Il laissa ces faiblesses aux hommes dont les cœurs avaient, en tous les temps, été trop débiles pour porter le poids de leurs passions et pour accepter la responsabilité de leurs idées ; à ces hommes qui, ne sachant respecter ni leur jeunesse ni leur vieil âge, avaient livré l'une aux folles applications d'un principe salutaire qu'ils ne comprenaient pas, et abandonnaient l'autre à d'indignes démentis et à de lâches repentirs. Sans vouloir s'armer du passé contre l'avenir, ce grand roi, ce grand homme crut devoir opposer une digue au torrent trop débordé, et ce fut moins encore dans l'intérêt de sa conquête de Silésie que dans une vue de politique générale qu'il essaya de neutraliser les encyclopédistes en soutenant de sa main puissante les restes de la Société de Jésus.

Catherine II la protégea également ; toutefois, les motifs principaux qui dans cette occurence, faisaient agir le roi de Prusse n'étaient que secondaires pour l'impératrice de Russie. Elle correspondait aussi avec les philosophes, mais dans une juste mesure, sans enthousiasme et sans entraînement. Admettant leur hardiesse, ne s'y associant pas, sobre de plaisanteries, grave quelquefois, toujours calme, jamais elle ne s'était livrée ni compromise dans ce commerce difficile. Les causes de la protection qu'elle accorda aux jésuites différèrent donc es-

sentiellement de celles que nous avons cru devoir attribuer au grand Frédéric, du moins en partie. Ces causes n'avaient rien de spéculatif, elles étaient uniquement et simplement pratiques. Catherine ne chercha dans les jésuites que des auxiliaires politiques. C'est dans cette vue qu'elle les conserva en Russie-Blanche, ancienne province polonaise. Sa confiance ne fut pas trompée. Les jésuites servirent puissamment ses desseins sur la Pologne.

Dans l'année 1772, à l'époque du premier partage, ces pères occupaient à Polotsk, un collége magnifique, entouré de terrains très-vastes, et possédaient à titres de serfs environ 10,000 paysans dont une partie sur la rive gauche, et une autre sur la rive droite de la Dwina. Ils exerçaient sur toute la contrée une influence immense. Placés, lors de la publication du bref de Clément XIV, entre une suppression totale et une protection promise et assurée ils n'hésitèrent point, passèrent de la rive gauche de la Dwina, encore polonaise, à la rive droite déjà russe, prêtèrent serment de fidélité à Catherine, et se maintinrent dans leur état, dans leur costume et dans leur nom, malgré le bref dont la publication fut interdite à leur instigation dans toutes les Russies. Ils demandèrent d'abord, pour la forme, que le bref leur fut notifié, mais ils se hâtèrent d'obéir sans réplique à la volonté de Catherine II qui leur défendit de persister dans cette demande.

Dès ce moment ils soutinrent une sorte de primat ou de patriarche des catholiques, le prélat Siestrencewiecz, né calviniste, puis marié, puis enfin prêtre d'une catholicité douteuse. Ils favorisèrent sa nomination au siége métropolitain de Mohilow ; et pour montrer que c'était l'homme de leur choix ou tout au moins, qu'ils adhéraient à son élection, ils lui firent donner pour coadjuteur, un des leurs, un chanoine, ex-jésuite, nommé Benislawski (1). Appuyé par toute l'autorité de l'impératrice, muni de lettres pressantes de cette princesse, le chanoine Benislawski partit pour Rome, alla droit au Vatican, parla à Pie VI avec hauteur, demanda le pallium pour l'archevêque de Mohilow, ne put obtenir cette faveur d'emblée, et déclara que dût-il passer sa vie dans l'antichambre du pape, il n'en sortirait pas avant d'avoir reçu satisfaction sur tous les points (2). Il l'obtint et bientôt un nonce se rendit à Saint-Pétersbourg. Dès lors Pie VI qui inclinait vers les jésuites, s'abandonna à son penchant, et maintint la suppression de la Société dont il favorisa secrètement la propagation en Russie. Il la condamna et l'encouragea à la fois. En 1782, les pères de Polotsk, réunis en congrégation, élirent un vicaire général. Cependant le bref de Clément XIV était toujours-là. Singulière situation d'un ordre religieux rebelle

(1) Voir, sur Benislawski ; l'App. VIII.
(2) Bernis à Vergennes.

au saint-père, quoique d'accord avec ses désirs secrets soutenu par toutes les puissances séparées de Rome contre toutes les puissances de sa communion ; et combat plus étrange encore de la papauté contre elle-même !

C'est dans la Russie-Blanche que se conserva la pépinière de la Société. Un homme de talent, reste désormais éteint de ces grands jésuites des derniers siècles, un successeur véritable des Aquaviva et des Laynez, le père Grouber, nommé chef de son ordre, se maintint dans les bornes d'une prudente politique. Plus tard, un prosélytisme ardent et indiscret fit bannir les jésuites de l'empire qni leur avait ouvert un si constant asile ; mais leur établissement dans le nord ne leur était plus indispensable. Déjà Pie VII les avait relevés de leur déchéance, et la bulle de ce souverain pontife (*Sollicitudo omnium Ecclesiarum*) datée du 7 août 1814, (1), en révoquant le bref de Ganganelli lui donna un démenti formel, et rétablit la Société de Jésus dans toute l'étendue des Deux-Mondes.

(1) Voir cette bulle à la fin du volume.

FIN.

III.

APPENDICE.

I

INTRIGUES DU GOUVERNEMENT ANGLAIS
AVEC LES JÉSUITES.

Traduction d'un office en date du 20 juin 1767, adressé par le comte d'Oeyras, depuis marquis de Pombal, au comte da Cunha, ministre des Affaires Étrangères (1).

Très-illustre et très-excellent seigneur,

Le coup porté contre les jésuites, qui les a fait disparaître du continent de l'Espagne et de tous ses domaines en Amérique et en Asie, a non-seulement opéré dans les relations entre cette cour et celle de Madrid l'entier changement dont j'ai instruit Votre Excellence par mon premier

(1) L'original portugais est entre nos mains. Le marquis de Pombal, quoiqu'en réalité ministre des affaires étrangères, comme de tout le reste, n'en prenait pas le titre et se prévalait de cette circonstance pour ne pas communiquer avec le corps diplomatique dans des cas embarrassants.

office, auquel celui-ci fait suite, mais nous a fait des amis de nos ennemis, en nous faisant néanmoins, selon toutes les apparences, des ennemis de nos amis et nos alliés. Plusieurs faits aussi certains que notoires ont prouvé à Sa Majesté que les jésuites sont tout-à-fait d'intelligence avec les Anglais, auxquels on sait qu'ils ont promis de les introduire dans tous les domaines que le Portugal et l'Espagne possèdent en deçà du sud de la ligne, et de contribuer à ce projet de toutes leurs forces, en employant toutes leurs trames, qui consistent toujours à semer le fanatisme pour tromper les peuples par les dehors de leur hypocrisie, et les soulever contre leurs souverains légitimes sous de faux prétextes de religion, et en affectant des motifs purement spirituels. Ce que les Anglais peuvent entreprendre de commun accord avec les jésuites se réduit aux trois cas suivants : En premier lieu, les Anglais fourniraient aux jésuites des troupes, des armes et des munitions; cacheraient les bras qui porteraient ces coups en couvrant les militaires de frocs jésuitiques, comme on l'a déjà fait plusieurs fois, et la cour de Londres dirait que tout cela n'est que l'effet de l'immense pouvoir des jésuites, quoiqu'un tel pouvoir militaire dans ces jésuites soit aussi faible que chimérique, comme nous l'a montré l'expérience de la dernière guerre qu'ils nous ont obligés à soutenir dans le Paraguay, où une garde avancée, qui se composait à peine de soixante Portugais, a défait et mis en fuite un corps de mille Indiens armés par ces moines; ce qui a été si notoire que la cour de Madrid, par une dépêche formelle, datée du mois de septembre 1754, a remercié notre cour de cette action de la part de nos troupes, sur le rapport que lui en avait fait le marquis de Val de Lirios, alors plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique, pour les conféren-

ces qui se tenaient dans ces régions du sud, au sujet des limites des possessions respectives. En seconde hypothèse, les Anglais, poussés par leur insatiable cupidité, par la haute opinion qu'ils ont du pouvoir et des trames des jésuites, et par le peu de cas que nous savons qu'ils font de nos forces dans ces contrées, peuvent se résoudre à aller s'y établir, et à y envoyer à cet effet des expéditions, en alléguant pour prétexte de leur rupture avec la cour de Madrid, qu'elle n'a pas voulu leur payer le prix du rachat de l'île de Manille, et en s'excusant envers nous par des prétextes simulés, tels que ceux-ci : que ces prétendues conquêtes des territoires espagnols ne nous offensent en rien, une fois que les jésuites ont été chassés de tout le Brésil et de tous les domaines de Sa Majesté dans ces contrées; que, quant à eux, Anglais, ils ne vont pas attaquer la rive septentrionale de la rivière de la Plata, qu'ils ont avouée appartenir au Portugal, d'après tous les traités, et qu'ils ne vont attaquer que les possessions de l'Espagne sur la rive méridionale de cette rivière, et les pays qui y sont contigus, etc. En dernière hypothèse, les Anglais peuvent aussi aller attaquer les possessions de Sa Majesté à force ouverte en nous déclarant la guerre et en prenant pour prétexte un grand nombre d'impostures et de calomnies que les susdits jésuites ont répandues dans ces derniers temps contre nous dans les papiers publics qui circulent tous les jours dans la ville de Londres. Quelle que soit toutefois celle de ces trois hypothèses qui se réalise, en cas même qu'il arrive une autre chose que nous n'ayons pas prévue, il est bien certain que les Anglais ne nous conviennent pas dans ces contrées; car, s'ils s'établissaient sur la rivière de la Plata et ses alentours, ce serait la même chose que de se rendre maîtres de tout le Paraguay, de

tout le Tucuman, de tout le Chili, de tout le Pérou, en un mot, de toute l'Amérique espagnole, et ce serait pour Sa Majesté la même chose que de perdre, par une conséquence nécessaire, tout l'État du Brésil. D'où il résulte trois cas si certains que l'on n'en saurait douter : 1° qu'aussitôt que les Anglais attaqueront la rivière de la Plata, soit qu'ils dirigent leur attaque sur la rive septentrionale ou sur la rive méridionale, ils n'attaqueront pas seulement l'Espagne, mais aussi le Portugal, comme je l'ai déjà formellement déclaré à la cour de Londres en 1740, lorsqu'ayant appris que la grande expédition commandée par lord Cathcart se dirigeait à Buénos-Ayres, j'en fis des plaintes si vives, qu'elle fut tournée contre Carthagène, dont le siége causa la perte de toutes ces forces, qu'on croyait généralement à Londres, lors de leur départ, capables de conquérir toute l'Amérique, après s'être aisément rendues maîtresses de cette place; 2° que s'il suffit que les Anglais aillent attaquer les Espagnols dans ces contrées pour que nous les regardions comme des ennemis perfides et déclarés, à bien plus forte raison devrons-nous les regarder et les traiter comme tels, s'ils vont occuper, sous quelques prétextes que ce soit, même sous des prétextes d'amitié et d'alliance, un point quelconque des domaines de Sa Majesté; 3° que nous devons, dès ce moment, nous tenir prêts pour l'un de ces deux cas, et principalement pour le cas possible d'une rupture déclarée des Anglais avec nous, comme si nous étions actuellement en guerre avec eux; car ce sera le moyen le plus propre, et même le plus sûr, d'éviter que la guerre nous soit déclarée. C'est ce que Sa Majesté a résolu d'exécuter, en ordonnant les mesures propres et efficaces de prévention que je vais exposer à Votre Excellence dans une troisième dépêche, qui, pour plus de clar-

té, servira de suite à celle-ci. Que Dieu garde Votre Excellence. Palais de Notre-Dame d'Ajuda, le 20 juin 1767. *Signé :* Comte D'OEYRAS. — A l'excellentissime seigneur, comte DA CUNHA.

Pour copie conforme, extraite du 15e registre des ordres de 1766 à 1768, que j'ai replacé dans les archives de la secrétairerie de l'ancien gouvernement. — *Signé :* Joseph-Paul FIGUEIROA NABINO.

II

MÊME SUJET.

Dépêche du marquis d'Ossun, ambassadeur de France en Espagne au duc de Choiseuil.

Saint-Ildephonse, 21 août 1767.

. . . . . Ces détails, monsieur, ne peuvent que fortifier les soupçons qu'on a ici, que les jésuites s'entendent avec l'Angleterre et qu'ils tenteront peut-être de se maintenir dans le Paraguay par les secours de cette puissance. S. M. C. me fit l'honneur de me parler hier à ce sujet : elle entra dans le détail des moyens que les Anglais pourraient employer pour secourir les jésuites d'Espagne. Ce monarque considéra que les secours anglais ne pouvaient s'introduire au Paraguay que par la rivière de la Plata, par l'Orenoque ou par les Patagons et il me parut s'arrêter à la dernière route, par la raison que les embouchures des rivières de la Plata et de l'Orenoque sont gar-

dées par des forts et des troupes. S. M. C. me dit aussi, monsieur, qu'il était passé en Corse un officier déguisé avec le courrier que vous y expédiâtes le 24 de ce mois dernier, qu'il était chargé vraisemblablement par la cour de Londres d'engager les jésuites Espagnols qui connaissaient le mieux l'Amérique, à passer en Angleterre. Ce monarque ajouta en me recommandant le plus grand secret, que la cour de Lisbonne avait de l'inquiétude sur les vues de l'Angleterre à l'égard du Brésil et sur les mesures qu'elle soupçonnait avoir été prises à ce sujet entre les Anglais et les jésuites du Paraguay. Ce monarque me dit aussi que M. de Carvalho lui avait fait communiquer ses craintes et déclarer confidemment qu'elles étaient le seul motif de l'envoi des troupes et des munitions de guerre que le Portugal faisait et a effectivement fait dans ses colonies. S. M. C. ajouta qu'elle faisait entretenir les craintes de M. de Carvalho en lui communiquant tout ce qu'on apprenait des manœuvres passées et ultérieures des jésuites vis-à-vis de l'Angleterre et cela, dans la vue de tirer le parti le plus avantageux qu'il serait possible des dispositions d'inquiétude et de méfiance où la cour de Lisbonne paraissait être encore relativement aux projets de l'Angleterre.

Vous voilà, monsieur, instruit du véritable motif des expéditions que le Portugal a faites dernièrement et sur lesquelles le ministère espagnol garde un silence mystérieux. Au reste, il serait superflu de vous faire observer que la confidence qu'a daigné me faire à ce sujet. S. M. C. exige le plus profond et le plus entier secret de notre part.

Arch. des Aff. Etr.

III

LETTRES DE LOUIS XV AU DUC DE CHOISEUL.

Première lettre, contenant les observations du roi sur le préambule de l'édit d'expulsion des jésuites (1).

Pourquoi parler au commencement des procès. Y avait-il une attribution au parlement, ou est-ce d'eux-mêmes qu'ils avaient préféré la grande chambre au grand conseil.

En tout je trouve le préambule beaucoup trop long et circonstancié de tout ce que le parlement a fait, et je dirais simplement que la Société aiant suscité une grande fermentation dans mon royaume, j'ordonne qu'un chacun en sorte, et que je leur accorde une subsistance à vie dans quelque État qu'ils se retirent.

(1) On a conservé l'orthographe et la ponctuation de Louis XV.

ARTICLE Ier.

J'ôterois à commencer sous quelque forme.

ARTICLE II.

Si un ambassadeur amène un jésuite pour confesseur le lui ferés-vous renvoyer d'autorité ou l'empêcherez-vous à l'entrée du royaume d'entrer, même s'il était dans son propre carosse.

ARTICLE III.

Je ne pense pas qu'il faille parler de punir, c'est beaucoup trop.

ARTICLES IV, V, VI, VII.

Pourquoi y parler en particulier de la Flandre, Alsace et Comté.

ARTICLE VIII.

L'expulsion y est marquée trop gravement toujours et irrévocable, mais ne sçait-on pas que les plus forts édits ont été révoqués quoiqu'avec toutes les clauses possibles.

Je n'aime point cordialement les jésuites mais toutes les hérésies les ont toujours détestés ce qui est leur triomphe. Je n'en dis pas plus. Pour la paix de mon royaume, si je les renvoi contre mon gré, du moins ne veux-je pas qu'on croie que j'ay adhéré à tout ce que les parlements ont fait et dit contre eux.

Je persiste dans mon sentiment qu'en les chassant il faudroit casser tout ce que le parlement a fait contre eux.

En me rendant à l'avis des autres pour la tranquillité de mon royaume, il faut changer ce que je propose, sans quoi je ne ferai rien. Je me tais car je parlerois trop.

Douzième Lettre, sur la maladie de Monsieur le Dauphin.

J'approuve ce que vous avez dit hier au comité, M. de Saint-Florentin sera ici demain je le chargerai de demander de ma part à M. d'Aguesseau son travail sur les parlements en général, et en particulier sur celui de Rouen, mais en réfléchissant sur ce que vous m'avés dit avant-hier qu'il faut un chancelier, M. de Lamoignon a 82 ans passés et vous savés mieux qu'un autre ce qu'il vaut. Si nous en venons à bout ou qu'il meure qui faut-il prendre en sa place.

M. de Praslin veut quitter après ce voyage cy, tout le monde en parle, et il a fait revenir ses meubles de Compiegnes : est-ce le moment ?

De plus il m'a dit vous avoir proposé de reprendre les affaires étrangères, et vous lui avés répondu que vous le suiveriés de près par conséquent que vous ne le pouviés. Vous sçavés très-certainement que ce n'est pas mon avis, mais que j'y déférerois pour votre repos. Le moment est si critique, que je ne puis croire que vous y pensiés l'un et l'autre encore.

Dernière reflexion qui me perce le cœur, et que je n'ay confié à personne. L'état de mon fils. Il est vrai qu'en ce

moment il paroit mieux, mais s'il me manquoit (je scay tout ce qu'on peut dire à cela) mais un enfant pendant bien des années, et que je me porte bien, est d'un bien petit secours, au moins avec mon fils je suis sûr d'un successeur fait et ferme, et c'est tout, vis-à-vis de la multitude républiquaine.

A Fontainebleau, 25 octobre 1765.

Arch. des Aff. Étr.

IV

RÉCEPTION DES JÉSUITES D'ESPAGNE
DANS LES ÉTATS ROMAINS.

Le marquis, plus tard maréchal, d'Aubeterre au duc de Choiseul.

Rome, 15 avril 1767.

Avant-hier sur les 11 heures du matin il est arrivé un courrier extraordinaire d'Espagne à M. Azpuru, ministre de cette couronne, avec une lettre du roi catholique pour le pape et un ordre de la remettre sur le champ. Ce monarque annonça à S. S. qu'il a été obligé pour assurer la tranquillité de ses peuples de prendre le parti de faire sortir tous les jésuites hors de ses états. Il les envoye à Rome avec une pension de 100 piastres pour ceux qui sont prêtres et de 80 pour ceux qui ne le sont pas. Le pape a fait appeler sur le champ M. le cardinal Torrigiani qui assistoit alors à une congrégation. Le pontife a été vivement touché de cet événement, il en a pleuré. Le cardinal Tor-

rigiani en est aussi dans la plus grande affliction, mais la chose est sans remède. Il y avait déjà du temps qu'il transpirait qu'on était mécontent des jésuites en Espagne et qu'il se faisoit des recherches à leur sujet, mais on ne sçavait rien de certain et on n'imaginoit pas que les choses pussent en venir aussi subitement à ce point. M. le cardinal Torrigiani avec lequel j'en ai parlé hier, m'a dit qu'il ne sçavait absolument rien des motifs qui pouvoient avoir occasionné cette expulsion. Il m'a ajouté que le pape était déterminé à ne point recevoir ces jésuites dans ses États ; qu'ils étoient ou bons ou mauvais ; que dans le premier cas ils devoient rester en Espagne, et que dans le second, S. S. n'en vouloit point chez elle. On compte qu'entre l'Espagne et les Indes il peut y avoir aux environs de 6,000 jésuites. L'argent que l'Espagne doit leur faire passer tous les ans doit monter de 5 à 6 mille piastres. Cet objet pour un pays où il n'y a presque plus de matière, mérite attention et pourroit peut-être faire changer de résolution à cet égard.

Choiseul à d'Aubeterre.

Versailles, 21 avril 1767.

Vous aurés sans doute appris, monsieur, la détermination que le roi d'Espagne a prise de renvoyer les jésuites de tous les pays de sa domination. Je ne puis mieux faire pour faire connaître ce que le roi a appris à cet égard, que de vous adresser la copie des deux lettres que j'ai

aussi renvoyé tous ceux qui étoient chez lui, de façon que ces religieux éprouvent actuellement un grand délaissement, mais ils n'en conservent pas moins leur faveur près du pape. Le cardinal Torrigiani qui est un de leurs zélés partisans à été vivement frappé de cet évènement, au point qu'on a craint pendant plusieurs jours qu'il n'en tombât malade.

Choiseul à d'Aubeterre.

Marly, 12 mai 1767.

Vous pensez avec raison que le dernier arrêt que le roi a rendu dans son conseil au sujet de la réforme à faire des abus qui se sont introduits dans les maisons religieuses en France, devroit tant pour le fonds que pour la forme, être agréable à la cour de Rome, mais malheureusement elle tient encore au faux préjugé qu'elle seule doit et peut connoître de ce qui concerne les affaires et les personnes ecclésiastiques; et elle regarde en conséquence comme une entreprise contre sa prétendue juridiction tout ce que les souverains ou leurs tribunaux jugent utile et nécessaire de statuer à cet égard. Il faut espérer que l'expérience lui fera enfin connoître qu'elle doit renoncer à des prétentions qui n'ont été imaginées et accréditées que dans les siècles d'ignorance et par les lâches adulateurs de l'ambition des papes.

Les lumières, la piété et toutes les vertus du roi d'Espagne ne permettent pas de penser qu'il se soit déterminé sans les raisons les plus graves et les plus justes au parti qu'il a pris au sujet des jésuites. Il était naturel qu'en les expulsant de ses États, et en leur assurant une subsistance honnête, S. M. C. les envoyât de préférence dans le pays où réside leur général, et qui est sous la domination du souverain pontife leur premier supérieur. Il est vrai, monsieur, que le pape en sa qualité de souverain a le droit de ne les pas recevoir comme le roi d'Espagne a eu celui de les chasser, mais il est vraisemblable que toutes réflexions faites S. S. leur accordera enfin un asyle qui ne lui sera point à charge au moyen de la pension annuelle que le roi catholique a eu la clémence et l'humanité d'assigner à chacun de ces religieux.

Je vous ai déjà confié, monsieur, ce que la cour de Rome auroit de mieux à faire dans cette circonstance, et si elle étoit bien conseillée, elle s'y détermineroit par les motifs supérieurs du repos public du monde catholique, du bien de la religion, et bien entendu du saint-siége.

Je vous envoye, monsieur, un arrêt que le Parlement de Paris a rendu relativement aux jésuites, c'est un motif de plus pour la cour de Rome de prendre un parti définitif sur cette Société, car en vérité il me paroit démontré géométriquement que la dissolution de la Société est le bien de la religion, celui du saint-siége, celui des puissances catholiques et celui des particuliers qui ont été et sont jésuites.

D'Aubeterre à Choiseul.

Rome, 18 may 1767.

Rien de nouveau sur les jésuites, il n'en est point encore arrivé; on n'a point eu non plus de réponse d'Espagne, mais on ne doit pas tarder à en recevoir. J'ai communiqué à M. le Majordome la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois passé au sujet de l'expulsion de ces religieux d'Espagne. Il est bien de votre avis, Monsieur, et pense que ce que pourroit faire de mieux le Pape en cette circonstance seroit de dissoudre tout l'ordre, mais il ne faut pas se flatter qu'on puisse le lui persuader. Quant à M. le cardinal Torrigiani, il est certain qu'il est attaché jusqu'au fanatisme à cette Société, mais il n'y a guères d'apparence que cet attachement soit fondé sur l'intérêt et qu'il en tire de l'argent. Outre que pendant toute sa vie il a toujours donné des preuves de désintéressement et qu'il répand tous les ans les aumônes les plus abondantes, il jouit de son patrimoine de plus de quatre-vingt mille livres de rentes, fait peu de dépenses pour lui, n'a plus d'héritiers mâles de son nom et n'a aucun besoin d'augmenter ses richesses qui sont plus que suffisantes pour son usage. En même tems que je lui vois les plus grands défauts du côté de l'administration et que je le crois capable de perdre le saint-siège, je ne saurois lui refuser une âme honnête. Au reste quelqu'en soit le motif, il est sûr que les jésuites n'ont pas de partisan plus chaud ni plus zélé que lui.

D'Aubeterre à Choiseul.

Rome, 16 may 1767.

Je profite de la poste de Turin pour vous informer que le 13 sont arrivés à Civita-Vecchia 570 jésuites espagnols dont 21 novices, des provinces de Catalogne et d'Aragon, sur 14 bâtimens de transport escortés par 3 chébecs de S. M. C. On n'a point voulu leur permettre de débarquer et jusqu'à présent ils ont resté sur les bâtimens. Le pape persiste toujours à ne point les recevoir, quelques instances qu'ait pû lui faire M. Azpuru.

Ce ministre m'a mandé hier au soir, qu'il venoit de recevoir un courrier extraordinaire du ministre espagnol près la république de Gênes, par lequel on l'informoit que cette république consentoit à recevoir les jésuites renvoyés d'Espagne ; ainsi je ne doute pas qu'ils ne partent incessamment de Civita-Vecchia pour se rendre à Gênes.

Tout le monde pense que la difficulté qu'on fait ici de recevoir ces religieux provient de la défiance où l'on est qu'au bout de quelques années on ne cesse le payement de leur pension, d'autant qu'on est effrayé des conditions qui y ont été mises par la pragmatique publiée en Espagne, conditions très-justes pour ces jésuites, mais qui ne les mettroient pas moins à la charge du pays, si en y contrevenant ils venoient à en être privés. Il y entre aussi beaucoup de mécontentement de ce que Sa Majesté très-chrétienne, sans avoir rien dit au pape, a disposé ainsi de ces religieux pour les envoyer dans ses états sans sa participation.

Aubeterre à Choiseul.

Rome, 20 may 1767.

Les jésuites espagnols arrivés à Civita-Vecchia le 13, ainsi que je vous en ai rendu compte, Monsieur, dans ma lettre du 16 qui doit vous être parvenue par la poste de Turin, en sont partis le 18 pour les places de la Corse qui appartiennent aux états Gênois. Quoi qu'ait pu faire ici M. Azpuru, il n'a pas été possible d'engager le pape à les recevoir; au contraire on a fait monter et charger toute l'artillerie à Civita-Vecchia et redoubler les gardes, précaution bien inutile et qui n'étoit bonne qu'à aigrir davantage, attendu que le commandant espagnol ne manquoit pas de moyens pour les débarquer de force et qu'il en a fait la proposition à diverses reprises. Ils sont partis furieux contre leur général, auquel on impute la dureté avec laquelle on les a traités icy, et il y a apparence que ce n'est pas sans fondement. Le provincial espagnol qui se trouvoit supérieur de ces jésuites, a répondu au père général qui leur faisoit faire des compliments et des offres de service, qu'il les avoit trompés, qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur supérieur, et qu'ils n'en reconnoissoient d'autres icy que l'assistant d'Espagne et le pape. Le bruit est généralement répandu que dans la dispute que cet assistant a eue avec le général, dont je vous ai rendu compte dans ma dépêche du 6 de ce mois, il lui a dit : « Je vous connois à présent, mais trop tard; vous n'avez jamais pensé qu'à faire servir les jésuites étrangers d'instrument à vos vues pour

les abandonner ensuite dès qu'ils ne peuvent plus vous être utiles. »

Je trouve que les jésuites de Rome tiennent dans cette occasion la même conduite qu'ils ont tenue en pareille circonstance. Ils ont brouillé cette cour avec le Portugal; il n'a pas tenu à eux qu'il n'en ait été de même avec la France, et ils cherchent actuellement à élever une rupture avec l'Espagne. Je leur ai toujours vu la même dureté depuis que je suis icy pour leurs confrères qui ont été chassés; ils en ont très-mal usé pour nos jésuites français qui sont venus icy, quoiqu'ils ne leur fussent point à charge, et la plus-part s'en sont retournés; je ne crois pas qu'il y en reste plus de 5 ou 6, qui presque tous y étoient attachés par leurs emplois avant la dissolution, et qui payent leur pension. Bien loin de chercher à leur éviter des mauvais traitemens, il semble au contraire qu'ils cherchent à les faire naître, dans l'idée de se rendre plus intéressants et de donner un air de persécution à tout ce qu'éprouve aujourd'hui la Société; leur vanité les aveugle et ils courent à leur perte. Ce sera un grand bonheur s'ils n'entraînent pas le saint-siège dans leur chute, ainsi que vous le prévoyés très-bien, Monsieur, par l'opiniâtreté avec laquelle on s'obstine à les soutenir. M. le majordome a fait tout ce qu'il a pu pour engager le pape à les recevoir et se prêter à ce qui étoit agréable au roi d'Espagne; il y a même eu des moments où il l'avoit ébranlé; mais on a toujours détruit son ouvrage. En matière de conscience il est trop jeune pour avoir du crédit; dans tout le reste il a beaucoup d'ascendant sur l'esprit du Saint-Père qui lui connoît des lumières et a du goût pour lui. C'est M. le cardinal Castelli qui a décidé totalement le refus des jésuites. D'abord M. le cardinal Torrigiani vouloit les recevoir et dissoudre leurs vœux, mais le

cardinal Castelli, qui a beaucoup d'empire sur lui, l'a fait changer tout de suite; il est encore plus chaud et plus violent que celui-ci avec moins de bonne foi. M. le cardinal Cavalchini est le seul qui ait été d'avis de les admettre et on n'a jamais pu le faire changer d'opinion.

---

d'Aubeterre à Choiseul.

Rome, 27 mai 1767.

Il est arrivé à Civita-Vecchia une deuxième division de jésuites espagnols partie de Carthagène et escortée par 2 frégates de S. M. C. On ne l'a pas laissé entrer dans le port et elle a été obligée de mouiller à la vue; elle s'y est arrêtée pour faire des vivres et de l'eau et elle a suivi la première; un des principaux jésuites de cette deuxième division (le père Velasco, ex-provincial de la province de Castille) est tombé en apoplexie et est mort tout de suite en apprenant qu'on ne voulait pas les recevoir dans l'Etat ecclésiastique.

Il est très-certain, Monsieur, et tous les gens qui ne sont pas entraînés par une aveugle prévention en conviennent, que le pape n'a d'autre parti sage à prendre dans les circonstances présentes que de sécullariser tous les jésuites; mais il ne faut pas se flatter qu'on puisse l'y amener; il est entouré de gens qui y sont très-opposés, et avec des scrupules on l'entraîne, sans qu'il y ait moyen de l'éclairer.

M. Rezzonico lui en a parlé à plusieurs reprises, mais il a toujours été très-mal reçu. On prétend que l'impératrice douairière a dit au nonce de Vienne qu'elle étoit contente de la conduite des jésuites qui sont dans ses États et qu'il ne leur arriveroit rien de sa part ; il est certain que ce nonce l'a mandé ainsi. Pour espérer de terminer cette sécularisation, il faudroit l'union de toutes les puissances catholiques, encore je ne voudrois pas répondre qu'on y parvint, tant je vois d'opiniâtreté et de chaleur dans les têtes qui sont autour du Saint-Père et tant je suis persuadé que le pape lui-même, quoiqu'il pût lui arriver, ne sauroit jamais être entraîné à rien de ce qu'on lui a fait envisager de contraire à sa conscience.

Nos ex-jésuites françois sont de grandes dupes de se tenir si étroitement attachés à leur général. Il est certain, et je crois en être sûr, que c'est lui qui a absolument empêché l'admission des jésuites espagnols ; il triomphera de ce qui arrive actuellement aux François ; en un mot il n'est point de mauvais traitement qu'il ne leur voye essuyer avec plaisir dès qu'il imaginera qu'il en peut résulter quelque avantage à son ordre, et il est prêt à en sacrifier tous les individus pour ce qu'il croira être le bien de sa Société. Ne croyez pas, Monsieur, ce tableau chargé, ce général prouve par toutes ses actions que telle est sa politique ; il n'est occupé présentement qu'à donner un air de persécution à ce qui arrive, tout ce qui peut lui en fournir les moyens lui plait, et tous ses adhérents ne manquent pas de présenter ainsi chaque événement.

M. le cardinal Ganganelli, le seul théologien qui soit aujourd'hui dans le sacré collége, m'a fait dire secrètement qu'après avoir bien examiné cette affaire, il la trouvoit entièrement conforme aux règles de l'Église, et que si le pape

le lui demandoit il n'hésiteroit pas à lui dire son sentiment ; mais depuis longtems on cherche à éloigner S. S. de ce cardinal dont la théologie est fixe et décidée sans vouloir la rendre arbitraire selon les circonstances. Que ceci soit pour vous seul je vous en supplie, Monsieur ; s'il venoit à percer, M. le cardinal Ganganelli se trouveroit compromis. Vous voyés, Monsieur, la peine qu'il y a de traiter les affaires en cette cour où rien n'est simple. L'esprit de ce pontificat est de tout refuser et de se faire tout arracher.

Réponse.

Marly, 1er juin 1767.

Je vous ai déjà parlé, Monsieur, plusieurs fois de la sécularisation des jésuites, et je crois que je vous ai démontré combien cette opération seroit avantageuse à la cour de Rome, qui par là se raccommoderoit de plus avec le Portugal sous la médiation du roi et du roi d'Espagne; combien elle seroit agréable aux souverains qui ont exclus cette Société de leurs États ; enfin de quelle utilité elle seroit pour les individus jésuites.

Je vous confie, Monsieur, que j'ai des notions que le roi d'Espagne fera des instances pour engager S. S. à cette dissolution totale et que le roi appuyera l'instance du roi son cousin. Vous m'avez mandé, Monsieur, qu'il seroit intéressant de donner au neveu majordome du pape une marque

de satisfaction de la part de Sa Majesté. Voici une occasion favorable. Si le roi d'Espagne demande à la cour de Rome la dissolution de la Société et que le roi appuye cette demande, le roi donnera à M. le majordome 100 mille écus, en cas que la proposition du roi d'Espagne réussisse, et je me fais fort que la cour d'Espagne lui en donnera autant. Vous pouvez sur ce point pressentir ce prélat, et c'est ainsi que deux grandes cours récompensent ceux qui leur sont attachés. Nous pourrions de plus lui faire envisager la protectorerie de France quand il sera cardinal. Vous sentez, Monsieur, la délicatesse de ce que je vous mande et avec quelle précaution vous devez en faire usage. Vous me répondrez par des lettres séparées sur cet article.

Arch. des Aff. Etr.

V

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU CARDINAL FRANÇOIS, QUI SERA CHARGÉ DU SECRET DANS LE FUTUR CONCLAVE.

Avant de pouvoir donner aucun plan de conduite au cardinal, à qui S. M. jugera à propos de confier ses ordres secrets, il est nécessaire de lui mettre sous les yeux le tableau des mœurs du pays. Cette connoissance lui est absolument nécessaire pour qu'il puisse juger des principes sur lesquels est établi le système qu'on lui propose, et se décider par lui-même selon les circonstances.

Personne n'ignore à quel point les Italiens sont sçavans dans l'art de dissimuler : on peut établir avec vérité que parmi les différents peuples de l'Italie, aucun n'a poussé cet art au point de perfection comme les Romains. L'intérêt particulier autant que le génie naturel les a mis dans une nécessité perpétuelle de couvrir leurs vrais sentiments. Chaque particulier, pour sa fortune personnelle, doit chercher à plaire, ou du moins à ne pas indisposer contre lui les puissances de la catholicité, qui toutes, plus ou moins,

selon les circonstances ont toujours de l'influence à la cour de Rome. Ils sont obligés en même tems de chercher à se rendre recommandables vis-à-vis de cette même cour qui est la dispensatrice des grâces, d'avoir l'air de ne penser qu'à la servir et de négliger toutes les autres pour ne dépendre que d'elle. Il est impossible qu'un particulier puisse cheminer à travers tant de contradictions, s'il n'a pas l'art de déguiser ses vrais sentimens et de les faire paroître vis-à-vis d'un chacun tels qu'il convient pour son intérêt, seul mobile de tout ce qui se fait dans un pays où ceux qui y servent sont presque tous étrangers, où le souverain est électif, et ordinairement parvient vieux au trône; et où les changements par conséquent sont très-fréquens. Il ne sauroit y être question d'aucune affaire particulière ni d'aucun amour patriotique : De là cette réserve perpétuelle dans tous et cette grande habitude à se donner toutes les apparences qu'ils croyent pouvoir leur être utiles. Quand un pontificat est une fois établi, chacun forme son plan de vue et cherche à faire ses liaisons relativement à ceux qui ont le plus de crédit et de part au gouvernement. Dès que le pape meurt, nouveaux plans et nouvelles idées. Mais dans l'un et l'autre cas, le plus grand soin de chaque individu est de masquer par toutes sortes de démonstrations ce qu'il pense et de se rendre impénétrable. L'art de se cacher est regardé par les Romains comme le premier et le plus essentiel de tous les moyens pour parvenir à ses fins. Cette occupation perpétuelle où ils sont de se tromper les uns et les autres, les a rendus peu délicats sur ce qu'on appelle principes; chez eux la friponnerie est habileté; ils s'en font gloire et en tirent vanité; de là le verbe *minchionare* qui heureusement pour la France ne sçaurait être rendu par aucun mot dans la langue française.

De toutes les circonstances, celle où l'art de dissimuler et de couvrir ses vues secrètes est le plus mis en pratique, c'est sans contredit dans un conclave. C'est là que l'on voit s'ourdir les trames les plus cachées et les plus habilement couvertes. La seule façon de pouvoir s'y conduire avec sûreté est de n'y ajouter aucune foi à toutes les apparences ni à aucun propos, et de ne juger chaque cardinal que suivant son intérêt particulier. Mais pour le connoître il faut habiter le pays et l'avoir bien étudié pendant longtems. De là le peu de figure que font presque tous les cardinaux étrangers dans un conclave. C'est un labyrinthe où ils ne peuvent qu'errer sans jamais connoître la vraye route qu'il faudrait tenir : bien heureux s'ils ne sont pas grossièrement la dupe des ruses Italiennes. Depuis environ 50 ans parmi les cardinaux françois qui ont assisté aux conclaves il n'y en a eu qu'un seul qui ait réussi à faire le pape qu'il désiroit, c'est M. le cardinal de Polignac qui fit Clément XII (Corsini); mais M. le cardinal de Polignac, outre ses talents naturels avoit été longtems auditeur de Rote avant d'être ambassadeur du roi; quand il entra au conclave à la tête de la faction françoise, qui ne consistoit qu'en 5 ou 6 cardinaux, il y avait 20 ans qu'il résidoit à Rome et qui que ce soit n'avait mieux étudié, ni ne connaissoit mieux le pays que lui.

Depuis M. le cardinal de Polignac, M. le cardinal de Tencin a voulu aussi faire le pape dans le conclave qui suivit. Il connoissoit le pays, et à diverses époques y avoit été chargé des affaires du roi. Sa partie étoit bien liée, puisque le cardinal Neri Corsini, neveu du dernier pape, s'étoit uni à lui et lui avoit donné tous les cardinaux de sa faction qui étoit très-nombreuse. Pendant 6 mois il ne lui manqua que 2 voix pour faire le cardinal Aldrovandi pape. Il fut

obligé enfin de renoncer à son projet et de concourir à l'élection du cardinal Lambertini qui a si habilement gouverné l'église sous le nom de Benoît XIV, et dont l'exaltation fut l'ouvrage de M. le cardinal Annibal Albani, rival aussi à découvert qu'on peut l'être à Rome de M. le cardinal de Tencin.

D'après ce qui vient d'être exposé, il est aisé de sentir qu'un cardinal étranger, quand même il auroit déjà assisté à d'autres conclaves, manque de la connoissance la plus essentielle pour se conduire, celle du pays. Il ne lui reste de ressource que dans les moyens de prudence et de sagesse. Le premier de tous est de bien garder son secret; de ne communiquer ses vues à qui que ce soit, pas même aux cardinaux de sa nation qui doivent les ignorer ainsi que les autres. Son attention principale doit être de bien connoître les différentes factions et le génie de ceux qui les dirigent. Il doit aussi faire son possible pour être informé de ce qui se passe ordinairement dès qu'il est question d'un sujet pour la papauté; il ne plaît jamais également à tous, et il est aisé d'être instruit par ceux qui sont mécontens. Souvent il arrive qu'un sujet proposé par une faction n'est pas celui qu'elle désire. La grande habileté est de trouver le moyen de faire proposer par les autres celui qu'elle a en vue et d'avoir l'air de n'y prendre aucun intérêt. Le cardinal françois n'a d'autre conduite à tenir que celle d'écouter, de ne s'ouvrir à personne sur ce qu'il pense des différents sujets dont il peut être question et de répondre à tous ceux qui cherchent à le sonder, que ce n'est que dans l'église qu'il se décide. Ce langage est connu dans le conclave et on sçait ce qu'il signifie. Quand un sujet proposé commence à acquérir des voix, c'est alors qu'il faut faire l'impossible pour être instruit de la quantité. Si le sujet convient

à la France, dès que le cardinal françois verra que par les voix des cardinaux de sa faction il peut décider son élection. C'est le moment où il faut s'ouvrir et s'expliquer avec lui sur ce qu'on a à lui demander. Il est rare alors qu'un cardinal à qui il ne reste plus que ce pas à faire pour devenir pape, refuse de se prêter à ce qu'on exige de lui. Si au contraire le sujet proposé est du nombre de ceux que la France rejette, alors il faut s'unir à ceux qui en sont mécontens, pour tâcher de former avec eux une exclusive, ce qui communément n'est pas difficile quand on sçait se conduire avec un peu d'habileté, attendu que pour faire le pape il faut les 2 tiers des voix. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on doit faire usage du droit d'exclusion qu'ont les grandes couronnes. Outre que ce moyen est toujours odieux, c'est une arme avec laquelle on tient tous les autres en respect; et une fois usée, le poids et la considération de celui qui en a fait usage diminuent en proportion.

Il est encore un autre inconvénient pour les cardinaux françois, c'est le choix de leurs conclavistes : tous jeunes gens ordinairement qui n'ont aucune expérience. Les cardinaux italiens au contraire prennent toujours avec eux des gens consommés et rompus à l'intrigue. C'est par eux qu'ils se correspondent et que se font tous les messages secrets. On pense qu'il vaut encore mieux que le cardinal françois se prive de cette ressource que de confier la moindre chose au conclaviste qui sera près de lui; quelque esprit et quelque talent qu'il puisse avoir, il ne sauroit faire un pas qu'il ne soit découvert et pénétré sur-le-champ par les Italiens. On croit qu'il est plus avantageux que le cardinal françois se mette sur le pied de visiter de tems en tems tous les cardinaux pour pouvoir aller quand il en aura besoin, tout naturellement chez ceux avec qui il aura quelque chose à

traiter. Les Italiens n'imaginent pas la franchise et la simplicité, quand elles sont employées avec habileté ; c'est le seul moyen pour déconcerter leurs ruses et leurs intrigues ; ils n'y tiennent pas.

Cardinaux à exclure de la Papauté :

Le C^{al} Rezzonico.	Le C^{al} Antonelli.
—— Castelli.	—— Buanacorsi.
—— De Rossi.	

Cardinaux qui paroissent les plus propres pour la Papauté :

Le C^{al} Galli.	Le C^{al} Fantuzzi.
—— Crescenzi.	—— Ferroni.
—— Durini.	—— Stoppani.
—— Chigi.	—— Ganganelli.
—— Conti.	—— Caraccioli.
—— Guglielmi.	—— Negroni.
—— Perelli.	—— Malvezzi.

Ceux qui conviendroient le mieux à la France, sont :

Le C^{al} Galli.	Le C^{al} Durini.
— Conti.	—— Ganganelli.

Le 4e Ganganelli est ami de M. l'évêque d'Orléans. Il a toujours marqué de l'affection pour la France et cherche à lui rendre des services. Il est théologien, et ses principes de modération et de sagesse conviennent fort. Le pape lui marquoit de la confiance, on l'a craint et on a cherché à le perdre. On lui a donné dans le public la réputation d'homme

intrigant, et il y a lieu de croire qu'il ne sera pas question de lui.

Mais il ne s'agit pas de faire un pape, il faut se contenter qu'on en élise un qui convienne. On ne voit pas qu'il y ait rien à redouter des cardinaux nommés ci-dessus. Autant qu'il est possible de connoître le caractère d'un cardinal, il n'y en a point parmi eux qui soit noté pour être échauffé. Ils paroissent tous avoir le caractère de modération et de sagesse qu'on doit désirer dans le chef de l'Église. Au surplus il est arrivé très-souvent qu'un cardinal devenu pape, a pris une façon de penser tout autre de celle qu'il avoit laissé paroître auparavant. D'ailleurs tant de circonstances différentes influent sur sa conduite qu'il est impossible de prévoir avec certitude quelle elle sera, il faut absolument s'en tenir sur cet article aux probabilités.

Après le pape, il est question de penser au secrétaire d'État. Depuis que M. le cardinal Torrigiani est en place, son caractère s'est assez fait connoître. Il a de grands défauts, mais on ne sçauroit lui refuser aussi de grandes vertus. Il est naturellement dur et impérieux. Son premier mouvement est toujours pour les partis de force et d'autorité. Ses principes sont favorables aux jésuites ; il est de plus ami et parent du père Ricci leur général ; mais on ne peut nier qu'il ne veuille le bien ; il est capable de le procurer avec fermeté quand on parvient à le lui faire connoître ; il a de l'esprit, des connoissances, et il est grand travailleur ; il discute fort bien une affaire ; sa probité est à toute épreuve, et il n'y a à craindre avec lui ni fausseté ni dissimulation. Depuis 18 mois son crédit est fort diminué et il est impossible de sçavoir pour combien il est entré pour ce qui s'est passé sous ce pontificat. Il est à cet égard d'un secret impénétrable et on lui a vu partager dans le public

des manœuvres odieuses sans qu'il ait cherché à s'en disculper, auxquelles on a sçu ensuite qu'il n'avoit eu aucune part et qui s'étoient même faites contre son avis. Il avoit beaucoup d'ennemis tant parmi les cardinaux que dans Rome, et il en a encore, mais le nombre en est diminué depuis qu'on sçait qu'il n'est plus aussi bien avec le cardinal Neveu et que souvent il n'entre pour rien dans ce qui se fait. Il faudra voir quelle sera sa conduite après la mort du pape, s'il restera uni au cardinal Neveu ou dans quelle faction il se mettra. Reste à sçavoir si on pense qu'il soit utile de le conserver dans la place de Secrétaire-d'État ou de travailler à l'en ôter, supposez que la circonstance se présente de pouvoir le demander au pape qui sera élu, c'est à la cour de se décider à cet égard. Dans le cas où M. le cardinal Torrigiani ne serait plus continué, les sujets qui paroissent les plus propres pour remplir cette place parmi le sacré collége, sont :

Le cardinal Stopani, le cardinal Spinola.

Si la promotion avait lieu auparavant le conclave, on pourroit y joindre M. Oddi, archevêque de Ravenne, qui sera certainement cardinal.

Ces trois sujets ont été dans les nonciatures, connoissent les cours et les affaires, sçavent comment on doit se conduire vis-à-vis des grandes couronnes et auroient vraisemblablement pour elles les égards qui leur sont dûs. Des trois, le cardinal Spinola qui a été nonce en Espagne paroît celui qui conviendroit le mieux. Il est génois et en cette qualité il devrait être attaché à la France; mais de plus, pendant sa nonciature en Espagne, il a toujours fait paroître des sentimens d'attachement pour la maison de Bourbon.

On ne parle point de la datterie, vu qu'il n'y a pas moyen de penser à en dépouiller M. le cardinal Cavalchini, qu'on

n'a pas lieu d'en être mécontent, et que ce seroit une démarche odieuse de déplacer un vieux cardinal que la France a déjà exclu de la papauté. D'ailleurs il est assez indifférent que cette place soit remplie par qui que ce soit. Un peu plus ou un peu moins de diminution sur le prix des bulles en fait toute la différence. Quelque soit la façon de penser du cardinal chargé de la datterie, il ne sçauroit aujourd'hui se dispenser d'accorder des diminutions. Les exemples sont faits et on ne lui laisseroit pas la liberté de les détruire, mais ce qu'on ne doit pas oublier de demander au pape qui sera élu, s'il est possible avant que son élection soit déterminée, c'est de chasser de Rome M. Giacomelli, le père Forestier jésuite, tête des plus chaudes qu'il y ait, et tous ces écrivains et faiseurs de libelles tant d'un parti que de l'autre qui ne servent qu'à échauffer les esprits et à allumer le feu.

Archi. des Aff. Étr.

VI

DÉPÊCHES DE MONINO, COMTE DE FLORIDA BLANCA.

Le marquis, puis duc de Grimaldi, au comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne en France.

18 mai 1772.

Monsieur, V. E. nous mande dans sa lettre du 1er de ce mois, n° 117, que le cardinal de Bernis avait écrit à M. le duc d'Aiguillon que l'archevêque de Valence avait présenté en dernier lieu au pape un mémoire dans lequel il tâchait de faire voir que S. S. avait manqué deux fois à sa parole. M. de Bernis parlant de ce mémoire, disait qu'il était un vrai radotage, et il ajoute que le pape lui avait dit que le roi, dans une de ses dernières lettres, avait assuré à S. S. qu'il n'ordonnerait plus à ses ministres de la tourmenter par des nouvelles instances pressantes sur l'affaire de l'extinction des jésuites. Vous rendez compte ensuite

de la conversation que vous avez eue à cette occasion avec M. le duc d'Aiguillon : que ce ministre n'avait pu s'empêcher d'être surpris de pareilles expressions, lesquelles indiquaient que nous avions tout-à-fait changé de façon de penser relativement à cet objet ; que vous aviez tâché de la rassurer à cet égard en lui représentant différentes réflexions qui faisaient voir la fermeté et la force avec lesquelles notre cour s'y était expliquée dans toutes les occasions, ce qui paraissait avec évidence par les lettres du roi au roi T. C.

Vous nous mandez aussi ce que M. le duc d'Aiguillon avait jugé devoir dire à S. M. T. C. à l'occasion des avis du cardinal, et vous finissez votre lettre en nous assurant de nouveau que S. M. T. C. et son ministre se conformeront avec sincérité et avec cordialité aux vues et aux mesures adoptées par le roi.

En réponse à cette dépêche de V. E., je dois commencer par lui dire qu'il est superflu de m'arrêter à vous informer des intentions de S. M. relativement à l'extinction de la Compagnie et des autres affaires pendantes à la cour de Rome. Vous en êtes bien au fait, monsieur, depuis longtemps d'ailleurs vous en aurez été bien convaincu par deux de mes lettres du 28 du mois passé, et nous espérons que M. le duc d'Aiguillon, à qui vous en aurez sans doute fait communication, aura été bien persuadé que notre cour n'a jamais changé à ce sujet le système qu'elle se proposa dès le commencement.

Quant au mémoire que l'on dit avoir été présenté au pape par l'Archevêque de Valence, je dois vous dire franchement, monsieur, que cet avis a tout l'air et l'apparence d'une invention du cardinal de Bernis. Si ce mémoire avait eu lieu, l'archevêque de Valence nous en aurait certainement rendu compte comme il l'a toujours fait dans de pa-

reilles occasions. D'ailleurs nous savons très-positivement que ce ministre n'est plus en état depuis plusieurs mois de parler d'aucune affaire, n'y même d'y penser, et il serait fort extraordinaire que ne se trouvant plus en état de donner mouvement aux affaires même de la plus petite importance, il eut pris sur soi de faire une démarche si forte, sans un ordre préalable de la cour, et ce qui est encore plus, qu'il nous eut caché de l'avoir exécuté. Je puis vous dire aussi, monsieur, avec une plus grande assurance qu'il est faux que le roi ait écrit au pape *que ses ministres ne le tourmenteraient plus avec des instances sur l'extinction de la Compagnie.* Cet artifice étant si grossier, on ne doit pas l'attribuer à S. S., mais au cardinal de Bernis, lequel a fait bien voir par ses démarches précédentes qu'il a l'objet et le dessein de désunir nos deux cours pour s'en faire un grand mérite vis-à-vis de celle de Rome.

Pour que le ministère de S. M. T. C. puisse se convaincre de la fausseté de pareils avis, je vous envoie copie des lettres de main propre que le pape a écrites au roi et de celles de S. M. au pape depuis le commencement de ce pontificat. Vous y observerez, monsieur, que même quand le roi a été obligé d'écrire à S. S. sur tout autre objet que ce fût, il en saisissait l'occasion pour lui faire ressouvenir les promesses faites par S. S. relatives à l'extinction de la Compagnie.

Enfin, je ne vous cacherai point, monsieur, que le roi, surpris et fâché à l'occasion des avis communiqués dans votre dépêche du 1er de ce mois, m'a ordonné d'en remettre une copie à M. de Monino ainsi que de cette réponse que je vous fais, et de charger en même temps ce ministre de faire les reproches convenables au cardinal de Bernis: S. M. m'a ordonné de lui ajouter que si celui-ci voulait

soutenir que le pape lui avait dit en effet ce qu'il a mandé à M. le duc d'Aiguillon, de parler (lui Monino) à S. S. dans les termes les plus forts et de lui citer toutes les lettres que S. M. lui a écrites.

Vous rendrez compte, monsieur, du contenu de cette dépêche à M. le duc d'Aiguillon et vous lui ajouterez en appui, s'il le faut, les réflexions que j'ai eu l'honneur de vous exposer en d'autres occasions sur les mêmes objets.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pour copie conforme,

Signé le COMTE DE FUENTES.

---

d'Ossun à Choiseul.

Aranjuez, 8 juin 1772.

Les dernières lettres de Rome, monsieur, n'ont rien porté de nouveau sur les affaires que l'Espagne y traite. M. de Monino y arrivera à la fin dè ce mois; j'ignore les instructions qu'il a reçues, elles ne sont connues jusqu'à présent que de S. M. C. et de M. le marquis Grimaldi, ce ministre a choisi M. de Monino. Il paraît avoir entièrement pris à sa charge le soin des négociations avec Rome et vouloir éviter que le confesseur du roi, son maître, et M. de Roda s'en mêlent; on soupçonne le premier d'être fort radouci sur ces objets, et le second d'y mettre trop de vivacité.

D. Joseph Monino au marquis de Grimaldi.

Rome, 9 juillet 1772.

J'ai reçu la lettre de V. E. du 23 juin dernier, les copies qui l'accompagnaient sous les nos 1, 2, 3 et 4 dans lesquelles sont comprises trois lettres de M. le comte de Fuentes, du 1er mai et du 5 et 8 juin, ainsi que la réponse de V. E. du 18 mai.

D'après le rapport fait par M. le comte de Fuentes dans sa susdite lettre du 1er mai, de ce que le cardinal de Bernis a écrit, V. E. veut bien me faire savoir que l'intention de S. M. avoit été, que j'eusse une pareille explication avec le cardinal et que je lui demande s'il était vrai ou non qu'il eut écrit ce que rapporte notre ambassadeur, et qu'en cas d'affirmation de la part du cardinal, j'eusse une explication avec S. S. au sujet de ce que le cardinal avoit écrit en demandant au Saint-Père en quoi consistoit cette variation si contraire à ce que nous savons tous des intentions du roi et à la scrupuleuse délicatesse de S. M. qui est incapable d'avancer une chose et d'en ordonner une très-différente à ses ministres, mais V. E. ajoute qu'elle a fait réflexion d'après ce que lui a écrit M. le comte de Fuentes que c'était M. le duc d'Aiguillion qui avoit donné cet avis et que ce ministre avoit demandé comme de raison, qu'on ne le compromit pas avec le cardinal, et en conséquence V. E. me dit qu'au lieu de demander des explications précises je me serve de

l'expédient de faire connoître au pape, dans toutes les occasions qui se présenteront, que je suis parfaitement instruit de tout ce que S. S. a écrit au roi, et le roi à S. S., et que tâchant d'introduire adroitement le cardinal dans cet entretien, je voye si il dit ou si il donne à entendre la même chose qu'il a écrite en France, et que dans ce cas je lui réplique avec fermeté que cela n'est pas vrai, moi même ayant vu toutes les lettres du roi au pape, et qu'il n'y en a pas une seule qui puisse faire croire une pareille assertion, et que le roi n'est pas d'un caractère à écrire une chose et à en ordonner une autre. Enfin V. E. me recommande de me conduire de façon que le cardinal ne sache jamais que le duc d'Aiguillon nous a fait quelque confidence, et V. E. ajoute qu'on a donné au cardinal de nouveaux ordres pour qu'il se conformât à ceux que j'ai du roi et que dans tout il agît de concert avec moi.

Le cardinal de Bernis a avancé deux choses dans ses lettres; l'une, que dans un mémoire présenté au pape par l'archevêque de Valence, celui-ci prétendait prouver que S. S. avoit manqué deux fois à sa parole; l'autre, que le pape avoit confié sous le plus grand secret au cardinal que dans une des dernières lettres que S. S. avoit reçues du roi, S. M. assuroit le Saint-Père qu'elle n'ordonneroit plus à ses ministres de le tourmenter par des instances pressantes pour consommer l'affaire des jésuites.

Lorsque j'ai lu ces deux assertions, j'en ai été surpris autant que S. M. non-seulement à cause des pièces précédentes que j'avais entre les mains et de celles que j'avais vues dans la correspondance de Rome existante dans votre première secrétairerie d'État et que V. E. m'a fait communiquer, mais aussi à cause de ce que j'avois moi-même entendu dire au cardinal dans un long entretien qu'il eut

avec moi dans sa première visite avant l'arrivée du courrier d'Espagne. Je vais faire à V. E. un rapport clair et exact de cet entretien parce que par ce rapport et par ce qui s'est passé avant et après, S. M. sera ainsi que V. E. à portée de connoître ce qu'on peut attendre de la conduite et des écrits du cardinal.

La veille de mon arrivée à Rome, le cardinal écrivit au secrétaire du ministre de notre cour le billet que je vous envoyé en original même sous le n° 1. V. E. verra par ce billet que dans le moment même qu'on m'attendait en cette cour où je ne pouvais recevoir d'instructions sur l'état des affaires communes aux deux couronnes que du cardinal de Bernis, celui-ci avant de me voir avoit résolu de s'absenter pour une partie de plaisir, se contentant de me donner par écrit une note des ordres de sa cour. Je crois devoir rappeler à V. E. que dans ce temps-là le cardinal Orsini était aussi sorti de Rome pour faire la visite d'un couvent de religieuses dont il est je crois protecteur.

Je ne puis m'empêcher d'avouer à V. E. que j'ai été très-surpris de la conduite de ces deux cardinaux; cependant j'ai dissimulé autant que j'ai pu vis-à-vis de tous ceux qui se sont permis des observations, mais enfin le fait a été si public que même les personnes les plus simples ont trouvé ce procédé fort étrange et l'ont condamné. Cependant après avoir étudié le caractère du cardinal Orsini, je dois lui rendre la justice qu'il ne me paroît pas capable d'agir avec une finesse trop réfléchie, quoique d'ailleurs je le croye propre à servir d'instrument à gens plus rusés que lui.

Comme j'avais eu grand soin de faire demander si les lieux où les deux cardinaux devoient se rendre étoient bien éloignés et que j'avais donné ordre qu'on sut le jour et l'heure qu'ils reviendroient; (soit qu'on eut eu connois-

sance de cet ordre, soit que le cardinal de Bernis eût changé de dessein, soit qu'effectivement, ainsi qu'on en a fait répandre le bruit, une dame qui devait l'accompagner dans son voyage se fut trouvée indisposée) la première nouvelle que j'appris le lendemain de mon arrivée fut que ledit cardinal de Bernis avoit différé son voyage, et lui-même m'en fit donner avis en m'indiquant l'heure à laquelle il viendroit me rendre visite.

En effet le cardinal vint me voir le même jour. Après les complimens ordinaires et lui avoir donné les assurances les plus fortes du désir que j'avais de vivre avec lui dans l'union la plus intime conformément à celle qui existe entre les deux couronnes et aux ordres dont nous étions réciproquement chargés, je lui témoignai combien j'étois satisfait de l'avoir vu aussi promptement afin qu'il m'instruisit de la situation de nos affaires communes, attendu que je ne pouvais espérer aucun éclaircissement de l'archevêque de Valence qui étoit malade et privé même de l'usage de la parole.

En conséquence le cardinal entra dans un très-long détail de toutes les démarches qui avoient été faites depuis que le projet de l'extinction de la Compagnie avoit été formé; il exagéra la force du mémoire qu'il avoit dressé à ce sujet ce qui est dans votre première secrétairerie; il rapporta tout ce qui s'était passé dans les conférences tenues par le ministre de l'auguste maison de Bourbon et celui de Portugal; il me rendit compte des lettres que le pape avoit écrites à S. M. et au roi T. C. sur cette affaire; enfin il termina son récit en me disant que l'archevêque de Valence lui ayant donné à connoître que le roi notre maître étoit content et satisfait des intentions du pape et qu'il suffiroit de rappeler l'affaire à S. S. dans ses audiences pour

la tenir en activité, lui cardinal, s'était contenté de tourner la conversation de manière qu'il pût en toucher quelque chose au pape, comme il l'avait toujours fait, et d'écrire ensuite un billet à l'archevêque de Valence pour l'informer du résultat de l'audience.

Le cardinal ne disconvint point que tous ces billets ne contenoient que des choses vagues et générales, et il en attribua la cause à ce que la cour en dernier lieu ne lui avoit mandé autre chose sinon de se laisser conduire par le ministre d'Espagne et que celui-ci lui avoit dit de se borner à faire souvenir; au moyen de quoi l'affaire était tombée dans la langueur où on la voyoit depuis sept à huit mois.

Comme je compris qu'en cela le *cardinal affectoit un certain ressentiment très-dissimulé de ce qu'on ne lui laissait que le rôle de solliciteur*, je lui donnai à entendre que, selon ce que j'avais pu remarquer, l'intention des cours étoit que tous les ministres marchassent de concert et contribuassent de leurs lumières, de leurs idées et de tous leurs bons offices à l'exécution de l'objet qu'on se propose, nonobstant que la direction et le choix des différens moyens qui se présenteroient ayent été confiés au roi par la bonté et la confiance réciproque des souverains de son auguste maison. J'ajoutai au cardinal que nous devions tous deux être animés du même esprit et procéder de concert; qu'ainsi il m'aideroit de ses lumières et de ses conseils *dans tout* ce qu'il croiroit tendre au bien de la chose, mais que s'il y avoit quelque inconvénient à suivre ces avis ou *qu'ils fussent* contraires aux ordres et instructions de ma cour, je le lui avouerais avec franchise afin de tourner nos *vues d'un* autre côté.

Au moyen de cette ouverture je cherchai d'un côté à appaiser les ressentimens du cardinal quels qu'ils fussent,

vrais ou simulés; et d'un autre à découvrir, s'il m'étoit possible, les idées de ce ministre sur la façon de se conduire dans cette affaire, et sur la nature de ses intentions.

Le cardinal me répondit qu'il pensoit comme moi, et qu'il croyoit qu'on devoit aller pas à pas dans cette affaire et qu'il fallait tout doucement engager le pape dans quelques démarches qui le conduisissent *insensiblement au milieu de la rivière* (ce sont les propres termes du cardinal) afin que dans cette position il se vit forcé de se démener pour gagner le rivage.

Comme ce langage dénotoit que le pape ne se conduisoit pas avec fermeté, supposé qu'il fut nécessaire d'user de l'artifice que le cardinal indiquoit, j'eus naturellement l'occasion de lui faire la question qui me tenoit tant à cœur: savoir si S. S. avoit du regret d'avoir donné sa parole ou si elle étoit disposée à se relâcher de quelque chose sur l'extinction absolue; et pour cet effet je priai le cardinal de me dire si dans les dernières audiences le pape avoit donné quelque indice de cette foiblesse, ou s'il avoit changé de langage. A cela le cardinal me répondit constamment et à diverses reprises que non, et que le pape donnoit à connoître qu'il persévéroit dans les mêmes sentimens.

Je demandai en outre au cardinal s'il s'étoit aperçu que le pape fût d'un caractère timide et s'il étoit nécessaire de l'encourager; ou bien s'il avoit découvert un autre fond d'idées dans le Saint-Père; mais à chaque fois que je lui ai fait cette demande je n'en ai pu rien tirer de clair et de positif; j'ai seulement entendu ou cru entendre un galimathias, une volubilité ou un flux de paroles qui ne signifioient rien, sans que j'aye pu prendre sur moi d'insister pour qu'il me donnât une réponse cathégorique.

V. E. me permettra d'interrompre le fil de la conversa-

tion du cardinal pour la faire ressouvenir que selon ce qu'écrit M. le comte de Fuentes à V. E. dans sa lettre du 25 mars n° 91, dont elle m'envoye une copie, ledit comte de Fuentes a donné avis que le duc d'Aiguillon lui a confié que le cardinal lui écrivoit que quoique le pape ne se fut pas expliqué bien clairement par rapport à l'extinction de la Compagnie, il voyait cependant que non seulement S. S. n'étoit pas disposée à la détruire, mais même qu'elle ne croyoit pas pouvoir le faire parce que tous les États et princes catholiques ne demandoient pas cette extinction et que plusieurs d'entr'eux s'y opposoient; ajoutant que le cardinal annonçoit que le pape désirant de s'épargner les chagrins et les embarras qui résulteroient du refus fait aux cours de l'extinction, il songeroit à réformer la Compagnie et son institut dans tout ce que les mêmes cours jugeroient convenable de réformer.

V. E. voit donc que ces explications sont contradictoires à celles que le cardinal a eues avec moi. En effet s'il me dit que le pape n'a point changé de langage, qu'il n'a rien retranché de la teneur de sa parole sur l'extinction, qu'il ne se repent point, et qu'il n'a donné aucune preuve de foiblesse, comment peut-on concilier avec ces assertions ce que le cardinal a écrit à sa cour : savoir que le pape n'étoit point disposé à faire cette extinction, qu'il ne croiroit point pouvoir l'effectuer parce que d'autres cours s'y opposoient et qu'il songeroit à l'expédient d'une réforme? Ou le cardinal me trompe, ou il en impose à sa cour. S'il me trompe, il manque aux ordres qu'il a de garder avec moi la confiance la plus intime, et à l'intention très-sincère où est le roi T. C. que les désirs du roi son cousin aient leur effet; puisqu'il me dissimule certaines choses sur lesquelles il auroit dû m'éclaircir pour régler notre conduite, qu'il ne

veut pas en convenir avec moi, et que même il me dit des choses contraires afin de m'éblouir, et de me faire perdre le fil de la négociation. S'il en impose à sa cour c'est un ministre peu digne de la confiance de son souverain.

D'un autre côté je ne puis comprendre le motif pour lequel le cardinal a communiqué les idées en question à M. le duc d'Aiguillon avec tant de secret. Je vois les raisons qu'il a eues de me cacher les dernières qui sont contenues dans la lettre de notre ambassadeur à Paris, du 1er mai. C'est parce que le pape lui avoit fait la confidence secrète qu'il découvroit dans le roi notre maître une espèce de duplicité ou une indifférence qui démentoit le premier empressement du roi. Mais le cardinal ne devoit point communiquer avec secret ces nouvelles qui donnoient lieu à connoître les intentions et les dispositions du pape, et il ne pouvoit pas ignorer que pour procéder de bonne foi, il devoit les rendre avec toute la clareté possible, afin que notre cour put se gouverner et se conduire en conséquence sur cet objet.

Pour revenir à la conversation du cardinal, je dirai à V. E. qu'il s'est avancé à me donner une satisfaction que je ne lui demandois pas sur les soupçons qu'il imaginoit qu'on avoit formés sur lui, savoir s'il étoit affectionné ou non aux jésuites. Il s'étendit ensuite sur les obligations de sa conscience, de son honneur et de sa fidélité pour le roi son maître dont les ordres lui suffisoient, sans qu'il eut besoin pour sa tranquillité intérieure d'examiner les motifs qui faisoient agir les deux monarques, parce qu'il devoit supposer qu'ils étoient justes. Il ajouta que l'extinction des jésuites étoit très-convenable, et que le pape étoit perdu s'il ne l'effectuoit point. Il est vrai qu'il voulut expliquer et modifier cette expression, mais il ne réussit point à le faire

d'une manière satisfaisante pour lui, et il laissa sa phrase sans la finir, et sans m'éclaircir ce qu'il entendoit par ces mots que *le pape étoit perdu* quoique je le misse dans le cas de l'expliquer. Enfin il finit la conversation avec assez d'inconséquence, en disant que l'extinction auroit été bien mieux effectuée la première année, qu'elle auroit été plus agréable et mieux reçue, parce que tout le monde s'y attendoit au sortir du conclave, et que le parti jésuitique étoit alors peu nombreux et consterné, mais qu'il étoit actuellement augmenté, qu'il avoit pris des forces, et que l'extinction seroit plus difficile. Je prie V. E. d'arranger tout ceci avec les expressions du cardinal lorsqu'il a dit qu'il convenoit de conduire cette affaire par degrés et de mener le pape insensiblement et pas à pas au milieu de la rivière.

Depuis que j'ai reçu la dernière lettre de V. E. du 23 juin, j'ai parlé de nouveau au cardinal chez lui à l'occasion de ce qu'il m'avoit prié à diner. Aussitôt qu'il m'a vu, il m'a remis la copie n° 2 de l'ordre qu'il avoit reçu de M. le duc d'Aiguillon aussi en date du 23 juin. Je l'ai fait tomber insensiblement sur les matières de sa conversation précédente et sur celles des audiences qu'il avait eues du pape. A ce sujet j'ai de nouveau parlé de la langueur ou la négociation étoit tombée par la maladie de l'archevêque de Valence et parce que celui-ci avoit réduit le cardinal à se contenter de rappeler l'affaire au pape et de la tenir en activité. Je pris de là occasion de lui dire que si S. S. a senti du déplaisir de ce qu'on la pressoit, ce ralentissement aura dû lui être agréable. Comme il ne me donna là-dessus aucune réponse positive, je lui demandai qu'il me dit ingénuement s'il ne croïoit pas que le pape voyant l'affaire languir pendant tant de mois se seroit imaginé qu'on ne le tourmen-

teroit plus, ou que l'affaire étoit presque abandonnée. *Il faut qu'il y ait quelque chose de cela*, lui dis-je, et *si le pape ne pense pas à remplir sa promesse, il la regarde peut-être comme une sûreté que nous ne le tourmenterons pas.* Le cardinal me répondit ouvertement que le pape ne lui avoit donné aucun signe de ce que je venois de dire, qu'il avoit pressenti le pape à l'occasion du changement de ministère en France, qu'il ne devoit pas s'imaginer que le roi T. C. dont il connoissoit le caractère, comme ayant été Secrétaire-d'État, quoiqu'il changeât 50 ministres, fût capable de changer de résolution, relativement à la parole qu'il avoit donnée au roi son cousin, comme il l'avoit fait dans l'affaire des jésuites et que le roi d'Espagne gardoit dans les choses qu'il avoit une fois examinées et résolues une fermeté digne de son génie et de son caractère. Il ajouta que S. S. lui avoit dit plusieurs fois que si elle donnoit une parole à une personne quelconque inconnue qu'elle trouveroit au milieu de la rue, elle ne seroit point tranquille jusqu'à ce qu'elle l'eut remplie, et qu'ainsi à plus forte raison elle rempliroit celle qu'elle avoit donnée aux rois d'Espagne et de France, qu'il étoit nécessaire d'observer les formes, et qu'elle devoit procéder de manière à ne point donner sujet de croire qu'elle agissoit sans un examen réfléchi et sans une liberté entière. Je lui répliquai qu'un délai de trois ans suffiroit pour faire voir que le pape avoit agi avec réflexion et sans contrainte. A quoi il me répondit que cela étoit vrai mais..... et nous en sommes restés là.

V. E. verra par tout ce détail et suivant les réponses du cardinal, ou qu'il n'a pas eu le mémoire qu'on a attribué à l'archevêque de Valence dans un temps où celui-ci n'étoit point en état de le rédiger, de le faire ni de le présenter,

puisqu'il convient de la langueur de la négociation et du manque de démarches actives, et que le pape n'a point dit non plus qu'il eut reçu des lettres du roi par lesquelles S. M. l'assurât que ses ministres ne le tourmenteroient point par des instances pressantes : ou bien que le cardinal me trompe, afin de cacher les dispositions où se trouve le pape, ainsi que les desseins de la cour de Rome.

Comme je n'ai pas encore eu ma première audience du pape pour les raisons que j'expose à V. E. dans une lettre particulière, je n'ai pas pu faire les démarches nécessaires pour achever de vérifier la conduite du cardinal de Bernis, relativemeut à ce qu'il m'écrit, et à ce qu'il fait, et quoique suivant mon idée particulière, elle soit déjà assés claire, j'espère de prouver de plus en plus ma façon de penser. Je crois que ce sera aussi celle du roi notre maître, ainsi que celle de V. E. si vous daignés réfléchir mûrement sur tout ce que je viens d'exposer.

J'ajouterai ici à V. E. qu'ayant fait informer le cardinal Orsini de mon arrivée, il est venu à Rome le 7 de ce mois. Il pouvoit déjà être instruit de la conversation que j'ai eue avec le cardinal de Bernis le 5 au matin : il m'a écrit le billet que j'envoie ci-joint sous le n° 3. Orsini est venu me faire une visite, et j'ai trouvé dans sa conversation assés d'uniformité avec la manière de penser du cardinal de Bernis. Et c'est sans doute pour approuver et soutenir la conduite de celui-ci qu'Orsini m'a remis la copie de la pièce que je joins ici sous le n° 4. Lorsque j'ai eu le 8 un second entretien avec Orsini, il m'a fait voir qu'il étoit déjà instruit de quelques affaires que j'avois communiquées au cardinal de Bernis.

Cette union de conduite semble vérifier ce que le ministre de Portugal m'a dit dans la première visite, en me

parlant de ce qui arrivoit dans les conférences que les ministres des quatre cours tenoient autrefois et auxquelles il a cessé d'assister ensuite n'y étant plus appellé. Le commandeur Almada m'a donc dit avec ce ton jovial et léger qu'il me paroit avoir, que lui, il était assis entre les ministres d'Espagne et de Naples, que le cardinal de Bernis se plaçoit en face de lui, que celui-ci disoit *Per omnia secula sæculorum*, à quoi les deux voisins du commandeur répondoient *Amen*, et que c'étoit à cela que tout se réduisoit.

Pour finir tout ce que j'ai à dire sur cet objet, j'ai l'honneur d'informer V. E. que le cardinal m'ayant demandé de quelle manière il se conduiroit dans l'audience ordinaire, qu'il devoit avoir du pape le lundi 7 au soir et s'il m'écriroit le billet insipide qu'on étoit accoutumé d'envoyer ci-devant, je lui ai répondu qu'il pouvait ne rien changer à l'ancien usage, jusqu'à ce que j'eusse eu ma première audience et qu'il devoit continuer ses instances et ses démarches. Mais le cardinal n'a pas eu cette audience ordinaire à cause de l'indisposition du pape qui l'en a fait prévenir par le billet ci-joint n° 5. Nous avons parlé aussi à cette occasion du *motu proprio* que vous savés, et pour le cas où le pape voudroit aujourd'hui en revenir à ce dernier expédient pour éluder d'autres instances plus vigoureuses, j'ai cru devoir proposer au cardinal de ne point parler de ce *motu proprio* et que si le pape faisoit tomber la conversation sur cet objet, il ne devoit point répondre sans s'être concerté avec moi, et qu'il pouvait même le déclarer au pape si le cas le requéroit.

Monino à Grimaldi.

Rome, 16 juillet 1772.

. . . . . Je proposai à S. S. de me donner un jour fixe pour une audience, que par là S. S. non seulement me feroit jouir du même avantage que les ministres de France, de Naples et de Portugal, mais que cela seroit d'autant plus convenable pour le secret qu'elle me recommandoit si fortement d'autant plus que les audiences extraordinaires que je demanderois donneroient toujours matière aux propos que les gens de cette cour étoient accoutumés de tenir sur leur objet, et sur leur fin, ce que l'on éviteroit en assignant des audiences ordinaires. Le pape me dit qu'il le feroit lorsqu'il auroit quitté les bains qu'il devoit prendre pour une espèce de dartre qui lui couvroit le corps, et pour m'en convaincre il eut la bonté de me montrer ses bras nus.

Présentement je dois prier V. E. d'observer que dans tout cet entretien le pape ne m'a pas dit qu'il eut promis d'éteindre la Compagnie, qu'il ne m'a pas dit non plus qu'il ne voulut pas l'éteindre, encore moins m'a-t-il parlé de

réforme : que quoiqu'il ait détourné la conversation entamée sur la cause de Palafox, il n'a point fait connoître que l'extinction dépendit ou non de cet objet : que quoiqu'il m'ait parlé aussi des lettres du roi, il ne m'a pas dit non plus qu'il en eut aucune par laquelle S. M. l'assurât que ses ministres ne le tourmenteroient pas en le pressant de rien exécuter. Enfin que toute la substance de ce qu'il m'a dit s'est réduit à m'expliquer les motifs de son opposition aux jésuites et de son éloignement pour eux, et à me déclarer en termes généraux que le tout demandoit un tems opportun, du secret et de la confiance.

V. E. pourra combiner avec ce précis les points confidentiels communiqués par le cardinal de Bernis à M. le duc d'Aiguillon.

Ce cardinal m'a envoyé son secrétaire pour sçavoir de moi ce qui s'étoit passé à mon audience et ce qu'il devoit faire dans celle qu'il comptoit avoir le lendemain. J'ai instruit ce secrétaire de tous les points sur lesquels je pouvois m'ouvrir à lui sans inconvénient. J'ai ajouté qu'il me paroissoit que S. E. devoit toujours tenir le même langage en exprimant à S. S. la fermeté du roi et le risque qu'on couroit à ne pas profiter du moment où S. M. étoit encore dans la bonne foi et que si, à force de retard, le roi venoit à perdre la confiance nous ne savions pas les inconvéniens et les disgrâces qui pourroient en résulter.

Après avoir terminé ainsi avec ce secrétaire, j'ai su que le pape s'était excusé de donner l'audience ordinaire au cardinal de Bernis sur le motif des bains qu'il prenoit. J'ai appris en même temps que le cardinal s'étoit plaint hautement de ce refus, croyant que l'excuse des bains n'étoit qu'un prétexte pour le mortifier ; on m'a même dit que comme avant mon arrivée on tenoit des propos sur le cardinal, le

taxant d'attachement au parti jésuitique et qu'on débitoit que je ne serois pas plutôt arrivé qu'il serait rappelé par sa cour, ce refus ne manquerait pas aujourd'hui de justifier et d'accréditer ces bruits et d'autres semblables. Il m'est revenu aussi que le cardinal lui-même étoit persuadé que c'étoit dans cette vue que le pape lui avoit refusé l'audience.

En effet le cardinal a insisté de nouveau par les plus vives démarches pour obtenir cette audience qu'il a obtenue et après laquelle il m'a écrit le billet que je joins ici. Vous verrez par ce billet que tout se réduit aux éloges que le pape m'a donnés, ayant marqué qu'il étoit fort content de moi; que S. S. s'est expliquée en termes généraux sur l'extinction et que le cardinal lui a déclaré combien il étoit à désirer qu'on ne retardât pas plus longtems la conclusion de cette affaire.

Monino à Grimaldi.

Rome, 30 juillet 1772.

Le Saint-Père continue le remède de ses eaux ou au moins on le dit ainsi, ce qui est cause que les audiences des ministres étrangers sont suspendues, et je garde le silence que je me suis proposé de garder jusqu'à ce que je présente le mémoire dont j'ai parlé à V. E. dans ma lettre du 23 de ce mois.

En attendant je ne négligerai rien pour sonder les dispositions du pape et de tous ceux qui peuvent avoir quelque influence dans la conduite de nos affaires, étant persuadé qu'il faut avant tout avoir une connaissance exacte de ce théâtre et de ses acteurs ce qui est le seul moyen de réussir. Dans cette vue il est absolument nécessaire que V. E. informe le roi d'une conversation très-longue que j'ai eue avec une certaine personne de grande considération qui a eu la confiance intime du pape et qui la conserve encore en grande partie. La conversation a eu lieu devant un autre personnage de qui S. M. peut facilement recevoir les mêmes informations que celles que je donnerai et qu'il certifieroit s'il était nécessaire. Ils me recommandèrent si fortement l'un et l'autre le secret et je crois qu'ils sont eux-mêmes si intéressés à le garder, que je m'abstiendrai aujourd'hui de les nommer et de faire connoitre quelques circonstances qui les regardent.

Le premier personnage me dit que par son emploi et le caractère dont il étoit revêtu, par des motifs de reconnaissance envers S. S. et par d'autres aussi puissans envers le roi notre maître il étoit également attaché et le seroit à l'un et l'autre et que par cette raison il étoit extrêmement affecté de voir la tournure que prenoient les choses; que le pape avoit réellement un excellent naturel, du désintéressement et de la douceur et d'autres excellentes qualités, mais qu'il étoit trop facile à promettre ce que par la suite il avoit de la peine et différoit à exécuter, qu'il se trouvoit dans ce cas par rapport à l'affaire de l'extinction de la Compagnie sur laquelle il s'étoit trop légèrement avancé, en quoi la personne en question ne l'approuvoit pas, et quoi qu'au fond le pape n'eut promis que ce qu'il auroit dû faire par la suite, *propter conscientiam;* que cette même personne

avoit dit la même chose dans les conférences intimes et fréquentes qu'elle avoit eues avec elle, en lui faisant connoitre que dès qu'une fois elle étoit ou seroit en conscience assurée du parti qu'il convenoit de prendre, elle retireroit beaucoup de gloire et d'avantage à le suivre parceque tout au moins les représailles qui ont eu lieu au sujet des différents de Parme seroient restituées et que les souverains voyant de la bonne foi le reste se termineroit aisément. Que le pape s'étoit montré pendant quelque tems dans ces bonnes dispositions parceque réellement il n'affectionnoit point les jésuites, mais que différentes causes jointes à son caractère facile avoient changé la face des affaires; que les ministres des cours en avoient été en partie cause, parceque ceux de Naples et de Portugal avoient peu de talent et que dans leur conduite ils s'étoient écartés des différentes routes qu'il falloit suivre pour parvenir au but, que feu Azpuru avait un esprit inquiet, craintif et porté à la chicane qui le faisoit souvent errer en s'éblouissant d'un côté et en faisant d'un autre certains éclats qui l'ont privé de la santé et l'ont empéché de servir le roi son maître; *que le cardinal de Bernis s'étoit conduit avec tiédeur, mettant toute sa confiance dans le pape qui avoit cru en conséquence que la cour de France et même la nôtre ne mettoient point de chaleur dans cette affaire.*

Que lui même (ce personnage qui me parlait) voyant la marche inconséquente que l'on tenait dans cette affaire qui pourroit un jour occasionner des regrets à S. S. et ternir sa gloire, l'engagea à ne pas rester en chemin et à faire réflexion aux suites qu'elle pourroit avoir; à quoi le pape lui avoit répondu qu'avant de publier la résolution il falloit applanir les difficultés de l'exécution pour qu'il n'arrivât point ce qui étoit arrivé par rapport à la *Bulle unige-*

nitus; qu'il lui avoit répondu qu'on ne pouvoit pas comparer un cas à l'autre parcequ'ici c'étoient les plus grands princes qui sollicitoient l'extinction et qu'ils lèveroient les difficultés, et que la cour de Vienne qui étoit la seule des grandes puissances qui ne la demandât pas, avoit déclaré qu'elle resteroit neutre quoiqu'elle voulut néanmoins être instruite de la manière dont on procéderoit à l'extinction, ce dont pouvoit se charger le roi catholique avec le plus grand secret et les plus grandes précautions; que les autres princes et États étoient si petits et jouissoient de si peu de considération qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux que de s'y conformer; que s'il y avoit des difficultés, il convenoit de les confier au roi quand bien même ce ne seroit que pour répondre à la franchise et à la bonne foi avec lesquelles S. M. a communiqué l'écrit qui contenoit les motifs de l'expulsion, quoiqu'elle n'eut point voulu les revéler à aucun autre, ayant même envoyé les avis de plus de 30 évêques; que tout consistoit à concevoir que l'extinction pouvoit se faire en conscience *propter bonum Ecclesiæ*, ce que le pape connoissoit très-bien; que cette base une fois établie rien ne devoit plus l'arrêter.

Le même personnage m'ajouta ensuite que désirant rendre sensible au pape les fortes raisons de S. M. pour achever de décider, ce qu'il ne pouvoit pas faire aussi facilement dans un entretien que par écrit, il les avoit exposées dans une lettre qu'il supposoit lui avoir été écrite et dans laquelle il avoit rassemblé beaucoup de motifs qu'il m'expliqua en détail, faisant voir dans les uns la justice de cette extinction, et dans les autres démontrant l'avantage que retirerait la cour de Rome, si elle sortoit de ce pas, et qu'il avoit montré cette lettre à S. S.. Que quelques gens qui rôdoient autour du pape ou qui l'environnoient

dans le dessein d'écarter de lui tous les hommes de bien et d'honneur, sachant sans doute que ce personnage lui parloit avec franchise et fermeté, ont fait en sorte de refroidir le Saint-Père et de le porter à n'avoir avec lui qu'une seule conférence par semaine, quoique pendant l'espace de 19 ans il eut eu toute l'amitié et la confiance de S. S. ; que de là étoit résulté le changement qu'on a remarqué dans le pape, et qu'on ne pouvoit douter qu'il ne provint d'une *certaine influence* ; qu'une personne qu'il ne me nomma pas, lui avait dit que cette influence avoit été gagnée et payée par les jésuites lorsqu'ils commencèrent à éprouver les effets de l'ascendant qu'il avoit sur S. S., et que quoiqu'il ne pût avoir d'autres certitudes que ce qu'on lui avoit dit, on en pouvoit juger par les effets et les résultats ; que *ces influences* maintenoient le pape avec l'*Angleterre*, et qu'au nombre de divers autres moyens, on lui avoit persuadé que les cours ne mettoient pas autant de chaleur qu'on le disoit dans la poursuite de cette affaire ; que l'indiscrétion du ministre de Portugal avoit aussi contribué à accréditer ce dernier propos dans l'esprit du pape, ce ministre ayant dit à S. S. qu'on lui écrivoit de sa cour de ne plus insister sur le point de l'extinction, ce qui ne devoit point donner à entendre que cette cour s'étoit adoucie puisque c'étoit au contraire une expression de son ressentiment pour des délais qui équivaloient à un refus manifeste ; que le pape depuis quelques jours étant instruit que le ministre de Portugal avoit eu un entretien assez long avec moi, d'où l'on présumoit qu'il feroit quelques démarches au sujet de l'affaire en question, S. S. s'étoit expliquée en disant que si ce ministre parloit de quelque chose, elle écriroit au marquis de Pombal pour lui faire savoir qu'Almada n'exécutoit point ses ordres sur un objet au

sujet duquel sa cour étoit tranquille et satisfaite. Que dans ces circonstances, il étoit absolument nécessaire que je m'expliquasse clairement, et qu'il falloit aussi demander au pape une réponse par écrit aux instances que je lui ferois, parceque l'air emportoit les paroles et que c'étoit un des chagrins qui avoit contribué aux infirmités d'Azpuru, en me répétant et en me recommandant ces deux points, de parler avec netteté et fermeté et de tirer les réponses par écrit.

Il me paroit qu'il n'est pas nécessaire de faire des observations sur les divers points de cette conversation, pour connoitre les dispositions du Saint-Père et de cette cour. Je dirai seulement à V. E. deux choses : l'une que pour ce qui regarde l'influence dont m'a parlé le personnage en question, sur ce que je lui dis que je croyais la connoitre et que je présumois de qui il s'agissoit, il ne voulut point s'expliquer, quoiqu'il lui échappât un sourire, et il me fit connoitre tacitement qu'il étoit d'accord avec ma présomption ; l'autre c'est qu'il ne me fut pas possible non plus de découvrir l'*influence* qui maintient le pape avec l'*Angleterre*, mais en me rappelant ce qui a été dit sur le voyage fait à Londres par le nonce Caprara qui étoit à Cologne et les fêtes qui ont été données ici au duc de Glocester ainsi que les bruits qui ont couru que les vaisseaux anglais defenderoient Civita-Vecchia, j'ai conçu que l'on faisoit des tentatives et que l'on formoit des desseins dangereux dans cette cour. C'est sur quoi la grande pénétration de S. M. et la sagacité de V. E. pourront tirer des conjectures plus certaines après avoir considéré la réserve qu'on doit observer sur cette affaire, le rang élevé de la personne qui m'a fait ces confidences et ce que l'on a sçu ou ce que l'on peut sçavoir de la cour de Londres par le moyen de notre

ambassadeur ou en son absence par celui d'une personne intelligente, zélée et active.

Il me reste actuellement à dire à V. E. que le cardinal de Bernis pour satisfaire à la promesse qu'il m'avoit faite de me faire connoitre le caractère et les dispositions du pape, m'a dit que S. S. étoit facile à promettre, mais qu'elle tenoit difficilement quand on lui donnoit le tems de consulter et de réfléchir sur les difficultés; que quand le pape vit dans le conclave le projet que le cardinal avoit dressé et que dans les points qu'il contenoit étoit compris celui de Parme et celui de l'extinction des jésuites, il répondit que quant au premier il cautionneroit si l'on le vouloit en donnant la bénédiction nuptiale à l'Infant Duc, qu'il regardoit le passé comme non avenu, et que quant au second, il falloit pour les jésuites ou les éteindre, ou faire une réforme peu à peu, ce qui reviendroit au même, en les appauvrissant, en leur ôtant le pouvoir, en les dépouillant de leurs colléges et leur ôtant la faculté de recevoir des novices. C'est la première fois que le cardinal m'a parlé de réforme, mais ça été à l'occasion du tems où le pape étoit encore dans le conclave, avant que l'élection eut été confirmée. C'est là une circonstance digne de remarque, de même que la connaissance que j'ai eue que le pape avoit été proposé par les deux frères Albani *in voto* et que l'influence que le cardinal m'a dit avoir eue dans ladite élection.

Je ne puis m'empêcher de remarquer en passant, que non seulement on n'a point exécuté le projet d'appauvrissement par rapport aux jésuites, non plus que de leur ôter leurs colléges ni de faire ce qui a été dit plus haut, mais que lorsqu'il est arrivé dans la visite du séminaire romain que les cardinaux d'Yorck et de Marefoschi qui étoient deux

des trois visiteurs ont conseillé au pape d'ôter ce collége aux jésuites ou d'en suspendre la direction comme V. E. le verra par la consulte que je joins ici en date du 17 décembre 1771, le pape s'en est excusé sous prétexte que le cardinal vicaire l'un des trois visiteurs n'avoit pas voulu donner sa voix. Il est certain que le cardinal vicaire est non seusement très-attachĕ aux jésuites, mais qu'il est impliqué avec eux par négligence ou par tolérance dans la mauvaise direction du séminaire romain. Il s'agit actuellement d'assembler les cardinaux, et à cette fin on a formé les articles qui sont copiés à la suite de ladite consulte. Les principaux griefs qu'on reproche aux jésuites sont d'avoir manqué entièrement à l'institut du séminaire en n'observant en aucuns points ses statuts et en disant même qu'ils les ignoroient, d'avoir fait un commerce vil et crapuleux même à l'égard des séminaristes dans ce qu'ils leur fournissoient, de n'avoir point administré fidèlement les revenus et d'avoir autorisé l'usure.

Comme dans ce séminaire on a élevé tant de noblesse on auroit dû commencer par suspendre au moins la direction jésuitique et publier ensuite ses désordres pour détromper les personnes préoccupées et détacher beaucoup de familles de cette affection pour les jésuites; mais les tours et les détours que l'on a pris n'ont servi qu'à occasionner de vaines rumeurs, et elles seront encore bien plus fortes aujourd'hui; c'est pour cette raison que nous ne devons pas nous laisser éblouir par cet événement si l'on vouloit donner à entendre au roi que par là on faciliteroit l'extinction.

Le cardinal me dit aussi que le pape dans une seconde époque, c'est-à-dire après l'élection, avoit résolu d'éteindre les jésuites et qu'à ce sujet il avoit écrit à S. M. les lettres

dont V. E. a connaissance, mais que dans la troisième, époque que je regarde comme la dernière, il avait vu le pape embarrassé et très-réservé, et que par cette raison il étoit d'avis qu'il falloit l'obliger à s'expliquer comme nous en étions convenus.

Le cardinal est actuellement bien disposé à travailler avec zèle dans cette affaire; il a reconnu que sa cour et le duc d'Aiguillon travailloient avec fermeté et sincérité, et il a même donné à entendre qu'il connoissoit l'amitié qui régnoit entre le comte de Fuentes et le duc d'Aiguillon. A ce sujet le cardinal a dit devant quelqu'un qui me l'a rapporté, que l'affaire de l'extinction avoit été négligée, mais qu'à présent on alloit la mettre en activité.

Il est à propos de dire à V. E. que quand le cardinal de Bernis m'a donné à connoître les embarras et les réserves actuelles du pape, je lui insinuai qu'il était à présumer qu'il y avoit quelque influence qui le détournoit et qui traversoit nos vues, et qu'en conséquence il falloit travailler à la découvrir; à cela il me dit que oui, et qu'il était absolument nécessaire, s'il y en avait quelqu'une de la gagner ou de l'éloigner.

Sur cela le cardinal me dit qu'il y avait ici un certain Bischi avec lequel le pape avoit quelque relation de parenté ni trop proche ni trop éloigné suivant ce que lui avoit dit S. S. elle-même; que dans une occasion où le cardinal sollicitoit une permission d'extraction de grains pour sa cour, le pape l'avoit adressé à ce Bischi, quoiqu'ensuite elle lui ait dit de traiter avec le majordome, ce que le cardinal attribua à une ruse de la part du pape qui voulait cacher ses affections, qu'il eût vent que ce changement ne faciliteroit point ses vues s'il ne traitoit point avec Bischi avec lequel il fit en sorte de négocier et que par son moyen

il avait rendu à sa cour le service de lui ouvrir cette porte pour les grains toutes les fois qu'elle en auroit besoin : que le père Buontempi avec lequel le cardinal s'étoit entretenu seulement une ou deux fois au commencement de ce pontificat, étoit fort lié avec la famille Bischi ; que celui qui avait eu le plus de liaison avec Buontempi étoit M. Azpuru parce que le pape l'avoit nommé pour traiter avec lui comme il avoit nommé le cardinal Marefoschi pour traiter avec le cardinal de Bernis, et qu'il savoit que Buontempi avoit eu deux entretiens avec moi.

Je lui dis sur cela que Buontempi ne m'avoit vu qu'une fois, savoir : le 2e jour de mon arrivée en cette cour, comme cela est en effet, et que dans ce tems-là n'étant point au fait de rien, je n'avais pu entrer dans aucuns détails, ni rien approfondir.

J'ajoutai au cardinal, une chose très-vraie, c'est que le bruit de la seconde visite que l'on a prétendu qu'il m'avoit rendue provenoit de ce que ledit Buontempi avoit dit à une personne qui me l'a rapporté, qu'il devoit venir me voir pour m'apporter la réponse écrite de la main de S. S. à la lettre de créance que je lui ai présentée ; que cette personne étoit le trésorier de la Banque royale, que jusqu'alors le père Buontempi n'avoit pas paru et que quand il viendroit je dirois au cardinal tout ce qui auroit résulté de notre entrevue.

En effet le susdit père n'est pas encore venu, et ledit trésorier m'a dit que le père Buontempi en lui disant cela, lui avoit ajouté que jusqu'à présent le pape n'avoit pas encore écrit la réponse et que plus il apporteroit de délai, plus elle lui feroit d'honneur. Je suis devenu si méfiant que je ne crois rien de tout ce que me disent ces gens-ci et que je ne tienne les choses dans mes mains.

Les affaires tournent de manière que je ne puis exécuter le projet que j'avois formé d'être concis dans mes lettres. J'espère que V. E. reconnoîtra que je suis forcé d'entrer dans de longs détails et qu'elle se convaincra chaque jour de plus en plus de la nécessité où je me trouve d'agir ici avec la vigueur et la fermeté que j'ai montrées; qu'enfin elle fera sentir à cette cour le risque auquel elle s'expose par sa conduite et qu'elle donnera en même temps des preuves de l'entière confiance qu'elle a en moi. Il me répugne de conseiller une chose qui paroît m'être si favorable, mais Dieu sait que c'est un pur effet des connoissances que j'acquièrs, et je suis persuadé que dès que l'on commencera ici à connaître ma fermeté et ma fidélité on employera toutes sortes de moyens et de détours pour me culbuter dans le moment où l'on me comblera d'éloges.

Je venais d'achever cette lettre lorsque le commandeur Almada est venu me voir, et faisant tomber la conversation sur l'extinction, il me dit que dans toutes ses audiences il avoit agité cette affaire sur laquelle il avoit fortement insisté, il m'a promis d'agir d'accord avec moi, de dire ce que je dirai et même de prendre par écrit mes instructions.

Je lui ai demandé ensuite s'il avoit quelque ordre et il me répondit que non, mais qu'il savoit que par cette conduite il ne déplairoit pas à la cour et qu'il avoit écrit au marquis de Pombal les circonstances où je me trouvais, et il entra à ce sujet dans un détail très-flatteur pour moi.

Il m'ajouta que le ministre de Portugal à Naples qui a passé par ici avoit ordre d'aller jusqu'à Vienne et qu'il soupçonnoit qu'il porteroit des instructions relatives à notre affaire commune.

Je reconnus qu'Almada étoit inquiet de ce que le pape

avoit suspendu les audiences ordinaires qu'il donnoit aux ministres étrangers depuis que j'avais eu la mienne, et il voulut savoir si j'en avois eu quelqu'une auparavant, je lui dis que non, et que je savois seulement ce que l'on disoit dans Rome, que S. S. voulant gagner du tems évitoit de donner des audiences, et qu'à moi-même on m'avoit donné à entendre qu'il n'y en auroit pas avant le mois de novembre, mais c'est peut-être quelque mensonge inventé par les ennemis du pape.

Il me parla du cardinal de Bernis, le regardant comme la cause de tous les délais, mais je le tranquillisai en lui disant que je ne voulois pas entrer en matière sur le passé, et que nous ne devions plus penser qu'à remplir fidèlement nos obligations pour l'avenir ce que j'étois persuadé que le cardinal étoit très-disposé à faire.

Il me dit que le pape devoit être bien informé de mes instructions, parce que 15 jours avant mon arrivée, il s'en entretint avec le commandeur en disant deux ou trois fois *Dieu le pardonne au roi catholique*, donnant à entendre qu'il avoit appris que je venois chargé de beaucoup d'instances et de menaces. Je lui dis à cela que ce que j'apportois étoit beaucoup de soumission et de respect pour le Saint-Père, et beaucoup de vérités à lui dire pour le détromper sur les méfiances qu'on lui avoit inspirées et lui faire connoître les risques auxquels elles l'exposeroient et que le commandeur devoit m'aider à parler clairement, ce qu'il me promit.

Comme cet homme au reste est aussi soupçonneux que borné, je n'ai point voulu lui faire de reproches sur ce qu'il avait dit au pape au sujet de l'ordre qu'il avait reçu de ne point insister, ni d'un autre côté lui causer cette humiliation qui peut-être l'auroit éloigné de moi.

Monino à Grimaldi.

Rome, 6 août 1772.

Sa Sainteté continue de prendre les eaux, et si ce qu'on dit est vrai, tout est dans l'inaction; on n'expédie rien ici pour les affaires étrangères. Le Saint-Père observoit tous les ans ce régime pour adoucir les ardeurs du sang qu'il éprouve chaque année dans cette saison, mais il paroît que cette opération ne duroit que 15 jours dans les autres années. Cette interruption des affaires et cette diversité de conduite jointes à ce qu'on en use ainsi depuis ma première audience, et enfin les observations que l'on a faites sur cette audience ont donné lieu en cette cour à des bruits et à des propos qui sont également désavantageux à la réputation du Saint-Père et à celle des ministres des cours unies.

M'étant entretenu le 13 de ce mois au soir avec le cardinal de Bernis sur cette affaire, et sur ce qui pouvoit être la cause principale de cette inaction, je lui ai dit que j'attendrois jusqu'à ce que je me fusse assuré entièrement que cette conduite n'étoit qu'un expédient mis en usage pour éluder la poursuite de l'affaire pendante, et qu'ainsi qu'il convenoit je suspendrois encore mon jugement, quoique j'eusse entendu dire, ce qui est vrai, que le pape songeait à aller à Assise, voyage qui nous rejetteroit au moins jusqu'au mois de décembre. Quoique le projet de ce voyage

ait été agité dans les autres années ainsi que j'en suis informé, j'ai dit au cardinal qu'il pouvoit fort bien se réaliser dans la présente, et que si cela arrivoit nous devions faire connoître notre mécontentement d'être joués ainsi.

Le cardinal après m'avoir avoué que la conduite que tenoit cette cour lui paroissoit puérile et méprisable, me mit sur le propos de l'affaire de l'extinction et en traitant des moyens par lesquels on pourroit presser S. S. il m'insinua qu'il conviendroit peut-être que nous fournissions nous-mêmes quelques expédients propres à applanir les difficultés qui se rencontrent dans l'exécution.

Je lui répondis avec amitié et franchise que si nous proposions de nous-mêmes un expédient ou un projet quelconque, c'étoit nous exposer sur chaque idée et sur chaque mot à une infinité de discussions et de délais, et que ce seroit ce qui éloigneroit toujours de moi cette idée, qu'il étoit certain que j'en avois une qui pourroit donner ouverture à la négociation, et qui, étant exécutée préalablement par S. S. feroit connoître sa bonne foi à nos souverains, et pourroit préparer bien des choses relatives à l'exécution, mais que je ne communiquerois cette idée à personne, pas même à lui, à moins que le pape ne s'expliquât de façon que l'on prit à l'heure même une résolution, et cela parce que au bout de tant d'années, et après tant de détours, je ne pouvois et je ne devois pas exposer l'honneur de si grands princes et le nôtre à de nouvelles moqueries; que comme je lui avois dit, je voulois me convaincre si c'étoit de dessein prémédité qu'on nous refusoit les audiences, ce que je tiendrois pour certain si la moitié du mois arrivait sans que le pape prit régulièrement les eaux, et si S. S. continuait comme elle le fait aujourd'hui d'*aller se promener tous les soirs à villa Patrice pour y jouer*

aux quilles, que dans ce cas je lui demanderois toutes les semaines des audiences extraordinaires comme si l'on m'en avoit marqué d'ordinaires; que si l'on me refusait ces audiences, je jugerois sur ce refus des sentiments de cette cour, et que si au contraire on m'en accordoit, je ferois ce qui étoit absolument nécessaire en parlant avec fermeté à S. S. J'ai fini en disant au cardinal (et j'ai dit cela avec beaucoup de véhémence étant réellement emporté, car les circonstances l'exigeaient ainsi) que si l'on imaginoit en cette cour que le roi d'Espagne et les ministres seroient le jouet des gens de ce pays-ci et la fable des caffés et des cercles, les personnes qui dirigeoient les manœuvres de quelque espèce que ce soit, se seroient grossièrement trompées puisque je jurois par la vie de S. M., vie que j'estimois bien plus que la mienne, que je n'omettrois rien de ce qui dépendroit de moi pour donner une mauvaise fin à de pareils amusemens.

Monsignor Salvati commissaire des armes étant venu me voir le lendemain 4 il m'a dit en affectant de me faire une grande confidence, qu'il savoit par le Cardinal-Secrétaire-d'État que le pape étoit résolu de me fixer des jours d'audience, et que cette résolution étoit due au cardinal de Bernis, qu'il ignoroit si S. S. changeroit d'avis, que cependant il ne le croioit pas quoiqu'elle fut entourée de quantité de gens dont l'intérêt étoit que la vérité ne parvint point à ses oreilles; qu'on avoit cherché un moyen de faire comprendre à S. S. les inconvénients et les murmures qui naissoient de ce qu'on n'expédioit rien pour les affaires étrangères et de ce qu'on ne donnoit pas d'audiences aux ministres étrangers. Après avoir ajouté qu'on avoit proposé au père Buontempi qu'il insinuât ces inconvéniens au pape, mais que ce père avoit refusé de se charger de

pareille commission ; il a fini par me dire que dès que j'aurois eu quelques audiences du Saint-Père, je trouverois dans S. S. des facilités pour m'expliquer attendu que c'étoit conforme à son caractère.

Quoique l'heure à laquelle monseigneur Salvati est venu chez moi, la manière dont il s'est présenté, l'empressement avec lequel il a demandé à me voir dans un tems où je ne recevois personne et diverses autres circonstances me donnent lieu de croire qu'il étoit chargé tout exprès de m'apporter cet avis : malgré cela il est juste de lui garder le secret d'autant plus qu'il me l'a recommandé. Mais cela ne m'inquiétera pas de m'assurer si l'avis est fondé, ou si l'on a changé de dessein.

V. E. verra par une lettre séparée que j'ai reçu la réponse du pape à mes lettres de créance au moment que le courrier alloit partir. Comme je voyois que cette réponse ne contenoit rien sur les points en contestation, j'ai voulu conserver le même ton avec le père Buontempi qui conduit toute la machine. Je lui ai demandé nettement s'il vouloit être ami ou ennemi de la cour d'Espagne, et comme ce père qui est consommé dans les artifices et dans les démonstrations extérieures qui sont en usage dans ce pays-ci, a voulu se tirer de ce pas avec finesse en me faisant des protestations et en me déclarant qu'il ne demanderoit pas mieux que de se retirer, je lui ai fait comprendre que les risques d'un favori ne se bornoient point à une retraite, et que la protection d'un prince tel que le roi d'Espagne valoit infiniment mieux que toutes les autres liaisons quelconques. Je lui ai donné à connoître le risque qui résultoit de ce que le pape ne s'expliquoit pas avec moi quoiqu'il fut assuré du secret de ma part, et combien il s'exposoit tout en laissant passer inutilement ces momens critiques.

Il a recommencé ses protestations de fidélité et d'affection pour le roi en me disant que si S. S. (par impossible) lui donnoit un plein pouvoir, il finiroit toute l'affaire et satisferoit S, M. dans l'espace de trois minutes. Sur ce qu'il m'a promis de rendre au Saint-Père un compte exact de mes représentations, je lui ai dit que cela ne suffisoit point, et qu'il étoit nécessaire qu'il fit davantage puisque à en juger par ce que S. S. m'avoit dit de lui je savois que c'étoit sur ses conseils seuls que S. S. se régloit.

Il s'est engagé à me servir en tout ce que je voudrois, demandant que je gardasse un secret profond sur cette conversation et sur les autres, d'où je conclus qu'il veut servir les deux partis.

C'est quelque chose de prodigieux que tout ce qu'il a dit dans l'espace d'une heure et demie, et je ne pourrois pas vous rapporter exactement tous ses propos. J'ai continué à l'intimider et à lui donner à connoître combien il seroit convenable pour lui de traiter avec moi et de se tirer d'embarras par ce moyen. Il m'a fait entendre qu'on me fixera des audiences entre le 15 et le 20. La suite du tems apprendra le reste; en attendant, V. E. voit les difficultés que je rencontre pour me faire écouter.

Monino à Grimaldi.

Rome, 3 septembre 1772.

. . . . . .

. . Je tirai un papier contenant un précis de mes idées, et

je me préparai à lui en faire lecture, mais le Saint-Père me dit avec douceur qu'il ne vouloit pas m'entendre. V. E. doit se rappeller la parole donnée par le Saint-Père au cardinal de Bernis d'entendre tout ce que j'aurois à lui dire, ainsi que j'en ai informé V. E. dans ma précédente lettre du 27 août. Je remis aussitôt et très-promptement mon papier dans ma poche sans faire au pape la moindre instance en lui donnant à connoître par ma contenance le chagrin que son refus me causoit. Alors le Saint-Père qui sans doute s'en aperçut, me dit qu'il avoit pensé à faire une chose à laquelle les autres princes ne pourroient s'opposer et dont S. M. ressentiroit la plus grande satisfaction; mais que cette opération demandoit du temps. Je répondis à cela que ce délai exposait à beaucoup de dangers, et que rien autre que l'extinction absolue ne pouvoit satisfaire le roi; que la fermentation continuelle et les intrigues du corps jésuitique forçaient S. M. à solliciter de jour en jour la fin de cette affaire, que je ne pouvois m'empêcher de lui dire clairement qu'il y avoit un grand feu et plus grand qu'on ne pensoit. Sur cette expression le pape me dit : Il y jettera un peu d'eau, à quoi je répondis : Cette eau se trouve à 400 lieues de l'incendie, par conséquent elle ne peut pas avoir assez d'activité pour l'éteindre, et nous ne savons pas ce qui peut arriver dans l'intervalle. Le pape répliqua : Si on n'emploie pas assez de précaution en cherchant à l'éteindre, ils en seront d'autant plus redoutables puisqu'ils seront réduits au désespoir, au lieu que d'ici à la conclusion, ils se tiendront tranquilles, flottant entre la crainte et l'espérance. — Non Saint-Père, (lui dis-je) c'est en arrachant la racine d'une dent qu'on fait cesser la douleur. Je prie V. S. par les entrailles de J.-C. de me croire et de voir en moi un homme rempli d'amour pour la paix,

Et surtout (ajoutai-je avec le ton de la confiance), craignés Saint-Père que ma cour ne donne dans le projet qu'ont adopté presque tous les autres princes d'éteindre par une voie indirecte tous les ordres religieux, puisque l'on comprendra dans leur nombre celui des jésuites. — Comment les éteindre? (me demanda le pape) En ne souffrant dans leurs États, (répondis-je) que les religieux qui renonceront à leurs prétendues exemptions. Alors ces religieux étant soumis aux évêques, les souverains pourront, à l'aide des évêques, faire toutes les suppressions et réductions qu'ils voudront, et qu'ils croiront convenir au bonheur de leurs sujets. Et c'est à quoi se prêteront très-volontiers tous les évêques qui sont affectionnés aux jésuites, c'est-à-dire ceux qui conduisent et mettent en mouvement la machine. V. S. peut en savoir quelque chose non seulement de Venise, mais aussi d'ailleurs.—Et c'est précisément (me dit-il) ce que veulent les jésuites, faire cause commune avec tous les autres, et je sais très-bien ce qu'on projette en divers endroits contre les ordres religieux.—Puisque S. S. le sait (lui répondis-je), peu importe aux princes que la cause soit générale, pourvu qu'ils soient sûrs de l'extinction de ceux qu'ils veulent voir éteints, les autres étant divisés, réduits et assujétis à ce qui paroîtra convenable et juste. Le saint-siége ne peut pas rompre avec tous les princes catholiques, et il y a tout à craindre qu'un jour tous les souverains ne puissent se réunir sur ce point. C'est pourquoi j'apportois actuellement à V. S. mon plan qui respire la douceur et la modération. — Je veux bien l'entendre, (me dit-il alors.)—Non Saint-Père, (lui répondis-je) je ne veux point ennuyer V. S. mais je la prie de me croire et de méditer sur les suites. Il parut alors embarrassé et me reconduisit jusqu'à la porte en me recommandant de voir les

langes destinés à l'infant. C'est ainsi que finit l'audience.

Je dois à présent observer à V. E. qu'en me hasardant à toucher ce point qui me paroissoit devoir être de quelque utilité, j'avois présent à l'esprit non seulement ce qui s'est traité et fait à Venise à ce sujet, mais aussi ce qu'à mon passage par Florence le grand duc m'avoit dit en m'observant avec beaucoup de vivacité qu'il n'y avoit rien de plus convenable. J'y ajouterai encore ce qu'on m'a écrit à Naples, quoiqu'avec peu de certitude, savoir qu'on traitoit fort secrètement cette même matière dans la chambre établie pour corriger les abus, il y a d'ailleurs lieu de croire qu'à Vienne et dans d'autres États de l'Allemagne on agite ou on agitera cette même question. Comme l'on ignore ici aucun de ces mouvements, l'explication que j'ai eue ne peut pas manquer de faire sensation. J'ai eu la même explication avec le cardinal-secrétaire-d'État qui, après l'audience, me parla des affaires de Naples sur le même ton que S. S. Il me proposa aussi quelque tempérament sur l'article de l'extinction, et me dit en confidence qu'il en avoit conféré avec le pape. Je lui dis que je ne m'éloignerois pas d'un tempérament quant à la manière, mais à condition qu'on commençât par opérer l'extinction absolue, point sur lequel jamais je ne fléchirois, et que je lui en faisois la déclaration formelle pour éviter par la suite toute équivoque. Le cardinal-secrétaire convint de la force de mes réflexions, et de l'appréhension que l'on devoit avoir de l'idée relative, si elle venait à prendre consistance.

Le même soir je vis le cardinal de Bernis pour traiter de ce que je devrois dire au pape dans l'audience du lendemain. Je fis remarquer au cardinal que j'avois vu le pape dans la même intention qu'auparavant, et que malgré sa promesse de m'écouter, il n'avoit pas voulu entendre ce que

j'avois à lui communiquer. Je proposai au cardinal deux choses, l'une qu'il travaillât à inspirer au Saint-Père une entière confiance en moi ; l'autre qu'il fit comprendre à S. S. le risque qu'elle couroit de faire d'elle-même quelque démarche qui irriteroit les jésuites sans satisfaire les cours qui ne seroient jamais contentes que lorsque l'extinction auroit été consommée. Le cardinal convint de l'utilité de ces deux démarches, et il m'assura qu'il donneroit toute son attention pour y réussir. Il répéta la même chose à D. Nicolas de Azara à qui il dit qu'il étoit fort content de moi, et ce dernier lui donna de nouvelles assurances de mes sentimens.

Le cardinal me dit encore en confidence que, pour obtenir des audiences du pape et pour le persuader sur le risque d'un plus long délai, il s'étoit servi du père Martinelli religieux conventuel qui étoit fort aimé du pape, et qui d'un autre côté étoit fort aimé de Buontempi, que ledit Martinelli avoit fait des démarches fort utiles, et qu'il lui avoit conseillé en secret de s'adresser à Buontempi, et que malgré l'envie que ce dernier marquoit de ne pas se mêler de cette affaire, il étoit indubitable qu'il pourroit et qu'il sauroit saisir l'occasion de faire décider S. S.

Je vais à présent rapporter à V. S. ce que m'a confié le cardinal de Bernis sur ce qui s'étoit passé dans l'audience qu'il a eue du Pape. Il me dit d'abord qu'il avoit été assez content des explications de S. S., que lui, cardinal, ayant fait remarquer au pape les bonnes qualités qu'il avoit reconnues en moi, il lui avoit fait ensuite comprendre le risque qu'il couroit de bâtir sur le sable, s'il prenoit quelque résolution qui ne satisfit point le roi d'Espagne ; qu'il fallait donc absolument que S. S. entendit mes idées et me découvrit les siennes, sur quoi le pape s'étoit tenu long-

tems en réserve, que lui, cardinal, aiant encore pressé le Saint-Père sur le grand avantage qui résulteroit de cette ouverture. S. S. lui avait répondu qu'elle avoit eu la même pensée, qu'elle m'écouteroit, feroit ensuite ses réflexions et me feroit sa réponse, qu'elle m'avoit goûté parce que je concevois facilement les choses, et que j'expliquois fort clairement les objections (il faisoit sans doute allusion à une réflexion sur les aziles); qu'il étoit fort aise que l'on m'eut choisi parce qu'il aimoit mieux traiter avec des personnes lettrées, au lieu qu'un militaire veut ordinairement tout emporter l'épée à la main, mais que j'avois un défaut, c'étoit quand j'avois entrepris quelque chose de vouloir l'exécution à l'instant.

Le cardinal m'assura qu'il avoit fait comprendre au pape combien aujourd'hui seroit frivole et suspecte la précaution d'empêcher seulement la réception des novices, et que cet expédient qui auroit été convenable dans le commencement de son pontificat, donneroit lieu maintenant à de plus grandes défiances.

Le cardinal m'indiqua les objets sur lesquels je pourrois entrer en explication avec le pape, mais il m'avertit de ne point ôter au pape le mérite de parler le premier, ainsi qu'il l'avoit résolu et qu'il le lui avoit donné à entendre. Il me déclara au surplus qu'il ne vouloit point savoir les moïens, parce qu'il avoit en moi une entière confiance, et parce que ses instructions se réduisoient à me seconder dans tout ce que je jugerois convenable. Je le remerciai beaucoup en le comblant d'éloges sur ses lumières et son activité, et j'ajoutai que mes instructions se bornoient pareillement à me prescrire d'agir de concert avec lui pour faire toutes les démarches nécessaires, le choix de celles qui nous paraîtront les plus efficaces étant abandonnés à

notre prudence, et que mes idées sur les moyens de l'extinction se réduisoient à la faciliter de manière qu'elle ne rencontrât aucun obstacle, et à prévenir toutes les objections que le pape pourroit faire sur les points contestés pour les régler et établir la tranquillité sur une base solide et durable.

V. E. concluera de tout ce que je viens de lui expliquer qu'il règne une confiance réciproque entre le cardinal de Bernis et moi; que l'on ne peut, comme je l'ai déjà dit au cardinal, et comme je le lui répéterai, établir aucune négociation sans son concours et celui de sa cour, que pour le présent, le motif de présenter le mémoire qui devoit accompagner la représentation du concile du Mexique ne subsiste plus, et que semblablement on ne peut insister pour que le pape envoie quelqu'un pour traiter les affaires, en observant la méthode accoutumée dans les cours, jusqu'à ce qu'on voïe le résultat de ces dernières audiences, attendu que ce seroit nous exposer au danger de faire naître quelque moïen d'éluder ces instances en les réduisant à un système nouveau.

Je crois avoir satisfait à tout ce que V. E. a bien voulu me recommander sur ces objets. Quant à ce qui regarde le cardinal Orsini et le ministre de Portugal, je continuerai de vivre avec eux en bonne intelligence et en bonne union, ainsi que je l'ai marqué à V. E. dans mes lettres précédentes : de manière qu'ils ne soient point fondés à se plaindre de ma conduite avec eux.

On n'espère pas grand chose ici des affaires qui se négocient avec l'Angleterre ainsi que V. E. le verra par quelques avis qui accompagnent la lettre où je parle du médecin Cuills, et pour le reste je me réfère au conseil que j'ai déjà donné dans ma dite lettre du 27 aout sur la corde

qu'il conviendra de toucher à Naples : de manière que les mouvements de la cour de Naples entretiennent les craintes et les appréhensions de celle-ci sans perdre de vue l'avis que j'ai donné sur le point des exemptions des autres ordres religieux.

Monino à Grimaldi.

Rome, 10 septembre 1772.

. . . Le Saint-Père s'ouvrit en me disant que les pièces de mosaïques qui avoient couté tant de tems à travailler et à arranger commençoient à prendre une bonne forme ; que depuis environ deux ans les fortes indispositions du général de la Compagnie et la foiblesse de son tempérament avoient fait esperer que cet homme venant à manquer, le plus fort de l'ouvrage pour l'extinction se trouveroit fait, mais que Dieu dont on doit adorer les jugemens avoit disposé ces choses d'une autre manière ; que les affaires de Pologne et de France l'avoient aussi dérangé, les nonces pour leurs interets particuliers étant les plus grands ennemis du bien commun, et qu'il avoit toujours beaucoup de précautions à prendre ; que si, lors de mon arrivée il eut pris quelque décision, il auroit paru que ç'eut été la crainte et non l'examen et la conscience qui l'y eussent déterminé, qu'il avoit pensé charger le cardinal Malvezzi archevêque de

Bologne et monsignor Acquaviva, président d'Urbin en qui l'on devoit avoir la plus grande confiance pour cette affaire d'une opération qui devoit préparer les voyes à l'extinction; et qu'il ne savoit que faire par rapport aux jésuites de Modène, de Toscane, de Venise, de quelques jésuites d'Allemagne et d'autres endroits où peut être on refuserait de les dépouiller de leurs maisons et de leurs colléges, ce qui par conséquent mettroit un obstacle à ladite extinction.

Sur cette ouverture ou explication je répondis au Saint-Père par ces paroles de l'Évangile : *Percutiam pastorem et dispergentur oves.* Le Saint-Père se mit à rire et applaudit beaucoup à ma saillie.

Monino à Grimaldi.

Rome, 22 octobre 1772.

Avant mon départ pour Naples, le pape en passant par le village de Marino qui appartient au connétable Colonne, rencontra une troupe de femmes et d'enfants qui vinrent à lui en criant beaucoup au sujet d'une taxe ou d'un réglement de prix qui a été mis sur le bled par ordre de ce gouvernement, et cette scène ne fit pas plaisir à S. S.. On a regardé alors cet évènement comme peu de chose, et on l'a attribué à la dureté avec laquelle les barons exercent ici dans leurs fiefs la Régale ou privilége de la boulangerie, ou la vente du pain en détail et l'on a cru que le fermier

du connétable Colonne abusoit de ses droits. Depuis mon retour j'ai appris qu'il y avoit eu une émeute semblable et même plus considérable un autre jour que S. S. se promenoit à cheval aux environs du village de Genzano, et quoique je ne sois pas informé des détails de ce fait, je sais de bonne part que le pape en conçut quelque inquiétude, et qu'il fut obligé de rétrograder et de faire une espèce de retraite avec sa garde. On s'accorde généralement à imputer le tout aux réglements faits à l'occasion du bled et à la tyrannie avec laquelle on traite les laboureurs et les païsans; les cris et les plaintes retombent sur Bischi commissaire de l'Annone et sur ses gens. Mais moi je remarque que tout ceci est arrivé depuis qu'on a fermé le séminaire romain et qu'on a ôté celui des Hibernois aux jésuites; que ces réglemens molestent principalement les notables du païs qui exerçoient ici l'agriculture et le commerce des grains en gros, parceque les gens de la campagne sont de simples journaliers et gens à gage qui ne possèdent pas un pouce de terre. Comme en général ces notables sont jésuitiques, et qu'ils s'étoient déjà expliqués d'un ton à faire entendre qu'ils ne sémeroient pas et qu'ils avoient tenu d'autres propos qui selon moi avoient tout l'air de menaces; je ne puis m'empêcher de soupçonner quelque ressort secret qui fait agir toute cette manœuvre. Le cardinal de Bernis pense que le pape s'épouvantera de tout ceci et qu'il ne voudra point sortir du point d'où nous voulons le tirer. Moi je crois au contraire que si ce gouvernement n'étoit pas aussi faible dans le temporel, rien ne pourroit contribuer davantage à le déterminer promptement. Au reste il faut suspendre toutes nos conjectures jusqu'au retour du Saint-Père.

Arch. des Aff. Étr.

XIV

AFFAIRE DU VÉNÉRABLE LABRE.

Le cardinal de Bernis au comte de Vergennes, ministre des Affaires Étrangères sous Louis XVI.

Rome, 30 avril 1783.

Nous avons ici, depuis le 16 de ce mois, dans une église de cette ville, un spectacle qui édifie les uns et scandalise les autres. On a laissé exposé pendant trois jours dans cette même église le cadavre d'un mendiant françois qui pendant ce cours espace de temps, a conservé, dit-on, la flexibilité de ses membres, sans aucune odeur de putréfaction. A l'instant de sa mort toute la ville de Rome, sans exception, a déclaré que ce pauvre (dont en effet on dit beaucoup de bien) étoit un saint, qu'il avoit prédit sa mort et opéroit une grande quantité de miracles, qui restent à vérifier. Le concours a été si grand dans cette église, non seulement de la part du peuple, mais encore de celle des personnes les plus considérables, qu'on a été obligé d'y envoyer une garde qui n'y laissoit plus entrer que les seuls infirmes qui viennent en foule sur son tombeau demander leur guérison; plusieurs prétendent l'avoir obtenue. Ce françois nommé Labre ou Labré, est, dit-on, natif d'un village de l'évêché de Boulogne en Picardie. Une maladie

causée par l'austérité de la règle l'obligea, il y a quelques années, de sortir de l'abbaye des Sept-Fons où il avoit pris l'habit monastique. Pendant neuf ans qu'il a séjourné à Rome, on n'avoit jamais parlé de lui avant sa mort, mais au moment de son décès le bruit de sa sainteté se répandit dans un instant et universellement dans cette capitale, ce qui sembleroit prouver que le parti dominant ici (qui est celui des jésuites) auroit jeté les yeux sur ce pieux mendiant pour en tirer avantage selon ses vues. On remarque en effet que les chefs de cette secte puissante sont les zélés protecteurs de la sainteté de ce pauvre françois et de la vérité de ses prétendus miracles. On s'attend à quelques prophéties extraordinaires, à des révélations, auxquelles on prépare déjà les esprits.

Il n'y a pas à Rome plus de vraie dévotion qu'ailleurs, mais il y a certainement plus de superstition et d'ignorance.

Je joins ici, monsieur, quelques exemplaires de l'image gravée de Benoit Joseph Labre, dont il s'est débité en 24 heures plus de 40 mille exemplaires. On a renfermé dans sa bière un extrait de sa vie écrit en langue latine sur du velin, et dans la traduction qui en a été faite en langue vulgaire on a ajouté quelques circonstances favorables à la sainteté du sujet, qui ne se trouvent point dans le texte latin. On voit bien l'intention de cette infidélité, mais elle n'est pas adroite. Il est à présumer que cette pieuse comédie ne finira pas si tôt.

Vergennes à Bernis.

Versailles, 20 mai 1783.

Si le mendiant françois que le peuple de Rome honore depuis sa mort d'une espèce de culte avoit tenu en quelque chose à la Société des jésuites, je ne trouverois pas étonnant qu'on s'empressât tant à exalter sa sainteté. Mais qu'un homme isolé et inconnu fasse tant de bruit à sa mort, c'est une chose assez remarquable et qui mérite d'être observée surtout si l'on découvre un dessein dans les scènes auxquelles il donne lieu. On va sans doute faire ici des recherches sur l'origine et la conduite de l'ancien moine de Sept-Fons. Si j'en apprends quelque chose j'aurai soin d'en instruire V. E.

Bernis à Vergennes.

Rome, 4 juin 1783.

Il n'est plus douteux que le parti des jésuites à Rome ne soit le moteur de l'éclat que continuent à faire ici les miracles sans nombre qu'on attribue au mendiant Benoit Jo-

seph Labre du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Les gardes qu'on a mis à son tombeau et la balustrade qui l'entoure, toujours ouverte aux malades et infirmes, n'ont fait qu'autoriser davantage le culte public qu'on lui a rendu dès le moment de sa mort, en l'invoquant sans cesse, en distribuant ses images et ses reliques, et en autorisant, avant le tems prescrit, et avant d'avoir reçu des informations de France et des autres pays qu'il a fréquenté, l'introduction de la cause de sa béatification.

Je sais par des ex-jésuites françois et par les lettres de Paris, venues par ce courrier, qu'on a annoncé en France à toutes les personnes pieuses, même les plus respectables, attachées au parti des jésuites, les prodiges qui s'opèrent dit-on, au tombeau de ce mendiant; on parle toujours de ses prophéties, qui n'étant connues que de son confesseur, entièrement dévoué aux jésuites, peuvent facilement être arrangées selon les vues de ce parti. On se presse sans doute d'obtenir un décret favorable de la congrégation des rits afin de donner plus de poids à ces mêmes prophéties. Le cardinal vicaire a nommé 12 personnes distinguées pour faire la quête dans toutes les maisons de Rome afin de subvenir ainsi à la dépense considérable qu'exigent de semblables causes. C'est le cardinal Colonne, vicaire de S. S. qui est à la tête de cette affaire et qui n'y employe que les personnes les plus déclarées en faveur de la Société éteinte. *Le pape voit tout cela, garde le silence et laisse faire.*

Je crois pouvoir hazarder d'avance que, si les prétendues prophéties de Benoit Labre viennent à paroître, on y attribuera tous les maux qui affligent aujourd'hui le saint-siége à la destruction d'une Compagnie qui l'avoient toujours courageusement défendu. Au reste, monsieur, on

est soupçonné ici d'impiété quand on forme le moindre doute sur la vérité des miracles sans nombre qu'on prétend s'opérer tous les jours par l'intercession du Saint-français ; car c'est ainsi qu'on le nomme.

Rome, 11 juin 1783.

Il est tres-certain que le sieur Marconi confesseur du mendiant françois, sans avoir été jésuite, est un de leurs adhérens les plus dévoués, ainsi que tous ceux qui sont employés par le cardinal vicaire dans la cause du mendiant françois.

Rome, 18 juin 1783.

On imprime ici la vie du mendiant françois avec une liste de ses prétendus miracles; c'est l'ex-jésuite Zaccaria qui est l'auteur de cette vie approuvée par le théologien de M. le cardinal Boschi grand penitencier et fort attaché au parti des jésuites, ainsi que le cardinal vicaire, qui étant juge ordinaire, aurait pu se dispenser dans un décret qu'il a donné pour introduire la cause de béatification de ce

mendiant de se servir de cette expression, *voulant favoriser ladite cause, etc.* Ce qu'il y a de bien certain c'est que l'on n'observe à cet égard aucune des règles établies dans la Congrégation des Rits, et qu'on se laisse emporter par un enthousiasme dont le moindre des mauvais effets sera vraisemblablement le ridicule.

Albano, 19 juillet 1783.

Vous trouverés jointes ici, monsieur, la traduction de la lettre que m'a écrite le cardinal Archinto préfet de la Congrégation des Rits, d'après la demande que je lui avois faite de me procurer de l'écriture de Benoit Joseph Labre, et la copie de la lettre que ce pieux mendiant écrivit à ses parens en 1769, apres être sorti des Chartreux et avant que de se présenter à la Trappe et à Sept-Fons; il est à remarquer que ces trois ordres austères n'ont pas jugé à propos de l'admettre ou de le conserver parmi leurs religieux.

M. l'évêque de Boulogne, qui a toujours eu de l'attachement pour les jésuites, interrogé par le tribunal du cardinal vicaire, a fait en réponse un grand éloge de la piété et des mœurs de Benoit Labre; il a également donné des notions de toute la famille de ce particulier, vouée comme lui à la piété la plus remarquable, mais ce prélat ne s'était pas aperçu que Benoit Labre dans ses lettres recommandoit particulièrement à ses père et mère et à ses frères, la lecture d'un livre, si je ne me trompe, d'un certain

père Lejeune de l'Oratoire, jadis grand missionnaire, devenu ensuite aveugle et ami intime du fameux père Quesnel; l'ouvrage de cet oratorien est inscrit ici et noté parmi les livres jansénistes. On a été surpris que l'évêque de Boulogne ou ne connût pas l'ouvrage du P. Lejeune, ou qu'il fit un si grand éloge d'un de ses disciples. C'est ce même prélat qui a envoyé au cardinal vicaire la lettre écrite par Benoit Labre à ses père et mère dont je viens, monsieur, de vous annoncer la copie.

Ce soupçon de jansénisme commence à refroidir beaucoup l'enthousiasme du parti jésuitique fauteur et admirateur de la sainteté et des prétendus miracles de ce mendiant françois; la foule diminue tous les jours à son tombeau. On laissera éteindre sans doute de soi-même ce reste de fanatisme pour n'être pas obligé d'avouer de s'être trompé grossièrement. Déjà l'ex-jésuite Zaccaria, qui avoit composé en deux volumes la vie de Benoit Labre et donné une liste de ses miracles, a retiré son ouvrage de l'imprimeur. On commence à observer qu'à la mort de ce mendiant, à qui on proposa de recevoir les sacremens, il répondit que cela n'était pas nécessaire. Le curé de sa paroisse n'a cessé d'assurer que, malgré ses représentations, il n'avait jamais voulu faire ses pâques dans l'église paroissiale. Il prenoit ordinairement le tems paschal pour se rendre à Lorète et revenoit à Rome après la 15e de Pâques; une fois seulement il apporta à son curé le billet de sa communion pascale faite à Saint-Jean de Latran. On ne lui a connu de confesseur que le dernier nommé Marconi, entièrement voué aux jésuites qui n'a entendu que deux fois la confession de Benoit Labre. Le curé de ce mendiant ajoute qu'on ne doit pas vanter son abstinence, parcequ'il allait souvent manger et boire à une hotellerie de sa paroisse où

cet homme si austère ne donnoit pas des marques de frugalité, et c'est pour toutes ces raisons que le dit curé ne s'est pas soucié de revendiquer après la mort le corps de ce mendiant trop fameux. On auroit passé pour un impie, il y a quelques jours, si l'on avoit voulu donner du poids aux observations du religieux carme, curé de Saint-Martin-aux-Monts, paroisse de Benoit Labre.

Cette histoire finira vraisemblablement, comme je l'avois prévu par un grand ridicule, et pour l'augmenter encore il ne manqueroit plus que de voir le parti janséniste revendiquer les miracles d'un de ses prosélytes aussitôt que le parti jésuitique l'aura totalement abandonné. Rien n'est impossible en matière de fanatisme; *mais la religion souffre et devient méprisable aux yeux des hérétiques et des incrédules.*

On assure que les aumônes abondantes qui avoient été recueillies pour fournir aux frais de la béatification de Benoit Labre ont été déposées au Mont-de-Piété; il en restera bien quelques petites choses entre les mains des quêteurs, et M. le cardinal Des Lances pourra employer à d'autres bonnes œuvres les cinq mille livres annuelles qu'il avait affecté à la dépense de la canonisation d'un homme suspect aujourd'hui de jansénisme.

Par les nouvelles que je reçois de Rome dans le moment il semble que le parti jésuitique ne veut pas abandonner la canonisation de Benoit Labre. Je sais cependant que le Sacré Collége a bien changé sa façon de penser à cet égard.

Vergennes à Bernis.

Versailles, 19 août 1783.

Puisqu'on a de l'écriture de Benoit Joseph Labre je puis confirmer à V. E. la lettre dont je lui ai fait mention, sans dire ce qu'elle renfermoit. Pour le style elle a assez de rapport avec celle dont V. E. a eu copie. M. Hennin se rappelle que l'homme qui l'a écrite étoit fort dévot et prêchoit ses camarades, quoiqu'il paroisse par ses aveux qu'il n'étoit pas parfaitement honnête homme; il a quitté son service vers l'automne de 1765. Je crois qu'il convient de ne rien dire absolument de cette découverte avant d'avoir comparé les écritures, la lettre n'étant pas signée, mais s'il se trouve qu'elle soit de la main de Labre, V. E. ne doit pas faire difficulté de la montrer à la Congrégation des Rits qui peut s'en servir pour mettre fin à un fanatisme qui feroit tort à la religion.

Je ne suis nullement surpris des inquiétudes de V. E. sur la situation religieuse et politique de Rome et de tout l'État ecclésiastique. On voit de toutes parts s'élever des nuages qui pourroient avec le tems fondre sur l'Italie, et les parties faibles de ce pays devroient naturellement en essuyer les plus grands dommages.

Quelqu'un a apparemment un intérêt de remplir les gazettes d'Allemagne et de Hollande du bruit d'un acci-

dent arrivé au pape, V. E. ne m'en ayant rien dit, je regarde cette nouvelle comme entièrement controuvée.

Nous sommes toujours monseigneur dans la même incertitude sur les véritables desseins des deux cours impériales mais il est probable que le moment du dénouement approche et qu'il aura de grandes suites.

Bernis à Vergennes.

Albano, 26 septembre 1783.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous envoyer cy-jointes des pièces qui regardent Benoit Joseph Labre qui m'ont été adressées de France ou qui m'ont été remises à Rome, avec des observations que j'ai faites sur les dites pièces, et la copie d'une seconde lettre que m'a écrite le sieur Vincent, doyen de Wallincourt près Cambray, oncle maternel de Benoit Labre, ainsi que la réponse que j'ai crû devoir faire à cet ecclésiastique; je vous prie de vous en faire rendre compte.

Cette expédition est trop volumineuse et les affaires dont vous êtes chargé trop considérables pour que vous puissiez donner une attention suivie aux circonstances de la vie d'un pélerin si obscur pendant qu'il existoit et qu'on a rendu si célèbre après sa mort.

Comme il est de la dernière importance d'éviter à la Congrégation des Rits le ridicule et la honte d'être induite

en erreur par l'enthousiasme et le fanatisme, il conviendroit ce me semble, monsieur, qu'une personne judicieuse et active fut chargée spécialement d'appurer les faits d'après mes observations et de couper, s'il est possible le fil d'une intrigue qui peut avoir en France des suites encore plus fâcheuses qu'en Italie.

Il est à remarquer que partout où il y a des jésuites la dévotion à Benoit Labre est plus vive qu'ailleurs. En effet, on se moque en Espagne, où il n'y a plus de jésuites de ce nouveau taumaturge et son nom est encore ignoré en Portugal, malgré la crédulité superstitieuse qui règne dans ces deux royaumes.

De mon côté, je ferai tout mon possible pour découvrir le motif secret qui a réuni depuis longtems les suffrages du parti jésuitique en faveur de ce dévot mendiant, pour lequel, à l'instant de sa mort, toute la ville de Rome montra le plus vif enthousiasme, sans qu'il eut été question de lui (en apparence) pendant le long séjour qu'il a fait dans cette capitale.

Au reste il est à remarquer que Benoit Labre a fait des disciples et qu'on en rencontre plusieurs dans les rues et dans les églises, vétus de même, affectant la même austérité, le même recueillement et le même air contemplatif; ils attendent qu'on leur donne l'aumône et ne la demandent point. Le peuple se prend aisément à ces apparences d'une piété extraordinaire, qui cachent souvent des vices et des désordres.

Arch. des Aff. Étr.

VIII

CORRESPONDANCE DE PIE VI AVEC LE CARDINAL DE BERNIS.

Traduction d'une lettre du pape au cardinal de Bernis.

Montecavallo, le 5 août 1778.

Nous nous adressons à vous, comme à un ancien ami, à un cardinal essentiel et à un ministre pacifique, pour vous ouvrir notre cœur, et pour vous manifester nos vrais sentimens et nos intentions, dont nous vous prions de faire part sans réserve, non-seulement au comte de Floride Blanche (1) que nous regarderons toujours comme notre ami et tel qu'auparavant, mais aussi au duc de Grimaldi que nous considerons beaucoup, et au chevalier d'Azara, dont nous con-

(1) Florida Blanca était devenu ministre des Affaires Étrangères à Madrid, et Grimaldi, son prédécesseur au ministère, l'avait remplacé à Rome, comme ambassadeur.

naissons le mérite. Nous désirons de plus que par votre moyen Leurs Majestés catholiques et très-chrétiennes soient parfaitement instruites, ainsi que S. M. Sicilienne, de notre manière de penser, afin d'éloigner à jamais les ombrages, les doutes et les soupçons, qui de tems en tems troublent la bonne harmonie et l'union que nous désirons conserver et augmenter, s'il est possible, avec les souverains catholiques, et en particulier avec les cours de la maison de Bourbon et leurs ministres.

Deux soupçons nous font la guerre depuis notre avènement au pontificat. Le premier soupçon est que nous sommes trop favorables au parti des jésuites; le second, que nous sommes par système, contraires à ceux qui se montrent attachés aux souverains. Sur le premier article nous avons donné en plusieurs occasions toutes les assurances de ne rien faire de contraire au bref qui a supprimé la Compagnie de Jésus; nous avons renouvelé, il n'y a pas longtems, ces assurances et nous y avons ajouté que lorsqu'il serait question de déroger dans des points peu essentiels au bref de Clément XIV, nous ne le ferions que d'intelligence avec les ministres des deux cours. Nous n'avons pas changé de résolution à cet égard; et s'il est arrivé que par de certains cas on ait accordé à quelques-uns des individus réunis dans la Maison de Jésus, la permission de confesser au dehors, nous ne nous y sommes prêtés que pour des motifs de conscience et d'après les instances des particuliers, qui pour tranquilliser leur esprit, nous demandaient cette grâce, quelques-uns même se trouvant au dernier moment de leur vie: Les ministres sont trop religieux pour s'opposer, en certains cas, au salut des âmes et à la liberté d'une telle conduite. Nous avons déchiré en votre présence le décret que sollicitait l'électeur de Cologne et nous avons sévère-

ment puni deux ex-jésuites, qui avaient écrit et répandu des libelles, que nous avons fait condamner; l'un de ces ex-jésuites, nommé Martin, est mort dans un hopital où pour cause d'infirmités il avait été mis, et où il était détenu comme en prison.

Les monarques de la maison royale de Bourbon sont trop raisonnables et trop éclairés pour ne pas comprendre qu'il faut bien du tems et de la prudence pour éteindre l'esprit de parti, qui résulte de la suppression d'un corps religieux aussi étendu et aussi protégé que l'était celui des jésuites. Le père commun doit veiller aux besoins de tous ses enfans, avoir compassion de leurs faiblesses et même de leurs passions, et prendre garde, en usant de trop de rigueur, d'exciter du trouble et de réduire au désespoir des personnes qui se croyent opprimées.

Si l'on ne se fie pas à nos promesses et si le moindre ombrage nous ôte la confiance, qu'est-ce que nous pouvons faire qui puisse rassurer?

On a toujours rendu justice à notre probité et sincérité quand nous n'étions que particulier; on doit nous la rendre encore davantage aujourd'hui que nous remplissons la place de vicaire de Jésus-Christ et que nous devons édifier le monde entier par la fidélité à notre parole et par notre équité et notre charité envers tous les hommes.

Le second soupçon que nous voulons dissiper, n'a pas plus de fondement que le premier. Nous savons et nous pensons que le bien de l'Église et du saint-siège, après Dieu, dépend spécialement de la bonne harmonie entre le saint-siège et les cours catholiques qui, en beaucoup d'occasions, s'en sont montrés les appuis et s'en sont rendus méritans. Jamais nous n'avons perdu de vue cette maxime dont nous sommes intimement persuadés.

Nous avons eu tous les égards aux recommandations de l'Espagne, de la France et du roi des Deux-Siciles: Trois prélats sujets du même souverain et placés de notre main dans les premiers postes de Rome en commençant par le gouverneur de cette capitale, en sont des preuves manifestes. Si nous n'avons pas fait tout ce qu'on nous a demandé, c'est parce que nous nous devons à tous et à un chacun; mais nous n'avons jamais été opposé à ceux qui montrent avec sagesse et sans fanatisme de l'attachement pour les cours, au contraire nous les regardons comme des sujets qui peuvent contribuer à resserrer toujours plus les nœuds d'une parfaite concorde et amitié. Toutes les recommandations ne peuvent être également accueillies; le père universel doit avoir égard à l'universalité et discerner en pleine liberté ceux qui lui paraissent mériter la préférence.

On s'est plaint dernièrement de la promotion de M. Sampieri et de l'avocat Campanella: La cour d'Espagne a pour suspects ces deux sujets, l'un à cause de l'affaire du vénérable Palafox et l'autre parce qu'il a écrit dans l'affaire de Bischi. Nous n'aurions jamais cru désobliger la cour de Madrid, car la cause de don Jean de Palafox est tout-à-fait hors de la Congrégation des Rits et se trouve auprès de nous, qui sommes sérieusement occupé à lever les difficultés qui subsistent sur certains points. Dans cette persuasion nous avons cru inutile de faire part à l'ambassadeur d'Espagne du dessein que nous avions de placer M. Sampieri à la commanderie du Saint-Esprit, laquelle n'a aucun rapport avec les affaires, ni les intérêts des cours.

Nous avouons avec la même ingénuité que nous n'aurions jamais cru qu'un avocat qui a défendu par devoir les intérêts du tribunal de l'Annone, et qui aurait défendu de même les intérêts du sieur Bischi, s'il avait été chargé de

sa défense, eut encouru la disgrâce de la cour d'Espagne. Peut-être n'avons nous pas assez réfléchi aux mauvaises interprétations que ne manqueraient pas de faire à cette occasion les brouillons et les ennemis de la paix ; mais si nous avons manqué en cela, nous n'avons eu en vue que de bien remplir les places de commandeur de Saint-Esprit et de promoteur de la Foi. Certainement personne de raisonnable ne pourra supposer que nous ayons voulu en cette occasion mortifier la cour catholique et ses ministres, sans motif comme sans intérêt.

Quoique l'ambassadeur d'Espagne nous ait déclaré l'autre jour que sa cour ne recommandait plus les affaires du sieur Bischi, cependant nous n'oublierons pas ce que nous répondîmes à ce sujet au duc de Grimaldi et nous ferons bientôt éclaircir par les procureurs respectifs l'état de cette affaire ayant déjà fait suspendre pour cet effet tout acte d'exécution.

On renforce les soupçons par dire que nous avons adopté le système de remplir les places de la prélature et du Sacré Collège des sujets les plus opposés aux cours bourbonniques, mais on fait tort à nos intentions et à notre discernement. Un tel système serait aussi injuste que maladroit car lorsque les sujets recommandés ont une bonne conduite, de l'intégrité et de la doctrine, comme par leur mérite ils ne sauraient être proscrits, les offices des cours doivent encore moins être des obstacles pour eux : Penser différemment ce serait courir le risque de faire naître la discorde, au lieu d'établir la bonne harmonie. On ne peut sans nous faire une offense trop grave douter de la droiture de nos sentimens, depuis que nous avons (et il y a longtems) éloigné de Rome certains sujets parce qu'ils étaient suspects aux cours d'Espagne et de France.

Nous voudrions que cette déclaration sincère de nos sentimens, dont nous vous faisons le dépositaire, bannit pour jamais les ombrages et les soupçons qui nous font la guerre depuis quelque tems. Nous avons toujours désiré que le roi catholique, dont nous révérons la religion et la probité, voulut bien être le médiateur des affaires de Naples avec le saint-siège, et que son digne ministre, le comte de Floride Blanche, autorisé par son maître, entrât en correspondance avec nous sur cet objet dans la forme qui serait la plus convenable et la plus facile. Nous n'attendons que d'être instruits des intentions de la cour d'Espagne à cet égard pour écrire directement au comte de Floride Blanche sur cette matière avec toute la confiance de notre ancienne amitié.

Qu'on juge d'après ces dispositions, s'il est possible que nous ayons voulu en dernier lieu *faire publiquement dépit à la cour d'Espagne et à ses ministres.*

Nul homme n'est impeccable, mais nos intentions ont toujours été pures et droites. En conséquence nous voudrions bien que les ministres, quand ils ne sont pas contens de quelque chose, au lieu d'écrire à leurs cours, cherchassent avant tout d'applanir avec nous les difficultés et d'éclaircir les matières, au lieu de faire des relations qui peuvent indisposer prématurement les esprits.

Tel est le fond de notre cœur; faites le connaître à votre cour et aux ministres des autres cours de la même famille royale, et soyez selon votre propre caractère, l'ange de la paix et l'ami du saint-siège.

Jusqu'ici nous nous sommes servis d'une main étrangère parce qu'il y avait à dicter pour longtems et que nous nous serions trop fatigués, mais nous ne voulons pas omettre de

clore de notre main, en vous donnant avec l'estime la plus affectueuse, la bénédiction paternelle apostolique.

BERNIS A VERGENNES

(En lui envoyant la lettre du pape.)

Rome, 26 août 1778.

Le roi voit actuellement à quoi peuvent s'étendre les intrigues des ex-jésuites. Leur projet est de persuader au public (par des exemptions qu'ils obtiennent furtivement et par des privilèges relatifs à leur ancien institut) que leur ordre subsiste encore; que le bref de Clément XIV est obreptice et subreptice, et que quand les circonstances seront favorables, un pape à leur dévotion trouvera facile d'opérer leur resurrection. En attendant, ils travaillent à conserver et étendre leur parti. S. M. doit être assurée (et elle le voit journellement par ma conduite) que je serai très-attentif à déconcerter des projets qui ne pourraient que troubler l'Église et compromettre le saint-siége. M. le duc de Grimaldi agira toujours dans un grand

concert avec moi sur cet objet; et comme je connais ce pays-ci mieux que lui, je lui découvrirai souvent des artifices dont il ne se serait peut être jamais douté. Je surveille sans cesse le pape comme un enfant d'un excellent naturel, mais trop vif et qui serait capable de sauter par la fenêtre si on n'y prenait garde.

Madame la maréchale de Noailles a ici, dit-on, des liaisons avec les cardinaux les plus zélants et les moins dans nos maximes; on dit aussi qu'elle s'est fort réchauffée en faveur des jésuites. Quoiqu'il en soit, je lui rendrai tout ce que je lui dois, mais je ne prendrai la liberté de lui donner des conseils qu'au cas qu'elle désirât d'en recevoir de ma part; je ne prétendrai nullement diriger la conduite qu'elle jugera à propos de tenir à Rome, et je serais bien fâché d'avoir cette commission.

Rome, 2 septembre 1783.

Les réflexions que vous faites sur les affections du pape, sur sa conduite et sur la situation actuelle de la cour de Rome, sont on ne peut plus justes et plus judicieuses. Il est certain que si Pie VI ne craignait pas de se brouiller avec les grandes cours, guidé par les préjugés qu'il a, avec la crainte que lui inspire le parti des jésuites et l'inclination secrète qu'il ne sait pas assez dissimuler, de favoriser ce parti, on pourrait craindre quelque grande imprudence de sa part, d'autant plus qu'il agit souvent sans

réflexion et qu'il n'est pas assez maître de ses premiers mouvemens; mais Pie VI est plus hasardeux que hardi et plus timide encore qu'entreprenant. Il essaye de tems en tems de certaines démarches, et retourne en arrière quand on lui résiste. Vous avez dû en juger ainsi par les deux dernières lettres qu'il m'a écrites et par la révocation subite des pouvoirs de confesser et de prêcher accordés clandestinement aux ex-jésuites de la Maison du Jésus. Ce dernier acte de vigueur a déconcerté les espérances chimériques d'une résurrection prochaine; il a attiré au Saint-Père des reproches et peut-être des menaces; je m'attends qu'il fera en faveur du parti tout ce qui ne le compromettra pas formellement avec nos cours dans la vue de consoler les affligés et de les empêcher de s'armer contre lui. Tel est le caractère d'un pontife, à qui il ne manque dans le fond que d'être exempt de préjugés et d'avoir une connaissance plus parfaite des hommes, des cours et de la manière de traiter avec elles les affaires: Où aurait-il appris cette science, inconnue aujourd'hui à Rome?

Malgré cela, nous pouvons nous reposer sur la vigilance de la cour d'Espagne, sur la fermeté de ses principes et sur la connaissance parfaite qu'a du pape M. de Floride Blanche, ainsi que de l'état actuel de la cour romaine. Je crains plutôt une trop grande sévérité de la part de l'Espagne que de l'influence, ou de la faiblesse.

Je suis persuadé que la promotion de Campanella échauffera beaucoup le conseil de Madrid; il est fort à souhaiter qu'il ne rejette pas la médiation que propose le Saint-Père sur les affaires de Naples; c'est le seul moyen de le tenir en bride et d'employer avec succès, à son égard, les grands moyens de la crainte et de l'espérance. J'ai fortement insisté dans mes lettres en Espagne sur l'avantage qu'il y

aurait d'accepter les offres du pape ; je voudrais bien dans ces circonstances que l'humeur ne l'emportât pas sur la réflexion. Au reste, Monsieur, il faut encore un demi-siècle pour éteindre la chaleur et la fermentation occasionnées par la suppression des jésuites. Il n'en fallut pas moins pour faire accepter à l'Espagne, aux Pays-Bas et à une partie de l'Allemagne le bref qui supprima l'Ordre des Templiers, et cependant ces religieux ne dominaient pas sur les consciences et dans les écoles, comme les jésuites. Le grand mal est que le parti de ceux-ci, prédominant à Rome, remplira le Sacré Collège et la prélature de sujets à leur dévotion, et contraires par conséquent à nos cours et à nos maximes ; mais à cela il y a un remède qui produira toujours son effet, c'est que dans nos affaires avec Rome, il faudra toujours tâcher d'avoir raison, de ne proposer rien d'injuste ni de trop extraordinaire, et d'employer ensuite l'adresse et la fermeté nécessaires. Les corps physiques agissent les uns sur les autres à raison de leur masse; il en est de même des corps politiques. La cour de Rome a de l'orgueil et des prétentions, mais les grandes cours ont la force en main et savent bien qu'il ne tient qu'à elles (sans altérer le symbole de la foi) de mettre à la raison le conseil du Vatican. Tout dépendra à l'avenir de la sagesse, de la dextérité et de la fermeté des ministres du roi à Rome. D'ailleurs toutes les cours aujourd'hui ont à peu près les mêmes maximes pour contenir les souverains pontifes dans l'enceinte de leurs véritables droits.

Il est certain que le pape aurait agi plus sagement en condamnant avec modération l'élection et la consécration du nouvel évêque de la province d'Utrecht, mais il n'a fait en cela que copier le style des brefs de ses prédécesseurs sur cette matière, ces dits brefs ont été toujours dictés par

les jésuites, qui sous prétexte de jansénisme, ont voulu rendre irréconciliable la cour de Rome avec cette petite église d'Utrecht, qu'il vaudrait mieux essayer de ramener que de la forcer à persister dans le schisme. La modération en fait de conduite, devrait être la première vertu des souverains et surtout des papes.

Au lieu de suspendre la cérémonie de la haquenée, pour faire repentir le Saint-Père de la promotion de Campanella et du prélat Sampiéri, le roi d'Espagne n'aurait qu'à donner l'ordre de suspendre les procès des canonisations des sujets espagnols. Cette suspension priverait la cour de Rome de près d'un million par an que le royaume d'Espagne lui fournit pour ce seul article. On craint fort ici que la cour de Madrid n'emploie ce moyen efficace et sur lequel on n'aurait rien de solide à objecter.

Vous croyez bien, Monsieur, que je ne cesserai jamais de donner de bons conseils au pape et même de lui résister, quand il fera des imprudences préjudiciables au système du roi.

Billet écrit au pape par M. le cardinal de Bernis.

Rome, 5 février 1782.

Très-Saint-Père,

Je croirois manquer essentiellement à tous mes devoirs et à la reconnaissance que je dois à Votre Sainteté, si je lui laissais ignorer ce qu'on pense sur le voyage de Votre Béa-

titude, à Vienne, à Versailles, et dans toutes les cours d'Italie où Sa Majesté très-chrétienne a des ministres qui correspondent avec moi.

On regarde la proposition que Votre Sainteté a faite à l'empereur comme une fausse démarche, puisqu'on pense, si ce projet était exécuté, qu'il compromettrait essentiellement, sans aucun avantage pour le saint-siège, la dignité pontificale et la personne sacrée de Votre Sainteté.

Je n'ai pas le temps de faire copier les lettres que j'ai reçues depuis huit jours de nos différens ministres. Votre Sainteté voudra bien m'en croire sur ma parole, elle sait que je suis aussi incapable d'altérer la vérité, que de la dissimuler quand il est question des intérêts personnels de Votre Béatitude, et des intérêts les plus importans du saint-siège.

On cherche déjà à tourner en ridicule une démarche qui n'est que l'effet du zèle apostolique, et vous savez, très-Saint-Père, que le ridicule est l'arme la plus dangereuse dont on puisse se servir pour attaquer la religion et ses ministres.

A Rome les personnages les plus pieux et les plus éclairés craignent tous de déplaire à Votre Sainteté en contrariant ses idées; ils connaissent d'ailleurs peu l'esprit des cours et l'esprit du siècle. Les exemples du passé n'ont aucune application dans le temps présent. Dieu fait des miracles quand il lui plait, mais il ordonne aux hommes et surtout aux premiers pasteurs de suivre les règles de la prudence.

Aucun ministre de bonne foi ne saurait conseiller à Votre Sainteté de s'exposer au voyage de Vienne, après la réponse qu'a faite l'empereur, laquelle est parfaitement connue aujourd'hui de tous les cabinets de l'Europe.

Suspendés, très-Saint-Père, votre résolution jusqu'à ce

que vous soyez parfaitement instruit des sentimens de la France, de l'Espagne et des autres cours catholiques, qui sont véritablement attachées à la réligion, au saint-siège, à la gloire personnelle de Votre Sainteté et qui n'ont aucun intérêt à s'opposer au voyage qu'elle projette.

C'est avec le plus profond respect, etc.

P. S. Je reçois dans le moment, avec le billet dont Votre Sainteté m'honore, la copie de la lettre à l'électeur de Trèves, dont je lui fais mes très-humbles remercimens.

Réponse du Pape.

9 février 1782.

Un rhume très-violent et de grandes occupations nous ont empêché de répondre sur le champ à votre grâcieux billet, dont la teneur nous a donné une nouvelle preuve de votre bienveillance pour nous. C'est pourquoi nous ne saurions jamais vous remercier assés de tout ce dont vous voulés bien nous instruire. En même tems nous devons vous assurer, que nous sommes très-persuadé de la vérité de tout ce que vous nous avés communiqué sur la façon de penser des cours par rapport à l'offre que nous avons fait à

l'empereur; nous savons qu'elles jugent que c'est une démarche fausse et qui ne peut être d'aucune utilité au saint-siège et à la dignité pontificale. Mais qu'en résulte-t-il? Nous devons, quoiqu'il en coûte, tenir la parole que nous avons donnée, et qui, en général, a été applaudie. Après que l'empereur nous a déclaré que *grato et læto animo acceptamus* et que *jucundum et exoptatum erit non solum sanctitatem vestram intueri, et os ad os alloqui posse*, et que *tanti itineris molestias non aliâ et causâ velle suscipere, quam ut suum erga nos affectum, et quam prono animo sit ad religionis divinique cultus in ditionibus nostris incrementum, et aptiorem populi instructionem.* Il semble qu'après de semblables expressions il n'y a rien à opposer à notre résolution. Nous voyons bien que les difficultés qu'on peut faire sont appuyées sur ce qui suit : *Minime tamen dissimulandum ducimus, de illis rebus quas ad religionis utilitatem, meliorem disciplinæ conditionem, et rectum regiæ circa illas potestatis exercitum, in regnis et provinciis nostris, maturo concilio constituimus, animo tam firmo esse ut nihil excogitari, vel adduci poterit, quod nobis aliud persuadere, vel ab hoc instituto nos dimovere ulla tempore queat.* Ainsi cette seconde partie nous a tenu si fort en suspens sur le parti que nous avions à prendre, que sur un billet du 29 janvier dernier dans lequel nous avons eu soin de bien détailler les raisons pour et contre, nous avons consulté sept cardinaux, pour qu'ils nous donnassent leur avis, après avoir mûrement examiné toutes les réflexions possibles. Sans qu'aucun desdits sept cardinaux eut pû rien savoir de la façon de penser de l'autre, ils ont tous jugé unanimement, qu'il fallait que le voyage projetté eut lieu, et ils ont en même tems donné par écrit des raisons très-fortes. Le nonce à Vienne aussi a été du même avis; et voilà que

nous avons observé, autant qu'il était en nous les règles prescrites par la prudence ecclésiastique. Il est vrai qu'*un seul* desdits *sept* cardinaux (1) a ajouté qu'il aurait peut-être été bon de prendre l'avis des cours catholiques avant de se déterminer, mais nous avons pensé, et d'autres aussi, que cela pourrait irriter d'avantage l'empereur et compromettre les cours qui nous sont attachées, ainsi nous avons jugé qu'un si long retard aurait été nuisible, d'autant plus que nous avions toujours présent ce que vous nous *dites* fort sagement en parlant avec nous, lorsque les nouveautés pernicieuses qui nous affligent commencèrent à avoir lieu : qu'il aurait peut-être fallu en faire part confidentiellement aux cours susdites, mais sans leur demander aucun office. Il s'agit d'une affaire purement de religion, pour laquelle nous savons que nous sommes dans l'obligation d'exposer la vie même; et nous serions prêts à l'exposer en effet d'un moment à l'autre. C'est pourquoi il ne nous est pas possible d'abandonner le vaisseau dans les orages les plus violens. Quant aux sujets que nous avons consultés nous ne pouvons pas leur faire le tort de croire qu'ils ont voulu nous flatter de crainte de nous déplaire en désapprouvant notre idée, d'autant plus que nous n'avions parlé de cette affaire avant qu'ils s'expliquassent, qu'en l'air avec un d'eux, comme de quelque chose à laquelle il fallait bien réfléchir; et dans le billet même que nous avons écrit à tous nous avons témoigné la même incertitude.

Que si les ministres impériaux cherchent dès à présent à tourner notre voyage en ridicule, cela ne nous étonne pas, puisque leur façon de penser et leurs maximes nous sont connues. Mais nous savons aussi que nous devons pa-

(2) Jean-François Albani.

raître *insensés pour J.-C.* Et, comme vous ne manqués sûrement pas de l'enseigner, la prudence des cabinets ne peut pas se combiner avec celle du sanctuaire; dès que nous avons donné un certain cours à la première, ce serait une erreur manifeste de lui tout accorder, vû le caractère dont nous sommes revêtus. Nous serions très-fâchés, et même nous ne ferions pas ce voyage, si l'on pouvait nous accuser d'intérêt mondain; mais, comme il n'y a pas le plus petit indice de cela, nous croyons ne pas nous tromper, en disant que notre devoir exige que nous allions, quoique notre cause soit aussi perdue qu'on l'imagine; (nous ne pouvons pas cependant désespérer que Dieu nous refuse tout secours). Que si l'on ne nous accorde pas autre chose, nous obtiendrons du moins, que l'auteur de tous ces maux ne se moque pas de nous, de ce que nous ne tenons ce que nous lui avons promis et proposé; que les gens de bien ne puissent pas nous reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de nous, comme ils le pourraient sans cela; enfin que les évêques ne soient pas abandonnés après les avoir si fort exhortés.

C'est pourquoi nous avons écrit une autre lettre, dans laquelle nous avons dit, que *quamprimum, citiusque veniemus*, en logeant dans notre maison de la Nonciature. Voilà le détail de notre conduite, et voilà que nous nous sommes ouverts à vous entièrement.

C'est en vous renouvelant nos plus vifs remercimens que nous vous donnons la bénédiction paternelle apostolique.

Lettre confidentielle du cardinal de Bernis à Pie VI.

23 octobre 1783.

Très-saint-père, comme on désire à Versailles que la dignité du chef de l'Église ne soit pas compromise, et encore moins avilie, on craint qu'en écrivant à l'empereur des lettres confidentielles, Votre Sainteté n'accoutume ce monarque à ne faire aucun cas de ses représentations, lesquelles, étant d'ailleurs ignorées du public, ne justifient Votre Sainteté qu'à ses propres yeux, et très-imparfaitement, sans édifier l'Eglise.

D'un autre côté l'on comprend que l'empereur pourrait se plaindre avec raison si Votre Sainteté rendait publiques des lettres sous le sceau convenu entre elle et ce prince, et l'intimité de la confiance.

On trouve aussi de grands inconvénients à sonner l'alarme dans l'Église catholique par la publication d'un jubilé universel qui n'aurait d'autre but que d'exciter et de remuer les esprits. Dans ce cas il y aurait à craindre également, ou que la bulle du jubilé ne fît aucun effet (et ce ne serait alors qu'une vraie capucinade), ou qu'elle n'en fît un trop grand, et qu'elle n'augmentât le mal au lieu de le diminuer.

Votre Sainteté répondra sans doute : « Nous devons donc rester les bras croisés et laisser bouleverser tout sans dire mot? » Non, sans doute, très-saint-père; mais il faut attendre et choisir le moment favorable pour parler; il faut préalablement s'entendre avec les cours bien intentionnées, demander confidemment leurs conseils, déclarer qu'on veut les suivre, se ménager leur appui; se justifier à leurs yeux par la communication amicale et secrète de ce qui s'est passé dans l'intimité d'une correspondance particulière; en un mot, il faut s'assurer, avant tout, des suffrages, de l'approbation (et, selon les circonstances), d'un concours et des bons offices; le tout sans éclat et sans risque d'irriter et d'allumer un grand incendie qui produirait peut-être un nouveau schisme et des désordres impossibles à réparer; il y a un milieu qu'il faut saisir entre la négligence et la précipitation. Rien ne réussit dans ce monde sans des précautions convenables!

En attendant le moment favorable (qu'une conduite adroite et prudente peut faire naître), pour remplir le devoir pastoral, j'ordonnerais, très-saint-père, à mes nonces, en Allemagne et ailleurs, de faire passer à Rome tous les écrits téméraires, erronés, ou simplement dangereux; je chargerais la congrégation du saint office de les examiner et de les censurer s'ils méritent de l'être; j'emploierais des théologiens et des canonistes habiles, et des écrivains de réputation pour les réfuter; je ferais mettre à l'index tous les livres hardis et dangereux, et je ne compromettrais, à votre place, ni ma personne, ni ma plume dans un siècle où tout est tourné en ridicule. Par ces moyens sages la conscience se trouverait en sû-

reté, et la dignité et l'autorité ne seraient pas exposées à être compromises et avilies.

A l'égard de l'archevêque de Milan, Votre Sainteté doit réfléchir que l'empereur a pris son parti, qu'il ne reculera pas; qu'Elle ne peut différer longtemps de pourvoir aux autres églises vacantes, et qu'un refus ouvrirait vraisemblablement la porte à une nouveauté très-dangereuse, c'est-à-dire, à la consécration et à l'installation d'un archevêque sans l'institution canonique du saint-siége, danger qui n'est que trop à craindre dans ces temps malheureux, et qu'il est de première nécessité d'éviter.

Pour empêcher ce malheur et ce scandale, très-saint-père, je répondrais à l'empereur qu'à sa recommandation, M. Visconti sera préconisé archevêque de Milan au premier consistoire.

Dans les propositions qui s'impriment avant la tenue du consistoire, on annoncerait la recommandation, et non la nomination de l'empereur. Votre Sainteté s'en expliquerait de même dans sa proposition et insérerait, dans son décret, la réserve expresse des droits du saint-siége, *salvis juribus.* J'userais de cette formule dans toutes les demandes insolites que pourra faire successivement l'empereur, lorsqu'il y aurait du danger à les refuser, et une perte pour le saint-siége en les admettant sans restriction.

Il faut se procurer, très-saint-père, des ressources pour l'avenir, attendre de meilleurs temps, travailler avec adresse et prudence à accélérer leur retour, et ne pas s'exposer à tout perdre par une résistance qui ne serait appuyée d'aucun secours étranger.

Voilà, très-saint-père, le fruit de mes réflexions. Je

souhaite que Votre Sainteté y trouve quelque chose qui puisse lui être utile. Elle y verra du moins mon amour et mon respect pour sa personne sacrée, ainsi que mon zèle pour le plus grand bien de l'Eglise universelle.

Arch. des Aff. Étr.

IX

MÉMOIRE SECRET REMIS AU PAPE PAR LE COMTE DE FLORIDE BLANCHE

(Monino, comte de Florida Blanca).

Très-Saint-Père. — La marque de confiance que V. S. m'a donnée en me remettant les extraits du procès des ex-jésuites, et autres personnes enfermées au château Saint-Ange, m'a rempli d'admiration et a pénétré mon cœur de la plus profonde reconnaissance. V. S. a voulu que je lui exposasse sous le plus grand secret ma façon de penser là-dessus, pour pouvoir procéder avec justice et agir en conscience dans une affaire si compliquée et si fort importante, et moi j'ai mis mes réflexions, par écrit, pour tâcher de m'exprimer moins mal et avec quelque méthode dans une langue que je ne possède qu'imparfaitement.

Je voudrois pouvoir être laconique, mais la matière dont il s'agit est si grave et si susceptible de conséquences dangereuses, que je ne puis m'empêcher d'être diffus : que V. S. daigne conclure tout cet écrit, sans pourtant en former de jugement qu'à la fin, parce que c'est là qu'elle

verra le motif de tant d'idées et de réflexions qui lui auront paru hors de propos, et l'objet sur lequel elles portent. Je me ferai surtout un devoir de ne parler qu'avec clarté et sincérité chrétienne, sans adulation et sans m'aider d'une fausse et pernicieuse politique.

La première chose que V. S. doit envisager dans une affaire si importante, c'est, à mon foible avis, la paix universelle de l'Église catholique, et de prévenir le danger qu'il y a de la troubler et même de la détruire : C'est là ce me semble, en quoi consiste le devoir le plus essentiel du père commun des fidèles si souvent recommmandé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres, et à ses disciples.

Après cela il faut avoir pour objet également principal de conserver l'autorité de la sainte Église et du pontife romain dans les matières spirituelles et ecclésiastiques, car sans le respect et la soumission de tous les chrétiens et surtout des prêtres, des religieux et des ministres du sanctuaire aux décisions émanées directement du primat chef de l'Église, tout n'y sera que désordre, schisme et division. Ce point exige une grande attention, la moindre contravention, omission ou négligence à cet égard étant très-aggravante pour la conscience.

Si le chef de l'Église et les décisions qui lui appartiennent de droit doivent être obéis et respectés, il faut établir pour maxime ou pour principe que le pape Clément XIV, et son bref *Dominus ac Redemptor*, par lequel il a supprimé l'ordre des jésuites ont dû et doivent être respectés et obéis, car on ne peut nier que la dissolution d'un ordre religieux ne soit, suivant les sacrés canons, une des matières ecclésiastiques qui appartiennent à l'autorité, au régime et à la prudence du pontife romain.

On doit redoubler de soin, tant pour inspirer le respect et l'obéissance qui sont dûs à cette décision apostolique à mesure de son importance, eu égard à l'universalité avec laquelle elle a été reçue et acceptée dans tout le monde catholique, qu'à cause du danger qu'il y a que la moindre contravention à cette même décision ne trouble ou ne détruise la paix de l'Église et l'autorité du saint-siége, la tranquillité des États catholiques et même celle de la ville de Rome capitale du monde catholique. Par les entrailles de J.-C. je supplie V. S. de ne pas perdre de vue ces grands objets et que se détachant de toute impression qu'aient voulu lui donner des personnes qui ne se trouvent pas assises comme elle sur la sublime chaire de Saint-Pierre, elle voye et considère de son élévation tout ce que n'ont pu ou n'ont pas voulu voir ceux qui sont placés inférieurement, ou du moins qu'ils n'ont pas été dans le cas de devoir peser et examiner.

Ces mêmes objets doivent être inséparables (comme ils l'ont été jusqu'ici par un effet des grandes lumières de V. S.). Quand sa bonté naturelle et la sensibilité de son cœur la portent à favoriser quelques infortunés, qui, coupables en même temps ont eu le malheur d'encourir l'indignation des plus grands potentats de la terre. Soyés donc très-saint-père, comme vous l'êtes en effet, aussi bon et compatissant que juste, et livrés vous également à l'équité et à la miséricorde; mais que ce soit de manière que pour un moindre objet vous ne mettiés pas en risque, ou vous ne perdiés pas, ce qui est le plus essentiel, et que vous ne vous exposiés pas qu'on dise que les calamités de l'Église ne vous touchent point, que seulement celles d'un petit nombre de certains hommes malheureux et coupables vous affligent sensiblement : *Salus publica suprema lex esto.*

C'est dans cette vue que je rappelle à V. S. une réflexion que j'eus l'honneur de lui communiquer de vive voix il y a peu de jours ; comparés T. S. P. l'état dans lequel se trouvait le saint-siége à la mort de Clément XIII, avec celui où il est depuis la mort de Clément XIV, et dans lequel V. S. le voit sous son heureux pontificat.

Dans la première de ces époques, V. S. verra le royaume de Portugal très-fidèle et les Indes qui en dépendent, brouillés avec la cour de Rome, sans nonce et sans correspondance extérieure avec le père commun des fidèles. Elle verra les mesures, les livres, les écrits de ce pays-là touchant les dispenses, les nominations, les confirmations d'évêques et autres objets qui, en vertu de la discipline moderne doivent s'expédier par la cour de Rome.

V. S. verra le royaume d'Espagne très-catholique sans nonce et dans l'intention de n'en point admettre ayant juridiction dans l'étendue de cette domination, ainsi qu'on l'avoit déjà proposé au roi Philippe IV, sous le pontificat d'Urbain VIII.

Elle verra le royaume de France très-chrétien occuper Avignon et le comtat Vénaissin en vertu de ses anciens droits, et disposé pour tout ce qui concerne les matières du clergé séculier et régulier, ainsi que pour d'autres points importants, à établir une discipline propre à conserver entièrement les libertés de l'Église gallicane.

V. S. verra, dis-je, Naples occuper Bénévent et Ponte-Corvo, suspendant l'usage des règles de chancellerie et préparant un réglement pour sa discipline intérieure sans faire attention aux plaintes de la cour de Rome.

Elle verra aussi les ordres déjà donnés pour occuper les duchés de Castro et Ronciglione, la domination et les trou-

pes étrangères s'étendre presque jusqu'aux portes de Rome.

Enfin V. S. verra dans lesdits royaumes, ainsi qu'à Vienne, dans les Pays-Bas, dans la Lombardie et les autres pays de la domination de l'auguste maison d'Autriche, à Mayence, à Trèves et dans d'autres États de l'Allemagne, à Parme, en Toscane, à Venise, à Gênes, à Lucques, et enfin dans toute l'Europe Germanique, publier des loix, des ordonnances et toutes sortes d'écrits sur les matières d'immunité, de discipline ecclésiastique séculière et régulière, et sur d'autres points et prérogatives dont le saint-siége et la cour de Rome se sont remis en possession aujourd'hui. Les monarques, les républiques ont prétendu exercer ce pouvoir dans leurs États respectifs comme faisant partie de leur souveraineté indépendante et de l'autorité des sacrés canons qui y correspond. Mais je ne dois pas entrer dans cette discussion; il n'en est pas moins vrai cependant que toutes les ordonnances, les loix et les ouvrages publiés dans le temps dont je parle annonçaient à Rome la perte entière de son autorité.

C'est là le tableau de l'époque à laquelle mourut Clément XIII. Que V. S. compare maintenant l'époque actuelle avec la précédente, elle trouvera que lors de son exaltation au pontificat et de la mort de Clément XIV, presque tous les orages étaient appaisés et les nuages dissipés; le Portugal, l'Espagne ont admis les nonces; les États pris au saint-siége lui ont été rendus; lesdites cours, celles de France, d'Allemagne, de Toscane et de Parme ont arrangé leurs différents avec le père commun, les livres, les écrits, les ordonnances ont entièrement cessé; et tous les souverains remplis de confiance dans l'équité, le désintéressement et la modération du pontife romain s'efforcent

à lui épargner des dégouts et emploient pour cet effet leur médiation.

Il faudroit n'avoir aucune espèce de discernement pour ne pas apercevoir la différence totale de ces époques. V. S. a lu les lettres que tous les souverains ont écrit au sacré collége à l'occasion de la mort de Clément XIV; elles sont un témoignage irréfragable de la grande opinion qu'ils avoient de ce bon pape, et de ses sentiments. Dans un empire ecclésiastique tel que celui de Rome, dont les forces consistent principalement dans l'opinion, chacun connoit l'importance dont il est de sçavoir l'acquérir, la conserver et de ne pas la perdre.

Je ne prétends pas faire ici l'apologie de Clément XIV, qu'une grande partie de Rome a regardé avec une haine si fort indécente que jusqu'aux hérétiques en ont été scandalisés. Ce pape comme tous les hommes a pu avoir des défauts, mais ce qu'on ne sçauroit lui refuser sans injustice, c'est qu'il trouva le secret de calmer la tempête qui tourmentoit l'Église, et éviter les dangers que la cour de Rome couroit tant pour le temporel que pour le spirituel.

Ce qu'il faut observer c'est que ce secret consiste à choisir et à suivre deux routes qui le conduisirent au terme de la paix ; l'une fut de supprimer la Société des jésuites, qui étoit une pierre de scandale et d'achoppement pour presque tout le monde; l'autre fut de ne point former de contestations, de ne point écrire ni menacer au sujet des droits de régale et autres que les Souverains prétendent, et d'employer à propos le silence, les prières, les exhortations, l'humilité, le désintéressement et la patience paternelle. Si ces voyes conduisirent Clément XIV à l'heureux terme de l'état actuel, il est évident que son successeur marchant sur les mêmes traces parviendra à le rendre meilleur, et qu'au-

contraire s'il s'en écarte, il s'exposera aux plus grands dangers. V. S. plus qu'aucun autre, peut et doit les éviter, tant parceque Dieu l'a douée d'un génie supérieur aux préventions vulgaires, que parcequ'elle sçait l'histoire des sept premiers siècles de l'Église qui ont été si florissants, et la conduite des saints et grands papes qui régnoient alors, mais en outre parceque V. S. ayant manifesté ces mêmes sentimens aux ministres des souverains, en des termes très-clairs et très-positifs, d'agir différemment seroit une inconséquence préjudiciable à l'honneur et à la dignité de V. S. et qui irriteroit extraordinairement les esprits, persuadés qu'ils seroient d'avoir été trompés par celui qui doit être un modèle de sincérité.

Il se trouvera des gens qui diront que tout cela est vrai, mais que cependant le pape défunt ne devoit pas employer un moyen injuste, tel que celui de supprimer les jésuites sans les avoir entendus et au grand préjudice des avantages du bien qu'ils faisoient à l'Église et à l'État. Cette exagération est ordinaire aux jésuites et à leurs partisans et par eux fort souvent répétée ; ils ne veulent pas se rappeler que le bref qui les a supprimés satisfait à tout, ils n'ont qu'à le lire attentivement et avec réflexion pour s'en convaincre. Parmi tant d'ordres religieux que les papes ont supprimés, il n'y en a aucun dont il ait fallu entendre les individus pour pouvoir procéder à la suppression ; néanmoins les jésuites veulent être l'unique exception à cette règle. On ne trouve pas même un seul desdits ordres qui dans un aussi court espace de tems qu'a duré la Compagnie ait causé comme elle (je demande si ça été par ambition, par zèle indiscret ou par hazard) autant de scandale et de trouble dans l'Eglise, soit en France, en Angleterre, à la Chine, au Japon, au Malabar, en Espagne, en Portugal et enfin

dans toutes les parties du monde connu. On ne trouve point un ordre religieux qui comme celui-là ait été chassé à plusieurs reprises dans le dernier siècle et le présent de la pluspart des États où il se trouvoit établi ; un ordre accusé d'un nombre infini d'atrocités, de régicides, de persécutions contre des évêques et des vicaires apostoliques, de désobéissances perpétuelles au saint-siège en matière de doctrine et de rits, de se mêler dans les affaires politiques de toutes les monarchies ; la Compagnie elle-même s'est avouée coupable de ce fait dans la cinquième Congrégation générale citée par le bref de suppression ; les intrigues, les manéges et les cabales de ce corps formidable ont continué jusqu'à nos jours ; un ordre enfin menacé de suppression par divers papes et qu'ils avoient commencé de supprimer en défendant par leurs décrets la réception des novices. Ces décrets-là sont d'Innocent XI et d'Innocent XIII. Si aucun des autres ordres supprimés ne s'est trouvé chargé d'accusations si terribles, pourquoi n'est-il pas parlé de l'injustice des suppressions (au sujet desquelles on cite un saint, Pie V), et qu'on parle si fort de celle des jésuites? Si l'on veut en convenir on trouvera que ce qui cause tant de rumeur à l'égard de celle-ci, c'est que la Compagnie était plus puissante dans les affaires temporelles que les autres ordres et même plus que le pape et les autres souverains ; cette raison seule avoit dû suffire pous la détruire; car saint Ignace ne l'avait pas fondée pour commander ou pour triompher sur la terre, mais pour conduire les âmes à Dieu.

Le fait est que la dissolution des ordres religieux, ainsi que leur fondation dépendent, suivant tous les théologiens, de la prudence et du régime des papes. Quand on a fondé des ordres et entre autres celui de la Compagnie, les papes

n'ont point entendu en plaidoyer tant de souverains et d'évêques dont la juridiction et les droits se trouvaient lésés par l'exemption ; non plus les souverains pontifes ont-ils été retenus par les défenses des conciles généraux de Latran et de Lyon contre les fondations de nouveaux ordres, les pères du concile de Lyon surtout, s'étant plaints que leur nombre n'était déjà que trop considérable. Mais la prudence a toujours décidé ces points, soit pour fonder, soit pour détruire, et il semble que jamais la prudence ait été si fort dans le cas de déterminer une suppression que l'a été celle de Clément XIV, pour la suppression de la Compagnie qui a troublé la paix de l'Église et le repos du saint-siège jusqu'au moment où elle a été supprimée ; en sorte que Clément XIV n'a pas jugé un procès, il n'a fait autre chose qu'imiter et suivre d'après la nécessité l'exemple de ses prédécesseurs, et se conformer exactement aux décisions du concile général de Lyon approuvées par Grégoire X. Je ne puis, très-saint-père, quand je pense à tout cela, m'empêcher d'observer qu'une Compagnie qui se vantait si fort d'être utile à l'Église et qui est célébrée avec tant d'enthousiasme par ses partisans, ait été vue de mauvais œil par les plus grands papes des trois derniers siècles et par les hommes les plus saints et les plus savans; je me borne à citer saint Pie V, Sixte-Quint, Clément VIII, Innocent XI et Benoit XIV, qui n'ont pas été favorables à la Compagnie. On ne saurait en douter si d'un côté on considère les réglemens et les réformes que ces pontifes firent contre la Compagnie, et de l'autre les clameurs et les intrigues des jésuites contre des papes si respectables. Votre Sainteté n'en trouvera pas beaucoup dans ces derniers siècles qu'on puisse comparer aux cinq que je viens de nommer. Je passe sous silence saint Charles Borromée, sainte

Thérèse de Jésus et d'autres saints, du savant et vertueux cardinal Baronius, et de l'évêque Melchior Cano, d'Arias Montano, du vénérable Palafox, du fameux Bossuet, et d'autres personnages d'un très-grand mérite, qui tous ne furent nullement favorables à la Compagnie. Il n'est pas douteux que ces mêmes personnages, également éminents en doctrine et en sainteté, ne vissent beaucoup mieux que les autres hommes.

Saint François de Borgia porta des plaintes contre les désordres qu'il voyait déjà dans sa Compagnie et en craignit la chûte; cela conste par une des lettres de ce saint que la même Compagnie a publiées avec celles de plusieurs de ses généraux, mais pour ne pas nous arrêter inutilement là-dessus, que Votre Sainteté fasse chercher et se fasse lire la vie de saint Ignace écrite en espagnol par le vénérable Ribadeneira un de ses compagnons; elle y verra que dans une des extases de ce saint fondateur l'extinction de sa Compagnie lui fut annoncée, elle observera toute la douleur dont il fut pénétré, et louera sa résignation héroïque à ce décret de la divine Providence : mais pour cela il faut lire la première édition du vénérable Ribadeneira, car dans les postérieures ce passage a été supprimé.

Au reste il suffit de savoir qu'à l'égard de la suppression, Clément XIV s'est conformé à deux conciles généraux, qu'il a consulté avec grand soin beaucoup d'évêques et de personnes très-distinguées en vertu et en doctrine, ainsi qu'il l'assure lui-même dans son bref, et qu'il n'a fait autre chose qu'accomplir une œuvre déjà commencée par d'autres papes. Les jésuites eux-mêmes ne voulaient point admettre de réforme; ils jugèrent leur cause quand ils firent répondre à la France, *sint ut sunt, aut non sint.* D'un autre côté les souverains qui protégeoient le plus la

Compagnie, étaient ceux-là même qui sollicitaient sa dissolution, et l'on voit que Dieu seul était l'auteur de ce coup, disposant pour le frapper de tous les événemens humains de telle manière que tout homme, tout chrétien qui adore les jugemens de la Providence et qui respecte les décisions du vicaire de J.-C. a vu dans cette supression la main du Tout-Puissant, qui s'est fait obéir de tout le monde, mais moins pourtant des jésuites protégés principalement par une puissance protestante et par une autre schismatique.

On dira que tout cela est hors de propos, puisqu'il ne s'agit pas ici de détruire le bref de suppression de la Compagnie, mais qu'il s'agit des procès faits personnellement à quelques-uns de ces individus, de savoir s'ils sont coupables ou innocents, et si on doit les mettre en liberté ou les punir. Je prie Votre Sainteté de vouloir bien me permettre de lui dire que sous cette apparence, ceux qui par malheur sont beaucoup plus passionnés en faveur des jésuites que pour la paix de l'Église et la réputation du saint-siège, cachent d'autres sentiments et d'autres desseins encore. On ajoute à cela qu'on ne saurait traiter ce qui concerne ces procès et la manière de les terminer avec justice, équité, et même avec douceur et miséricorde, sans avoir toujours présent la suppression et être attentif à ses conséquences, et sans prendre les plus grandes mesures pour prévenir le feu qui menace l'Église de Dieu et la cour de Rome.

Les jésuites eux-mêmes ont publié en Espagne, en France, en Allemagne et dans Rome également, que l'heure de la délivrance des prisonniers enfermés au château Saint-Ange et la renaissance de leur ordre aboli sous une forme différente et par degrés, était arrivée; à Rome tout le monde le sait et le répète, Votre Sainteté peut s'informer d'où viennent ces bruits. Les lettres et autres écrits qui

trouvent aux procès, font voir de la part des jésuites l'espérance qu'ils ont de renaître, leurs manèges et leurs intrigues pour y parvenir. Que Votre Sainteté suppose pour un moment que l'ex-général, les ex-assistants et autres coupables, sortant de leur prison sans de très-grandes précautions, se remettent à travailler sous main pour se rétablir; qu'il vienne, ou qu'on fasse venir au même ex-général la tentation de se rendre en Prusse où le monarque de ce pays là l'a invité, lui en offrant l'azile, si nous en croyons une lettre de cet ex-général jointe au procès; que les souverains, les évêques et une grande partie des fidèles qui ont reçu le bref de suppression s'allarment de cette singularité, ainsi que des écrits qu'on répandra et des manœuvres qui se feront; que les disputes, les plaintes et le trouble se renouvellent : je ne me flatte pas qu'alors on parle seulement de suppression et du schisme que causent les ex-jésuites réfugiés en Prusse et en Russie; le feu qui agite réciproquement les deux partis deviendra général, comme il arrive toujours lorsqu'il s'agit de matières touchant aux points de doctrine et d'autorité du saint-siège; et alors que les ex-jésuites de Prusse et de Russie soient soutenus par Rome, de même que les apologies, les satyres et autres productions de ce genre qu'ils répandent partout, ou qu'ils en soient condamnés, il ne peut se faire à moins qu'il ne se décharge une tempête sur l'Eglise et la cour de Rome. La guerre sera allumée par les deux partis, nous en avons déjà la preuve dans la fermentation et l'inquiétude que cause partout le seul bruit que les ex-jésuites sortent du château Saint-Ange. Quand le parti opposé aux jésuites verra que le bref de Clément XIV qui les a supprimés n'est pas respecté, il ne se croira pas non plus dans l'obligation de respecter toute autre décision du pré-

sent pontificat qui leur sera favorable. Voyez donc, très-saint-père, les grandes raisons qu'on a d'être persuadé que l'article des procès est inséparable d'avec celui de la suppression et combien il est nécessaire de s'attacher à la soutenir constamment et de prendre les plus grandes mesures en voulant terminer ces procès avec justice et prudence, et même avec douceur et miséricorde.

Je viens maintenant à ces mêmes procès et à ce qui en résulte suivant leur état actuel, qui certainement est très-imparfait. Il me semble qu'on doit examiner trois choses dans ces procès-là : 1° quels délits on y rassemble, 2° quelles sont les personnes plus ou moins coupables et les innocentes, 3° que doit-on faire de ces procès en conséquence dudit état et en se conformant à la rigueur de la justice mais avec équité et même avec miséricorde.

Les délits dont il s'agit *plus ou moins prouvés*, sont des délits de lèze-majesté *in primo capite*, de trahison, de rébellion, de sédition, de schisme, de superstition, de désobéissance, d'imposture et de parjure.

De lèze-majesté *in primo capite*, parce que dans le procès de Valentano on voit le désir, la résolution, les prophéties et les tentatives contre la personne et la vie de Clément XIV, prince souverain temporel et chef de l'Eglise. Je ne sais si la mort de ce pontife a été naturelle ou violente, mais on ne peut nier que dans les lettres jointes au procès de Valentano il est parlé de poison, de la mort prochaine du pape, d'attendre cet événement après les fonctions du Jeudi-Saint 1773 (jour auquel la renommée ou le bruit public ont fixé l'époque de l'attentat contre la vie de ce même pape) et d'autres choses qui font horreur à ceux qui les lisent avec impartialité.

On voit aussi des menaces, des désirs pour la mort des

souverains de la maison de Bourbon et du roi de Portugal, lesquelles choses, suivant tous les principes de la loi, établissent le délit de lèze-majesté : la tentative contre la vie du souverain se prend pour le fait et se punit de la même peine, quoiqu'elle n'ait pas eu son effet, tant ce crime est grave et affreux en même temps, sur quoi s'accordent entièrement les lois de toutes les nations.

Le délit de trahison, de rébellion et de sédition se voit dans les dispositions rapportées aux deux procès, faites pour empêcher l'exécution du bref de suppression et pour exciter en conséquence les esprits des sujets du pape, de tous les fidèles et même des ennemis de l'Eglise et de l'Etat.

C'est sur les circonstances suivantes qu'on établit ordinairement la distinction entre la rébellion, la sédition et la désobéissance : la désobéissance se borne à ne pas obéir, mais si celui qui désobéit résiste aux ordres du souverain, qu'il les excite et que de plus il traite avec les ennemis de son maître, qu'il les anime à son but, il est coupable de trahison au premier chef et de tous les délits ci-dessus, lesquels sont tous des délits de lèze-majesté.

Dans le procès de Valentano on voit qu'on a répandu des bruits, des fausses prophéties pour soulever Rome, Frascati, Spolète, Terni, Tolentino, Fabriano, et pour en faire autant dans d'autres lieux hors de l'état ecclésiastique.

Dans l'autre procès contre l'ex-général, les ex-assistants et autres criminels, on voit la résistance préparée dans le livre attribué à l'ex-jésuite Romberg, de connivence et à l'abri de la protection des deux puissances ennemies de l'Eglise et de l'autorité du pontife romain, l'une protestante, l'autre schismatique ; on voit aussi la

correspondance entre l'ex-général et le roi de Prusse; les effets de leur intelligence dans la résistance positive desdites deux puissances à l'exécution du bref; les persécutions faites au vicaire apostolique de Breslau et à d'autres bons catholiques et théologiens qui voulaient obéir au chef de l'Eglise; les écrits, les libelles, les estampes répandus dans toute l'Europe pour aliéner les esprits contre la personne et contre l'autorité du pape Clément, ainsi que contre les décisions de ces pontifes; la lettre écrite à l'électeur de Mayence pour la même fin et pour soulever ses suffragants et d'autres évêques. J'observe à ce sujet qu'il manque la lettre du même électeur que j'ai vue moi-même et dans laquelle il dit qu'il ne l'aurait pas envoyée s'il n'avait vu que le feu s'allumait : il faut chercher cette lettre et la joindre au procès.

Lorsqu'un sujet qui se plaint d'un réglement du souverain, s'adresse à lui-même par des mémoires, des suppliques, des prières, qu'il se défend et demande justice, il ne commet point de crime; quand il publie des apologies sur son innocence, quoiqu'il manque en cela à certaines formalités, il mérite équité et qu'on modère son châtiment. Mais lorsqu'il se fait juge de sa propre cause, qu'il excite les autres contre son propre souverain, alors c'est un rébelle, un séditieux et comme tel il doit être puni.

Il y a encore délit de rébellion contre d'autres souverains d'après les circonstances rapportées au procès de Valentano, comme d'avoir su et coopéré à la sédition de Palerme contre le roi des Deux-Siciles.

Le délit de schisme et de désobéissance se manifeste par tout l'exposé ci-dessus, par les écrits répandus contre l'élection du pape Clément XIV, et par le fait d'avoir traité durant sa vie de lui donner un successeur, sur quoi il y a

des lettres du feu père Fanucci aux criminels de Valentano que l'on doit lire.

La fausseté, la superstition et le parjure se découvrent dans la fabrication d'une prétendue lettre de l'archevêque de Paris à Clément XIV contradictoire au bref de suppression, dans l'artifice de fausses prophéties pour autoriser ces horribles crimes, dans la publication de ces mêmes prophéties, et dans la supposition des stigmates à la religieuse Marie-Thérèse Poli, chose qu'elle a avoué n'être pas vraie, ainsi que dans les prétendues révélations et visions de Bernardine Renzi et d'autres qui ont confessé leur mauvaise vie et le peu de dispositions qu'ils avaient à mériter de telles grâces du ciel. Les mêmes impostures se découvrent aussi dans la conduite de leurs confesseurs, par tous les mensonges que ceux-ci ont répandus de concert avec les ex-jésuites Coltraro et Venizza et par les expressions d'une lettre de ces derniers, dans laquelle, en racontant toutes ces faussetés, il est dit : *applica et fiat sistema*; en sorte que l'on voit un projet entrepris et suivi de soutenir par la superstition le discrédit du pontife et des souverains, la désobeissance et la résistance déjà découvertes et déjà palliées au bref de supression, avant et après sa publication; plusieurs des coupables dont il s'agit sont convaincus au reste d'avoir manqué à leur serment.

Puisque ce sont là les délits, il faut convenir que pour pouvoir examiner légalement les personnes qui sont ou ne sont pas coupables (ce qui est le second point) on peut et on doit même procéder par des preuves particulières d'indices, de conjectures, de réputation et par d'autres moyens autorisés par toutes les lois divines et humaines. Les délits de lèze-Majeté se commettent toujours sous un grand secret et avec de grandes précautions pour qu'ils ne soient pas

découverts, ou afin que ceux qui cherchent à les avérer s'embarrassent, s'offusquent par d'autres apparences, et cela jusqu'à ce que les choses aient produit leur effet : par exemple personne n'aurait jamais cru, si la suite ne l'avait prouvé, qu'Absalon songeait à se révolter contre son père et qu'il préparait pour cela les esprits quand il s'en plaignait et qu'il compatissait les prétendans qui sortaient affligés du mauvais succès de leurs prétentions. L'atrocité de ces crimes et ses funestes conséquences sont que toutes les lois permettent les preuves particulières. On ne saurait trop employer de moyens quand il s'agit de pareils crimes.

Cela posé il me semble que parmi les personnes comprises dans le procès de Valentano il y en a peu qui ne soient coupables d'être ou auteurs ou exécuteurs ou divulgateurs; parmi ces derniers il peut y en avoir qui n'ont agi que par pur esprit de crédulité et avec moins de malice, mais je ne regarde pas comme tels les ex-jésuites Venizza et Coltraro vu le système que cachent leurs lettres et leurs correspondances. On pourrait supposer plus de crédulité que de malice dans l'ex-général Ricci, lorsque pendant la semaine Sainte 1778 il rencontra chez l'abbé Achilli la menteuse prophétesse Bernardine Renzi et qu'il envoya la patente de filiation à Azzaloni son directeur à cause de son attachement à la Compagnie; mais la chose étant conjecturale et particulière, et l'ex-général ayant tant d'intérêt dans toutes ces manœuvres, il faut éclaircir davantage ce point dans un procès non terminé par rapport à la nature des délits.

Quand à l'autre procès il faudrait écrire prodigieusement pour pouvoir qualifier le délit et la complicité de chacun des coupables; mais ce procès se trouvant très-imparfait,

c'est tems perdu de s'en occuper, à moins qu'on n'acquière d'autres éclaircissemens.

En attendant je vois que les plus coupables de tous sont les ex-assistans Gorgo et Romberg, lesquels pourront très-difficilement se justifier de l'esprit de sédition avec lequel ils ont opéré. L'ex-général Ricci a contre lui non-seulement les indices d'avoir été instruit, et d'avoir été de connivence des négociations, des soulèvemens et des confédérations contre le souverain pontife, mais il a encore la preuve d'une désobéissance préparée dans ses instructions pour soutenir le corps de sa Compagnie après sa suppression.

Il a dit que ces instructions là étaient pour les jésuites de Sicile en cas de quelque révolution de la part de la cour de Naples, mais les dépositions de cette cour contiennent des argumens qui persuadent du contraire. Il y a aussi des indices contre l'ex-assistant Chorischi. Il paraît que les moins coupables sont les ex-assistans Montes et Guzman.

Favre, Forestier, Benincasa, Zazzera et Cattrani, ont chacun leur dose de complicité, soit dans le fait de désobéissance au souverain pontife, soit dans celui des écrits, des libelles, etc., répandus contre l'autorité du saint-siége, ainsi que sur ce qui concerne les papiers récélés ou brûlés.

Quoiqu'il paraisse que quelques-uns de ces écrits sont seulement contre le vénérable Palafox, on doit pourtant faire attention au tems où ils ont été imprimés et répandus, de même qu'au pernicieux effet d'avoir décrié les jugemens des deux papes Clément XIII et Clément XIV qui avaient approuvé les ouvrages de ce vénérable et sa réputation de sainteté.

Il n'y a personne qui ne sente la force de l'outrage qu'on fait aux jugemens du saint-siége en matière de doctrine et

de rit lorsque ceux que les papes déclarent avoir bien écrit sur cette matière et être réputés saints, sont ensuite diffamés par les jésuites et traités d'hérétiques : si cette offense de la part des prêtres ne mérite pas punition, on peut regarder l'autorité papale comme perdue. Au reste les jésuites avaient un double objet dans cette conduite, celui de décrier Palafox et d'empêcher en même tems la suppression que ce vénérable avait jugée nécessaire.

Mais quoiqu'il en soit des délits des coupables, il me reste à terminer cet écrit par un troisième point et exposer ce qu'il convient de faire en se renfermant dans les bornes d'une justice vigoureuse et de la conscience la plus scrupuleuse. Je crois que l'homme de lettres et le théologien les plus scrupuleux diraient que les procès n'étant point finis, comme ils ne le sont pas en effet, on doit les résoudre conformément aux lois divines humaines, civiles et canoniques; entendre les délinquants lorsque les procès seront établis, et ensuite faire justice, absolvant, ou condamnant à mesure que les cas l'exigeront et suivant l'espèce de délit de chacun.

Les justifications de Valentano ne furent pas terminées dans le tems, parce que la mort de Clément XIV survint alors, et que le juge commissaire se retira. Les procès de Rome ne furent pas portés à leur accomplissement parce qu'on n'avait pas fini d'enregistrer les pièces innombrables qu'on avait découvertes, desquelles pièces résultent pourtant les indices. Depuis la mort du pape Clément il s'est passé neuf mois sans que la Congrégation ait pu agir.

Dans le procès il y a des choses utiles, d'autres inutiles. Il faut séparer la paille d'avec le grain ; il faut faire des interrogatoires bien conduits sur tout ce qui est important, recevoir les dépositions des témoins cités et de ceux qui savent bien les choses ; en un mot il faut chercher la vé-

rité, sans partialité ni pour l'élargissement, ni pour la punition et que tout se fasse de la manière la plus expéditive possible : c'est là ce que la justice dicte et ce qu'elle prescrit.

A l'égard de l'équité, et même de la douceur et de la miséricorde, il semble qu'on peut procéder d'après les maximes suivantes : 1° que les prisonniers que la Congrégation a déjà jugé qu'on pouvait délivrer (quoique chargés de quelques manquements) soient délivrés, mais avec les précautions convenables ; 2° que la Congrégation en examinant les coupables de moindre conséquence et ceux contre lesquels on croira qu'on ne peut produire des preuves, propose, suivant la nature des fautes dont ils sont accusés, ou de leur complicité, ce qui lui paraîtra qu'on puisse faire à leur égard, vu la longueur de leur prison ; 3° que la Congrégation s'occupe des précautions à prendre pour empêcher la réunion, la correspondance de l'ex-général et ex-assistants avec les autres individus, les désobéissances, les mouvemens contre le bref de suppression, contre l'autorité papale et contre la paix et le repos de l'Église et des États que Votre Sainteté veut conserver à quelque prix que ce soit ; 4° que dans l'affaire de Valentano où il s'agit de crimes affreux, ainsi que tout ce qui a trait au schisme et à la sédition qui résultent de l'autre procès et qui concerne ceux qu'il conste en être les principaux auteurs, on ne néglige, on n'omette rien pour la vérification de ces délits, ni pour la punition et l'exemple.

J'ai dit à Votre Sainteté tout ce que je devais lui dire et comme si je parlais à Dieu. Les précautions à prendre doivent être très-grandes, à cause des États catholiques et des États protestans, mais auparavant de les employer, il faut les communiquer aux grandes cours, afin de pouvoir mieux

éviter les conséquences funestes. De cette manière se détruiront les idées de partialité de Votre Sainteté qu'on a conçues d'après certains faits dont je voulais l'entretenir, mais dont je ne lui parle pas faute de tems et pour ne pas troubler l'esprit tranquille et juste de votre Béatitude. Les souverains ont un intérêt essentiel à prévenir les inquiétudes, les mouvements que pourraient causer dans leurs États des contraventions à la suppression acceptée et reçue ainsi que des manœuvres que les coupables principaux pourraient faire à ce sujet. La France, l'Espagne, le Portugal, Naples et Vienne sont d'accord sur ce point; cette dernière cour ordonna à son ambassadeur aussitôt après l'élection de Votre Sainteté de se concerter en conséquence avec les ministres des cours de la maison de Bourbon. La cour de Rome ne saurait se flatter que les souverains n'ont pas les moyens de savoir, même de deviner, ce qui se passe et ce qu'on pense de faire, et ce qui se trouve dans les procès de contraire au saint-siége et à d'aussi grands princes. Ainsi, Très-Saint-Père, prosterné à vos pieds sacrés, je vous supplie de ne point perdre de vue dans cette importante affaire les objets que je vous ai exposés au commencement de cet écrit, c'est-à-dire la paix de l'Église, la réputation et l'autorité du saint-siége et de vos prédécesseurs, la tranquillité des États catholiques et le repos de cette capitale du monde chrétien.

Le cardinal de Bernis au ministre, en envoyant le présent Mémoire.

Rome, 4 octobre 1775.

Sa Sainteté m'a dit qu'elle me communiquerait un plan pour s'entendre et se concilier sur l'affaire des appels du Parlement de Provence, avant que ce même plan ne fut envoyé à M. le Nonce. Je sais que le pape l'a communiqué confidentiellement au ministre d'Espagne qui l'a trouvé raisonnable.

Vous trouverez ci-joint, monsieur, la traduction du dernier mémoire au 20 septembre, que monsieur le comte de Floride Blanche a présenté au pape pour convenir des précautions à prendre dans le cas où l'ex-général Ricci et ses assistans ne se trouveront impliqués au jugement de la Congrégation, dans aucun des délits que les prophéties Valentano et quelques lettres interceptées ont fait soupçonner.

La lettre encyclique sur laquelle le ministre d'Espagne insiste, et qui doit renouveler la loi et l'observation du silence prescrites par le bref de suppression, est un des objets sur lesquels le comte de Floride Blanche insiste da-

vantage. Il est bien éloigné de solliciter le pape d'approuver le bref de Clément XIV, lequel ayant été accepté dans tous les États catholiques, n'a pas besoin de confirmation et ne doit encore moins être soumis à aucun examen; mais il pense avec la cour d'Espagne que le pape ou directement par le ministère de la Congrégation ne doit laisser aucun doute sur la stabilité du bref qui a supprimé l'ordre des jésuites, et qu'il doit annoncer clairement qu'il veillera à l'exécution de ce même bref.

J'ai demandé au Saint-Père s'il était d'accord avec le ministre d'Espagne sur les précautions indiquées dans son mémoire : Sa Sainteté m'a répondu qu'elle les approuvait toutes quant au fond, et qu'elle se concerterait avec le ministre Espagnol sur la manière et sur la forme.

Le pape croit que l'ex-général Ricci étant né à Florence rien ne serait plus simple que de le renvoyer dans sa patrie avec l'agrément du Grand-Duc son souverain, lequel par cette raison serait en état de veiller sur sa conduite et d'en répondre à la cour d'Espagne. Cette pensée du pape a été communiquée nouvellement à Sa Majesté catholique dont on attend la réponse.

La Congrégation ayant trouvé entièrement innocens les anciens assistans de l'ex-général Ricci pour l'Espagne et pour le Portugal, ces deux ecclésiastiques sont sortis il y a peu de jours du château Saint-Ange, après avoir signé le serment dont je vous ai envoyé une copie. L'un est âgé de quatre-vingt-dix ans, et l'autre de quatre-vingt-deux; ils doivent vivre séparément l'un de l'autre, et n'entretenir aucune correspondance contraire au bref de suppression. L'ex-jésuite Faure, homme turbulent, est sorti de Rome, ainsi que le pape l'avait promis.

Arch. des Aff. Étr.

X

OPINION DE PIE VI

SUR LE RÉTABLISSEMENT FUTUR DES JÉSUITES.

Le cardinal de Bernis.

Rome, 19 mars 1777.

Sur l'article des ex-jésuites, le Saint-Père m'a répété plusieurs fois qu'il n'avait pas oublié ses promesses; que jamais il ne songerait, *ni ne croirait que ses successeurs puissent penser au rétablissement des jésuites, que ce projet, ou plutôt cette chimère, existait dans la tête seule des fanatiques; mais qu'il ne croyait pas qu'on pût le soupçonner d'une semblable extravagance*, et qu'il ne souffrirait point, dans ses États, comme il l'avait prouvé jusqu'ici, aucun des excès de ce fanatisme. . . . . .

. . . . . .

. . . . . ; qu'on devait s'attendre pendant bien longtemps à des menées, des intrigues et des libelles, mais que tous ces moyens ne pouvant changer ni ses résolutions, ni celles de nos cours, il n'y avait pas à craindre que la chimère de la résurrection de la Société des Jésuites put avoir lieu, et que certainement il n'y donnerait jamais les mains. J'ai été fort content de l'air de sincérité et de tranquillité avec lequel le pape s'est expliqué avec moi sur cet objet. . . . . .

FIN DE L'APPENDICE.

BREF

DE CLÉMENT XIV

Dominus ac Redemptor.

BREF

DE CLÉMENT XIV.

CLÉMENT XIV, PAPE A PERPÉTUITÉ.

Notre Seigneur et notre Rédempteur Jésus-Christ, annoncé prince de la paix par le prophète, ce qu'il a signifié en venant au monde, d'abord aux bergers par le ministère des Anges, et enfin avant que de monter au ciel, ce qu'il a annoncé lui-même deux fois à ses disciples. Après avoir réconcilié toutes choses avec Dieu son Père, pacifiant par le sang de sa Croix ce qui est sur la terre et sur les cieux, il a confié aux Apôtres le ministère de la parole de la réconciliation, afin qu'en remplissant les fonctions de Jésus-Christ, qui n'est pas le Dieu de la dissension, mais celui de la paix et de la charité, ils annonçassent la paix à tout l'univers, et qu'ils travaillassent avec zèle à inspirer à tous ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ un vif empressement de conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix, ne faisant qu'un même corps et un même esprit; comme ils ont été appelés dans la même espérance de vocation à laquelle on ne parvient point, suivant l'expression de saint Grégoire, si on n'y court en esprit d'union avec le prochain.

Dès que nous avons été élevé au siége de Saint-Pierre, malgré

notre mérite insuffisant, nous avons rappelé dans notre mémoire et nous avons eu jour et nuit devant les yeux, cette parole, ainsi que ce ministère de réconciliation qui nous a été confié par Dieu même d'une manière encore plus particulière; et l'ayant profondément gravée dans notre cœur, nous nous sommes efforcé de la remplir soigneusement, implorant sans cesse pour cela l'assistance divine afin qu'elle daignât nous inspirer, ainsi qu'à tout le troupeau du Seigneur, des pensées et des conseils de paix, et nous ouvrir la route la plus sûre pour l'obtenir. Convaincu, en outre, que nous avons été établi par la volonté de Dieu sur les nations et les royaumes pour arracher, détruire, disperser, dissiper, bâtir et planter, dans l'esprit de cultiver la vigne du Seigneur et de soutenir l'édifice de la religion chrétienne dont Jésus-Christ est la pierre angulaire, nous avons toujours cru et toujours été dans la ferme résolution que, comme pour le repos et la tranquillité de la chrétienté nous ne devions rien omettre de ce qui était propre à planter et à édifier, de même le lien d'une charité mutuelle exigeait que nous fussions prêt et disposé à arracher et détruire même ce qui nous serait le plus agréable et dont la privation nous causerait une douleur amère et de vifs regrets.

Entre toutes les choses qui contribuent le plus à procurer le bien et le bonheur de la chrétienté, il n'y a point de doute qu'il ne faille donner presque le premier rang aux ordres religieux qui ont été, dans tous les siècles, le soutien et l'ornement de l'Église et dont elle a retiré les plus grands avantages. C'est pourquoi le saint-siége apostolique les a non-seulement approuvés et protégés, mais les a comblés encore de bienfaits et leur a accordé des exemptions, des priviléges et des pouvoirs afin de les engager, de les exciter et de les porter à cultiver la piété et la religion, à former les mœurs des peuples par leurs discours et leurs exemples, et à conserver et affermir l'unité de la foi parmi les fidèles.

Mais quand les choses en sont venues au point, ou que le peuple chrétien ne retirait plus de quelques ordres religieux ces fruits aussi abondants et ces avantages si désirés qu'ils devaient produire par leur institution, ou qu'on a remarqué que ces ordres étaient plutôt devenus pernicieux et plus propres à troubler la tranquillité des peuples qu'à la leur procurer; ce même siége apostolique, qui avait employé ses soins pour les établir, n'a point hésité ou de leur don-

ner de nouveaux règlements, ou de les rappeler à leur primitive discipline, ou même de les dissoudre et de les détruire entièrement.

C'est pourquoi le pape Innocent III, notre prédécesseur, s'étant aperçu que le trop grand nombre de différents ordres religieux occasionnait des troubles considérables dans l'Église de Dieu, défendit expressément dans le quatrième concile général de Latran de songer à établir de nouveaux ordres, et ordonna à tous ceux qui voulaient entrer en religion de choisir un de ceux qui étaient approuvés. En outre, il statua que celui qui voudrait établir une communauté religieuse prendrait la règle et l'institut d'une de celles approuvées par le saint-siége. Il suivait de là qu'il ne serait nullement permis d'établir un nouvel ordre sans une nouvelle permission spéciale du souverain pontife, et ce fut avec raison, car les nouvelles congrégations étant instituées pour une plus grande perfection, le saint-siége apostolique doit auparavant examiner avec soin la forme de leur régime et de leur discipline, de crainte que, sous l'apparence d'un plus grand bien et d'une vie plus sainte, il ne s'introduise dans l'Église de Dieu plusieurs abus et peut-être même des maux.

Quoique ces règlements eussent été faits avec beaucoup de sagesse par Innocent III, notre prédécesseur, cependant non-seulement on a dans la suite extorqué du saint-siége, par des demandes importunes, l'approbation de quelques ordres religieux, mais la témérité présomptueuse de quelques-uns a aussi donné naissance à une multitude presque infinie d'ordres différents, surtout de mendiants qui n'avaient point été encore approuvés. Ces abus ayant été entièrement reconnus, Grégoire X, également notre prédécesseur, pour y remédier sur-le-champ, renouvela dans le concile général de Lyon la constitution du même Innocent III, et défendit plus rigoureusement encore d'inventer de nouveaux ordres ou de nouvelles religions ou de prendre l'habit d'une nouvelle, et abolit à perpétuité toutes les religions et les ordres mendiants qui, établis après le quatrième concile de Latran, n'avaient obtenu aucune approbation du saint-siége ; mais il ordonna en même temps que ceux qui en avaient été approuvés, subsistassent de la manière suivante, savoir : qu'il serait permis aux profès des mêmes ordres d'y rester, s'ils jugeaient à propos, à condition qu'ils n'admettraient personne dans la suite à

la profession de ces mêmes ordres, qu'ils n'acquerraient plus de maison ou d'autre lieu, et qu'ils ne pourraient aliéner les maisons ou les lieux qu'ils avaient, sans une permission spéciale du saint-siége. En effet, ce pape réserva tous ces biens à la disposition du siége apostolique pour être employés par les ordinaires des lieux ou par ceux qui en auraient reçu la commission du saint-siége, au secours de la Terre-Sainte, ou au soulagement des pauvres, ou pour être appliqués à d'autres pieux usages. Il interdit aussi absolument aux membres de ces mêmes ordres le droit de prêcher devant des étrangers, de les entendre en confession, et de leur administrer la sépulture; il déclara cependant que dans cette constitution n'étaient pas compris les ordres des frères prêcheurs ni ceux des frères mineurs, l'utilité évidente que l'Église universelle en retirait devant leur tenir lieu d'approbation. Il voulut de plus que les ermites de Saint-Augustin et l'ordre des carmes restassent constamment dans leur état, parce que leur institution avait précédé le quatrième concile général de Latran. Enfin, il accorda à chaque membre des ordres auxquels s'étendait cette constitution, une permission générale de passer dans les autres ordres approuvés, de manière cependant qu'aucun ordre ne pût passer en entier dans un autre, ni un couvent dans un autre couvent avec ses biens, sans en avoir obtenu auparavant une permission spéciale du siége apostolique.

D'autres pontifes romains, nos prédécesseurs, dont il serait trop long de rapporter les décrets, ont toujours marché sur ces traces, suivant les circonstances des temps: et entre autres Clément V, également notre prédécesseur, par sa bulle du 2 mai 1312, supprima et abolit totalement, à cause de sa diffamation générale, l'ordre militaire des Templiers, quoique légitimement approuvé, quoiqu'il eût autrefois rendu à toute la chrétienté des services si importants que le saint-siége l'avait comblé de bienfaits et lui avait accordé des priviléges, des biens, des exemptions et des pouvoirs très-étendus; et, quoique le concile général de Vienne, auquel il avait commis l'examen de cette affaire, eût été d'avis qu'on s'abstînt de prononcer à ce sujet une sentence formelle et définitive.

Le pape Pie V, également notre précécesseur, dont l'Église catholique respecte et honore d'un culte religieux l'éminente sainteté, éteignit et détruisit entièrement l'ordre religieux des frères *humiliés*, an-

térieur au concile de Latran, et approuvé par Innocent III, d'heureuse mémoire, par Honorius III, Grégoire IX et Nicolas V, à cause de leur désobéissance aux décrets apostoliques et de leurs dissensions tant intestines qu'extérieures; parce qu'ils ne laissaient entrevoir aucune espérance de retour à la vertu, et encore parce que quelques-uns de ce même ordre avaient formé une horrible conspiration contre la vie de saint Charles Borromée, cardinal, protecteur et visiteur dudit ordre.

Le pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, pareillement notre prédécesseur, supprima et abolit à perpétuité, par son bref du 6 février 1625, la congrégation des frères conventuels réformés, solennellement approuvée par Sixte V d'heureuse mémoire aussi notre prédécesseur et comblée par lui de plusieurs bienfaits et de ses faveurs, et cela parce que ces religieux ne produisaient point les fruits spirituels que l'Église de Dieu en attendait, et qu'au contraire il s'était élevé plusieurs différends entre les mêmes frères conventuels réformés et les frères conventuels non réformés. Il accorda et assigna à l'ordre des frères mineurs conventuels de Saint-François, les maisons, couvents, terrains, meubles, biens, effets, action et droits qui appartenaient à cette congrégation, excepté seulement la maison de Naples, et celle de Saint-Antoine de Padoue, nommé *de Urbe*. Il réunit et incorpora cette dernière à la chambre apostolique, en la réservant à sa disposition et à celle de ses successeurs, et permit enfin aux religieux de ladite congrégation supprimée d'entrer dans l'ordre des frères de Saint-François, appelés capucins, ou de l'Observance.

Le même Urbain VIII, par un autre bref du 2 décembre 1643, supprima, éteignit et détruisit à perpétuité l'ordre religieux de Saint-Ambroise et de Saint-Barnabé *ad Nemus*, soumit les membres de cet ordre supprimé à la juridiction et à l'autorité des ordinaires des lieux, et leur accorda la permission de passer dans d'autres ordres religieux approuvés par le saint-siége. Innocent X d'heureuse mémoire, également notre prédécesseur, confirma, par sa bulle du 1er avril 1645, cette suppression, sécularisa en outre les bénéfices, les maisons et monastères dudit ordre qui étaient auparavant réguliers, et déclara qu'ils seraient à l'avenir séculiers.

Le même Innocent X, notre prédécesseur, par son bref du 16 mars 1645, pour apaiser les troubles excités parmi les religieux de l'ordre des Pauvres de la Mère de Dieu, des écoles pies, réduisit cet ordre,

quoique solennellement approuvé, d'après un mûr examen, par Grégoire XV, notre prédécesseur, en une simple congrégation qui ne fit point aucun vœu, à l'instar de la congrégation des prêtres séculiers de l'Oratoire, établie dans l'église de Sainte-Marie, *in Vallicella de Urbe*, sous la dénomination de Saint-Philippe de Néri. Il accorda aux religieux de cet ordre ainsi réformé le droit d'entrer dans tout autre ordre qui fût approuvé; leur défendit de recevoir des novices et d'admettre à la profession aucun de ceux qui avaient pris l'habit. Enfin il transféra totalement aux ordinaires des lieux la supériorité et la juridiction qui résidaient dans le ministère général, les visiteurs et les autres supérieurs. Tous ces règlements ont été exécutés pendant quelques années jusqu'à ce que le saint-siége, convaincu de l'utilité de l'institut précédent, le rappelât à son ancienne forme de vœux solennels, et le rétablit sur le pied d'un ordre absolument régulier.

Le même Innocent X, notre prédécesseur, supprima totalement, par son bref du 29 octobre 1650, l'ordre de Saint-Basile *de Armenis*, à cause des troubles et des dissensions qui s'y étaient élevés. Il soumit entièrement les religieux de cet ordre à la juridiction et à l'obéissance des ordinaires des lieux, leur donna l'habit des clercs séculiers, en leur assignant des pensions suffisantes sur les revenus de leurs maisons supprimées et leur accorda aussi la permission de passer dans tout autre ordre approuvé.

Le même Innocent X, considérant que l'Église ne pouvait espérer aucun fruit spirituel de la congrégation religieuse des Prêtres du bon Jésus, l'éteignit à jamais par un autre bref du 22 juin 1651; soumit ces religieux à la juridiction des ordinaires des lieux, leur assigna une subsistance convenable sur les revenus de la congrégation supprimée, leur permit d'entrer dans tout ordre religieux approuvé par le saint-siége, et se réserva le droit d'appliquer les biens de cette congrégation à d'autres pieux usages.

Enfin, Clément IX, d'heureuse mémoire, également notre prédécesseur, ayant reconnu que trois ordres religieux, savoir : celui des chanoines réguliers, dits de Saint-George *in Alga*, celui des hiéronymites *de Fesulis*, et celui des jésuites établis par saint Jean Colomban, ne procuraient que peu ou point d'utilité et d'avantage au peuple chrétien, et qu'on ne pouvait même espérer qu'ils lui devinssent plus utiles dans la suite, forma la résolution de les supprimer et de les abolir; ce qu'il exécuta par un bref du 6 décembre 1668; et à la

réquisition de la république de Venise, il voulut que leurs revenus et leurs biens, qui étaient assez considérables, fussent employés à fournir aux frais de la guerre que les Vénitiens étaient obligés de soutenir contre les Turcs dans l'île de Candie.

Mais nos prédécesseurs, en portant tous ces décrets et en les mettant à exécution, ont toujours cru devoir user prudemment des moyens qu'ils ont jugés les plus propres à fermer l'entrée aux dissensions et à écarter la fureur des disputes ou l'esprit de parti. C'est pour cela que, rejetant la méthode pénible et embarrassante qu'on a coutume d'employer dans les procédures, ils se sont uniquement attachés aux lois de la prudence; et avec cette plénitude de puissance dont ils jouissent comme vicaires de Jésus-Christ sur la terre et comme administrateurs suprêmes de la chrétienté, ils ont exécuté toutes ces choses sans permettre aux ordres religieux dont la suppression était résolue, de faire valoir leurs droits, de détruire les accusations graves intentées contre eux, ni enfin de réfuter les motifs qui les avaient déterminés à prendre ce parti.

Après donc avoir mis sous nos yeux ces exemples et d'autres du plus grand poids et de la plus grande autorité, et brûlant de marcher avec confiance et d'un pas sûr dans la résolution dont nous parlerons plus bas, nous n'avons omis, ni soins, ni recherches pour connaître à fond tout ce qui concerne l'origine, les progrès et l'état actuel de l'ordre religieux, communément appelé *la société de Jésus*, et nous avons découvert qu'il avait été établi par son saint fondateur pour le salut des âmes, pour la conversion des hérétiques et surtout des infidèles, enfin pour donner à la piété et à la religion de nouveaux accroissements; que, pour atteindre plus facilement et plus heureusement à ce but désiré, il avait été consacré à Dieu par le vœu très-étroit de pauvreté évangélique, tant en commun qu'en particulier, excepté les maisons d'étude ou de belles-lettres, auxquelles on permit de posséder quelques revenus, de manière cependant qu'aucune partie n'en pourrait être détournée ni appliquée aux avantages, à l'utilité et à l'usage de cette société.

C'est d'après ces lois, et d'autres également sages, que Paul III, notre prédécesseur, approuva d'abord la société de Jésus par sa bulle du 28 septembre 1540, et lui permit de rédiger des statuts et règlements qui assurassent sa tranquillité, son existence et son régime; et quoiqu'il eût restreint cette société naissante au nombre de soixante

religieux seulement, néanmoins par une autre bulle du 28 février 1543, il permit aux supérieurs d'y admettre tous ceux dont la réception leur paraîtrait utile ou nécessaire. Ensuite le même Paul, notre prédécesseur, par un bref du 15 novembre 1549, accorda de très-grands privilèges à cette société, et conféra à ses chefs généraux le pouvoir d'y introduire vingt prêtres, en qualité de coadjuteurs spirituels, et de leur communiquer les mêmes privilèges, les mêmes faveurs et la même autorité dont jouissaient les profès de la société; il voulut et ordonna que cette permission pût s'étendre sans aucune restriction et sans nombre limité à tous ceux qui en seraient jugés dignes par les généraux. En outre, la société elle-même, tous les membres dont elle était composée et leurs biens, furent entièrement soustraits à toute supériorité, juridiction et correction des ordinaires, et ce pape les prit sous sa protection et sous celle du siége apostolique.

Nos autres prédécesseurs ont exercé dans la suite la même munificence et la même libéralité envers cette société. En effet, Jules III, Paul IV, Pie IV et V, Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV et Clément VIII, et d'autres souverains pontifes, ont ou confirmé, ou augmenté, ou déterminé plus particulièrement les privilèges déjà accordés à ces religieux. Cependant la teneur même et les termes de ces constitutions apostoliques nous apprennent que la société, presque encore au berceau, vit naître en son sein différents germes de discordes et de jalousies qui non-seulement déchirèrent ses membres, mais qui les portèrent à s'élever contre les autres ordres religieux, contre le clergé séculier, les académies, les universités, les colléges, les écoles publiques, et contre les souverains eux-mêmes qui les avaient accueillis et admis dans leurs États; et que ces troubles et ces dissensions étaient tantôt excités au sujet de la nature et du caractère des vœux, du temps d'admettre les novices à prononcer ces vœux, du pouvoir de les renvoyer ou de les élever aux ordres sacrés, sans un titre et sans avoir fait des vœux solennels, ce qui est contraire aux décisions du concile de Trente, et de Pie V, notre prédécesseur; tantôt au sujet de la puissance absolue que le général s'arrogeait, et de quelques autres articles concernant le régime de la société; tantôt pour différents points de doctrine, pour les colléges, pour les exemptions et privilèges que les ordinaires, et d'autres personnes constituées en dignité, soit ecclésiastique, soit séculière, prétendaient

blesser leur juridiction et leurs droits ; enfin, il n'y eut presque aucune des plus graves accusations qui ne fût intentée contre cette société, et la paix et la tranquillité de la chrétienté en furent longtemps troublées.

De là s'élevèrent mille plaintes contre ces religieux, lesquelles furent déférées à Paul IV, Pie V et Sixte V, nos prédécesseurs, appuyées de l'autorité de quelques princes. Philippe II, entre autres, d'illustre mémoire, roi d'Espagne, mit sous les yeux de Sixte V, notre prédécesseur, non-seulement les motifs graves et pressants qui le déterminaient à cette démarche et les réclamations qui lui avaient été faites de la part des inquisiteurs d'Espagne contre les priviléges excessifs de la société de Jésus, et contre la forme de son régime, mais encore des points de dispute, approuvés, par plusieurs de ses membres, même les plus recommandables par leur science et par leur piété, et sollicita ce pontife à commettre et à nommer, pour cet effet, une visite apostolique dans cette société.

Les demandes et le zèle de Philippe paraissant fondés sur la justice et sur l'équité, le même Sixte V y eut égard, et nomma pour visiteur apostolique un évêque généralement reconnu par sa prudence, sa vertu et ses lumières. En outre, il désigna une congrégation de cardinaux qui devaient employer tous leurs soins et leur vigilance à terminer cette affaire. Mais une mort prématurée ayant enlevé le même Sixte V, notre prédécesseur, le projet salutaire qu'il avait formé s'évanouit et n'eut point d'effet. Grégoire XIV, d'heureuse mémoire à peine élevé à la chaire de Saint-Pierre, donna de nouveau, par sa bulle du 28 juin 1591, l'approbation la plus étendue à l'institut de la société ; il confirma et ratifia tous les priviléges qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs, et surtout celui d'exclure et de renvoyer les membres de cet ordre sans employer aucune forme juridique, c'est-à-dire sans faire auparavant aucune information, sans dresser aucun acte, sans observer aucun ordre judiciaire, ni accorder aucun délai, même essentiel ; mais sur l'inspection seule de la vérité du fait, et n'ayant égard qu'à la faute ou à un motif suffisant d'expulsion, aux personnes et aux autres circonstances. De plus il imposa un profond silence et défendit surtout, sous peine d'excommunication encourue par le fait, d'oser attaquer directement ou indirectement l'institut, les constitutions ou les décrets de la société, et de songer à y faire aucune espèce de changement. Cependant il

laissa à chacun le droit de proposer et de représenter à lui seulement, et aux papes, ses successeurs, soit immédiatement, soit par les légats ou nonce du saint-siége, tout ce que l'on croirait devoir y être ajouté, ou être retranché, ou y être changé.

Mais toutes ces précautions ne purent apaiser les clameurs et les plaintes élevées contre la société; au contraire, on vit alors se répandre de plus en plus, dans presque tout l'univers, les plus vives contestations touchant la doctrine de cet ordre que plusieurs accusèrent d'être totalement opposée à la foi orthodoxe et aux bonnes mœurs. Le sein même de la société fut déchiré par des dissensions intestines et extérieures; et entre autres accusations intentées contre elle, on lui reprocha de rechercher avec trop d'avidité et d'empressement les biens de la terre. Telle fut la source de ces troubles, qui ne sont, hélas! que trop connus, qui ont causé au siége apostolique tant de chagrin et de douleur; tel est le motif du parti que plusieurs souverains ont embrassé contre la société. Il arriva de là que ces religieux, voulant obtenir de Paul V, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, une nouvelle confirmation de leur institut et de leurs privilèges, furent forcés de lui demander de vouloir bien ratifier et munir de son autorité quelques décrets publiés dans la cinquième congrégation générale, et insérés mot à mot dans sa bulle du 4 septembre 1606; ces décrets portent expressément que la société assemblée en congrégation générale a été obligée, tant à cause des troubles et des inimitiés fomentés parmi ses membres qu'à cause des plaintes et des accusations des étrangers contre elle, de faire le statut suivant;

» Notre société, qui a été suscitée par Dieu même pour la propagation de la foi et le salut des âmes, peut, par les fonctions propres » de son institut, qui sont les armes spirituelles, atteindre heureuse» ment, sous l'étendard de la croix, au but qu'elle se propose, avec » utilité pour l'église et avec édification pour le prochain; mais d'un » autre côté, elle détruirait ces avantages et s'exposerait au plus » grand danger si elle s'occupait des affaires du siècle et de celles » qui concernent la politique et le gouvernement des états; c'est » pourquoi nos ancêtres ont très-sagement ordonné qu'en servant » Dieu, nous ne nous mêlassions point des affaires qui sont opposées » à notre profession. Mais comme dans ces temps malheureux notre » ordre, peut-être par la faute ou à cause de l'ambition et du zèle » indiscret de quelques uns de ses membres, se trouve attaqué dans

» différents endroits, et diffamé auprès de plusieurs souverains, dont » notre père Ignace, de bienheureuse mémoire, nous a pourtant re- » commandé de conserver la bienveillance et l'affection, pour être plus » agréables à Dieu ; et que d'ailleurs la bonne odeur de Jésus-Christ » est nécessaire pour produire des fruits, la congrégation a pensé » qu'il fallait s'abstenir de toute apparence de mal, et prévenir au- » tant qu'il était possible, les plaintes même fondées sur de faux » soupçons. En conséquence, par le présent décret, elle défend à » tous religieux, sous les peines les plus rigoureuses, de se mêler » en aucune manière des affaires publiques, lors même qu'ils y se- » raient invités et engagés par quelque raison, et de ne s'écarter de » l'institut de la société, ni par prières ni par sollicitations ; et en » outre elle a recommandé aux pères définiteurs de régler avec soin » et de prescrire les moyens les plus propres à remédier à ces abus » dans les cas nécessaires. »

Nous avons observé avec la douleur la plus amère que ces remèdes, et beaucoup d'autres employés dans la suite, n'ont eu ni assez d'efficacité ni assez de force pour détruire et dissiper les troubles, les accusations et les plaintes formées contre cette société ; et que nos autres prédécesseurs, Urbain VII, Clément IX, X, XI et XII, Alexandre VII et VIII, Innocent X, XI, XII et XIII et Benoît XIV, se sont vainement efforcés de rendre à l'Église la tranquillité désirée par plusieurs constitutions soit relatives aux affaires séculières dont la société ne devait s'occuper ni hors les missions ni à leur occasion ; soit à l'égard des dissensions graves et des querelles vivement excitées par ses membres, non sans entraîner la perte des âmes, et au grand scandale des peuples, contre les ordinaires des lieux, les ordres religieux, les lieux consacrés à la piété, et les communautés de toute espèce en Europe, en Asie et en Amérique ; soit au sujet de l'interprétation et de la pratique de certaines cérémonies païennes tolérées et admises en plusieurs endroits, en omettant celles qui sont approuvées par l'Église universelle ; soit sur l'usage et l'interprétation de ces maximes que le saint-siége a justement proscrites comme scandaleuses et évidemment nuisibles aux bonnes mœurs ; soit enfin sur d'autres objets de la plus grande importance et absolument nécessaires pour conserver aux dogmes de la religion chrétienne leur pureté et leur intégrité, et qui ont donné lieu dans ce siècle et dans les précédents à des abus et à des maux considérables, tels que des troubles et des séditions

dans plusieurs États catholiques et même des persécutions contre l'Église dans quelques provinces de l'Asie et de l'Europe, tous nos prédécesseurs en ont été vivement affligés ; et, entre autres, le pape Innocent XI de pieuse mémoire, que la nécessité contraignit de défendre à la société de donner l'habit à des novices : Innocent XIII qui fut obligé de la menacer de la même peine, et enfin Benoît XIV de récente mémoire, qui ordonna une visite des maisons et des colléges situés dans les États de notre très-cher fils en Jésus-Christ le roi très-fidèle de Portugal et des Algarves. Mais le saint-siége n'a retiré dans la suite aucune consolation, ni la société aucun secours, ni la chrétienté aucun avantage des dernières lettres apostoliques de Clément XIII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur immédiat, qui lui avaient été extorquées (suivant l'expression dont Grégoire X, notre prédécesseur, s'est servi dans le concile œcuménique de Lyon, cité ci-dessus) plutôt qu'obtenues de lui, et dans lesquelles il loue infiniment et approuve de nouveau l'institut de la société de Jésus.

Après tant d'orages, de secousses et de si horribles tempêtes, les vrais fidèles espéraient de voir luire enfin ce jour qui devait ramener le calme et une paix profonde. Mais sous le pontificat du même Clément XIII, notre prédécesseur, les temps devinrent encore plus difficiles et plus orageux. En effet, les clameurs et les plaintes contre la société augmentant de jour en jour, on vit s'élever dans quelques endroits des troubles, des dissensions, des séditions très-dangereuses et même des scandales, qui, ayant brisé et totalement anéanti le lien de la charité chrétienne, allumèrent dans le cœur des fidèles l'esprit de parti, les haines et les inimitiés. Le danger s'accrut au point que ceux mêmes dont la piété et la bienfaisance héréditaires envers la société sont avantageusement connues de toutes les nations, c'est-à-dire nos très-chers fils en Jésus-Christ les rois de France, d'Espagne, de Portugal et des Deux-Siciles, furent contraints de renvoyer et d'expulser de leurs royaumes, états et provinces, tous les religieux de cet ordre, persuadés que ce moyen extrême était le seul remède à tant de maux et le seul qu'il fallût employer pour empêcher les chrétiens de s'insulter, de se provoquer mutuellement et de se déchirer dans le sein même de l'Église, leur mère.

Mais ces mêmes rois, nos très-chers frères en Jésus-Christ, pensaient que ce remède ne pouvait avoir un effet durable, ni suffire

pour rétablir la tranquillité dans l'univers chrétien, si la société elle-même n'était pas entièrement supprimée et abolie. En conséquence, ils firent connaître au même Clément XIII, notre prédécesseur, leurs désirs et volonté, et lui demandèrent d'une commune voix, avec l'autorité qu'ils avaient et à laquelle ils joignirent leurs prières et leurs instances, d'assurer par ce moyen efficace la tranquillité perpétuelle de leurs sujets et le bien général de l'Église de Jésus-Christ. Mais la mort inattendue de ce souverain pontife arrêta le cours et empêcha la conclusion de cette affaire. A peine avons-nous été élevé par la miséricorde de Dieu à la chaire de Saint-Pierre qu'on nous a fait les mêmes prières, les mêmes demandes et les mêmes instances, auxquelles un grand nombre d'évêques et d'autres personnages illustres par leur dignité, leur science et leur religion ont joint leurs sollicitations et leurs avis.

Mais, voulant embrasser le parti le plus sûr dans une affaire si grave et si importante, nous avons cru avoir besoin d'un long espace de temps, non-seulement pour faire les plus exactes recherches, le plus sérieux examen, et pour délibérer ensuite avec toute la prudence nécessaire, mais aussi afin d'obtenir du Père des lumières son secours et son assistance particulière par nos gémissements et nos prières continuelles, après avoir eu soin de nous faire seconder auprès de Dieu par celles des fidèles, ainsi que par leurs bonnes œuvres. Nous avons jugé à propos surtout d'examiner sur quel fondement était appuyée cette opinion si répandue que l'institut des clercs de la société de Jésus eût été approuvé et confirmé d'une manière solennelle par le concile de Trente, et nous avons reconnu qu'on n'y avait fait mention de cet ordre que pour l'excepter du décret général par lequel il fut arrêté, relativement aux autres ordres religieux, qu'après le temps de noviciat, les novices seraient admis, s'ils en étaient jugés dignes, à la profession, ou renvoyés de la société. C'est pourquoi le même concile (*Session* 25, chap. 16, *de Regular.*), déclara qu'il ne voulait rien innover, ni empêcher ces religieux de servir Dieu et l'Église selon leur pieux institut approuvé par le saint-siége.

Après donc avoir usé de tant de moyens si nécessaires, aidé, comme nous osons le croire, de la présence et de l'inspiration du Saint-Esprit; forcé d'ailleurs par le devoir de notre place qui nous oblige essentiellement de procurer, de maintenir et d'affermir de

tout notre pouvoir le repos et la tranquillité du peuple chrétien, et d'extirper entièrement ce qui pourrait lui causer le moindre dommage; en outre, ayant reconnu que la société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants et ces avantages considérables pour lesquels elle a été instituée, approuvée par tant de papes nos prédécesseurs, et munie de très-beaux priviléges, et qu'il était presque et tout-à-fait impossible que l'Église jouît d'une paix véritable et solide tant que cet ordre subsisterait; engagé par des raisons aussi puissantes et pressé par d'autres motifs que les lois de la prudence et la sage administration de l'Église universelle nous suggèrent, et que nous conservons au fond de notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et particulièrement sur celles que Grégoire X, notre prédécesseur, nous a laissées dans le concile général de Lyon, puisqu'il s'agit de même actuellement d'une société comprise dans le nombre des ordres mendiants tant par son institut que par ses priviléges; après un mûr examen, de notre certaine science, et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous supprimons et nous abolissons la société de Jésus; nous anéantissons et nous abrogeons tous et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, colléges, retraites, hospices et tous autres lieux qui lui appartiennent de quelque manière que ce soit, et en quelque province, royaume ou états qu'ils soient situés; tous ses statuts, coutumes, usages, décrets, constitutions même confirmées par serment et par l'approbation du saint-siége ou autrement; ainsi que tous et chacun des priviléges et indults, tant généraux que particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée comme pleinement et suffisamment exprimée par ces présentes lettres de même que s'ils y étaient insérés mot à mot, nonobstant toute formule ou clause qui y serait contraire et quels que soient les décrets et autres obligations sur lesquels ils sont appuyés. C'est pourquoi nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de cette société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette même autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux, selon les cas et les personnes, dans la forme et aux conditions que nous expliquerons ci-après; défendant, comme nous le défendons par ces présentes, de recevoir désormais qui que ce soit dans cette société, d'y admettre personne en novicial

et de faire prendre l'habit. Nous défendons également d'admettre en aucune manière ceux qui ont été ci-devant reçus à prononcer des vœux ou simples ou solennels, sous peine de nullité de leur admission ou profession, et sous d'autres peines à notre volonté. De plus nous voulons, ordonnons et enjoignons que ceux qui sont actuellement novices soient tout de suite, sur-le-champ, immédiatement et réellement renvoyés; et nous défendons que ceux qui n'ont fait que des vœux simples et qui n'ont encore été initiés dans aucun ordre sacré, puissent y être promus, ou sous le titre et le prétexte de leur profession, ou en vertu des priviléges accordés à la société contre les décrets du concile de Trente.

Mais comme le but que nous nous proposons et auquel nous brûlons d'atteindre, est de veiller au bien général de l'Église et à la tranquillité des peuples, et en même temps d'apporter des secours et de la consolation à chacun des membres de cette société dont nous chérissons tendrement dans le Seigneur tous les individus, afin qu'étant délivrés de toutes les contestations, disputes et chagrins auxquels ils ont été en proie jusqu'à ce jour, ils cultivent avec plus de fruit la vigne du Seigneur, et travaillent avec plus de succès au salut des âmes, nous statuons et ordonnons que les membres de cette société qui n'ont fait que des vœux simples, et qui ne sont point encore initiés dans les ordres sacrés, sortiront tous, déliés de ces mêmes vœux, de leurs maisons et colléges pour embrasser l'état que chacun d'eux jugera être le plus conforme à sa vocation, à ses forces et à sa conscience dans l'espace du temps qui sera fixé par les ordinaires des lieux, et reconnu suffisant pour qu'ils puissent se procurer un emploi ou une charge, ou trouver quelque bienfaiteur qui les reçoive, sans l'étendre cependant au-delà d'un an, à compter de la date de ces présentes; ainsi qu'en vertu des priviléges de la société ils pouvaient en être exclus sans autre cause que celle que dictaient aux supérieurs la prudence et les circonstances, sans qu'on ait fait auparavant aucune citation, dressé aucun acte, observé aucun ordre judiciaire.

Quant à ceux qui sont élevés aux ordres sacrés, nous leur permettons ou de quitter leurs maisons et colléges et d'entrer dans quelque ordre religieux approuvé par le saint-siége, dans lequel ils devront remplir le temps d'épreuve prescrit par le concile de Trente, s'ils ne sont liés à la société que par des vœux simples : et s'ils ont fait des

vœux solennels, le temps de cette épreuve ne sera que de six mois; en vertu de la dispense que nous leur accordons à cet effet; ou bien de rester dans le siècle comme prêtres et clercs séculiers, entièrement soumis à l'autorité et à la juridiction des ordinaires des lieux où ils fixeront leur domicile; ordonnons, en outre, qu'il sera assigné à ceux qui resteront ainsi dans le siècle, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'ailleurs, une pension convenable sur les revenus de la maison ou du collége où ils demeuraient, eu égard cependant aux revenus de ces maisons et aux charges qui leur sont attachées.

Mais les profès déjà admis aux ordres sacrés, et qui, dans la crainte de n'avoir pas de quoi vivre honnêtement, soit par le défaut ou la modicité de leur pension, soit par l'embarras de se procurer une retraite, ou qui, à cause de leur grand âge et de leurs infirmités, ou par quelque autre motif juste et raisonnable, ne jugeront point à propos de quitter les maisons ou colléges de la société, ceux-là auront la liberté d'y demeurer à condition qu'ils ne conserveront aucune administration dans ces maisons ou colléges; qu'ils ne porteront que l'habit des clercs séculiers, et qu'ils seront entièrement soumis aux ordinaires des lieux. Nous leur défendons expressément de remplacer les sujets qui manqueront, d'acquérir dans la suite aucune maison ou aucun lieu, conformément aux décrets du concile de Lyon, et d'aliéner les maisons, les biens et les lieux qu'ils possèdent actuellement. Ils pourront néanmoins se rassembler dans une seule ou dans plusieurs maisons, eu égard au nombre des sujets restants, de manière que les maisons qui seront évacuées puissent être converties à de pieux usages, suivant ce qui paraîtra plus conforme, en temps et lieu, aux saints canons et à la volonté des fondateurs, et plus utile à l'accroissement de la religion, au salut des âmes et à l'utilité publique. Cependant, il sera désigné un personnage du clergé séculier, recommandable par sa prudence et ses bonnes mœurs, pour présider à l'administration de ces maisons, le nom de la société étant totalement supprimé et aboli.

Nous déclarons être également compris dans cette suppression générale de l'ordre tous ceux qui se trouvent déjà expulsés de quelque pays que ce soit, et nous voulons en conséquence que ces jésuites bannis, quand même ils seraient élevés aux ordres sacrés, s'ils ne sont point encore entrés dans un autre ordre religieux, n'aient dès

ce moment d'autre état que celui de clerc et de prêtres séculiers, et soient entièrement soumis aux ordinaires des lieux.

Si ces mêmes ordinaires reconnaissent dans ceux qui, en vertu du présent bref, ont passé de l'institut de la société de Jésus à l'état de prêtres séculiers, cette science et cette intégrité de mœurs si nécessaires, ils pourront leur accorder ou refuser, à leur gré, la permission de confesser les fidèles et de prêcher devant le peuple, et sans cette autorisation obtenue par écrit, aucun d'eux ne pourra exercer ces fonctions. Cependant, les évêques ou les ordinaires des lieux n'accorderont jamais ces pouvoirs, relativement aux étrangers, à ceux qui vivront dans les maisons ou colléges ci-devant appartenants à la société, et en conséquence nous leur défendons de prêcher et d'administrer aux étrangers le sacrement de pénitence, ainsi que Grégoire X, notre prédécesseur, le défendit dans le concile général cité ci-dessus. Nous chargeons expressément la conscience des évêques de veiller à l'exécution de toutes ces choses, leur recommandant de songer sans cesse au compte rigoureux qu'ils rendront un jour à Dieu des brebis confiées à leurs soins, et au jugement terrible dont le souverain juge des vivants et des morts menace ceux qui gouvernent les autres.

En outre, si parmi ceux qui étaient membres de la société, il s'en trouvait quelques-uns qui fussent chargés de l'instruction de la jeunesse ou qui exerçassent les fonctions de professeur dans plusieurs colléges ou écoles, nous voulons qu'absolument déchus de toute direction, administration et autorité, on ne leur permette de continuer ces fonctions qu'autant qu'on aura lieu de bien espérer de leurs travaux, et qu'ils paraîtront éloignés de toutes ces discussions et de ces points de doctrine, dont le relâchement et la futilité n'occasionnent et n'engendrent ordinairement que des inconvénients et de funestes contestations, et nous ordonnons que ces fonctions soient à jamais interdites à ceux qui ne s'efforceraient pas de conserver la paix dans les écoles, et la tranquillité publique, et qu'ils en soient même privés, s'ils en étaient actuellement chargés.

Quant aux missions que nous voulons être également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la société, nous nous réservons de prendre, à cet égard, les mesures propres à procurer le plus facilement et le plus sûrement la conversion des infidèles et la cessation de toute dispute.

Or, après avoir cassé et abrogé entièrement, comme ci-dessus, tous les priviléges et statuts de cet ordre, nous déclarons tous ses membres, dès qu'ils seront sortis des maisons et colléges, et qu'ils auront embrassé l'état de clercs séculiers, propres et habiles à obtenir, conformément aux décrets des saints canons et constitutions apostoliques, toutes sortes de bénéfices ou simples ou à charge d'âmes, offices, dignités, personnats et autres dont ils étaient absolument exclus tandis qu'ils étaient dans la société, par le bref de Grégoire XIII du 10 septembre 1584, qui commence par ces mots : *Satis, superque.* Nous leur permettons encore de recevoir la rétribution pour célébrer la messe, ce qui leur était aussi défendu, et de jouir de toutes ces grâces et faveurs dont ils auraient été privés, comme clers réguliers de la société de Jésus. Nous abrogeons pareillement toutes les permissions qu'ils avaient obtenues du général et des autres supérieurs, en vertu des priviléges accordés par les souverains pontifes, comme celle de lire les livres des hérétiques et autres prohibés et condamnés par le saint-siége : de ne point observer les jours de jeûne, ou de ne point user des aliments d'abstinence en ces mêmes jours ; d'avancer ou de retarder les heures prescrites pour réciter le bréviaire, et toute autre de cette nature dont nous leur défendons de faire usage dans la suite, sous les peines les plus sévères, notre intention étant qu'à l'exemple des prêtres séculiers, leur manière de vivre soit conforme aux règles du droit commun.

Nous défendons qu'après la publication de ce bref, qui que ce soit ose en suspendre l'exécution, même sous couleur, titre ou prétexte de quelque demande, appel, recours, déclaration ou consultation de doutes qui pourraient s'élever, ou sous quelque autre prétexte prévu ou imprévu ; car nous voulons que la suppression et la cessation de toute la société, ainsi que de tous ses officiers, aient dès ce moment et immédiatement leur plein et entier effet, dans la forme et de la manière que nous avons prescrites ci-dessous, sous peine d'excommunication majeure encourue par le seul fait, et réservée à nous et aux papes, nos successeurs, contre quiconque oserait apporter le moindre obstacle, empêchement ou délai à l'exécution du présent bref.

Nous mandons en outre, et nous défendons, en vertu de la sainte obéissance, à tous et à chacun des ecclésiastiques réguliers et séculiers, quels que soient leur grade, dignité, qualité et condition, et

notamment à ceux qui ont été jusqu'à présent attachés à la société et qui en faisaient partie, de s'opposer à cette suppression, de l'attaquer, d'écrire contre elle, et même d'en parler, ainsi que de ses causes et motifs, de l'institut, des règles, des constitutions, de la discipline de la société détruite, ou de toute autre chose relative à cette affaire, sans une permission expresse du souverain pontife. Nous défendons à tous et à chacun, également sous peine d'excommunication réservée à nous et à nos successeurs, d'oser attaquer et insulter, à l'occasion de cette suppression, soit en secret soit en public, de vive voix ou par écrit, par des disputes, injures, affronts et par toute autre espèce de mépris, qui que ce soit et encore moins ceux qui étaient membres dudit ordre.

Nous exhortons tous les princes chrétiens, dont nous connaissons l'attachement et le respect pour le saint-siége, à employer pour la pleine et entière exécution de ce bref, leur zèle et leurs soins, la force, l'autorité et la puissance qu'ils ont reçues de Dieu afin de défendre et de protéger la sainte Eglise romaine, à adhérer à tous les articles qu'il contient; à lancer et publier de semblables décrets, par lesquels ils veillent sûrement à ce que l'exécution de notre présente volonté n'excite parmi les fidèles, ni querelles, ni contestations, ni divisions.

Nous exhortons enfin tous les chrétiens et nous les conjurons par les entrailles de Jésus-Christ Notre Seigneur, de se souvenir qu'ils ont tous le même Maître qui est dans les cieux, le même Sauveur qui les a tous rachetés au prix de son sang, qu'ils ont tous été régénérés par la grâce du baptême, qu'ils sont tous établis fils de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ et nourris du même pain de la parole divine et de la doctrine catholique; qu'ils ne forment tous qu'un même corps en Jésus-Christ et sont les membres les uns des autres; que par conséquent, il est nécessaire qu'étant tous unis par le lien de la charité, ils vivent en paix avec tous les hommes; et que leur unique devoir est de s'aimer réciproquement; car celui qui aime son prochain a accompli la loi; et d'avoir en horreur les offenses, les haines, les disputes, les piéges et les autres maux que le vieux ennemi du genre humain a inventés, imaginés et suscités pour troubler l'Église de Dieu, et mettre des obstacles au bonheur éternel des fidèles, sous le faux prétexte des opinions de l'école, souvent même sous l'apparence d'une plus grande perfection chrétienne; que tous enfin s'ef-

forcent d'acquérir la véritable sagesse dont saint Jaques a parlé (chap. III. Ép. can. V, 13) : « Y a-t-il ici parmi vous quelque « homme sage et docte? que par sa sainte conversation il montre « ses bonnes œuvres avec une sagesse pleine de douceur. Si vous êtes « animés d'un zèle amer, et si l'esprit de discorde règne en vos « cœurs, ne vous enorgueillissez pas par une gloire contraire à la « vérité. Car ce n'est point là la sagesse qui descend du ciel; mais « c'est une sagesse terrestre, sensuelle et diabolique. En effet, où se « trouvent l'envie et l'animosité, là sont aussi le trouble et toutes « sortes de mauvaises actions. Au lieu que la sagesse qui vient « d'en haut, est d'abord chaste, ensuite paisible, modeste, détachée « de son propre sens, unie avec les bons, pleine de miséricorde et « de bonnes œuvres. Elle n'est ni dissimulée ni envieuse. Or, ceux « qui aiment la paix sèment dans la paix les fruits de la justice. »

Quand même les supérieurs et autres religieux de cet ordre, ainsi que tous ceux qui auraient intérêt ou qui prétendraient en avoir de quelque manière que ce fût dans ce qui a été statué ci-dessus, ne consentiraient point au présent bref, et n'auraient été appelés ni entendus; nous voulons qu'il ne puisse jamais être attaqué, infirmé et invalidé pour cause de subreption, obreption, nullité ou invalidité, défaut d'intention de notre part, ou tout autre motif quelque grand qu'il puisse être, non prévu et essentiel, ni pour avoir omis des formalités et autres choses qui auraient dû être observées dans les dispositions précédentes ou dans quelques-unes d'icelles, ni pour tout autre point capital résultant du droit ou de quelque coutume, même contenu dans le corps de droit, sous le prétexte d'une énorme, très-énorme et entière lésion, ni enfin pour tous autres prétextes, raisons ou causes, quelque justes, raisonnables et privilégiés qu'ils puissent être; même tels qu'ils auraient dû être nécessairement exprimés pour la validité des règlements ci-dessus. Nous défendons qu'il soit jamais rétracté, discuté ou porté en justice, ou qu'on se pourvoie contre lui par voie de restitution en entier, de discussion, de réduction par les voies et termes de droit, ou par quelque autre moyen à obtenir de droit, de fait, de grâce ou de justice de quelque manière qu'il eût été accordé et obtenu pour s'en servir, tant en justice qu'autrement. Mais nous voulons expressément que la présente constitution soit dès ce moment et à perpétuité valide, stable et efficace, qu'elle ait son plein et entier

effet, et qu'elle soit inviolablement observée par tous et chacun de ceux à qui il appartient et appartiendra dans la suite de quelque manière que ce soit.

Nous voulons donc ainsi, et non autrement, qu'aucun juge ordinaire ou délégué, mêmes les auditeurs des causes du palais apostolique, que ni les cardinaux de la sainte Église romaine, les légats *a latere*, les nonces du saint-siége, ni tous autres, quels que soient actuellement ou à l'avenir leur pouvoir et autorité, ne puissent, dans quelque cause et instance que ce soit, juger et interpréter le présent bref, leur en ôtant tout pouvoir et toute faculté; et nous déclarons, s'il leur arrivait d'y porter la moindre atteinte, sciemment ou par ignorance, ou par une autorité quelconque, leur jugement nul et de nul effet.

Tout ce que nous venons de régler aura lieu, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, même faites dans les conciles généraux; nonobstant aussi, en tant que de besoin, notre maxime de ne priver personne d'un droit acquis; nonobstant tous les statuts et usages de ladite société, de ses maisons, colléges et églises, appuyés du serment et approbation du saint-siége, ou de quelque autre manière que ce soit; nonobstant encore les priviléges, lettres apostoliques et indults accordés à cet ordre, à ses supérieurs, religieux et autres personnes, ou confirmés et renouvelés sous toutes sortes de formes, de teneurs, même avec des clauses dérogatoires, et autres décrets même de cassation, même portés par un motif semblable, en consistoire ou autrement; quoiqu'il eût été nécessaire, pour tous et chacun des règlements faits ci-dessus, même pour rendre une dérogation suffisante, de faire une mention expresse et formelle de tout leur contenu, mot à mot, et non de les renfermer dans des clauses générales qui en rendent le sens, ou quoiqu'on dût user de quelque autre expression ou forme particulière; regardant toutes ces formules comme si elles étaient réellement exprimées et insérées mot à mot dans ce bref, sans en avoir rien omis, et comme si on y avait observé l'ordre prescrit; les tenant pour telles, et voulant qu'elles aient toute leur force pour l'exécution des règlements établis ci-dessus; dérogeant spécialement et expressément à toutes ces choses et à toutes autres à ce contraires.

Enfin, nous voulons qu'on ajoute, tant en justice, qu'au dehors, aux copies de ce bref, même imprimées et souscrites par quelque

notaire public, et munies du sceau de quelque personne revêtue d'une dignité ecclésiastique, la même foi qu'on y ajouterait, s'il était exhibé et notifié en original.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 21 juillet 1773 et la cinquième année de notre pontificat.

A. card. Negroni.

BULLE

DE PIE VII.

Sollicitudo omnium ecclesiarum.

BULLE

DE PIE VII [1].

PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

Le soin de toutes les Églises, confié à notre humilité par la volonté divine, malgré l'infériorité de nos mérites et de nos forces, nous fait un devoir d'user de tous les secours qui sont en notre puissance, et qui nous sont fournis par la miséricorde de la divine

(1) Rome, 10 août 1814, — Dimanche, 7 du courant. Sa Sainteté s'est rendue à l'église de Jésus pour y célébrer la sainte messe à l'autel de Saint-Ignace. Après avoir entendu une autre messe, Sa Sainteté est allée à l'oratoire voisin de la congrégation des nobles, où elle s'est placée sur le trône qui lui avait été préparé. Sa Sainteté remit alors à l'un des maîtres de cérémonies, et fit lire à haute voix la bulle suivante qui rétablit la compagnie de Jésus. Après la lecture de cette bulle, tous les jésuites présents furent admis au baisement des pieds; à leur tête était le père Panizoni, qui, en vertu d'un rescrit de la secrétairerie d'État, remplira par *intérim* les fonctions du général, qu'on attend de Russie.

Tous les cardinaux, à l'exception des absents et des malades, assistèrent à cette cérémonie, et ne quittèrent l'oratoire qu'après la lecture de la bulle et l'admission des jésuites au baisement des pieds. Alors le cardinal Pacca, camerlingue de la sainte Église, et prosecrétaire d'État le seul des cardinaux qui fût resté, assisté du marquis Ercolani, trésorier général provisoire, de monseigneur Cristaldi, avocat du fisc, et de monseigneur Barberi, fiscal général, fit lire l'acte signé de la main de Sa Sainteté concernant la restitution des capitaux encore existants du patrimoine

Providence, afin que nous puissions, autant que le comporten[t] les nombreuses vicissitudes des temps et des lieux, subvenir aux besoins spirituels du monde catholique, sans distinction aucune entre les peuples et les nations. Désirant de satisfaire à ce devoir de notre ministère apostolique, aussitôt que François Kareu, alors vivant, et d'autres prêtres séculiers demeurant depuis plusieurs années dans le vaste empire de Russie, et qui avaient été membres de la compagnie de Jésus supprimée par Clément XIV d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, nous eurent supplié de leur permettre de se réunir en corps, afin de pouvoir plus facilement s'appliquer conformément à leur institution, à instruire la jeunesse dans les principes de la foi et des bonnes mœurs, à se vouer à la prédication, à la confession et à l'administration des autres sacrements, nous crûmes devoir d'autant plus volontiers condescendre à leur vœu, que l'empereur Paul Ier. alors régnant, nous avait recommandé les susdits prêtres par sa gracieuse dépêche en date du 11 août 1800, dans laquelle, en nous manifestant sa bienveillance particulière pour eux, il nous déclarait qu'il lui serait agréable de voir la compagnie de Jésus s'établir dans son empire, sous notre autorité, et nous, de notre côté, considérant attentivement les grands avantages que pouvaient en retirer ces vastes régions; considérant de quels secours seraient pour la religion catholique ces ecclésiastiques dont les mœurs et la doctrine étaient également éprouvées, nous avons cru convenable de seconder le vœu d'un prince si grand et si bienfaisant.

En conséquence, par notre lettre en forme de bref, sous la date du 7 mars 1801, nous avons accordé au susdit François Kareu, et à ses compagnons demeurant en Russie, ou qui s'y rendraient des autres pays, la faculté de se former en un corps, ou en une congrégation de la compagnie de Jésus; ils sont libres de se réunir dans une ou plusieurs maisons qui leurs sont indiquées par le supérieur, pourvu que ces maisons soient situées dans l'empire russe,

des jésuites, et les compensations provisoires pour les biens aliénés ou changés. Immédiatement après, on fit lecture du décret exécutoire du trésorier auquel l'acte était adressé. Ainsi se termina cette cérémonie éternellement mémorable et glorieuse.

(Diario romano.)

Extrait du *Moniteur*.

Nous avons nommé général de ladite congrégation le susdit François Kareu, prêtre; nous les avons autorisés à reprendre et à suivre la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par des constitutions apostoliques de Paul III, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, afin que les compagnons, dans une religieuse union, puissent librement s'occuper d'instruire la jeunesse dans la religion et dans les belles-lettres, diriger les séminaires et les colléges, et, avec l'approbation et le consentement de l'ordinaire, confesser, annoncer la parole de Dieu, et administrer les sacrements. Par la même lettre, nous recevons la congrégation de la compagnie de Jésus sous notre protection et notre dépendance immédiate; nous nous réservons à nous-mêmes et à nos successeurs de prescrire tout ce qui nous paraîtra propre à la consolider, à la défendre et à la purger des abus de la corruption qui pourraient s'y introduire; et pour cela nous avons expressément dérogé aux constitutions apostoliques, aux statuts, aux usages, aux priviléges et indults accordés et confirmés en contradiction des présentes concessions, et spécialement aux lettres apostoliques de Clément XIV, notre prédécesseur, qui commencent par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, seulement en ce qui serait contraire à notre bref qui commence ainsi : *Catholicæ*, et qui n'a été donné que pour l'empire de Russie.

Peu de temps après que nous eûmes ordonné la restauration de l'ordre des Jésuites en Russie, nous crûmes devoir accorder la même faveur au royaume de Sicile, sur les vives instances de notre cher fils en Jésus-Christ, le roi Ferdinand, qui nous demanda que la compagnie de Jésus fût rétablie dans ses domaines et États comme elle l'était dans l'empire russe, dans la conviction où il était que, dans ces temps déplorables, les jésuites étaient les maîtres les plus capables de former les jeunes gens à la piété chrétienne et à la crainte de Dieu; qui est le commencement de la sagesse, et à les instruire dans les sciences et les lettres. Le devoir de notre ministère pastoral nous portant à seconder les pieux désirs de ces illustres monarques, et n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, par nos lettres en forme de bref commençant par ces mots : *Per alios*, et datées du 30 juillet de l'an du Seigneur 1804, nous avons étendu au royaume des Deux-Siciles les mêmes concessions que nous avions faites pour l'empire de Russie.

Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement de la compagnie de Jésus. Nous recevons journellement à cet effet les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées surtout depuis que l'on connaît généralement les fruits abondants que cette compagnie a produits dans les contrées ci-dessus mentionnées. La dispersion même des pierres du Sanctuaire, dans les dernières calamités (qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer que rappeler à la mémoire); l'anéantissement de la discipline des ordres réguliers (gloire et soutien de la religion et de l'Église catholique au rétablissement desquels toutes nos pensées et tous nos soins sont maintenant dirigés) exige que nous nous rendions à un vœu si juste et si général.

Nous nous croirions coupables devant Dieu d'un grave délit, si, dans ces grands dangers de la république chrétienne, nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence de Dieu, et si, placé dans la barque de Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, qui s'offrent d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort. Déterminé par des motifs si nombreux et si puissants, nous avons résolu de faire aujourd'hui ce que nous aurions désiré faire dès le commencement de notre pontificat. Après avoir, par de ferventes prières, imploré l'assistance divine, après avoir pris l'avis et les conseils d'un grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, nous avons donc décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions et facultés, accordées par nous uniquement à l'empire de Russie et au royaume des Deux-Siciles, s'étendront désormais à tout notre État ecclésiastique, et également à tous les autres États. C'est pourquoi nous concédons et accordons à notre bien-aimé fils Taddeo Barzozowski, en ce moment général de la compagnie de Jésus, et aux autres membres de cette compagnie légitimement délégués par lui, tous les pouvoirs convenables et nécessaires pour que lesdits États puissent librement et licitement recevoir et accueillir tous ceux qui désireraient être admis dans l'ordre régulier de la compagnie de Jésus, lesquels, sous l'autorité du général par *interim*, se-

ront recueillis et distribués suivant le besoin, dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs colléges, dans une ou plusieurs provinces, où ils conformeront leur manière de vivre à la règle prescrite par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions de Paul III. Nous déclarons en outre (et nous leur en accordons le pouvoir) qu'ils peuvent librement et licitement s'appliquer à élever la jeunesse dans les principes de la religion catholique, à la former aux bonnes mœurs, à diriger les colléges et les séminaires; nous les autorisons à entendre la confession, à prêcher la parole de Dieu, à administrer les sacrements dans les lieux de leur résidence, avec le consentement et l'approbation de l'ordinaire. Nous prenons sous notre tutelle, sous notre obéissance immédiate et sous celle du siége apostolique, tous les colléges, toutes les maisons, toutes les provinces, tous les membres de cet ordre, et tous ceux qui s'y réuniront, nous réservant toutefois, ainsi qu'aux pontifes romains, nos successeurs, de statuer et de prescrire tout ce que nous croirons devoir statuer et prescrire pour consolider de plus en plus ladite compagnie, pour la rendre plus forte et la purger des abus, si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise!) il pouvait s'y en introduire. Maintenant il nous reste à exhorter de tout notre cœur, et au nom du Seigneur, tous les supérieurs, tous les provinciaux, tous les recteurs, tous les compagnons et tous les élèves de cette société rétablie, à se montrer en tous lieux et en tous temps fidèles imitateurs de leur père. Qu'ils observent avec exactitude la règle donnée et prescrite par ce grand instituteur; qu'ils obéissent avec un zèle toujours croissant à ces avertissements utiles, à ces conseils qu'il a laissés à ses enfants!

Enfin, nous recommandons instamment, dans le Seigneur, la compagnie et tous ses membres à nos chers fils en J.-C. les illustres et nobles princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables frères les archevêques et évêques et à tous ceux qui sont constitués en dignité; nous les exhortons, nous les conjurons non-seulement de ne pas souffrir que ces religieux soient molestés en aucune manière, mais encore de veiller à ce qu'ils soient traités avec bonté et charité comme il convient.

Nous ordonnons que les présentes lettres seront inviolablement observées d'après leur forme et teneur, pour toujours et à jamais; qu'elles sortiront leur plein et entier effet; qu'elles ne seront soumises à aucun jugement ni révision de la part d'aucun juge, de quel-

que pouvoir qu'il soit revêtu, déclarant nulle et de nul effet toute atteinte qui serait portée à ces présentes dispositions, ou sciemment ou par ignorance : et ce, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres en formes de bref de Clément XIV, d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du Pêcheur, le 21 juillet de l'an du Seigneur 1773 ; nous entendons déroger et dérogeons expressément en tout ce qu'elles ont de contraire à la présente constitution.

Nous voulons en outre que la même foi soit ajoutée aux copies, soit manuscrites, soit imprimées de notre présent bref, qu'à l'original même, pourvu qu'elles soient revêtues de la signature d'un notaire public quelconque, et munies du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique. Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ou de contrarier par une audacieuse témérité aucune des dispositions de notre ordonnance. Que si quelqu'un se permettait de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des saints apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'année de l'incarnation du Seigneur, 1814, et le 7 des ides d'août, quinzième année de notre pontificat.

Signé A., card. PRODATAIRE

R., card. BRASCHI ONESTI.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PRÉFACE. I

Avant-propos de l'édition de 1844. V

CHAPITRE I. — Les Jésuites en Portugal. — Leur influence. — Conspiration des Fidalgues. — Le marquis de Pombal. — Les Jésuites bannis du Portugal. 1

CHAP. II. — Les Jésuites et madame de Pompadour. — Procès du père Lavalette. — Louis XV renvoie les Jésuites de France. — Charles III les chasse de toute la monarchie espagnole. 32

CHAP. III. — Portrait du duc de Choiseul. — Affaire de Parme. — Mort de Clément XIII — Conclave. — L'empereur Joseph II à Rome. — Election de Ganganelli. — Clément XIV. 66

CHAP. IV. — Négociations. — Le cardinal de Bernis. — Le comte de Florida Blanca. — Bref de suppression. — Clément XIV meurt empoisonné. 106

CHAP. V. — Conséquences de la mort de Clément XIV. — Election de Pie VI. — Son règne. — Les Jésuites et Pie VI. — Le bienheureux Palafox et le vénérable Labre. . 156
CHAP. VI. — Joseph II. — Ses réformes en matière ecclésiastique. — Voyage de Pie VI à Vienne. — 1782 et 1804. . 180
CHAP. VII. — Les Jésuites refusent de reconnaître le Bref de suppression. — Leur retraite en Prusse. — Le grand Frédéric protége les Jésuites et se brouille avec les philosophes. — Motifs de ce dissentiment. — Les Jésuites en Russie. — Leur opposition au Saint-Siége. — Conduite équivoque de Pie VI. — Bulle de rétablissement. 220
Appendice. 255
Bref de Clément XIV *Dominus ac Redemptor*. 391
Bulle de Pie VII. 415

COULOMMIERS. — IMPRIMERIE DE A. MOUSSIN.

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR, 6, RUE DE LA PAIX.

In-18 *jésus, format anglais, a* 3 *fr.* 50 *cent. le volume.*

Le XVIIIe siècle en Angleterre; études anglaises, par M. *Philarète Chasles*, professeur au Collége de France. 2 vol.

Études sur l'antiquité et le moyen-âge; par M. *Philarète Chasles*. 1 vol.

Études sur le XVIe siècle; par M. *Philarète Chasles*. 1 vol.

Études sur l'Espagne et le règne de Louis XIII; par M. *Philarète Chasles*. 1 vol.

Études sur l'Allemagne l'Angleterre et l'Amérique septentrionale; par M. *Philarète Chasles* 1 vol.

Napoléon et Marie-Louise; souvenirs historiques, par le baron *Méneval*, ancien secrétaire de l'empereur. 3 vol.

Le tome 3 se vend séparément.

Clarisse Harlowe; par *Jules Janin*, précédée d'une introduction sur la vie et les écrits de Clarisse Harlowe, Samuel Richardson. 2 vol.

Histoire de la chute des jésuites au XVIIIe siècle, 1750-1782; par le comte *Alexis de Saint-Priest*, pair de France. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de nombreuses pièces justificatives. 1 vol.

La Russie en 1839, par le marquis *de Custine*. 3e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. 4 vol.

Les Chefs-d'œuvre de Charles Dickens. Les contes de Noël et du Nouvel an, Apparitions, Les Carillons, Le Cricri, La Bridgman, La Cloche du tocsin, L'Enfant de mon frère, L'Épée brisée, traduits de l'anglais, avec une notice et des notes, par M. *Amédée Pichot*. 1 vol.

La jeune Angleterre, par *B. Disraeli*, traduit de l'anglais, par Mlle *A. Sobry*; précédé d'une Notice par M. *Philarète Chasles*, et accompagné de deux clefs explicatives des personnages. 2 vol. in-8..... 15 fr.

Histoire de la Sicile sous la domination des Normands, depuis la conquête de l'île jusqu'à la fondation de la monarchie, par M. le baron de *Bazancourt*. 2 v. in-8. 15 f.

Des Allemands, par un Français. 1 vol. in-8..... 4 fr.

Mes Loisirs, par Mme la baronne de *Montaran*. 2 vol. in-8..... 15 fr.

Familles historiques de France; par le comte *Horace de Viel-Castel*, avec la généalogie et les armes de chaque famille rehaussées d'or et d'argent.

1re série : Archambaud de Comborn. 1 v. 7 f. 50.
2e série. Bernard de Ventadour. 2 vol... 15 fr.

Les Gentilshommes d'autrefois; par M. le marquis *de Foudras*. 2 vol. in-8.. 15 fr.

La Bible en Espagne; traduit de l'anglais sur la 3e édition. 2 vol in-8..... 15 fr

Les Deux Nations; par l'auteur de *la Jeune Angleterre*. 2 vol. in-8..... 15

Lettres et pièces inédites ou rarissimes de personnages éminents dans la littérature et la politique, publiées et annotées par *Matter*, inspecteur général des Bibliothèques de France, conseiller de l'Université. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

Lettres de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe, recueillies et publiées par *Gonod*, bibliothécaire de Clermont-Ferrand. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest pendant l'émigration, précédées d'une Notice par M. le baron de *Barante*, de l'Académie française. 1 v. in-8 7 f. 50

Ellen Middleton; par lady *Georgiana Fullerton* (Miss Granville). 2 vol. in-8.. 15

Histoire de Charles Édouard; par *Amédée Pichot*. 4e édition, considérablement augmentée. 2 vol. in-8..... 15

Voltaire et Rousseau; par lord *Brougham*. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

Les Lionnes de Paris; 2 vol. in-8.. 15

Paris. — Imprimerie de H. Fournier et Cie, rue St-Benoît, 7